



HAL
open science

Projet artistique : nouveau paradigme du projet urbain ? Le cas emblématique du projet Praille-Acacias-Vernets à Genève

Éléonore Pigalle

► To cite this version:

Éléonore Pigalle. Projet artistique : nouveau paradigme du projet urbain ? Le cas emblématique du projet Praille-Acacias-Vernets à Genève. Sciences de l'Homme et Société. 2014. dumas-01113270

HAL Id: dumas-01113270

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01113270v1>

Submitted on 4 Feb 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INSTITUT D'URBANISME DE GRENOBLE - UNIVERSITÉ PIERRE MENDÈS FRANCE

Master Sciences Humaines et sociales

À finalité Recherche

Mention Sciences du territoire,

Spécialité Urbanisme et Projet Urbain, parcours Design Urbain

PROJET ARTISTIQUE : NOUVEAU PARADIGME DU PROJET URBAIN ?

LE CAS EMBLÉMATIQUE DU PROJET PRAILLE-ACACIAS-VERNETS À GENÈVE

Projet de fin d'études de master Sciences Humaines et Sociales

Présenté et soutenu publiquement par

ÉLÉONORE PIGALLE

Directrice du projet de fin d'études : Jennifer BUYCK, Maître de Conférences en Aménagement de l'espace & Urbanisme, Chercheure à l'UMR PACTE - TERRITOIRES

Tuteur de stage : Luca PATTARONI, Maître d'enseignement et de recherche, Laboratoire de Sociologie Urbaine, École Polytechnique Fédérale de Lausanne

Juin 2014

PROJET DE FIN D'ETUDES

NOM ET PRÉNOM DE L'AUTEUR : PIGALLE Éléonore

TITRE DU PROJET DE FIN D'ÉTUDES :

Projet artistique : nouveau paradigme du projet urbain ?
Le cas emblématique du projet Praille-Acacias-Vernets à Genève

DATE DE SOUTENANCE : Lundi 7 juillet 2014

ORGANISME D'AFFILIATION : Institut d'Urbanisme de Grenoble - Université Pierre Mendès France

ORGANISME DANS LEQUEL LE STAGE A ÉTÉ EFFECTUÉ : Laboratoire de Sociologie Urbaine - École Polytechnique Fédérale de Lausanne, Suisse

DIRECTEUR DU PROJET DE FIN D'ÉTUDES : Jennifer BUYCK

COLLATION :

- NOMBRE DE PAGES : 159
- NOMBRE D'ANNEXES : 11
- NOMBRE DE RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES : 57

MOTS-CLÉS ANALYTIQUES : culture alternative - projet artistique contemporain – espace public – projet urbain - fabrique urbaine - design urbain

MOTS-CLÉS GÉOGRAPHIQUES : Praille-Acacias-Vernets - Genève - Birmingham

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS :

À l'heure où l'art se démocratise et s'institutionnalise, depuis la disparition du mouvement squat à Genève, et dans un contexte en profonde mutation, rythmé par des enjeux de spéculation immobilière et économique, les projets artistiques deviennent partie intégrante de l'espace public, et plus largement du projet urbain. En dix jours, le collectif Espace Temporaire et son projet artistique « *Off Spaces* » interroge le futur du périmètre Praille-Acacias-Vernets à Genève ; une zone industrielle et artisanale en pleine mutation urbaine. Le projet artistique comme nouveau paradigme de la fabrique urbaine métropolitaine ? Dans l'affirmative, il annonce un changement dans la manière de faire projet. Le projet urbain se réinvente...

Presently, the art going to become democratized and institutionalized, since the disappearance of the squat movement in Geneva, and in the context of deep changing, from the pattern of issues of economic and real estate speculations, art projects are going to integrate the public space and more generally the urban project. In ten days, the collective Espace Temporaire by its project "*Off Spaces*" is asking the future perimeter Praille-Acacias-Vernets in Geneva, representing an industrial and an artisanal urban area. Does the art projects the new paradigm in the metropolitan urban fabric? If yes, that is changing time in the art to develop the project. Is the urban project reinventing ?

REMERCIEMENTS

Pour ce mémoire, je voudrais remercier en premier lieu, Jennifer BUYCK (Maître de Conférences en Aménagement de l'espace et Urbanisme à Grenoble), qui, depuis septembre 2013, dans le cadre du Master Sciences Humaines et Sociales, Mention Sciences du territoire, spécialité Urbanisme et projet urbain, parcours Design urbain, fut la première à m'enseigner le travail intellectuel et la méthode de recherche. Merci pour sa disponibilité et ses conseils avisés.

Pour ce stage, je voudrais remercier en deuxième lieu, Luca PATTARONI (Maître d'Enseignement et de Recherche à l'EPFL), qui, en février 2014, dans le cadre du stage de fin d'études de Master, m'a accueillie, puis guidée durant trois mois et demi. Merci pour sa disponibilité, son écoute et ses réponses à mes nombreuses questions, son intérêt à mon avancement du mémoire ainsi qu'à nos discussions et conseils qui m'ont fait progresser.

Je voudrais remercier Vincent KAUFMANN (directeur du Laboratoire de Sociologie Urbaine à l'EPFL), qui m'a permis d'intégrer l'équipe du LASUR et m'a donné la chance de participer à un projet de recherche passionnant ; une expérience très enrichissante qui m'a confirmé que la recherche est un monde captivant.

Je remercie aussi l'équipe du projet de recherche « la ville créative en question » du LASUR, qui, m'a intégré, puis transmis leurs connaissances tout au long du stage : Leticia CARMO, Yves PEDRAZZINI, Mischa PIRAUD et Emmanuel RAVALET.

Je souhaiterais remercier toute l'équipe du LASUR.

Mes remerciements vont enfin à ceux et celles qui ont accepté de me rencontrer pour répondre à mes questions : Albéric HOPF (Service Praille-Acacias-Vernets du canton de Genève), Cléa REDALIÉ (Service de la politique culturelle du canton de Genève) et Magdalena YBARGUEN (artiste et présidente d'Espace Temporaire).

Plus précisément, je souhaiterais remercier ceux qui ont accepté de relire tout ou une partie de ce mémoire pour me faire part de leurs remarques et leurs conseils.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
<u>1 REGARDS CROISÉS SUR LA GENÈVE : UN SINGULIER CONTEXTE</u>	13
1.1 LA GENÈVE, UNE RENOMMÉE INTERNATIONALE	16
1.2 L'HISTOIRE DE GENÈVE : ENTRE CRISES, ANCRAGE ARTISTIQUE ET CRITIQUE	18
1.2.1 UNE RELATION ÉTROITE ENTRE BESOINS ÉCONOMIQUES ET CONSTRUCTION DE LOGEMENTS.....	19
1.2.1.1 Une période de construction de logements	19
1.2.1.2 Un taux de vacance extrêmement faible	22
1.2.1.3 Conséquences du rapport croissance économique et constructions de logements ..	23
1.2.1.4 Genève, au-delà des frontières.....	24
1.2.2 LE MOUVEMENT SQUAT EN RÉPONSE À LA SPÉCULATION IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE.....	26
1.2.2.1 Le squat, né de résistance dans les années 1970	30
1.2.2.2 Le « conflit négocié » avec l'apparition du « contrat de confiance » dans les	31
années 80	31
1.2.2.3 La grammaire du squatteur des années 1990.....	32
1.2.2.4 La remise en question de la fabrique urbaine métropolitaine des squatteurs	33
1.2.2.5 Le tournant des années 2000 : fermeture des squats	34
1.2.3 VERS UNE DISPARITION OU UNE NOUVELLE FORME DE RICHESSE ARTISTIQUE ?	36
1.3 LE PÉRIMÈTRE PRAILLE-ACACIAS-VERNETS : UNE ZONE DE DÉVELOPPEMENT DE GENÈVE	38
1.3.1 LE PAV, UN SECTEUR EN PLEINE MUTATION	40
1.3.2 L'ÉVOLUTION HISTORIQUE ET TERRITORIALE DU PAV.....	41
1.3.2.1 « Le site naturel et l'apparition du premier réseau viaire »	42
1.3.2.2 Le développement et l'amélioration des liaisons avec la ville (19 ^{ème} siècle).....	43
1.3.2.3 Les grands travaux d'infrastructures (1900 à 1960)	45
1.3.2.4 Une zone industrielle et artisanale depuis 1960.....	47
1.3.3 NAISSANCE DU PROJET PAV DE 2005 À AUJOURD'HUI.....	51
1.3.3.1 Du discours de Saint-Pierre au Masterplan.....	53
1.3.3.2 De la constitution de groupe de travail à la nouvelle approche du Masterplan	58
1.3.3.3 D'une « résolution » d'aménagement au projet de loi de déclassement.....	59
1.3.3.4 Lancement des concours d'architecture et d'urbanisme	62

1.3.4	LA PLACE DES LIEUX ARTISTIQUES ET CULTURELS DANS LE PÉRIMÈTRE DU PAV	67
2	<u>LA PRATIQUE ARTISTIQUE À L'ÉPREUVE DU CONTEXTE URBAIN : REGARD SUR ESPACE</u>	
	<u>TEMPORAIRE.....</u>	73
2.1	ESPACE TEMPORAIRE, UN PROJET D'ART INDÉPENDANT DANS L'ESPACE PUBLIC	74
2.1.1	PRÉSENTATION D'ESPACE TEMPORAIRE	74
2.1.1.1	Une naissance sous influences et contexte genevois	74
2.1.1.2	Une tentative de définition du projet d'art indépendant.....	76
2.1.1.3	2008-2009, la première édition de projets artistiques d'Espace Temporaire	77
2.1.2	L'ÉDITION 2011 ET LE PROJET "OFF SPACES" DANS L'ESPACE PUBLIC DU PAV	80
2.1.2.1	Contexte et objectifs du projet	82
2.1.2.2	Actions et artistes invités	84
2.1.2.3	Démarche du projet : du concours à la publicité	90
2.2	VERS LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RICHESSE CULTURELLE ALTERNATIVE GENEVOISE ?	92
2.2.1	LES DÉFIS DES PROJETS ARTISTIQUES À L'ÉPREUVE DE L'ESPACE PUBLIC : ENTRE ORGANISATION TERRITORIALE, LÉGITIMITÉ ET MOBILISATION COLLECTIVE	93
2.2.1.1	Regard sur la place du projet artistique temporaire dans l'organisation territoriale.	94
2.2.1.2	Entre doutes et légitimité des initiatives privées artistiques.....	95
2.2.1.3	Interpeller le politique par le réseau.....	96
2.2.1.4	L'espace public comme lieu de mobilisation collective	98
2.2.2	LES PARTICULARITÉS DES PROJETS ARTISTIQUES CONTEMPORAINS TEMPORAIRES DANS L'ESPACE PUBLIC	100
2.2.2.1	De l'allègement des normes institutionnelles à l'expérimentation de l'art contemporain.....	101
2.2.2.2	Des questionnements sur des transformations possibles	102
2.2.2.3	Des partages de valeurs pour des actions collectives.....	104
2.2.2.4	Une dimension poétique des projets artistiques dans l'espace public.....	104
2.2.3	VERS LA CONCEPTION D'UNE FORME DE PROJET ARTISTIQUE IMMATÉRIEL	107
2.2.3.1	Les politiques « ont oublié d'être contre le <i>trend</i> ».....	107
2.2.3.2	L'art, l'écho du réel	109
2.2.3.3	« Lutter contre le contexte, c'est fatigant ».....	109
2.2.4	UN VÉRITABLE TOURNANT ARTISTIQUE ?.....	112
2.2.4.1	Une démarche artistique issue du courant situationnisme	113
2.2.4.2	Les années 60, la sortie des artistes dans l'espace public	114

2.2.4.3	Un nouveau rapport au public : entre interactions, représentations et expériences du sensible.....	115
2.2.4.4	Une transformation du statut de l'artiste ?	116
3	<u>LE PROJET ARTISTIQUE AU SECOURS DE LA FABRIQUE URBAINE MÉTROPOLITAINE ?</u>	118
3.1	LE PROJET URBAIN, L'INSTRUMENT DE PRODUCTION DE LA VILLE.....	121
3.1.1	TENTATIVE DE DÉFINITION DU PROJET URBAIN.....	121
3.1.1.1	Une notion aux contours flous.....	121
3.1.1.2	Une manière de "faire" projet urbain en France	121
3.1.1.3	Des normes et des réglementations pour les architectes... ..	122
3.1.1.4	... La question des usages pour d'autres.....	123
3.1.2	CARACTÉRISTIQUES DE LA FABRIQUE URBAINE MÉTROPOLITAINE	124
3.1.2.1	Une mobilisation d'acteurs aux compétences diverses... ..	124
3.1.2.2	... Pour dessiner la ville.....	125
3.1.2.3	La position centrale et paradoxale de l'habitant	126
3.1.3	« DU RÉCIT D'URBANISME À UN URBANISME DE RÉCIT »	130
3.2	L'ÉMERGENCE D'UN « URBANISME FICTIONNEL » AU SERVICE DES « VISIBILITÉS URBAINES »	132
3.2.1	L'ARTICULATION DES « TROIS RAISONS D'UN URBANISME FICTIONNEL »	132
3.2.1.1	La <i>new urban governance</i>	132
3.2.1.2	Le <i>storytelling</i>	133
3.2.1.3	Le <i>new public management</i>	133
3.2.2	UNE CRITIQUE INSCRITE DANS LE PROLONGEMENT DE GUY DEBORD	134
3.2.3	LE PROJET ARTISTIQUE RENDU POSSIBLE PAR LA NOUVELLE GOUVERNANCE ?.....	136
3.2.3.1	La commande publique : une relation étroite entre art et ville	137
3.2.3.2	Sous l'influence de la « classe créative » de Richard FLORIDA	138
3.2.3.3	Le projet urbain sous la régie de l'économie créative ?	140
3.2.3.4	Le projet artistique : un outil de communication du projet urbain ?	140
3.3	LE DESIGN URBAIN, L'IMAGE DE LA VILLE À LA CONFLUENCE ENTRE ART ET URBANISME	144
3.3.1	« EUROPEAN CITY », UN PROJET DE DESIGN URBAIN À BIRMINGHAM.....	145
3.3.2	L'ICI ET L'AILLEURS DU DESIGN URBAIN	147
3.3.2.1	Tentative de définition.....	147
3.3.2.2	Le vocabulaire foisonnant du design urbain	149
3.3.2.3	Vers un nouveau régime de l'art dans la fabrique urbaine métropolitaine ?.....	150

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Table des cartographies

Table des figures

Table des photographies

Table des schémas

Table des tableaux

INTRODUCTION

Comment l'urbanisme se saisit-il de l'art ? Telle est notre posture pour interroger la place des projets artistiques dans le projet urbain du périmètre Praille-Acacias-Vernets à Genève, à travers le collectif d'artistes, Espace Temporaire, notre étude de cas. Plus largement, notre sujet s'inscrit dans la question générale suivante : le projet artistique est-il le nouveau paradigme pour penser la fabrique urbaine métropolitaine du XXI^e siècle ?

Avant toute chose, nous tenons à préciser que ce présent s'apparente plus un mémoire d'investigations que de propositions. Cependant, il ne peut se prétendre exhaustif.

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre d'un double objectif. Le premier, d'abord. Il fait l'objet d'un aboutissement de cinq années d'études en urbanisme et valide le diplôme du master Sciences du territoire spécialité Urbanisme et Projet Urbain parcours Design Urbain mention recherche » de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble. Il nous offre l'opportunité de découvrir puis de parcourir des notions, des concepts de la sociologie urbaine et de l'urbanisme, mais aussi une ville et un pays. Ensuite, le second. Il pourrait contribuer partiellement au projet de recherche, intitulé « la ville créative en question », dirigé par Luca PATTARONI, maître d'enseignement et de la recherche au Laboratoire de Sociologie Urbaine à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne. Cette recherche, « art, ville et capitalisme » pose la question de la place de la culture dans la recomposition de deux villes, celles de Genève et de Lisbonne. C'est dans ce contexte et sous la responsabilité de Luca PATTARONI, que notre stage de trois mois et demi s'est effectué.

Genève, un canton, une ville, qui, dès les années 1970, comme de nombreuses villes européennes, a connu une très forte crise du logement entraînant ainsi une spéculation immobilière. Les conséquences ont été terribles : la ville subit de profondes mutations – politiques, sociétales, structurelles, etc. – animant diverses « luttes urbaines ». En effet, la ville de Genève propose des projets de démolition de certains quartiers, en vue de construire des logements. Le quartier des Grottes par exemple, situé derrière la gare Cornavin, fera l'objet d'une forte contestation du mouvement de la culture alternative genevoise qui s'est mobilisée pour lutter contre ce projet de démolition de ce quartier¹ en revendiquant et critiquant le phénomène de gentrification, l'absence de logement bon marché, le système capitaliste et, cela en investissant des bâtiments inoccupés. Un mode d'action qui plonge la ville de Genève dans une longue période de squats, faisant d'elle « une des villes les plus squattées d'Europe »².

Le squat³ est une occupation illégale d'un bâtiment vide. Pour Luca PATTARONI, spécialiste des mouvements alternatifs à Genève et leur institutionnalisation, cet habitat « offre l'occasion de parcourir l'ensemble des opérations – allant de la critique publique à la constitution de routines intimes en passant par le partage des tâches quotidiennes – qui donnent forme au vivre ensemble dans les villes »⁴. Il existerait différents types de squat⁵. Caractérisons ceux de Genève :

"Par rapport aux squats zurichois très militants, ceux de Genève se sont caractérisés par leur grande diversité. Trois formes émergent : le squat refuge pour les personnes précaires et les sans-papiers, le squat politisé proches des milieux trotskistes ou anarchistes hostiles à la propriété privée et le squat culturel qui a permis l'émergence d'une scène artistique foisonnante (scènes de théâtre et de concert, bars, galeries). C'est par exemple de ces squats qu'est sorti le Teatro Malandro d'Omar PORRAS, connu aujourd'hui dans toute l'Europe. Dans la pratique, ces trois fonctions du squat se sont mélangées, non sans créer des tensions entre des conceptions communautaires plus ou moins ouvertes sur la ville."⁶

¹ Ville de Genève, « Contrat de quartier – Grottes » ; disponible sur : <http://www.ville-geneve.ch/vie-quartier/grottes-saint-gervais/participer-vie-quartier/contrats-quartier/contrat-quartier-grottes/> (consultée le 17 mars 2014)

² Entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 14, p.1, 3min54

³ Nous reviendrons sur la notion de manière plus approfondie dans la première partie du contexte

⁴ PATTARONI Luca, In BASSAND M., KAUFMAN V., JOYE D., « La ville plurielle, Quand les squatteurs ébranlent l'ordre urbain », 2007 (2e éd.), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, PPUR, 283-314, également disponible en PDF p.2 sur : <www.unige.ch/ses/socio/forum/pattaroni_07.pdf> (consultée le 25 mai 2014)

⁵ Nous ne développerons pas les différentes catégories de squat, c'est un autre sujet. Possibilité de se référer au mémoire de BECERRA M., « Pérenniser les lieux culturels alternatifs? Le cas de la ville de Genève », mémoire de Master of Science in Geography, sous la direction de Laurent MATTHEY, Lausanne, UNIL, Faculté des géosciences et de l'environnement, Juin 2012, p.p.11-30

⁶ D'après une interview de Luca PATTARONI par BURNAND Frédéric, « Que reste-t-il des squats genevois ? » [En ligne], *Swissinfo*, 20 juillet 2007, disponible sur :

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéressons au squat culturel ou « d'activités », c'est-à-dire des « espaces de vie, de résidence, de travail, création artistique, de représentation et de diffusion de la culture alternative, hors des logiques du marché et dans les marges de la légalité. »⁷

Dès les années 2000, Genève prend un tout autre tournant. Elles annoncent la fermeture progressive des squats, suite à l'arrivée du procureur général Daniel ZAPPELLI, qui déclare sa volonté de les « nettoyer », en vue de mettre fin au désordre urbain (sentiment d'insécurité, bruit, deal, etc.). Ainsi, la disparition du dernier squat, en 2007, entraîne avec elle, d'importantes tensions entre acteurs politiques (ville ou canton) et acteurs artistiques. Ces derniers se retrouvent alors sans atelier, ni logement.

La crise du logement annonce-t-elle la fermeture des squats ? Annonce-t-elle le changement du statut des acteurs artistiques, une fin de la résistance ? Assiste-t-on à un appauvrissement, voire à une disparition de la culture alternative ?

Pour définir brièvement la culture alternative, nous nous basons sur le mémoire de master de Muriel BECERRA, « Pérenniser les lieux culturels alternatifs ? Le cas de la ville de Genève », sous la direction de Laurent MATTHEY⁸. La culture alternative se positionne sur plusieurs points. D'abord, elle s'oppose au système dans lequel nous vivons, celui du capitalisme. Deuxièmement, elle conteste largement la « démocratisation⁹ de la culture dominante (faite par quelques-uns, pour tous) »¹⁰; elle prône plutôt une « démocratie de la culture participative, résultant de la sensibilité, de l'expression et de la créativité de chacun, c'est-à-dire, l'art par tous et pour tous (Henry : 2002). » Par ailleurs, Muriel BECERRA précise que selon Fabrice RAFFIN¹¹, « l'art n'est qu'une partie de la culture. »

<http://www.swissinfo.ch/fre/societe/Que_reste-t-il_des_squats_genevois.html?cid=6011766> (consultée le 25 mai 2014)

⁷ BECERRA M., « Pérenniser les lieux culturels alternatifs? Le cas de la ville de Genève », mémoire de Master of Science in Geography, sous la direction de Laurent MATTHEY, Lausanne, UNIL, Faculté des géosciences et de l'environnement, Juin 2012, p.27

⁸ Un auteur sur lequel nous nous référencerons au cours de ce mémoire

⁹ « Depuis le décret de Malraux définissant en 1959 les missions du ministère français des Affaires culturelles, les politiques publiques sont soucieuses de procéder à une démocratisation de l'art et à favoriser la création artistique. [...] Philippe Henry (2002) souligne qu'il s'agit d'une volonté de rendre accessibles « les œuvres capitales » au plus grand nombre, autrement dit, l'art de quelques-uns pour tous. » » In BECERRA M., « Pérenniser les lieux culturels alternatifs? Le cas de la ville de Genève », mémoire de Master of Science in Geography, sous la direction de Laurent MATTHEY, Lausanne, UNIL, Faculté des géosciences et de l'environnement, Juin 2012, p.11

¹⁰ « Le capitalisme intègre les critiques et se les approprie, ce qui bouleverse les mouvements alternatifs et les fait évoluer, tout en provoquant une recomposition du système capitaliste et des politiques publiques qui intègrent de nouvelles valeurs. » in *ibid.* p.14

¹¹ Forum *GenèveActive* du 9 mars 2010 sur le thème : « Faut-il créer des zones culturelles ? » ; disponible sur : <www.geneveactive.com/blog/blog/espaces-culturels-reduire-la-culture-a-la-question-artistique-est-une-erreur-politique>

Ainsi, la culture alternative défendrait des intérêts divers - « esthétiques, artistiques, ludiques, sociales, politiques et territoriales, ainsi que de nouvelles valeurs, telles que la simplicité, la spontanéité, l'imagination, la passion et la fête (Raffin : 2002, 2005) » - par une mobilisation d'actions collectives. Nous reviendrons sur l'origine de la culture alternative, qui s'inspirerait du situationnisme pour ainsi, mieux cerner notre étude de cas, Espace Temporaire, dans notre deuxième partie de ce mémoire.

Espace Temporaire est un projet d'art expérimental et critique qui agit dans l'espace public. Thierry PAQUOT désigne ces « endroits » : accessibles au(x) public(s), arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité. Ce sont des rues et des places, des parvis et des boulevards, des jardins et des parcs, des plages et des sentiers forestiers, campagnards ou montagneux, bref le réseau viaire et ses à-côtés qui permettent le libre mouvement de chacun, dans le double respect de l'accessibilité et de la gratuité¹². Ce sont des espaces de passage et de rassemblement qui peuvent offrir des nouvelles potentialités de partages artistiques, en invitant les individus à une certaine réflexion sur les usages et les pratiques de la vie quotidienne.

D'après Patrice NOISETTE (architecte, responsable pédagogique à l'ESSEC) et Vincent SAINTE-MARIE GAUTHIER (ingénieur-urbaniste), dans le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* de Françoise CHOAY et de Pierre MERLIN, l'espace public se définit de la manière suivante :

"D'usage assez récent en urbanisme, la notion d'espace public n'y fait cependant pas toujours l'objet d'une définition rigoureuse. On peut considérer l'espace public comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est formé par une priorité et par une affectation d'usage. [...] À partir des années 1960, les échecs de l'urbanisme du mouvement moderne, joints aux analyses d'un courant critique et de la sociologie urbaine, depuis les travaux américains de J. JACOBS, H. GANS, D. RIESMAN, R. GUTMAN, P. GOODMAN jusqu'à ceux de H. COING (*Rénovation urbaine et changement social*, Paris, 1967), attirent systématiquement la réflexion sur le rôle des espaces publics dans la vie citadine.

Si pour J. JACOBS, "espace public, et espace privé ne doivent nullement se fondre l'un dans l'autre, comme c'est le cas dans les réalisations et ensembles suburbains" (*The death and life of great American cities*, 1961), Ch. ALEXANDER privilégie, au contraire, dans sa conception participative, une grande sophistication de l'aménagement et des statuts d'usage des espaces extérieurs, respectivement articulés aux lieux

¹² PAQUOT Thierry, *L'Espace Public*, Paris, La Découverte, Coll. *Repère*, 2009, p.3, in VEYRAT Marc, 2014, *Arts et espaces publics*, Harmattan, 210 pages

bâti qui les joutent ou qu'ils relie (The Oregon experiment, 1975). Cette approche, évolutive, n'a rien perdu de son actualité."¹³

Pour les projets artistiques contemporains, ces lieux publics permettent d'engager "un rapport direct à la vie sociale. Recourir aux lieux publics, pour l'artiste, c'est inévitablement rencontrer la population, c'est la solliciter esthétiquement de façon raccourcie, sans en passer par le filtrage muséal."¹⁴

Au niveau urbanistique, Genève s'étend avec la mise en projet du périmètre PAV, une zone industrielle et artisanale qui s'ouvre à l'avenir depuis 2005. Ce périmètre PAV est un projet de grande envergure, inscrit dans le schéma d'agglomération du Grand Genève 2030, comme future « zone mixte » au cœur de l'agglomération genevoise ; il s'impose ainsi comme le futur centre de la ville de Genève.

Cartographie 1: Le PAV: une « zone mixte » située au cœur de l'agglomération genevoise



Source : Grand Genève

À l'heure où le mouvement squat à Genève n'est plus d'actualité, et où le contexte reste toujours en profonde mutation par des enjeux de spéculation immobilière, de pression foncière qui en découle et économique, quelle place pour les projets artistiques dans ce cadre-là et, plus précisément dans l'espace public du PAV ? Va-t-on vers une disparition de ces actions collectives ? Ou a contrario, ces actions ont-elles été démocratisées, institutionnalisées au point de faire partie intégrante de la vie du projet urbain, voire même de sa conception ? Si oui, alors il y a une possible transformation du rôle des artistes. Sont-ils devenus de véritables acteurs économiques, structureaux, fédérateurs de fabrique et de conception de la société urbaine métropolitaine ? Il est possible qu'ils l'aient toujours été. Est-ce que l'artiste agit en tant qu'acteur économique, structurel et fédérateur et animateur de conception d'espace public ou alors est-il toujours un acteur détaché - s'il a déjà été - des contingences de la fabrique urbaine ?

Ainsi, nous pressentons que ces acteurs artistiques alternatifs deviennent des acteurs de la société urbaine, à travers ce projet urbain et que paradoxalement, ils en font la critique. Celle-ci en fait-

¹³ MERLIN Pierre, CHOAY Françoise, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Puf, 1988 [3^{ème} éd. 2010], p.317-318

¹⁴ Citation de Paul ARDENNE, dans le dossier documentaire, Rencontre-débat art espace public "Ce que l'artiste dans l'espace public...", 2 février 2007, Paris - La Sorbonne

elle leur lutte ? Plus précisément, participe-t-elle à l'enjolivement des projets artistiques dans l'espace public afin de démontrer qu'il est possible de vivre ensemble ? Influence-t-elle, alors une nouvelle manière de faire vivre les habitants ?

Dans un contexte socio-économique où les projets artistiques ont intégré le projet urbain, sont-ils devenus de véritables arguments de vente, réduisant la culture alternative à une culture de consommation ? L'art comme argument de vente d'un espace ? En ce sens, et plus largement, l'art serait un prétexte de développement économique - l'art comme projet économique ? Cela se normalise-t-il ? Est-ce devenu une règle ? Peuvent-ils être considérés comme un élément composant de l'espace urbain et ainsi faire partie intégrante de l'aménagement des territoires et de leur attractivité ? Dans l'affirmative, alors, cet art dans l'espace public deviendrait uniquement esthétique. Est-ce le cas d'Espace Temporaire ? Si oui, alors, comment Espace Temporaire se positionne-t-il face à la culture dominante ?

Ce mémoire est l'occasion de féconds débats sur la problématique suivante : les projets artistiques dessinent-ils le futur des espaces publics genevois ? Quels enseignements via le cas emblématique du PAV ?

Nous chercherons à démontrer ces trois points suivants que nous détaillons ici, suivies de quelques éléments explicatifs :

À l'heure où l'art se démocratise et s'institutionnalise, depuis la disparition du mouvement squat à Genève, les projets artistiques deviennent partie intégrante de la vie de l'espace public. Les formes d'interventions artistiques nous laissent présager que l'artiste vise à une réappropriation de l'espace public par les individus. On assisterait, alors, à d'importants débats sur l'artiste critique et sa place au sein de l'espace public. La transformation du rôle des artistes est-elle programmée ? Si oui, alors les artistes sont des acteurs économiques structuraux, fédérateurs de l'animation, voire de la fabrique et de la conception de la société urbaine métropolitaine. (H1)

Il semblerait, de plus, que l'émergence des artistes liés à l'espace public nous laisse présager que les projets artistiques peuvent jouer un rôle important dans les projets urbains. (H2) Ces projets artistiques seraient en effet un facteur de qualité de vie, de créativité, d'innovation, qui attireraient et rendraient attractive une ville. Ils seraient alors vecteurs de croissance et d'emploi. Ce qui expliquerait la priorité des acteurs politiques d'inscrire ces actions artistiques dans de véritables stratégies

territoriales, elles-mêmes retranscrites dans les projets urbains. Ainsi, les acteurs artistiques sont de plus en plus nombreux à être appelés dans les projets urbains, pas seulement pour leur rôle de décorateur ou d'animateur, mais aussi pour leur capacité à fédérer la population à permettre l'accès à la connaissance, l'embellissement des espaces publics, l'épanouissement des habitants, etc.

L'intégration au système urbain métropolitain des projets artistiques n'empêche pas la critique propre à toute démarche artistique. Le projet urbain se dote alors d'une auto-critique en interne, plus une modification du projet dans l'avenir. (H3) L'art n'a pas uniquement un but esthétique, il est animé par une part de critique en devenant un support pour véhiculer un message. L'art permet de modifier le regard, la représentation, la perception de certains acteurs - élus, habitants, artistes. Les villes tirent profit des compétences de ces artistes pour ainsi faire passer, voire servir, leur cause. Ainsi, si le projet urbain intègre les projets artistiques, c'est qu'il accepterait alors une part d'auto-critique.

Les pratiques artistiques annoncent un changement, un changement dans la pratique de faire le projet. Le projet urbain se réinvente...

Quelle méthodologie est adoptée au prisme de cette recherche ? Nous avons opté sur plusieurs méthodologies. La première, celle du recueil de données.

L'enquête comprend deux volets complémentaires : quantitatif et qualitatif. Une analyse socio-démographique quantitative issue des statistiques cantonales de Genève est réalisée, dans le cadre du stage, avec l'élaboration d'une monographie. Une mission qui nous a permis de comprendre le contexte genevois.

Parallèlement, une étude plutôt qualitative est menée auprès de plusieurs acteurs genevois : trois collectifs d'artistes genevois issus de la culture alternative –Vélodrome, Espace Temporaire et Association pour la Reconversion des Vernets – puis deux acteurs politiques du canton de Genève, Albéric HOPF du Service Praille-Acacias-Vernets et Cléa REDALIE du service politique culturelle.¹⁵ Pour ce projet de recherche, la méthode d'entretien directe ne s'y prête pas, dans le souci de ne pas « écraser » le discours des interviewés. D'autant plus, que ce n'est que le début des entretiens ; il semble nécessaire de laisser de la liberté en vue d'orienter les questions de manière plus précise lors des prochains entretiens. Nous optons alors pour des entretiens semi-directifs¹⁶ d'une durée variant

¹⁵ Vous trouverez en annexe 1 et 2, un tableau recensant les entretiens réalisés et les non réalisés (pour des raisons de délai) accompagnés des noms, des fonctions des personnes, et leur apport à cette recherche, p.1-2

¹⁶ En annexe 3, vous trouverez l'esquisse de notre grille d'entretien pour les artistes, p.3-4

entre 1h30 et 3h00, où préalablement nous définissons plusieurs thématiques. Il s'agit de demander à l'interviewé son parcours de manière détaillée dans la culture genevoise, de raconter l'histoire du lieu ou de l'association, dans lequel il est intégré, de comprendre le processus de mise en place d'un projet, de connaître la relation entre les artistes et le projet Praille-Acacias-Vernets - c'est-à-dire comment il s'inscrit dans le PAV, si c'est le cas - et d'avoir un regard sur les perspectives d'avenir des artistes à Genève.

L'objet de ce travail, ici, n'est pas d'apporter une critique généraliste de type « arts et espaces publics », mais plutôt d'accompagner notre réflexion suivant le récit des personnes interrogées. Suite à ces entretiens, nous avons choisi de traiter seulement Espace Temporaire, pour des raisons de délai et d'intérêt pour l'art expérimental. Nous nous sommes intéressés à ses actions et pratiques, et plus précisément à son projet « *Off Spaces* », réalisé dans l'espace public du projet PAV. Nous avons cherché à comprendre son histoire, son parcours, sa visée politique, ses projets actuels, etc. et, surtout son intérêt à investir le périmètre du PAV.

Toutefois, un entretien libre est réalisé avec un étudiant en formation continue à l'Institut d'urbanisme de Grenoble, Mikael MEYER, dans le but d'apporter un regard extérieur concernant le projet PAV, mais aussi d'enrichir nos connaissances sur le contexte genevois, un terrain d'étude, qui nous était jusqu'alors inconnu.

Ces entretiens sont répertoriés dans un tableau - que vous trouverez en annexe 1 – composé de plusieurs colonnes : type d'entretien (exploratoire, spécifique au PAV ou complémentaire), nom de la personne interviewée et sa fonction, date et lieu de l'entretien, apport de l'entretien pour notre mémoire et contact. Les trois entretiens « spécifiques au PAV », Albéric HOPF, Cléa REDALIE et Magdalena YBARGUEN sont retranscrits¹⁷ et annexés. Vous retrouverez tous les entretiens à écouter en annexe sur un CD-ROM¹⁸.

En plus des personnes interrogées, sur prise de rendez-vous, nous avons bénéficié de discussions informelles, auprès des chercheurs du laboratoire de recherche de Sociologie urbaine et également des personnes que nous avons préalablement rencontrées sur le terrain, suite à un premier RDV, comme Espace Temporaire par exemple.

Outre ces témoignages, nous ajoutons la méthode de l'observation directe, avec la visite du périmètre PAV. Une visite qui s'est accompagnée de prises de notes et de photographies. Nous avons

¹⁷ Exception faite pour l'entretien « exploratoire » de Stefan PRESS au Vélodrome qui est également retranscrit à la demande du laboratoire de recherche, et que nous avons alors inséré en annexe

¹⁸ Vous trouverez en annexe 4 : Liste des entretiens sur le CD-ROM, p.5

réalisé un parcours commenté¹⁹. Préalablement à cette visite, un travail de familiarisation avec le terrain est effectué. Nous avons cartographié²⁰ des lieux culturels et artistiques en son sein, et également redessiné les projets de réaménagement du futur PAV²¹ pour nous aider à comprendre son évolution.

L'approche théorique. Cette deuxième méthodologie nous permet de définir les termes de notre problématique et ceux employés dans notre développement, comme projet artistique, mouvement squat, culture alternative, espace public, projet urbain, espaces interstitiels, lutte urbaine, etc.

Ensuite, une lecture de la presse écrite et quotidienne (*Swininfo*, *Tribune de Genève*, *RTS*, *Le courrier*, etc.) permet d'exposer les principaux enjeux et les limites du projet PAV, mais aussi l'importance de la présence de la culture alternative genevoise. Nous avons également écouté et/ou participé physiquement à quelques conférences, comme le séminaire doctoral "Territoires Esthétiques" de Martine BOUCHIER à Paris, THÉVENOT Laurent et BREVIGLIERI Marc, "Du gouvernement par les normes à la ville garantie" du 20 mars à l'EPFL, etc.

Afin d'apporter des éléments de réponse à ces questionnements ou tout au moins de soulever un débat, nous structurons ce mémoire de la manière suivante :

Nous souhaitons, en premier lieu, dresser le contexte genevois. Genève est à la fois un canton, une ville, avec moins d'un demi-million d'habitants, et qui, s'affiche comme la plus petite « ville-monde » de la planète. La ville s'anime dans un paradoxe étonnant. Son véritable succès économique participe à une forte pression foncière, entraînant ainsi une spéculation immobilière. Une telle pression qui, dès les années 2000, pousse la scène alternative à une extinction quasi-totale aujourd'hui. Pourtant, cette culture alternative était largement valorisée dans les années 1990 avec, comme nous le verrons, l'omniprésence du squat, qui aurait largement contribué à la richesse culturelle de la ville.

Parallèlement, depuis 2005, Genève s'étend avec le projet PAV. Nous présenterons le périmètre, son histoire et son projet en cours. Pour le Conseil d'État de Genève, ce périmètre apparaît comme une réponse aux deux problématiques citées précédemment, celle de la pénurie de logements et de l'occupation de bâtiments inoccupés. (I) Cette mise en contexte offre une perspective méthodologique intéressante, en traitant l'information utile, pour la compréhension de la réalité - et des différentes tensions développées au cours de ce mémoire.

¹⁹ Vous trouverez en annexe 5 : Parcours commenté du périmètre Praille-Acacias-Vernets à Genève, p.6-9

²⁰ Présentée dans la première partie du mémoire

²¹ Ibid. puis en annexe 6 : Schémas à la main complémentaires illustrant le Masterplan du PAV, p.10

Face à la disparition progressive des lieux culturels et artistiques alternatifs, de nombreux acteurs se mobilisent en vue de perpétuer et de défendre la place de la culture alternative. Alors, nous nous interrogerons sur la place des projets artistiques dans le projet PAV à l'échelle de l'espace public. Comment se manifeste-t-elle ?

En deuxième lieu, nous répondrons à ces questions par un exemple concret. Bien qu'à l'heure de la fermeture des squats, ce mouvement ne semble pas avoir totalement disparu. Effectivement, il ressurgit sous une autre forme, telle que la manifestation culturelle et artistique. Nous illustrons notre propos avec Espace Temporaire et son projet d'art expérimental dans l'espace public. Après une présentation d'Espace Temporaire, sur la base de notre entretien semi-directif, nous exposerons ses différents projets artistiques, dont un, que nous développerons de manière détaillée, le projet « *Off Spaces* ». Puisque, pendant dix jours, Espace Temporaire s'est installé dans l'espace public du périmètre du PAV en abordant la thématique des *Off Spaces*, c'est-à-dire les réserves inexploitées de la ville, les espaces qu'il est encore possible d'imaginer, de réinventer, de se réappropriier ou de défendre. Ainsi, c'est en allant à la rencontre du public, dans l'espace public, que les projets artistiques d'Espace Temporaire prennent la forme d'un art qui invite à la critique ; il propose de nouvelles expériences du contexte urbain qui encouragent à percevoir notre manière de vivre consciemment.

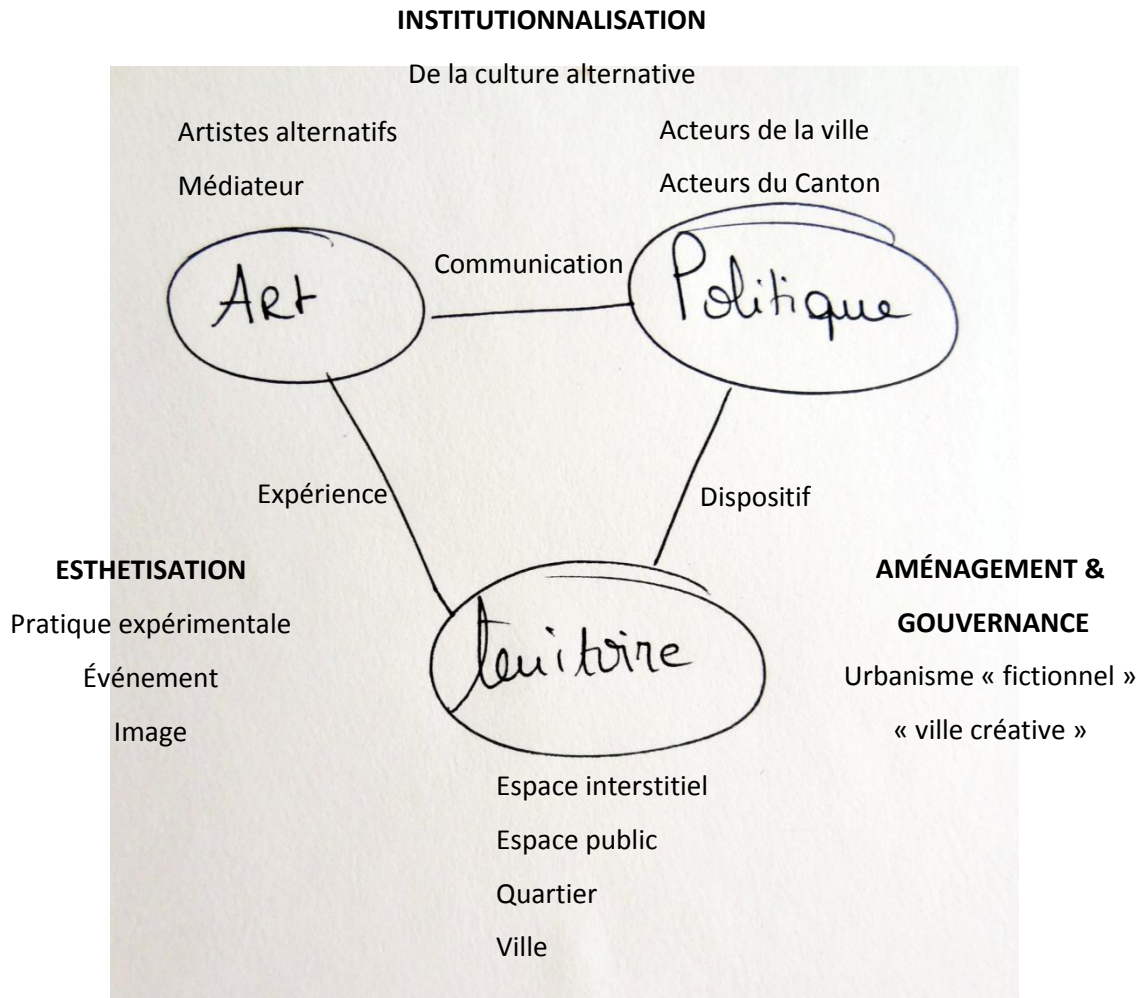
Au-delà des projets artistiques, Espace Temporaire nous permet d'observer l'évolution de la culture alternative, et tout particulièrement son institutionnalisation, dans le dialogue, avec la politique culturelle. Ainsi, il apparaît de manière évidente une convergence vers, un contexte où l'art dans l'espace public est caractérisé par la commande publique, elle-même sous l'influence d'un urbanisme que Laurent MATTHEY qualifie de « fictionnel », et un appel du situationnisme. Une problématique qui plonge Espace Temporaire et son projet d'art contemporain dans un rapport entre sophistication de dispositifs de contrôle public pour agir dans l'espace public et l'exercice de son droit à placer de nouvelles expériences du contexte urbain qui encouragent à percevoir notre manière de vivre consciemment. L'émergence de ces pratiques artistiques dans l'espace public est une réponse aux pratiques urbaines et aux problématiques sociétales : privatisation de l'espace public, disparition des lieux culturels et artistiques, surveillance, normes, industrie culturelle, insécurité de la vie, la sophistication du système, etc. Nous allons voir comment Espace Temporaire se positionne face à la culture dominante. Depuis la sortie des arts dans l'espace public, au cours du XX^{ème} siècle, nous assistons à une multiplication de pratiques culturelles et artistiques en Europe et dans le monde, qui participerait largement à l'esthétisation des espaces publics, et plus largement des territoires. (II)

Ainsi, pour penser la ville et la production de l'espace urbain, la question d'intégration des pratiques artistiques devient inévitable. C'est pourquoi, nous développerons la notion de projet urbain,

comme instrument de la ville, pour comprendre l'évolution de nos manières de concevoir la fabrique urbaine. Nous pensons à Laurent MATTHEY et sa tentative de décryptage sur un urbanisme émergent, qu'il nomme « urbanisme fictionnel ». Il précise que l'intégration des projets artistiques dans les projets urbains serait rendue possible par une nouvelle gouvernance urbaine. Pour comprendre cette réflexion, nous changerons d'échelle pour élargir nos connaissances sur la possible influence de la « ville créative » de Richard FLORIDA. L'intéressant ici est le phénomène qui lie l'artiste critique et la transformation des modes de production économique dans le processus de la fabrique urbaine métropolitaine. La politique culturelle, en s'associant au développement économique (Florida, 2002), s'inscrit dans l'« industrie culturelle » (Debord, 1967). Cette récupération des pratiques artistiques alternatives modifie en profondeur la manière de penser le projet urbain. Un débat s'anime entre art et marché. Les projets artistiques sont-ils devenus de véritables arguments de vente réduisant la culture alternative à une culture de consommation ? Si oui, alors, cet art « subversif » deviendrait uniquement esthétique. Ainsi, les projets artistiques annoncent un changement, un changement dans la manière de faire projet. Le projet urbain se réinvente... (III)

La recherche que nous proposons pose concrètement la question du processus de valorisation dans le lequel l'immatériel serait un élément constitutif important de la ville, mais pas uniquement de la ville. L'idée latente est de montrer que la notion de design urbain dépasserait celle de l'aménagement du territoire. Autrement dit, nous émettons l'hypothèse que l'on serait dans une sorte de dynamique qui pose la question de la valorisation des lieux par de nouvelles scènes artistiques liées à la culture dans les villes. Toutefois, ces scènes artistiques ne doivent pas être réduites à ce que l'on appelle de manière courante « l'attractivité territoriale ». L'urbanisme se voit, alors, une fois de plus évoluer, avec notre introduction à la notion de design urbain, c'est-à-dire, un moyen de repenser et de concevoir le processus de la fabrique urbaine métropolitaine, en dessinant "les espaces ouverts et les volumes" par une démarche conceptuelle, technique et participative.

Schéma 1 : Système du design urbain



PREMIÈRE PARTIE

1 REGARDS CROISÉS SUR LA GENÈVE : UN SINGULIER CONTEXTE

*Je demande que l'on fasse bien attention au contexte. À tous les contextes.
À ce qu'ils permettent, ce qu'ils refusent, ce qu'ils cachent, ce qu'ils mettent en valeur.*
(Daniel BUREN)

L'objectif de cette partie est de dresser le contexte général dans lequel s'inscrit notre réflexion, mais aussi, et principalement, le contexte de notre étude de cas. Cette mise en contexte offre une perspective méthodologique, en présentant l'information utile pour la compréhension de la réalité - et les différentes tensions – de notre secteur d'étude qui est le PAV.

Cartographie 2 : Localisation de la Suisse et de Genève²²



Tout d'abord, la commune de Genève, chef-lieu du canton de Genève, est la deuxième ville la plus peuplée de Suisse.

Ce pays d'Europe occidentale compte 26 cantons avec comme Capitale, Berne.

L'aire métropolitaine genevoise – le « Grand Genève » - s'étend sur le canton de Vaud et deux départements français, l'Ain et la Haute-Savoie. Genève se situe à la frontière de la France.

Avec l'aire urbaine²³, située autour du lac Léman, dite « l'arc lémanique » - dont les deux pôles principaux sont Genève et Lausanne - les taux de croissance économique et démographique restent supérieurs à Genève en comparaison à la moyenne suisse.

²² MULONGO Freddy, « Suisse, Paradiso-Lugano ! » [En ligne], *Le Nouvel Observateur*, lundi 22 juillet 2013 ; disponible sur : <http://reveilfminternational.blogs.nouvelobs.com/archive/2013/07/23/suisse-paradiso-lugano-486031.html>(consultée le 1 avril 2014)

²³ Définition d'une aire urbaine selon l'INSEE « est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci » ; disponible sur : < <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/aire-urbaine.htm>>

1.1 LA GENÈVE, UNE RENOMMÉE INTERNATIONALE

Genève, un canton, une ville, qui s'affiche comme la plus petite « ville-monde » de la planète avec moins d'un demi-million d'habitants²⁴. Entre entreprises internationales et services financiers, la ville à position internationale se place comme une « plaque tournante du commerce mondial des matières premières ». Elle dispose d'un « aéroport international, centres de foires et de congrès, universités et centres de recherche, écoles internationales, industries de pointe (horlogerie, biotech), équipements culturels et sportifs de haut niveau, etc. Aujourd'hui, le canton abrite plus de 500 sociétés multinationales, 19 000 fonctionnaires internationaux et une population résidente qui compte près de 40 % d'étrangers ». Par ailleurs, avec 190 nationalités différentes, les statistiques cantonales montrent que le canton compte 476 006 habitants, dont 281 383 Suisses et 194 623 étrangers à la fin 2013²⁵.

Photographie 1 : L'emblématique jet d'eau du lac Léman, Genève, Suisse



Source : Éléonore PIGALLE

²⁴ SURCHAT-VIAL Nicole (Dir.) et al. [Réd. Richard Quincerot, Michèle Tranda-Pittion, Christoph Loetscher], *Genève Agglo 2030, un projet pour dépasser les frontières = ein grenzüberschreitendes Projekt für die Agglomeration*, Marseille, Parenthèses, *Projet urbain*, 2010, p.4

²⁵ Office cantonal de la statistique (OCSTAT), « Etat de la population » [en ligne], Disponible sur : <http://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=01_02_1> (consultée le 6 mars 2014)

Photographie 2 : Palais Wilson, Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH), Genève



Photographie 3 : Mur des Réformateurs, parc des Bastions, Genève, 1909



Photographie 4 : L'horloge fleurie, Jardin anglais, Genève, 1955

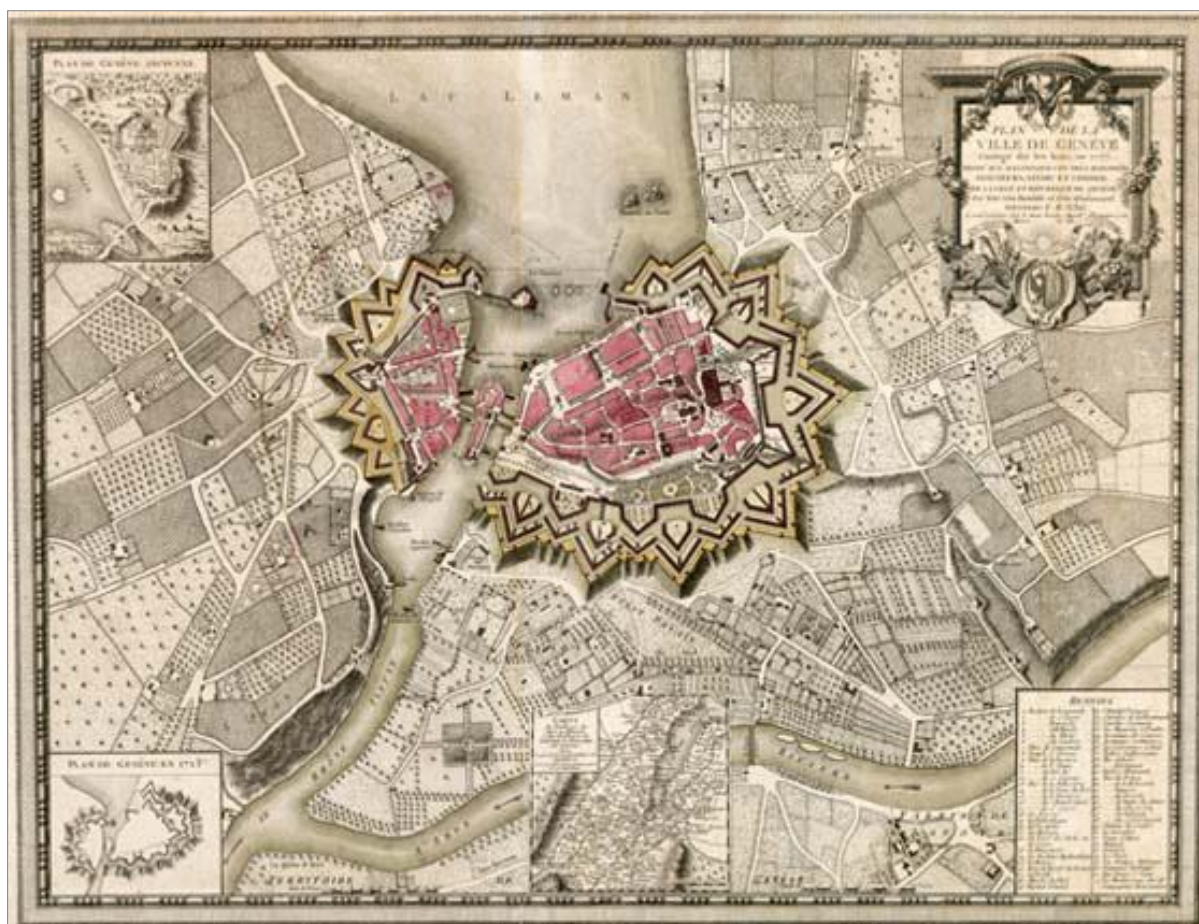


Source : Éléonore PIGALLE

1.2 L'HISTOIRE DE GENÈVE²⁶ : ENTRE CRISES, ANCRAGE ARTISTIQUE ET CRITIQUE

« Ville de foires au Moyen Age, Rome protestante à la Réforme, ville d'Europe au Siècle des lumières, siège de la Croix-Rouge au XIXe siècle, de la Société des Nations, puis de l'Onu au XXe siècle, Genève hérite d'un profil pluriséculaire de Ville-État, « mondialisée » avant la lettre. Son rayonnement international – que certains disent plus important que la Suisse – repose sur un mélange unique de religion, finance, science, organismes internationaux et humanitaires. Les paysages calmes du bord du lac Léman ont abrité la signature de nombreux traités internationaux, comme les Conventions de Genève, qui lui assurent une notoriété planétaire durable. »²⁷

Cartographie 3 : Plan de la ville de Genève en 1777 par C.G. Glot



Source : AEG Archives privées 247/V/2128

²⁶ Plus de précisions sur l'histoire de Genève, « Helvetia Genevensis » [en ligne], 2006 ; disponible sur : <www.helvetia-ge.ch/fileadmin/...genevensis/.../Histoire_de_Geneve.pdf>

²⁷ SURCHAT-VIAL N. (Dir.) et al. [Réd. Richard Quincerot, Michèle Tranda-Pittion, Christoph Loetscher], *Genève Agglo 2030, un projet pour dépasser les frontières = ein grenzüberschreitendes Projekt für die Agglomeration*, Marseille, Parenthèses, *Projet urbain*, 2010, p.21

²⁸ Site du canton de Genève ; disponible sur : <<http://etat.geneve.ch/dt/archives/>> (consultée le 4 avril 2014)

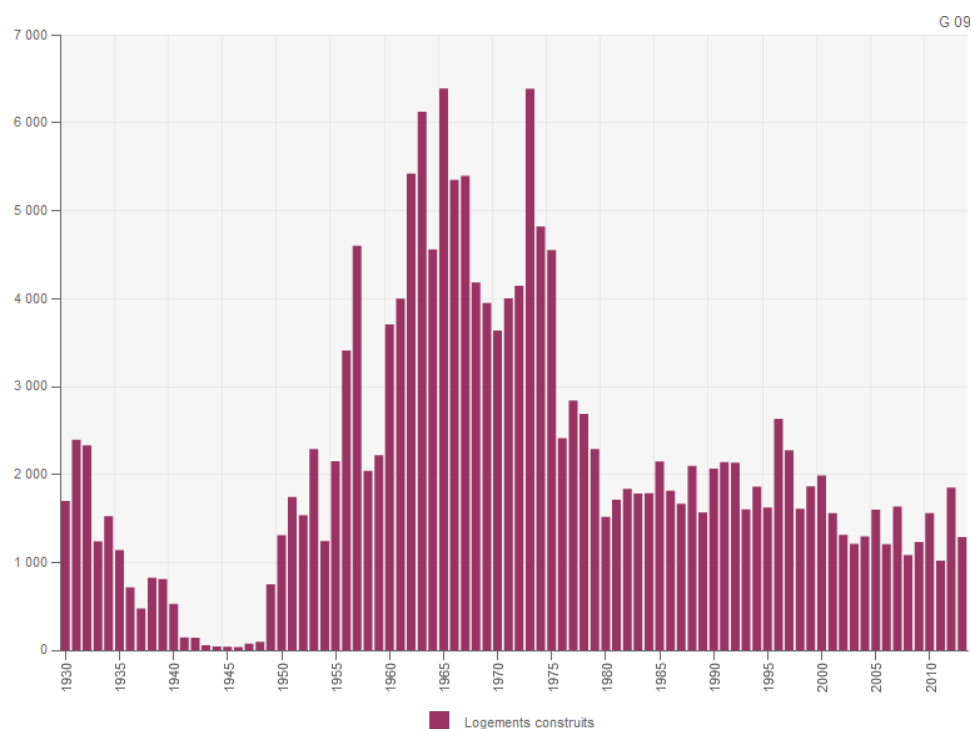
Genève se « désintéresse » du territoire local, et a déjà une vision plus globale, celle des relations internationales. La ville vit durant plusieurs années derrière ses remparts, entourée de campagnes et de montagnes. En 1815, Genève se rattache à la Suisse. Sa volonté de limiter la surface de son territoire cantonal, en excluant les terres catholiques, a permis à la ville de Genève d’obtenir une « zone franche » afin d’autoriser la circulation de marchandises, hors contrôle douanier. Entre conciliation politique et intégration économique des territoires, Genève centralise le pouvoir en vue de mener une « promotion internationale, de modernisation et d’équipement », et ce malgré le faible pouvoir des communes genevoises. Véritable succès, cette promotion amène Genève à se doter, dès la Première Guerre Mondiale, d’un programme de construction de logements pour répondre aux besoins économiques.

1.2.1 Une relation étroite entre besoins économiques et construction de logements

1.2.1.1 Une période de construction de logements

En 1963, le canton construit 6 125 logements neufs et 6 384 en 1973.

Graphique 1 : Logements neufs construits dans le canton de Genève, depuis 1930
Chiffres annuels



Source : Office cantonal de la statistique - Statistique du parc immobilier, 03.2014

De nombreuses « cités nouvelles » sont alors construites, ce qui a suscité l'intérêt des architectes venant de toute la Suisse pour les visiter, comme celle du Lignon par exemple. « Le Lignon est une barre de 1 060 mètres, soit 2 780 logements, construite à 5 km du centre de Genève entre 1963 et 1971 »²⁹.

Photographie 5 : Cité du Lignon, Genève, 1969³⁰



Avec une croissance fortement accélérée par les Trente glorieuses, le canton, comme de nombreuses villes européennes, se retrouve face à un dilemme : soit opter pour le renouvellement des anciens quartiers, soit étendre la ville sur la campagne.

Une association de sauvegarde du patrimoine bâti, de défense des locataires et de protections de l'environnement, prône la première solution : « construire la ville en ville » pour arrêter

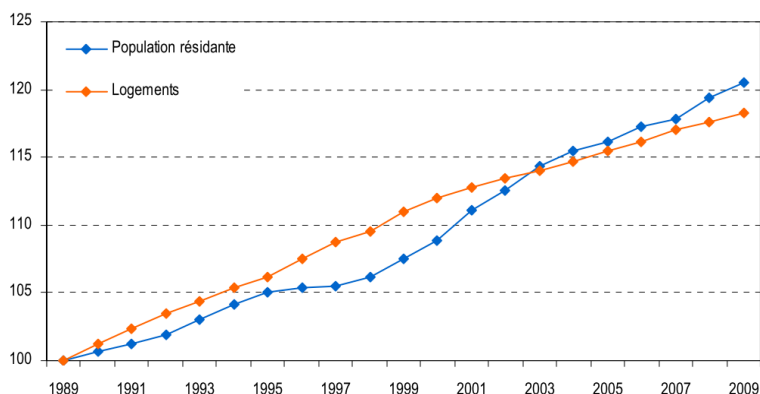
²⁹ COGATO LANZA E., DI CAMPLI A., « Horizons domestiques. Le confort urbain d'une mégastructure », in Franz Graf, *La cité du Lignon. Étude architecturale et stratégies d'intervention*, Gollion, Infolio, 2012, pp. 62-67

³⁰ Photos de la cité du Lignon disponible sur : <<http://www.lignon.ch/historique.shtml.html#4>> (consultée le 23 avril 2014)

l'étalement urbain et ainsi protéger les terres agricoles. Le nombre de constructions neuves chute avec 1 516 logements construits en 1980, 1 083 en 1998 et 1 288 en 2013.

Graphique 2 : Évolution de la population résidante et du nombre de logements dans le canton de Genève, de 1989 à 2009

(Indice : 1989 = 100)



Sur ce graphique, nous constatons qu'entre 1989 et 2009, « la population résidante du canton de Genève augmente de 20 %, tandis que le parc de logements croît de 18 % »³¹.

Source : Office cantonal de la statistique, Statistique de la construction

En 20 ans, la hausse du nombre de résidents est ainsi légèrement plus marquée que celle du nombre de logements. À la fin de 2009, le canton compte 457 600 habitants et 218 000 logements. La densité de population est plus forte et les habitants sont légèrement plus à l'étroit dans les communes de 10 000 habitants ou plus que dans les autres. »³²

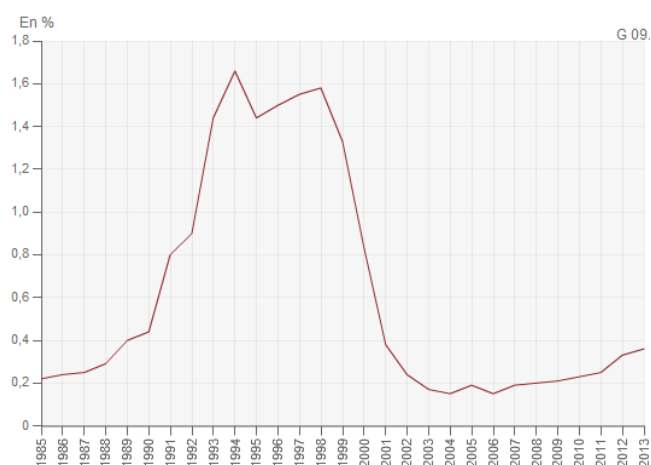
³¹ Office cantonal de la statistique (OCSTAT), *Évolution de la population résidante et du parc de logements dans le canton de Genève, de 1989 à 2009* [en ligne] ; disponible sur :

<www.ge.ch/statistique/tel/publications/2010/resultats/dg-rs-2010-12.pdf> (consultée le 6 mars 2014)

³² Ibid.

1.2.1.2 Un taux de vacance extrêmement faible

Graphique 3 : Taux de vacance des logements dans le canton de Genève, depuis 1985
Situation au 1er juin, en % (1)



(1) Le taux de vacance est le rapport entre le nombre de logements vacants et celui des logements existants.

Source : OCSTAT - Statistique des logements vacants, 07.2013

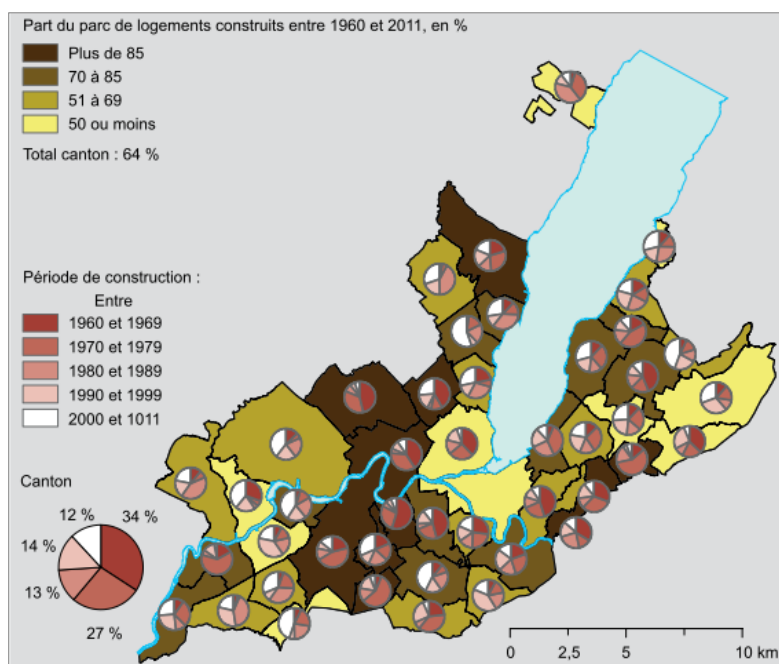
Dans un contexte où les logements vacants se font rares avec un taux proche de zéro, environ 0,2 % depuis plusieurs années, cette tension du marché immobilier s'explique par la flambée des prix.

À ne pas confondre logement vide et logement vacant : un logement vide est retiré du marché en vue d'être rénové, tandis qu'un logement vacant reste disponible, il est en attente d'être soit loué ou vendu.

Ce taux de vacance a toutefois été fluctuant entre la fin des années 80 et le début 2000. En effet, il a connu une croissance quasi-exponentielle entre 1990 et 1993. Il est resté longtemps élevé autour de 1,6 % jusqu'en 1999, puis a diminué fortement, à l'image de la croissance qu'il a connu début des années 1990.

Cartographie 4 : Logements construits, par commune, entre 1960 et 2011

Chiffres annuels



Source : OCSTAT - Statistique du parc immobilier - Fond de carte : SEMO

En observant cette carte sur les logements construits par commune entre 1960 et 2011, nous constatons que la part du parc de logements est plus intense dans la couronne française.

1.2.1.3 Conséquences du rapport croissance économique et constructions de logements

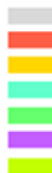
Le rapport, entre croissance économique et construction de logements, génère plusieurs conséquences tant à l'intérieur du canton qu'à l'extérieur. Comme nous l'avons déjà écrit précédemment, ce découplage a favorisé une crise aiguë du logement et une forte augmentation des prix du foncier et immobiliers dans le canton de Genève, tandis qu'en dehors du canton, l'urbanisation résidentielle s'est considérablement accrue et étalée, entraînant dans ce processus, une réelle dégradation environnementale et des paysages. Afin d'accueillir une nouvelle population, ces territoires connaissent une « croissance de 2 à 3 % de logements nouveaux par an ». Ce phénomène est rendu possible par l'explosion de la mobilité quotidienne qui se fait essentiellement en voiture en raison d'absence d'offre transfrontalière de transport public entre la France et la Suisse. Cette fois encore, cette mobilité n'est pas sans impact : saturation des réseaux, notamment aux heures de pointe, pollution (air, bruit), santé, etc. Actuellement et, ce depuis 2011, le projet CEVA (Cornavin - Eaux-Vives – Annemasse) permet la mise en place d'une liaison ferroviaire de 16 kilomètres, dont 14 sur territoire suisse, qui connectera les réseaux CFF³³ et SNCF ; telle une alternative à l'utilisation de l'automobile. Cette nouvelle liaison régionale à l'échelle du Grand Genève a pour objet de répondre aux enjeux de développement et de croissance du canton de Genève (faciliter la circulation des personnes et renforcer l'attractivité économique).

Cartographie 5 : Tracé du CEVA³⁴



Secteurs

St-Jean—Jonction
La Praille
Carouge-Bachet
Val d'Arve
Champel—Hôpital
Genève—Eaux-Vives
Trois-Chêne



Ouvrages

Stations
Tronçon existant
Tronçon en tunnel
Tronçon en tranchée couverte
Pont



Source : site du CEVA

³³ Chemins de Fer Fédéraux suisses

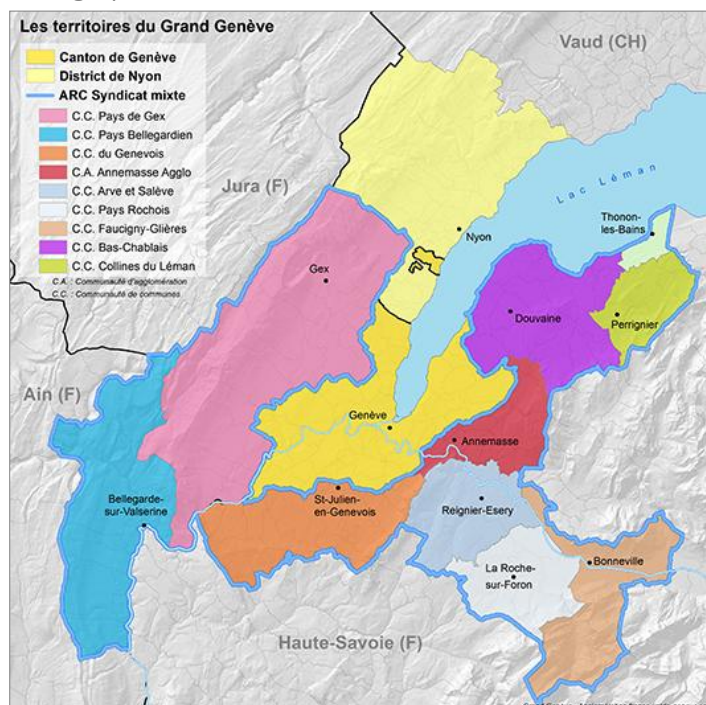
³⁴ Site du CEVA ; disponible sur : <<http://www.ceva.ch/geneve/fr/carte.html>> (consultée le 24 avril 2014)

Après les années 1990 marquées par la crise immobilière, les années 2000 connaissent le même destin : 0,2 % de logements vacants dans le canton de Genève, l'immobilier devient de moins en moins accessible à la population travaillant sur place, en France, les prix immobiliers explosent, etc. Nous assistons à une forte concentration des emplois au centre et de l'habitat en périphérie, sans parler des flux et des déplacements pendulaires. Sa population et sa richesse grandissent.

1.2.1.4 Genève, au-delà des frontières

La ville de Genève n'est plus la petite île d'autrefois. Suite aux lois de décentralisation en France, 1982-2003, « les collectivités territoriales jouissent de la personnalité morale, de moyens et de compétences propres, donc d'une certaine autonomie locale (art. 72 s. De la Constitution ; Charte européenne de l'autonomie locale de 1985) »³⁵. De ce fait, les communes françaises commencent à prendre conscience qu'elles gèrent elles-mêmes leur commune. Le rapport, voire le dialogue avec la Suisse, en sera une des conséquences. Puisqu'en 2001 est créée l'Association régionale de coopération (ARC) par les intercommunalités frontalières associant le canton de Genève et la région Rhône-Alpes dans un dialogue. Rappelons que la Suisse ne fait pas partie de l'Europe en refusant d'y entrer en 1993.

Cartographie 6 : Les territoires du Grand Genève : 212 communes³⁶



Le canton de Genève change officiellement d'échelle. Mais, il reste étroit malgré tout. Comme nous le constatons sur la carte ci-contre issue du Grand Genève, le bassin de vie de Genève dépasse ses frontières dans le canton de Vaud et également en France.

³⁵ Vie publique, « Qu'est-ce que la décentralisation » [en ligne] ; disponible sur : <<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/principes-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-decentralisation.html>> (consultée le 24 avril 2014)

³⁶ Site du Grand Genève ; disponible sur : <<http://www.grand-geneve.org/grand-geneve/le-territoire/les-212-communes>> (consultée le 1 avril 2014)

Pour résumer, Genève, souffre d'une pénurie de logements aigüe et cela, depuis plus de 30 ans. Entre spéculation immobilière et pression foncière – faisant « le bonheur des secteurs immobiliers et politiques »³⁷ - la question de la « lutte urbaine » apparaît au grand jour.

Bien qu'aujourd'hui, les luttes urbaines « semblent avoir perdu de leur importance dans les pays développés »³⁸, elles étaient présentes, il y a plusieurs années, et ce pour diverses raisons (logement, transport, environnement, vie sociale et économique, etc.). Se définissant comme étant un « conflit », ces luttes urbaines surgissent, selon le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* de MERLIN et CHOAY, « dans le cadre de l'industrialisation des sociétés et du développement urbain, [elles] opposent les intérêts des classes dominantes à ceux des usagers, du point de vue global du « droit à la ville » décrit par Henri LEFEBVRE ». Soutenues généralement par des associations, elles se manifestent par des revendications. Dans les années 1960 et dans les pays développés, ces revendications concernaient surtout le « problème du logement [...] avec la création de nombreuses associations de la défense des locataires. Entre 1968 et 1973, l'approfondissement de la crise du logement a suscité en France, comme de nombreux mouvements à caractère revendicatif dont la formation a fait l'objet d'analyse par des sociologues urbains (M. CASTELLS, *Luttes urbaines*, Paris, 1973) »³⁹.

En outre, ces revendications peuvent prendre une tout autre ampleur en créant un certain désordre urbain établi par l'occupation de bâtiments vides, surnommée le « squat ». 160 lieux ont été recensés « pour une population de plus de 2 000 personnes » sachant que « l'État de Genève compte environ 440 000 habitants, en 2005 »⁴⁰. Genève deviendra « une des villes les plus squattées d'Europe ». Nous allons illustrer ces propos avec l'exemple des squats, un mouvement né dans le contexte genevois explicité dans la partie précédente. Si l'on introduit l'histoire du squat à Genève suite au contexte singulier genevois, ce n'est pas par hasard. Il existerait une relation étroite entre squats et crise du logement, alors quelle est-elle ?

D'autre part, pouvons-nous considérer ce mouvement comme une méthode urbanistique porteuse d'enjeux sur l'organisation de nos villes de demain ? Quelle a été l'attitude des acteurs politiques ainsi que la teneur des discours face à la crise du logement et aux bâtiments occupés ?

³⁷ Issue du discours de Dominique GROS, sociologue dans PETROCCHI Marion, « La scène alternative doit inventer un nouveau mode de fonctionnement », *Genève Active*, Jeudi 4 octobre 2007, » ; disponible sur : <http://www.geneveactive.com/blog/blog/fin-dune-epoque-pour-une-scene-alternative-qui-doit-inventer-un-nouveau-mode-de-fonctionnement/> (consultée le 27 avril 2014)

³⁸ MERLIN Pierre, CHOAY Françoise, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Puf, 1988 [3^{ème} éd. 2010], p.451

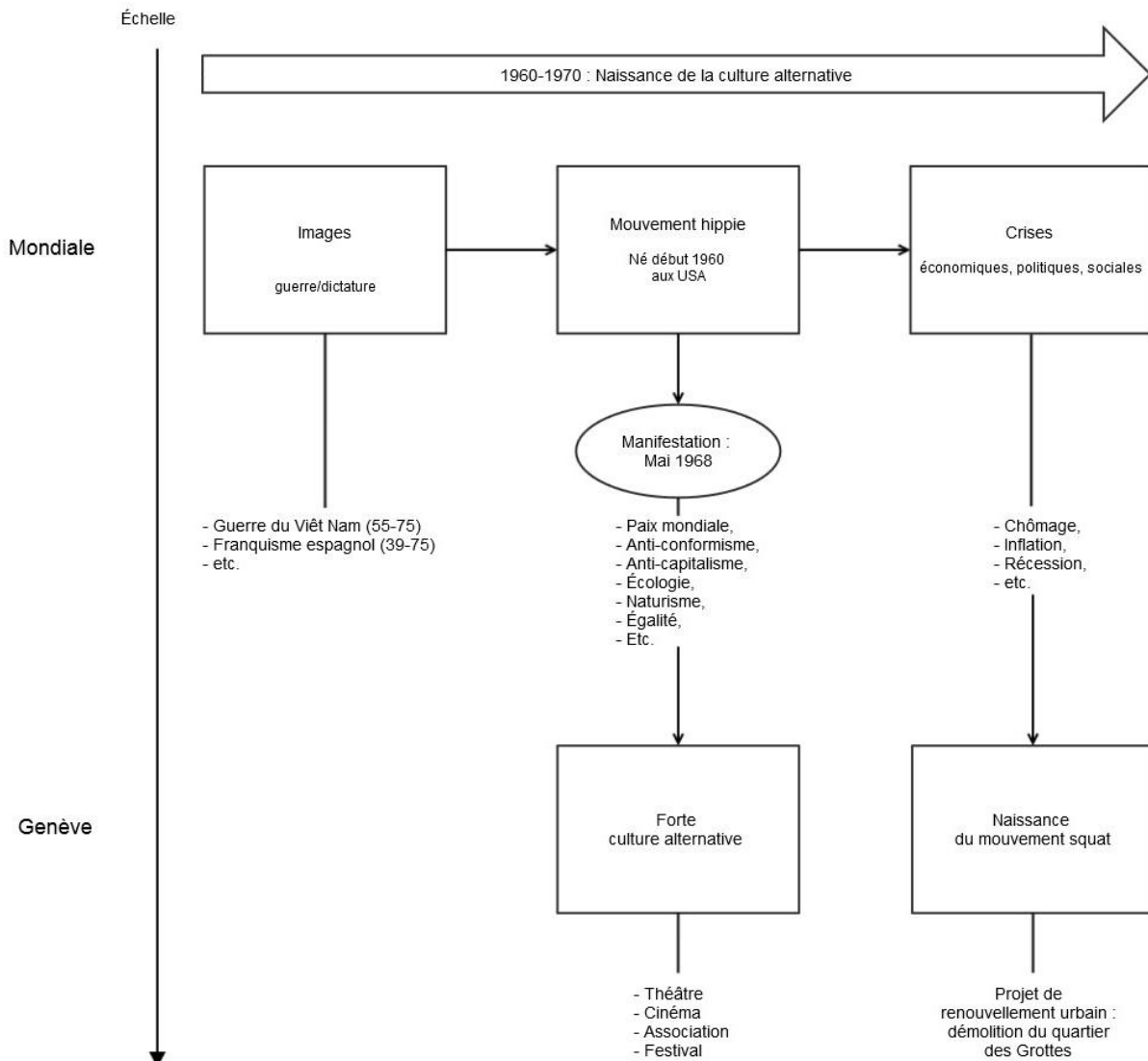
³⁹ Ibid.

⁴⁰ PATTARONI Luca, In BASSAND M., KAUFMAN V., JOYE D., « La ville plurielle, Quand les squatteurs ébranlent l'ordre urbain », 2007 (2^{ème} éd.), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, PPUR, p.283-314

1.2.2 Le mouvement squat en réponse à la spéculation immobilière et foncière

Pour ne pas exposer tous les détails historiques, nous optons pour un schéma qui contextualise les événements mondiaux, accompagnés d'éléments explicatifs, qui en émanent à l'échelle locale genevoise. Ce schéma synthétique nous permet de comprendre les enjeux actuels des lieux culturels et artistiques, notamment la manière dont ils intègrent le développement territorial ; une donnée importante pour notre terrain d'étude, le PAV. Nous allons voir comment la culture alternative se manifeste aujourd'hui, depuis la fermeture des squats, à travers le collectif Espace Temporaire, notre cas d'étude.

Schéma 2 : Naissance de la culture alternative genevoise⁴¹



⁴¹ Inspirée du mémoire de BECERRA M., « Pérenniser les lieux culturels alternatifs? Le cas de la ville de Genève », mémoire de Master of Science in Geography, sous la direction de Laurent MATTHEY, Lausanne, UNIL, Faculté des géosciences et de l'environnement, Juin 2012, p.33-34

Après la guerre d'Indochine (1946 à 1954), débute la guerre du Vietnam - « une guerre très médiatisée, les images de télévision y ont même joué un rôle essentiel dans la défaite américaine »⁴². Parallèlement, suite au décès de Kennedy, en 1963, ancien Président des États-Unis, des jeunes ont commencé progressivement à s'opposer à la culture dominante. De politique plutôt de gauche, ils se regroupent pour revendiquer le pacifisme, un véritable mouvement prenant la forme de contestations très vives. D'autant plus révolutionnaires, de par les photographies de la guerre (massacres de civils vietnamiens, d'enfants mutilés,...) et le nombre de soldats décédés, ce mouvement hippie⁴³ émerge considérablement dans le monde occidental.

Mai 1968 est l'apogée du mouvement, où la jeunesse estudiantine se soulève et manifeste en France, aux USA, Mexique, Suisse, Allemagne, etc. Ce mouvement désire connaître le quotidien de leurs parents au moment de la deuxième Guerre Mondiale, bloque les universités, réclame une société meilleure correspondant aux idéaux hippies, dénonce l'injustice, demande l'« alphabétisation pour tous », etc. Ces contestations sont provocatrices et critiquent pour laisser entendre une volonté de paix mondiale, de liberté dans la « sexualité et le rapport au corps ».

Que se passe-t-il à Genève ? De nombreux théâtres, cinémas, « presse alternative de contre-information et militante [...], groupes d'habitants de différents quartiers »⁴⁴ prolifèrent dans « l'espoir de changer le monde ». Des projets d'art expérimentaux explosent et certains n'hésitent pas à occuper des bâtiments vides, comme moyen d'action critique.

Selon l'artiste Magdalena YBARGUEN, le squatteur a enrichi, « sans le vouloir »⁴⁵, la culture « pour la création, aussi pour le savoir-vivre de Genève, et surtout on arrivait à le sentir : il y avait plein de cafés, lieux d'expositions, lieux où l'on pouvait dormir, des artistes venaient comme au Grand théâtre, puis d'autres pouvaient bénéficier de ces différents lieux qui faisaient la richesse culturelle. »⁴⁶ Cléa REDALIE⁴⁷ et Luca PATTARONI vont le même sens.

⁴² Entretien de Dominique WOLTON, « Traitement de la guerre par les médias, guerre et déontologie » [en ligne], in Images de guerres et guerre de l'image, CNRS, n°2 2^{ème} trimestre 2004 ; disponible sur : <http://www2.cnrs.fr/presse/thema/230.htm>

⁴³ Travaux pratiques encadrés des classes de première ES-L, « Compte rendu : Les hippies » [en ligne] ; disponible sur : <<http://phenomenehippie.e-monsite.com/pages/compte-rendu-les-hippies.html>>(consultée le 12 mai 2014)

⁴⁴ BECERRA Muriel, « Pérenniser les lieux culturels alternatifs? Le cas de la ville de Genève », mémoire de Master of Science in Geography, sous la direction de Laurent MATTHEY, Lausanne, UNIL, Faculté des géosciences et de l'environnement, Juin 2012, p.33

⁴⁵ Comme lieu de diffusion de la culture alternative

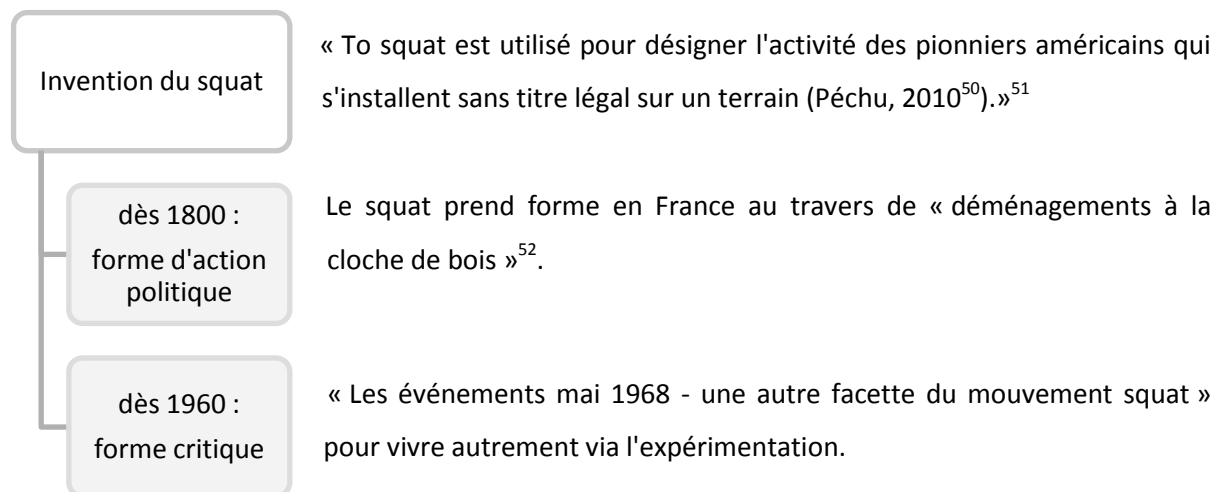
⁴⁶ Entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 27-31, p.1, 8min16

⁴⁷ « On a vraiment eu la chance à Genève, grâce aux squats d'être un peu une ville d'accueil pour des artistes ou des gens qui venaient simplement faire des écoles d'art de partout. C'est des gens, souvent, qui sont restés

Genève, sans l'existence de son mouvement squat, ne serait probablement pas la ville telle qu'on la connaît aujourd'hui⁴⁸. Peut-être serait-elle dépourvue de lieux culturels et artistiques ?

Nous situons brièvement le squat⁴⁹ dans l'histoire, bien que nous l'ayons préalablement défini en introduction. Tout d'abord, cette pratique est ancienne.

Schéma 3 : Bref cadrage historique du squat



et qui apportent énormément à notre vie culturelle » Entretien avec Cléa REDALIE, service de la politique culturelle au canton de Genève, réalisé le jeudi 15 mai 2014, Genève, ligne 203-205, p.5

⁴⁸ Nous avons posé la question à Cléa REDALIE in entretien avec Cléa REDALIE, service de la politique culturelle au canton de Genève, réalisé le jeudi 15 mai 2014, Genève, ligne 218-220, p.6

« *Éléonore* : est-ce que l'on peut dire que, sans ses squats, Genève n'aurait pas cette culture aujourd'hui ? Genève ne serait-elle pas ce qu'elle est aujourd'hui ?

Cléa : bien sûr. »

⁴⁹ Squatter : « L'origine du terme (*to squat* : s'accroupir, se blottir) se situe en Australie, dans la première moitié du XIXe siècle, à propos d'occupation de terres inexploitées par des éleveurs de moutons. » in MERLIN Pierre et CHOAY Françoise, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Puf, 1988 [3^{ème} éd. 2010], p.734

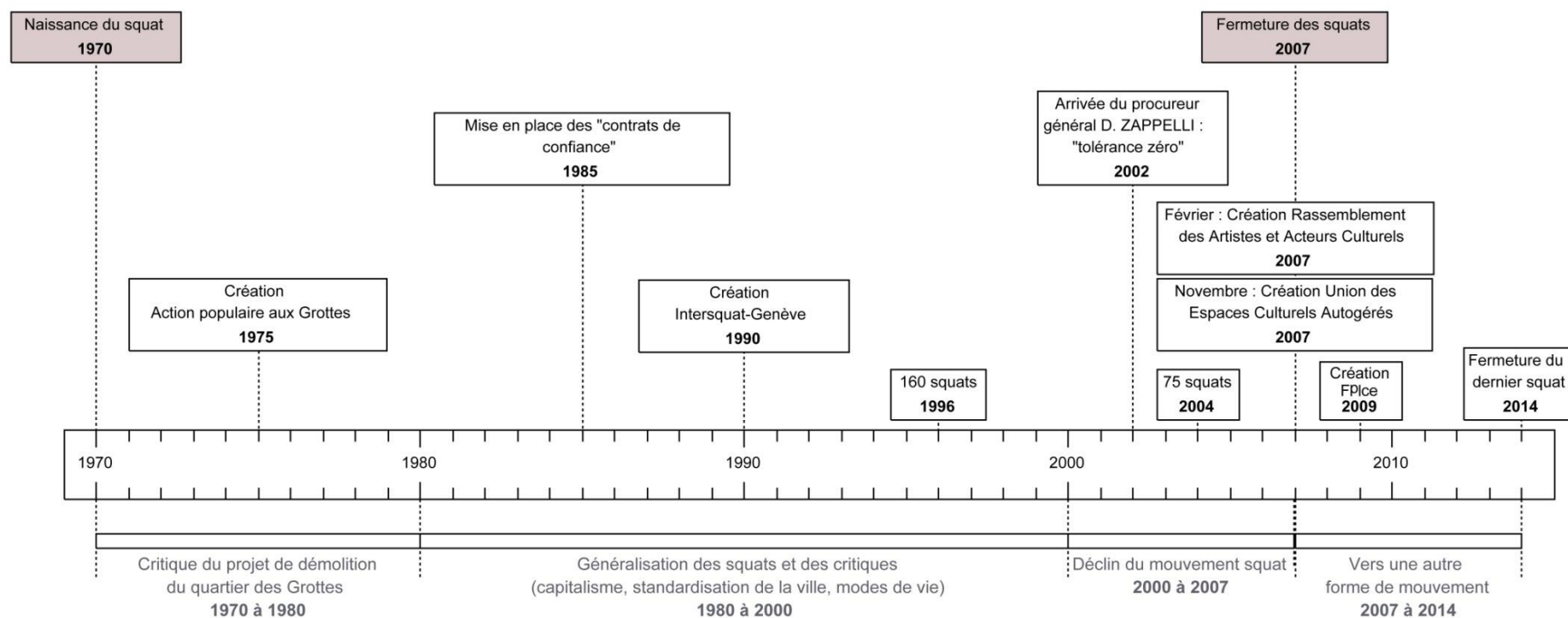
⁵⁰ PÉCHU Cécile., *Les squats*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2010, 127 pages

⁵¹ PATTARONI Luca, « Les friches du possible », p.95-118, in GREGORIO Julien, *Squats, Genève 2002-2012*, Ed. Labor et Fides, 2012,130 pages

⁵² « Organisés de manière collective par les anarchistes [...] il s'agit d'organiser des déménagements express des familles redevables de plusieurs termes de loyer de sorte que les huissiers ne puissent pas saisir leurs meubles », de PATTARONI Luca, « Les friches du possible », p.96, in GREGORIO Julien, *Squats, Genève 2002-2012*, Ed. Labor et Fides, 2012,130 pages

Pour présenter le contexte et l'histoire du squatteur dans lequel apparaît ce mouvement genevois, nous nous inspirons essentiellement de l'article, « La ville plurielle, quand les squatteurs ébranlent l'ordre urbain »⁵³ du sociologue, Luca PATTARONI. Cette présentation est organisée de manière chronologique. Pour faciliter la compréhension du lecteur, nous avons réalisé une frise chronologique synthétique retraçant les principaux événements du mouvement squat genevois de leur naissance et la fermeture définitive du dernier squat.

Schéma 4 : Frise des principaux événements du mouvement squat genevois



⁵³ PATTARONI Luca, In BASSAND M., KAUFMAN V., JOYE D., « La ville plurielle, Quand les squatteurs ébranlent l'ordre urbain », 2007 (2eéd.), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, PPUR, 283-314

1.2.2.1 Le squat, né de résistance dans les années 1970

Le squat genevois est né dans le quartier des Grottes⁵⁴ à Genève, dans les années 1970, de « luttes urbaines questionnant profondément le bien-fondé de l'ordre urbain tel qu'il était destiné dans un urbanisme planificateur et moderniste »⁵⁵. Dès lors, une revendication, contre le projet du futur centre d'affaire, est entamée et soutenue par une mobilisation d'habitants du quartier, de militants d'extrême gauche, de squatteurs pour la protection du quartier, mais aussi d'associations. En 1976, l'Action Populaire Aux Grottes⁵⁶ est créée. Cette association s'associe aux squatteurs ; tous deux aménagent « une occupation mêlant activités – restaurants, garderie, ateliers d'artistes – et résidence ». Cette expérience caractérise parfaitement la définition de « lutte urbaine » de CHOAY et MERLIN, que nous avons citée précédemment.

Cette pratique s'inscrit dans un double objectif. Le premier, dans l'utilité en prouvant que ce quartier est encore habitable, ainsi, les squatteurs dénoncent et revendiquent la non-prise en considération de leurs désirs. Le second, dans sa logique sociopolitique, inspire à une dénonciation de la spéculation foncière et immobilière, une revendication du droit au logement et du mal-logement, mais également de la standardisation des villes et des modes de vie (imposés par le capitalisme), la société de consommation, la démocratie, le capitalisme⁵⁷. Cette culture alternative prône la diversité, la liberté et « l'utopie d'un monde plus humain, juste, créatif et sensible. »⁵⁸

⁵⁴ CHOAY et MERLIN vont dans le même sens en écrivant qu'un « quartier en évolution dont la population d'origine se voit évincée par une opération d'urbanisme » est une des conditions favorables à une action de squatter, in MERLIN P., CHOAY F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Puf, 1988 [3^{ème} éd. 2010], « squatter », p.735

⁵⁵ PATTARONI Luca, in BASSAND M., KAUFMAN V., JOYE D., « La ville plurielle, Quand les squatteurs ébranlent l'ordre urbain », 2007 (2^{ed.}), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, PPUR, 283-314

⁵⁶ APAG, « fondée par des habitants, des architectes, des assistants sociaux, fait alors un inventaire très objectif de l'état du quartier, pointant les constructions pourries et celles qui pouvaient être rénovées, en ajoutant l'eau, le gaz et l'électricité parfois », in Rachad ARMANIOS, entretien avec Philippe GFELLER, ancien architecte-urbaniste de la Ville de Genève de 1974 à 2007, « Les Grottes, un modèle de résistance » [en ligne], *Le Courrier*, jeudi 15 août 2013 ; disponible sur : <<http://www.lecourrier.ch/print/112824>> (consultée le 13 mai 2014)

⁵⁷ « Aujourd'hui, refuser la démolition des Grottes ce n'est pas refuser un logement décent pour les travailleurs. Ce n'est pas non plus pleurer sur les vieilles pierres. C'est dire non à la logique capitaliste qui détruit, transforme et décide du développement urbain à son seul profit (Collectifs d'auteur, 1979) » in PATTARONI Luca, in BASSAND M., KAUFMAN V., JOYE D., « La ville plurielle, Quand les squatteurs ébranlent l'ordre urbain », 2007 (2^{ed.}), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, PPUR, 283-314

⁵⁸ BECERRA M., « Pérenniser les lieux culturels alternatifs? Le cas de la ville de Genève », mémoire de Master of Science in Geography, sous la direction de Laurent MATTHEY, Lausanne, UNIL, Faculté des géosciences et de l'environnement, Juin 2012, p.13

Ces mobilisations ont contribué à l'abandon de ce projet : « une lutte qui a porté ses fruits, puisque le quartier des Grottes a pu être réhabilité et vient, en ce mois de septembre [2007], de fêter ses 30 ans de lutte. Cela nous rappelle combien cette problématique est actuelle ! »⁵⁹

1.2.2.2 Le « conflit négocié »⁶⁰ avec l'apparition du « contrat de confiance » dans les années 80

Durant les années 1980⁶¹, la thématique du logement devient un « problème politique à part entière », notamment avec l'émergence du « Mouvement pour la relocation forcée », la « Fédération des associations d'habitants » et aussi l'occupation d'immeubles vides ; le tout a pour objectif de lutter contre la spéculation immobilière, protéger le locataire, dénoncer le système capitaliste, et ce en vue de maintenir une certaine mixité sociale et fonctionnelle. Ces années connaissent « un développement d'une politique relativement inédite de « tolérance limitée »⁶², [...] les autorités genevoises ont signé un certain nombre de « contrats de confiance » autorisant les squatteurs à séjourner dans les lieux en contrepartie du respect de certaines règles et d'un départ en cas de projet accepté ». On passe ainsi du refus total de dialogue à la mise en place de contrat. Marc BREVIGLIERI, Professeur à la Haute École Spécialisée (HES) de Genève, parle de « modalités négociées du conflit ».

Dans le magazine culturel de la région franco-Valdo-genevoise, *GenèveActive*, il est écrit :

"En 1983, le problème du logement à Genève était peut-être encore plus aigu qu'aujourd'hui. La situation était totalement bloquée, car aucun des responsables politiques n'entendait dialoguer, jusqu'au jour où Claude Haegi⁶³, élu du Parti libéral et responsable de la gestion du parc immobilier de la ville de Genève, s'intéressa aux modes de vie des jeunes marginaux issus de différentes classes sociales et qui avaient des motivations différentes. En bon disciple de Denis de Rougemont, homme d'ouverture et de dialogue,

⁵⁹ PETROCCHI Marion, « La scène alternative doit inventer un nouveau mode de fonctionnement » [en ligne], *Genève Active*, Jeudi 4 octobre 2007, » ; disponible sur : <http://www.geneveactive.com/blog/blog/fin-dune-epoque-pour-une-scene-alternative-qui-doit-inventer-un-nouveau-mode-de-fonctionnement/> (consultée le 27 avril 2014)

⁶⁰ BREVIGLIERI M., « Les habitations d'un genre nouveau : le squat urbain et la possibilité d'un « conflit négocié » sur la qualité de vie », in PATTARONI L., KAUFMANN V. et RABINOVICH A., *Habitat en devenir. Enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse*, Lausanne, PPUR, « Espace en société – logique territoriale », 2009, p.97-112

⁶¹ « On assiste au début des années 1980 à un durcissement des confrontations sur fond de crise (DUVANEL et LEVY 1984 : 187). En 1980, Zurich en particulier – mais aussi Lausanne – est le théâtre de violents affrontements entre le mouvement de jeunesse « Züri Brennt » et les forces de l'ordre. L'influence à cette époque n'est plus le Living Theatre et ses happenings dénudés, mais plutôt le mouvement punk et ses appels au « white riot », in COGATO LANZA Elena (dir.) et al. *De la différence urbaine, Le quartier des Grottes / Genève*, Genève, Métis Presses, « vuesDensemble », 2013, p.283

⁶² Pour l'auteur, « cette « tolérance limitée » consistait à suspendre les évacuations tant qu'il n'existait pas de projets solvables de rénovation ou de destruction »

⁶³ Claude HAEGI est un ancien maire de Genève et ancien membre du gouvernement genevois et de la Chambre des régions au Conseil de l'Europe

Claude Haegi mit en place des solutions juridiquement boiteuses, mais respectueuses de l'État de droit, qui permirent d'affecter des espaces à une marginalité dans un esprit de respect mutuel. Le contrat de confiance était né, il permit d'assurer une certaine paix sociale et la création de lieux alternatifs aux Grottes, à l'îlot 13 ou à l'Usine, par exemple. Près de vingt-cinq ans plus tard des médias étrangers et des responsables politiques viennent encore à Genève pour en étudier les principes.⁶⁴

Dès lors, Genève assiste à une prolifération considérable de squats, qui seront gérés plus tard, dans les années 1990 via intersquat-Genève, un organisme qui coordonnera les occupations. Genève se retrouve être « une des villes les plus squattées d'Europe »⁶⁵.

1.2.2.3 La grammaire du squatteur des années 1990

Progressivement, ces lieux occupés - à l'origine de manière temporaire - sont devenus de véritables lieux de vie où les squatteurs se sont installés. La critique se généralisant sur la question du vivre-ensemble, « de vivre en communauté, fonder un foyer de création et de manifestations artistiques (squat d'artistes) »⁶⁶, l'autogestion, etc. les conduit à construire, rénover, bricoler eux-mêmes leur lieu de vie, et ce malgré le respect des normes en vigueur.⁶⁷

Le squatteur s'ouvre « au voisinage autour d'apéro » dans le but de dialoguer et de rendre les lieux plus conviviaux, une notion qui s'inscrit dans le vivre ensemble. D'autres valeurs surgissent telles que la gratuité, la mixité sociale, la créativité, etc. Selon Luca PATTARONI, les squatteurs remet-taient en question certains droits fondamentaux, comme la propriété privée. Pour, le sociologue Dominique GROS, « les squats, ne sont pas des lieux de « non-droit », d'illégalité, dangereux pour l'ordre public, comme aiment à le répéter certains. Ces lieux sont au contraire primordiaux pour pré-server l'ordre public. »⁶⁸

⁶⁴ PETROCCHI Marion, « Squats : la période heureuse des contrats de confiance de Claude Haegi » [en ligne], *GenèveActive*, Jeudi 4 octobre 2007 ; disponible sur : <<http://www.geneveactive.com/blog/blog/quand-un-squatter-coutait-moins-cher-a-la-collectivite-quun-locataire-lambda-de-la-ville-de-geneve/>> (consultée le 28 avril 2014)

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ MERLIN P., CHOAY F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Puf, 1988 [3^{ème} éd. 2010], « squatter », p.734

⁶⁷ Luca PATTARONI prend l'exemple des installations de « salles communes et de l'aspiration à un vivre ensemble caractérisé par une plus grande spontanéité et l'absence de limites »

⁶⁸ PETROCCHI Marion, « La scène alternative doit inventer un nouveau mode de fonctionnement » [en ligne], *Genève Active*, Jeudi 4 octobre 2007, » ; disponible sur : <<http://www.geneveactive.com/blog/blog/fin-dune-epoque-pour-une-scene-alternative-qui-doit-inventer-un-nouveau-mode-de-fonctionnement/>> (consultée le 27 avril 2014)

Toutefois, ces squats rythment peu à peu avec le deal et la pollution sonore (avec des « manifestations organisées sous la forme de «charivari» où chacun a pour consigne de faire le plus de bruit possible »). Le voisinage en pâti et répond par des plaintes.

1.2.2.4 La remise en question de la fabrique urbaine métropolitaine des squatteurs

Ce mouvement avait pour réputation d'avoir une dimension militante très importante, tout comme Amsterdam ou Berlin, comportant également une population plus fragilisée socialement.

Dès lors, ce mouvement squat a su trouver, et ce rendu possible par la médiatisation, un « soutien important dans la mesure où les violations du droit dont il était porteur ont pu être présentées comme autant d'occasions de lutter contre un certain nombre de dérives des politiques urbaines et de promouvoir le dessin, d'une ville où pourraient s'épanouir d'autres *biens* »⁶⁹. En ce sens, ce mouvement squat devient ainsi un « mouvement social » qui défend, soutient, dénonce par « un travail de « publicisation » de différents « problèmes publics » ».

De manière plus large, les squatteurs - par leur lutte - dénoncent et développent de nouvelles formes d'habiter la ville via la notion de vivre ensemble. Ils réinventent les pratiques urbaines et dessinent ainsi les transformations et les dynamiques urbaines.

"Ils placent la culture en tant qu'outil pour dénoncer les problèmes quotidiens et reconstruire le lien social. La culture se détache ainsi de sa conception en tant que pur produit marchand, esthétique, domestiqué et d'animation. Elle renoue avec des dimensions politiques et sociales pour s'insérer dans le tissu urbain, en tant qu'espace d'expression et parfois de contestation."⁷⁰

Mais du côté des pouvoirs publics, ceci, comme nous l'avons vu, n'est pas sans difficulté. Cela pose la question de la manière d'engager la société, l'intégration du marginal, comment composer avec le vivre-ensemble, le bien commun, le pouvoir, les normes et l'ordre urbain ? Si et seulement si, la société est en mesure de construire une forme de bien commun. Néanmoins, l'ordre urbain semble être la règle, une garantie de la ville. Montre-t-il l'impossibilité d'introduire ce bien commun ? On parle ici de la fragmentation de la ville, d'une certaine rupture d'un ordre établi. C'est bien cet

⁶⁹ PATTARONI Luca, In BASSAND M., KAUFMAN V., JOYE D., « La ville plurielle, Quand les squatteurs ébranlent l'ordre urbain », 2007 (2e éd.), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, PPUR, 283-314, également disponible en PDF p.14 sur : <www.unige.ch/ses/socio/forum/pattaroni_07.pdf> (consultée le 25 mai 2014)

⁷⁰ BECERRA M., « Pérenniser les lieux culturels alternatifs? Le cas de la ville de Genève », mémoire de Master of Science in Geography, sous la direction de Laurent MATTHEY, Lausanne, UNIL, Faculté des géosciences et de l'environnement, Juin 2012, p.12

ordre qui vient animer cette fragmentation. Les politiques – en évoquant les compromis via les « contrats de confiance » - cherchent à composer avec les rythmes de la société urbaine.

1.2.2.5 Le tournant des années 2000 : fermeture des squats

Nous apprenons avec Magdalena YBARGUEN, qu'au milieu des années 1990, il y avait près de 160 squats à Genève, faisant d'elle, une des villes les plus squattées d'Europe. Contrairement aux autres villes suisses, comme Lausanne, Fribourg, Bâle, Zurich, etc.⁷¹

À partir des années 2000, Mark MULLER⁷² du Parti libéral, à l'époque procureur général prône la tolérance zéro envers les occupations de bâtiments vides et souhaite ainsi « mettre de l'ordre, nettoyer »⁷³ - « Il y a un moment où l'ordre doit être rétabli » a déclaré à la presse le procureur général Daniel ZAPPELLI, entouré des conseillers d'État Mark MULLER et Laurent MOUTINOT (socialiste).

"En novembre, il y a eu plus de 100 squats qui ont été évacués, souvent par des moyens très très brutaux. Il n'y a pas eu de solidarité de la part des habitants, parce que les squatteurs ont été montrés du doigt comme des profiteurs du système qui ne payent pas de loyer. Ils étaient mis en balance entre les locataires qui payaient leur loyer et les profiteurs, les squatteurs. En 2007, le dernier grand squat, Rhino est tombé."⁷⁴

Photographie 6 : Canons à eau et gaz lacrymogènes ont marqué la fin du squat Rhino⁷⁵



Source : *Swissinfo*

Contrairement à Amsterdam, dans les années 90, les squats de Genève ont rythmé avec procédure d'expulsion, le plus souvent exécutée par la force publique, appelée la « brigade anti-squat ».

⁷¹ « Des squats existent [...] mais ils n'ont jamais dépassé la dizaine par ville » d'après un entretien de Luca PATARONI interrogé par BURNAND Frédéric, « Que reste-t-il des squats genevois ? » [En ligne], *Swissinfo*, 20 juillet 2007, disponible sur :

< http://www.swissinfo.ch/fre/societe/Que_reste-t-il_des_squats_genevois.html?cid=6011766 > (consultée le 25 mai 2014)

⁷² Conseiller d'État chargé du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), président de la délégation du Conseil d'État au PAV et membre du comité de pilotage politique PAV

⁷³ « Début des années 2000, il y a l'arrivée de M. Muller [...] il s'est juré – c'était dans son programme d'élection - de mettre de l'ordre, de nettoyer les squats et de rendre les immeubles aux propriétaires » in Entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 18-19, p.1, 5min21

⁷⁴ Ibid. ligne 6-11, p.1

⁷⁵ Vous retrouvez en annexe 7 : Frise sur l'évolution du squat emblématique Rhino à Genève, p.11

Poursuivons avec les paroles de Magdalena YBARGUEN :

"Les évacuations étaient expéditives : « C'était vraiment mater, mater à chaque fois et de plus en plus violent. Même les journalistes se faisaient tabasser. [...] pour les gens, c'était traumatisant. Rien quand on le raconte, il y a des moments pénibles. D'une part, la brutalité, une fois de plus et puis la banalisation de ce type de procédé."⁷⁶

Photographie 7 : Manifestation Place Neuve, Genève, 28 juillet 2007



Source : Photos Jacques Magnol

Dans un article paru, en 2007, dénonçant le droit au logement lors d'une manifestation sur la place Neuve à Genève, nous apprenons que cette « méthode musclée, qui consiste à interpeller les habitants pour violation de domicile, les conduire au poste de police afin de pouvoir établir la non-occupation des lieux, est beaucoup décriée. De nombreuses personnalités de gauche tiennent la pratique du procureur général pour proche de l'illégalité. »⁷⁷

L'année 2007 reste encore un bouleversement et un traumatisme pour beaucoup de genevois.

⁷⁶ Entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 57-63, p.2, 14min24

⁷⁷ PETROCCHI Marion, « La scène alternative doit inventer un nouveau mode de fonctionnement », *Genève Active*, Jeudi 4 octobre 2007, » ; disponible sur : <http://www.geneveactive.com/blog/blog/fin-dune-epoque-pour-une-scene-alternative-qui-doit-inventer-un-nouveau-mode-de-fonctionnement/> (consultée le 27 avril 2014)

1.2.3 Vers une disparition ou une nouvelle forme de richesse artistique ?

Voici un extrait du discours du sociologue, Dominique GROS :

« Les occupations de bâtiments inoccupés ont également mis les pouvoirs publics face au manque d'espace de création, d'autonomie et d'autogestion. Avec les différentes occupations des années 1980-1990, une richesse culturelle a pu voir le jour. La scène alternative genevoise, qui fait entièrement partie de la culture de la ville, a connu un développement florissant grâce au développement des occupations d'immeubles et donc des squats. Le but recherché n'étant pas, bien évidemment, de s'exonérer de loyers et de vivre « au crochet de la société », mais bien de défendre un mode de vie différent, une autre vision du monde, du logement et de la création culturelle.

Mais cette diversité sociale et culturelle semble aujourd'hui condamnée et tous les apports culturels, artistiques, musicaux, sociaux, disparaissent dans ce cycle d'évacuations successives. En faisant disparaître les squats, c'est tout un pan de la culture genevoise qui disparaît aussi. Mais cela ne résoudra en rien la situation désastreuse du logement à Genève. En effet, dans cette logique, les pouvoirs publics se trompent et ne résoudront pas la crise profonde du logement par la mise à la rue des personnes occupant les locaux vides. »⁷⁸

Suite aux évacuations, Magdalena YBARGUEN nous explique, qu' « il y a eu des associations et des coopératives d'habitation qui se sont créées, [...] l'usine, Grütli, [...] la période de relogement des artistes. Pour cela, il y a eu UECA (Union d'Espace Culturel Autogéré) qui a été créée où j'ai participé avec Espace Temporaire. Cette fédération a permis d'être un interlocuteur crédible et sérieux pour pouvoir demander aux autorités des lieux. »⁷⁹ En témoignage à cette période de relogement, nous avons rencontré Stefan PRESS, un architecte qui possède un atelier au Vélodrome⁸⁰ à Genève.

Il nous raconte que lui et quelques amis se sont mobilisés, suite à une lettre d'expulsion reçue, en 2007, pour quitter le squat Arquebuse.

« Pour créer une sorte de dynamique collective afin de résister à la fermeture de notre lieu, mais aussi, on s'est dit « essayons tout de suite de faire une sorte d'union des différents lieux qui existent et qui sont de toute façon menacés ». Au début, on a surtout donné l'initiative de la création de l'UECA et, on s'est

⁷⁸ Extrait issu de PETROCCHI Marion, « La scène alternative doit inventer un nouveau mode de fonctionnement », *Genève Active*, Jeudi 4 octobre 2007, » ; disponible sur : <<http://www.geneveactive.com/blog/blog/fin-dune-epoque-pour-une-scene-alternative-qui-doit-inventer-un-nouveau-mode-de-fonctionnement/>> (consultée le 27 avril 2014)

⁷⁹ Entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 71-77, p.2-3

⁸⁰ Vélodrome, un espace artistique autogéré, né suite à l'évacuation du squat d'Artamis

tout de suite pas mal concerté avec l'usine »⁸¹. « On a été les premiers à se dire qu'il faut qu'on se mobilise, qu'on se mette ensemble pour lutter, d'obtenir une certaine force pour pouvoir garder des lieux ou du moins obtenir des relogements partiels. »⁸²

Face à la crise du logement et à l'occupation de bâtiments inoccupés, le Conseil d'État prend position et évoque dans un communiqué de presse du 28 juillet 2008⁸³ sa volonté d'inscrire le périmètre PAV comme réponse à ces deux problématiques.

« Le Conseil d'État a fait de la lutte contre la pénurie de logements l'une des priorités de la législature, annoncée dans le discours de St-Pierre.

Pour mettre en œuvre cette priorité politique, le Conseil d'État s'est fortement engagé pour parvenir à l'accord sur le logement ; il a lancé le projet Praille-Acacias-Vernets et obtenu du Grand Conseil le vote de la loi instituant les LUP et prévoyant un montant de Fr 300'000'000 sur 10 ans en faveur du logement social ; il a aussi obtenu du Grand Conseil le vote de plusieurs lois de déclassement permettant la construction de logements, notamment aux communaux d'Ambilly.

S'agissant de la problématique des squats, le Conseil d'État n'accepte ni le maintien d'immeubles de logements vides à des fins spéculatives, ni le squat. »⁸⁴

Suite à cette partie historique et décryptage de cette expérience d'habitat alternatif, désormais révolue, le PAV apparaît ainsi être la réponse à la pénurie de logements. Mais, qu'en est-il de la culture squat ? Assiste-t-on à un appauvrissement, voire à une disparition totale de cette culture alternative ?

Nous répondrons à ces questions par un exemple, puisque à l'heure où la fermeture des squats est définitive, ce mouvement ne semble pas avoir totalement disparu. Effectivement, il ressurgit sous une autre forme, telle que la manifestation artistique. Face à la disparition progressive des lieux culturels et artistiques alternatifs, de nombreux acteurs se mobilisent en vue de perpétuer et de défendre leur place dans la ville de Genève. Comment se manifeste-t-elle, si les squats sont interdits ?

Nous illustrerons notre propos dans la deuxième partie de ce mémoire, avec le collectif Espace Temporaire, après la présentation du périmètre du PAV.

⁸¹ Entretien avec Stefan PRESS, architecte, atelier au Vélodrome, réalisé le 27 février 2014, Genève, ligne 109-111, p.4

⁸² Ibid., ligne 65-68, p.2

⁸³ Vous la retrouverez en annexe 8 : Communiqué de presse du 28 juillet 2008 du Conseil d'État, p.12-13

⁸⁴ Canton de Genève, Communiqué de presse du 28 juillet 2008 « Politique d'évacuation des squats » du Conseil d'État ; disponible sur : < https://www.ge.ch/conseil_etat/2005-2009/communiques/20080728.asp > (consultée le 25 mai 2014)

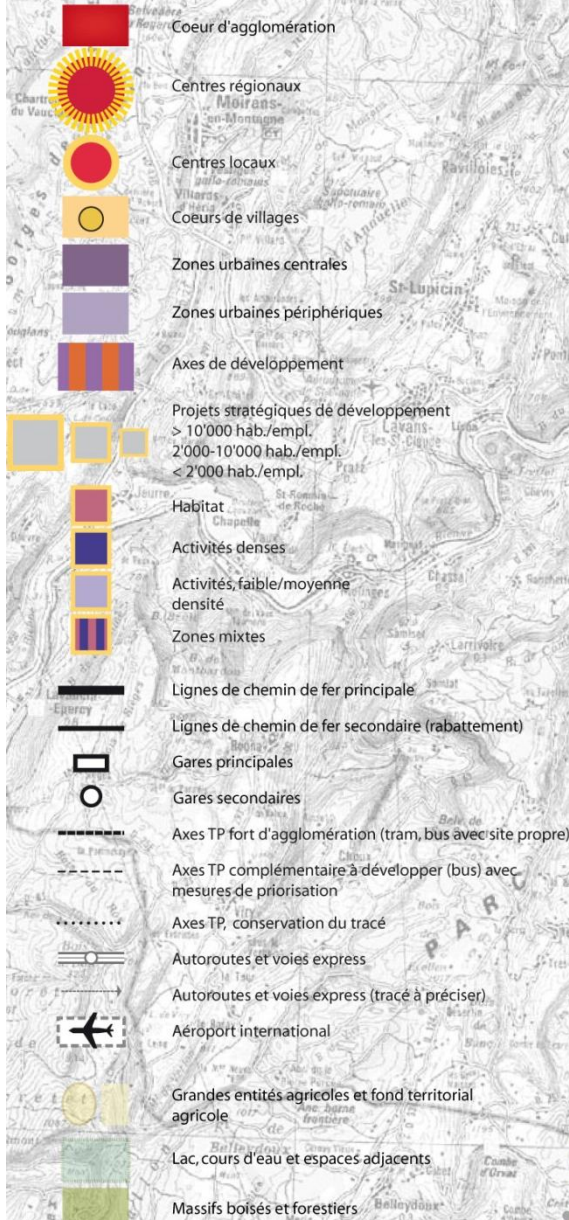
1.3 LE PÉRIMÈTRE PRAILLE-ACACIAS-VERNETS : UNE ZONE DE DÉVELOPPEMENT DE GENÈVE

Toute l'agglomération franco-valdo-genevoise est en plein essor, elle prépare sa mutation. Genève, un canton, une ville qui grandit et qui souhaite se transformer pour demain...

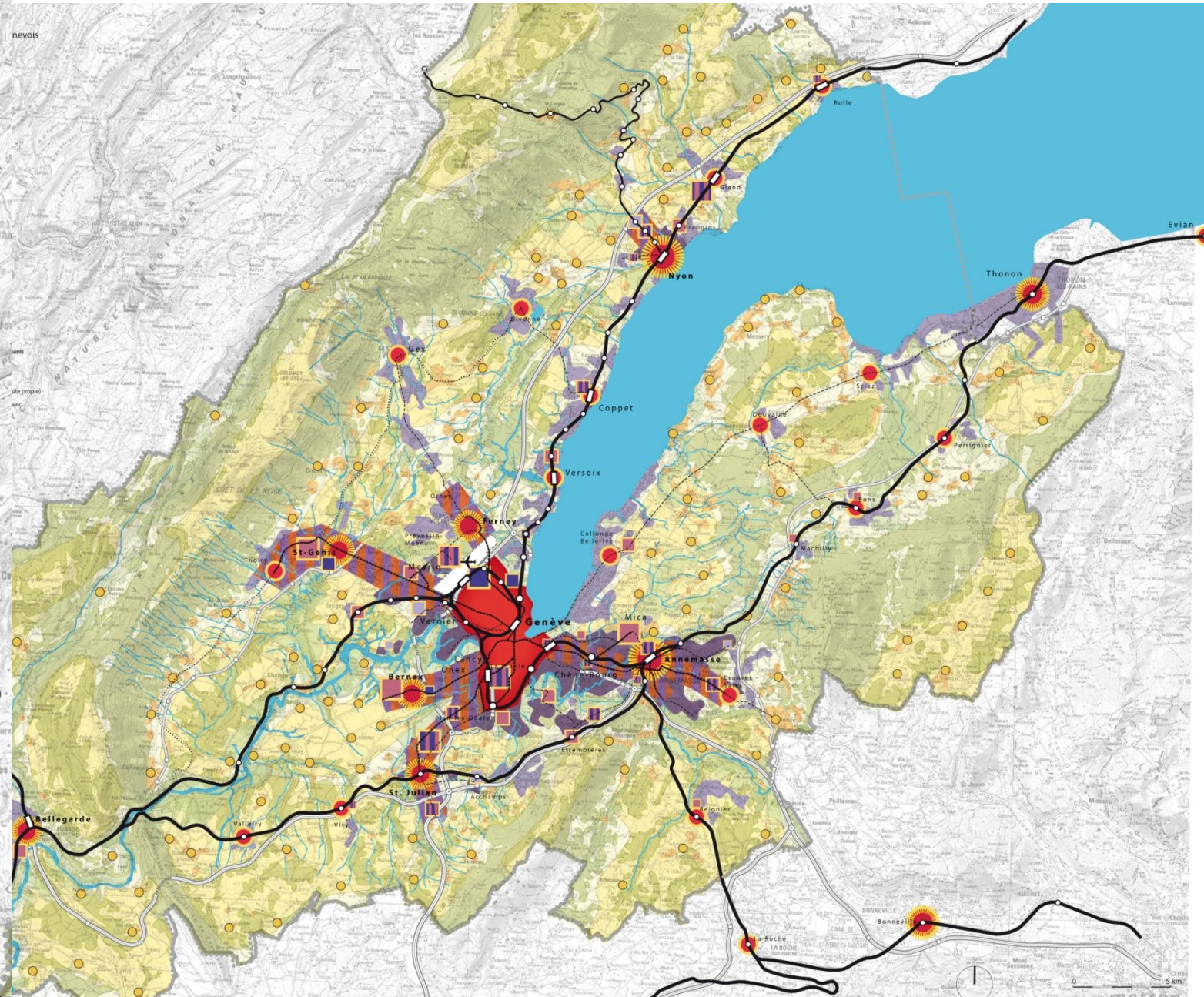
Créé en 1960, le secteur PAV est une grande zone industrielle et artisanale, desservie par le rail et la route. Il se destine à devenir un véritable quartier mixte et ce, depuis plusieurs années. Contrairement à une zone industrielle et artisanale qui est réservée aux activités industrielles et artisanales et où il n'y a pas d'autre affectation, une zone de développement intègre une mixité associant activités et logements.

Le PAV,
« Un potentiel énorme pour la Genève de demain pour en faire une ville contemporaine »
(Pascale LORENZ, ancienne Directrice du projet Praille-Acacias-Vernets)

Schéma d'agglomération Horizon 2030



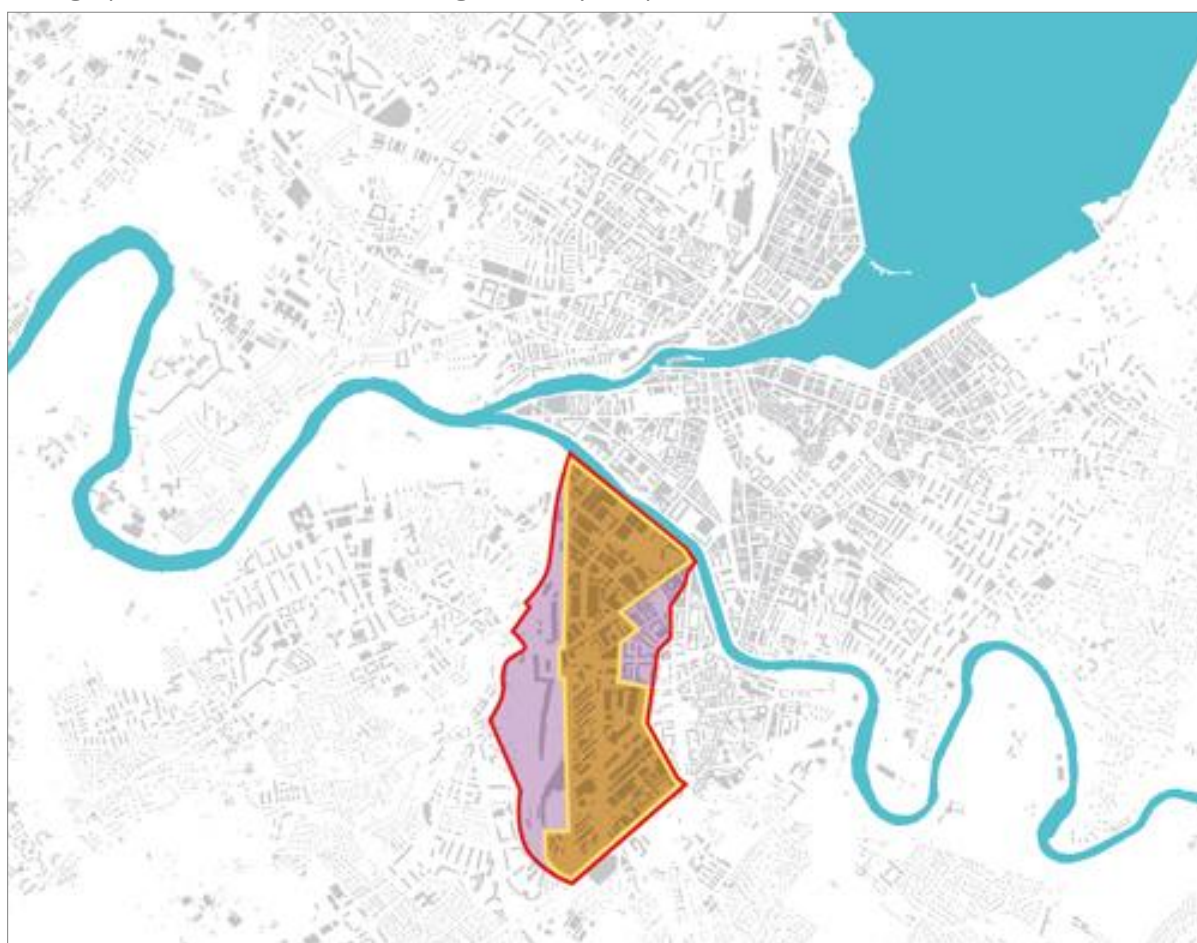
Cartographie 7 : Le PAV, inscrit dans le schéma d'agglomération – Horizon 2030, Grand Genève



1.3.1 Le PAV, un secteur en pleine mutation

Une partie de l'avenir du Grand Genève repose sur le projet PAV, un enjeu majeur de développement territorial de grande ampleur avec un périmètre de 230 hectares – dont 135,5 hectares ont fait l'objet d'un projet de loi de déclassement. Situé entre trois communes, celles de Genève, Carouge et Lancy, il se localise au sud de Plainpalais et de la Jonction et à l'ouest de la Ville de Carouge. Un site qualifié de remarquable par ses bâtiments et son histoire...

Cartographie 8 : Entre Genève, Carouge et Lancy : le périmètre du PAV



□ Périmètre dans son ensemble : 230 ha □ Périmètre du projet de loi de déclassement : 135.5 ha

Sa proximité avec le centre-ville de Genève et des communes de Carouge et de Lancy fait de ce secteur l'objet d'un projet de réaménagement privilégié et d'opportunité. Ce centre mixte en pleine activité est étroitement lié au projet régional. Divers projets tels que le CEVA⁸⁵, Pont-Rouge anciennement appelé SOVALP, La Chapelle-les-Sciers, etc. se développent. Nous tenons à préciser que le périmètre du PAV n'est pas une friche industrielle puisque les surfaces sont occupées par des entre-

⁸⁵ Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse

prises encore en activité. Il accueille 1 617 entreprises, 19 240 emplois, 3 243 logements et 6 348 habitants. C'est donc un secteur à enjeux pour la ville de Genève.

1.3.2 L'évolution historique et territoriale du PAV

*"Le carrefour de l'Étoile, point de convergence de deux rivières canalisées (la Drize et l'Aire), de deux voies historiques (la route du Grand-Lancy et la rue Subilia), d'une voie créée à la fin du XIX^{ème} siècle (la route des Acacias) et d'une artère inspirée par le plan directeur de 1935 (la route des Jeunes), 1993 (FIPA, 1994)."*⁸⁶

Photographie 8 : Le carrefour de l'Étoile.



Source : État de Genève - L'Office du Patrimoine et des sites

Ce quartier PAV est délimité par une double frontière, naturelle et géographique : la rivière de l'Arve au nord, la colline de la Bâtie au nord-ouest et la colline de Lancy au sud et Carouge à l'est, appelée également la « cité sarde » de par son histoire⁸⁷.

⁸⁶ Canton de Genève, *Secteur Praille-Acacias-Vernets, étude historique et patrimoniale* [en ligne], DCTI – DPS – service des monuments et des sites ; disponible sur : <www.geneve.ch/patrimoine/> (consultée le 7 avril 2014)

⁸⁷ Plus d'information sur : RTS.ch, « Carouge, la cité sarde » [en ligne], *La Suisse est belle* - 28.04.1968 – 8 min 34 ; disponible sur : <<http://www.rts.ch/archives/tv/culture/3472352-carouge-la-cite-sarde.html>> (consultée le 7 avril 2014)

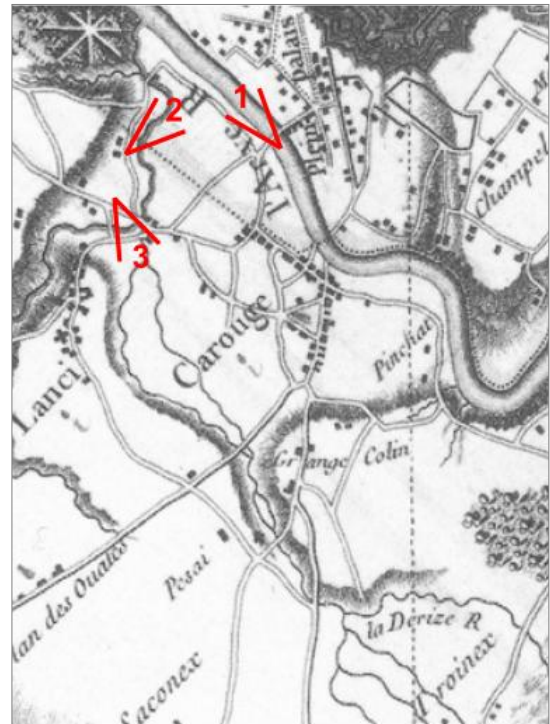
D'après une étude historique et patrimoniale, le secteur Praille-Acacias-Vernets se serait constitué en quatre étapes. Nous nous réapproprions les cartes et les photos issues de ce même document de l'État de Genève pour vous présenter son histoire et son évolution.

1.3.2.1 « Le site naturel et l'apparition du premier réseau viaire »⁸⁸

Photographie 9 : La rive gauche de l'Arve à la hauteur de la Queue d'Arve (CIG, 1901)



Cartographie 9 : Site du PAV



Photographie 10 : L'Aire peu avant son embouchure (CIG, 1926)



Photographie 11 : La plaine de la Praille et l'Aire, vue prise depuis le Petit-Lancy (Boissonnas, 1919)



⁸⁸ Canton de Genève, « Le site naturel et l'apparition du premier réseau viaire », *Secteur Praille-Acacias-Vernets, étude historique et patrimoniale* [en ligne], DCTI – DPS – service des monuments et des sites, p.5-25 ; disponible sur : <www.ge.ch/patrimoine/sms/docs/pub/.../PrailleAcacias_05-25.pdf> (consultée le 7 avril 2014)

Depuis le Moyen-âge, cette plaine alluviale a été assainie et est devenue progressivement une terre de culture.

Photographie 12 : Cultures à la Queue d'Arve, vers 1900 (CIG)



Photographie 13 : Élevage bovin à la Praille, vers 1900 (CIG)



1.3.2.2 Le développement et l'amélioration des liaisons avec la ville (19^{ème} siècle)⁸⁹

La commune de Carouge fut créée en 1780 par la Savoie développant ainsi l'urbanisation du côté de la rive gauche de l'Arve. Principalement à « vocation agricole et maraîchère », la rive gauche intègre le canton de Genève en 1816. Comme de nombreuses villes, l'industrialisation des modes de production permet la mise en place de structures politiques, économiques et urbaines, la multiplication des échanges extérieurs, ainsi que la prolifération de réseaux viaires, ferrés, tramway, ponts, passerelles, etc.

Photographie 14 : Le pôle d'activités de la Queue d'Arve délimité au sud par un méandre de l'Aire, 1930 (CIG)

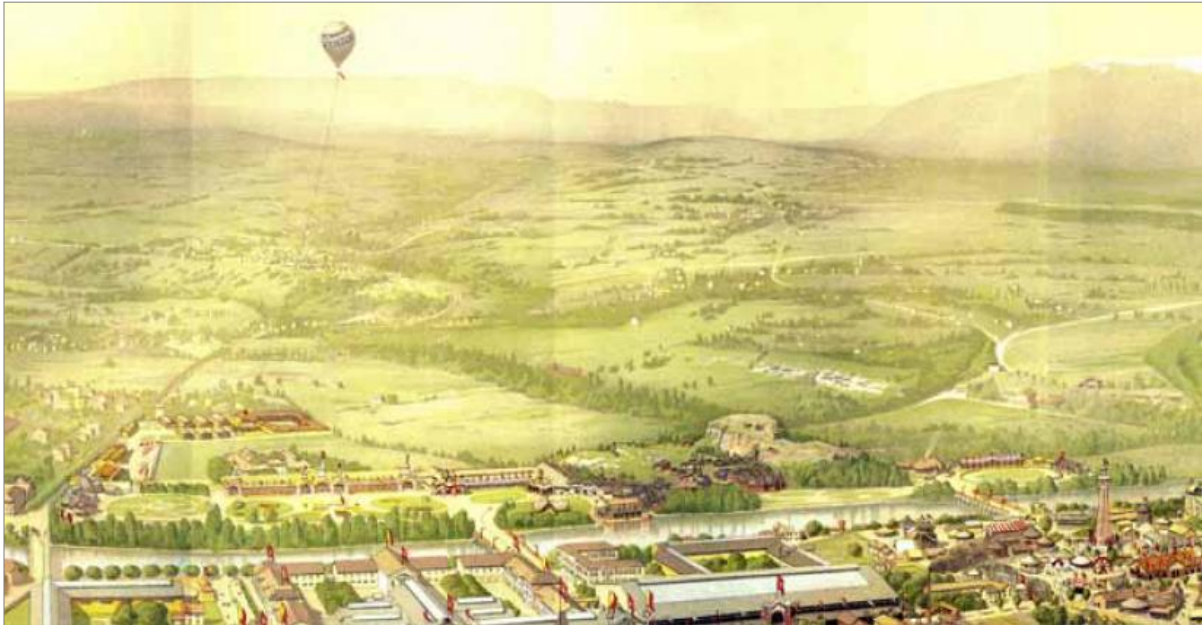


Près de l'Arve, un second pôle d'activités industrielles se crée « à l'intérieur du dernier méandre de cours d'eau ». Il accueille des « ateliers de menuiserie, de constructions mécaniques, dont Jonneret spécialisé dans les équipements hydrauliques » et une entreprise de produits chimiques, Chuit et Naef - qui fut renommée en 1934, Firmenich.

⁸⁹ Canton de Genève, « Le développement et l'amélioration des liaisons avec la ville (19^{ème} siècle) » [en ligne], *Secteur Praille-Acacias-Vernets, étude historique et patrimoniale*, DCTI – DPS – service des monuments et des sites, p.26-37 ; disponible sur : http://www.ge.ch/patrimoine/sms/inc/pub/rec-pat-industriel_accueil.asp?fiche=/patrimoine/sms/inc/pub/recensements_F-PrailleAcacias_bs.inc (consultée le 7 avril 2014)

Genève organise une Exposition Nationale qui occupe les deux rives de l'Arve par des ponts et passerelles, « de l'École de médecine et celle des Arts ». Une manifestation de la Suisse traditionnelle où prend place l'horticulture et l'agriculture aux Vernets, « l'industrie, Machines, Sciences, Beaux-Arts sur la rive droite, entre la plaine de Plainpalais et la rivière.

Cartographie 10 : Le site de l'Exposition nationale, 1896 (CIG)



"Raccordée par cinq ponts, la plaine de la rive gauche de l'Arve apparaît désormais comme le prolongement naturel de la ville."⁹⁰

⁹⁰ Canton de Genève, « Le développement et l'amélioration des liaisons avec la ville (19ème siècle) » [en ligne], *Secteur Praille-Acacias-Vernets, étude historique et patrimoniale*, DCTI – DPS – service des monuments et des sites, p.26-37 ; disponible sur : http://www.ge.ch/patrimoine/sms/inc/pub/rec-pat-industriel_accueil.asp?fiche=/patrimoine/sms/inc/pub/recensements_F-PrailleAcacias_bs.inc (consultée le 7 avril 2014)

1.3.2.3 Les grands travaux d'infrastructures (1900 à 1960)

Le développement industriel de Carouge ainsi que les grands projets d'aménagement de la Praille, avec la ligne ferroviaire, viennent dynamiser l'extension vers le sud, au XX^{ème} siècle.

Cartographie 11 : Le «Grand Serpentin»⁹¹, la «Gare centrale» aux Vernets⁹² et «Genève au XX^e siècle»⁹³, trois projets de contournement ferroviaire faisant de la Praille la nouvelle zone de développement urbain (CIG)



Cartographie 12 : « Projet d'aménagement de la région urbaine », 1953, (DT)



⁹¹ En rouge, 1876

⁹² Henri Romieux, 1894

⁹³ Firmin Ody, 1897

Cartographie 13 : « Projet d'aménagement de la région urbaine », 1953, (DT)



« La zone sportive le long de l'Arve se dessine. Elle engendre des rues naissant à la perpendiculaire de la route des Acacias, à l'opposé des plans précédents, qui prévoyaient un maillage nord/sud. L'organisation ferroviaire de la zone sud se dessine. »⁹⁴

⁹⁴ Canton de Genève, « Les grands travaux d'infrastructures (1900 à 1960) » [en ligne], *Secteur Praille-Acacias-Vernets, étude historique et patrimoniale*, DCTI – DPS – service des monuments et des sites, p.38-57 ; disponible sur : < www.ge.ch/patrimoine/sms/docs/pub/.../PrailleAcacias_38-57.pdf > (consultée le 7 avril 2014)

1.3.2.4 Une zone industrielle et artisanale depuis 1960⁹⁵

Dans les années 1960, le PAV devient une zone industrielle et artisanale, illustrant parfaitement l'idée de la spécialisation des quartiers, issue du zoning.

Photographie 15 : Construction réseaux



Le 28 juin 1958, une loi est votée par le Grand Conseil genevois pour approuver la création de la fondation des terrains industriels Praille et Acacias (FIPA)⁹⁶.

Sa mission est de gérer l'aménagement de la zone industrielle Praille-Acacias. Débutant réellement en 1960, elle consacre la majeure partie de son activité à acquérir toujours plus de terrains par des achats et des constructions d'infrastructures, routes, voies ferroviaires, canalisations, etc. Pour ce faire, et ce dans une optique de faciliter leur implantation, elle suggère aux entrepreneurs de profiter du droit de superficie. La fondation met alors à disposition des terrains, immeubles ou locaux pour les entreprises.

En quelques mots, le droit de superficie « permet de conclure avec l'entrepreneur un contrat de location à long terme pour un terrain, sur lequel il va construire ou acquérir un bâtiment dont il sera le propriétaire. Juridiquement, le droit de superficie est une servitude qui donne à son titulaire le droit d'ériger et de maintenir, en tant que propriétaire, des constructions sur les bien-fonds d'autrui. La FTI Ville de Genève et des communes propriétaires des sols ». Le droit de superficie est d'une durée de 30 à 90 ans et est renouvelable. Concernant le PAV, la durée est de 90 ans, avec un renouvellement par périodes successives de 30 ans. L'entreprise implantée sur un terrain industriel paye naturellement une redevance. Voici ci-contre un tableau explicatif issu du site internet de la Fondation pour les terrains industriels genevois.

Tableau 1 : Terrains en zone industrielle et artisanale

Zones	Redevances annuelles		
	Rente du droit de superficie		Parité ferroviaire
	Loyer	Taxe d'aménagement et d'exploitation	
ZIPA / Acacias	•	•	
ZIPA / Praille	•	•	
ZIPA / Praille CFF	•	•	•
ZILI	•	•	

Les redevances annuelles se déclinent en deux parties : la rente du droit de superficie, composée d'un loyer et d'une taxe d'aménagement et d'exploitation puis la parité ferroviaire⁹⁷.

⁹⁵ Canton de Genève, « La zone industrielle (1960 à aujourd'hui) » [en ligne], *Secteur Praille-Acacias-Vernets, étude historique et patrimoniale*, DCTI – DPS – service des monuments et des sites, p.59-65 ; disponible sur : <www.ge.ch/patrimoine/sms/docs/pub/.../PrailleAcacias_58-65.pdf> (consultée le 7 avril 2014)

⁹⁶ Appelée Fondation pour les terrains industriels, depuis 1996

Photographie 16 : La Praille lors des travaux d'aménagement ferroviaires de la zone industrielle sud, 1962 (FIPA, 1984)



Un « faisceau de voies de triage » se développe au sud de la gare, « parallèlement à la route des jeunes ».

Cartographie 14: Extrait de la carte nationale, 1967 (DT)



Photographie 17 : Les Acacias en 1957 (photomontage, CIG). Au centre, la caserne des Vernets



Photographie 18 : Les Acacias en 1957 (CIG)

On distingue des jardins familiaux et au premier plan, l'usine Le Rêve



⁹⁷ Pour plus de précisions sur les modes de calcul des redevances sur : http://www.fti.geneva.ch/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=916&Itemid=93&lang=fr

Photographie 19 : Le carrefour de l'Étoile en 1969 (CIG)
 À l'arrière-plan, les entrepôts des ports francs, construits entre 1961 et 1968 et raccordés au réseau ferroviaire



Cartographie 15 : Extrait de la carte nationale, 1967 (DT)



Photographie 20 : Le passage sur voie de la route des Jeunes et le viaduc de la Voie centrale (1964-1967), à l'extrémité de la Praille, 1998 (DCTI)



Photographie 21 : La route des Jeunes entre le carrefour et le viaduc, 1975 (CIG)



Dès les années 1950, le transport par camion prend une envolée considérable, contraignant la zone à s'adapter aux circulations routières, à partir de 1964. La « Voie centrale » voit alors le jour, une autoroute dédoublant la « route des Jeunes sur une longueur de 2 300m, entre le Bachet-de-Pesay et la Queue d'Arve ».

Photographie 22 : Couverture du dernier segment de l'Aire, 1969 (CIG)



Grâce à l'étude historique et patrimoniale du Canton de Genève, nous apprenons que les « premières entreprises s'installent en 1963 alors que les infrastructures de base (voies ferrées et routières, approvisionnement en énergie) sont en voie d'achèvement » : un véritable succès animé grâce à l'implantation progressive d'entreprises ainsi qu'à une gestion d'optimisation de l'occupation du sol.

Photographie 23 : Les Vernets, avec la bande de terrain destinée aux équipements publics de la Ville de Genève, 1967 (Néri)



Photographie 24 : Les Vernets et la Queue d'Arve en 1968 (CIG)

La patinoire d'entraînement n'est pas encore couverte. L'usine Rolex est en voie d'achèvement



Sur la photo ci-contre, nous voyons l'Arve à droite, et à sa gauche, des parcelles destinées aux équipements publics de la Ville de Genève, dès 1955. En 1957, est construite la patinoire des Vernets, en 1964, le centre de voirie, en 1968, la piscine des Vernets et dans les années 1980 est né le centre sportif.

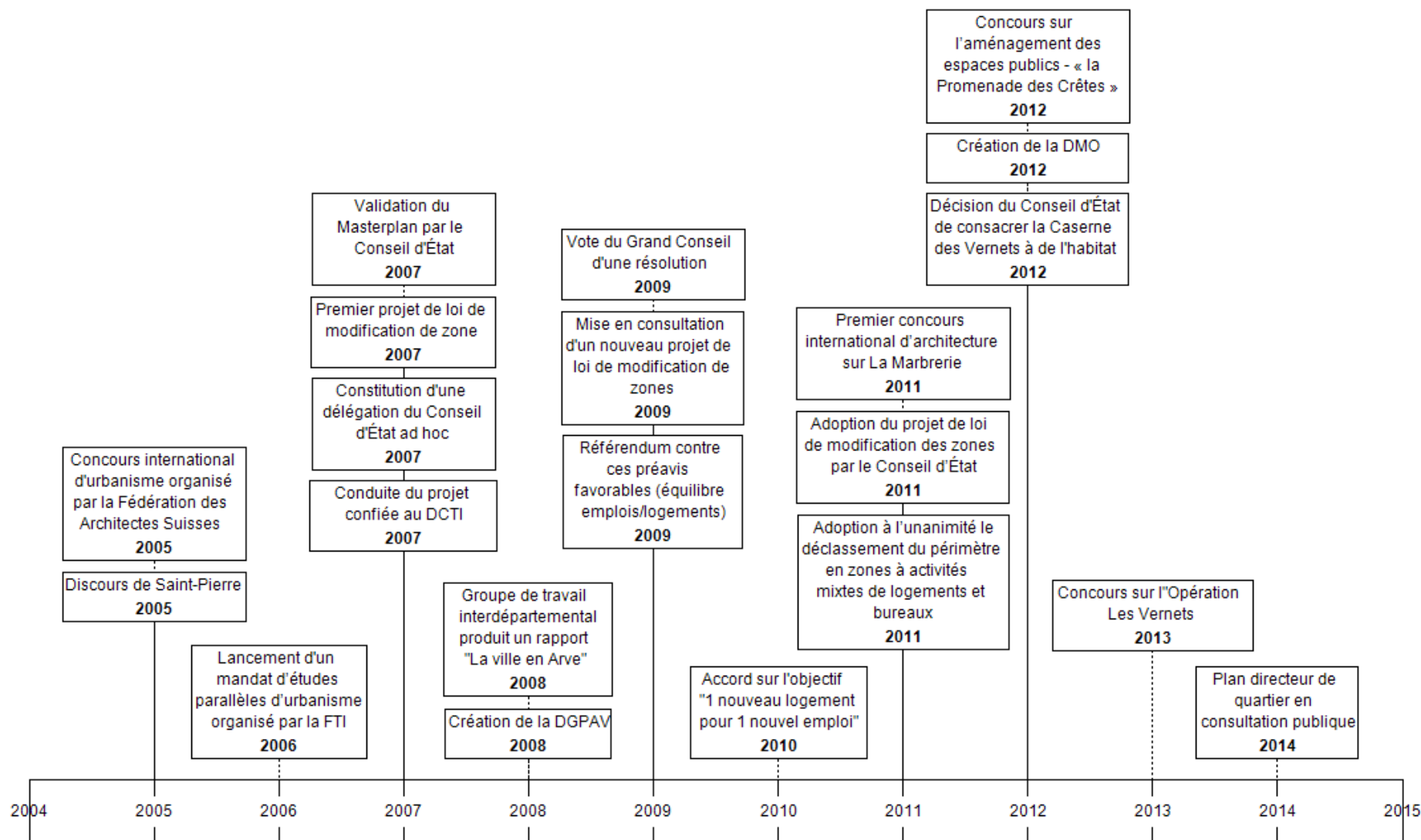
Photographie 25 : Les Vernets vers 1970 (César Bergholz)



1.3.3 Naissance du projet PAV de 2005 à aujourd'hui

Présentées de manière chronologique, les informations qui suivent concernent le processus de création du projet PAV ; des informations essentiellement tirées de l'entretien réalisé le 8 avril 2014, avec Albéric HOPF, du service Praille-Acacias-Vernets (PAV) au canton de Genève, puis complétées par celles du site internet du canton de Genève. Afin de faciliter la compréhension, nous avons réalisé une frise sur l'historique du projet PAV. Les principaux événements de ce projet sont naturellement explicités plus en détails dans les quatre sous-parties qui suivent la frise.

Schéma 5 : Historique du projet PAV⁹⁸



⁹⁸ Inspirée de l'historique du projet PAV sur le site internet du Canton de Genève ; disponible sur : < <http://ge.ch/amenagement/praille-acacias-vernets>>

1.3.3.1 Du discours de Saint-Pierre au Masterplan

En 2005, le projet PAV démarre suite à un concours d'urbanisme international, « Genève 2020 », organisé par la Fédération des Architectes Suisses (FAS), proposant la construction de 20 000 logements. Pour Albéric HOPF, la FAS aurait « identifié l'opportunité de ce secteur industriel »⁹⁹ bien que celui-ci ne soit pas une friche. Le potentiel du périmètre PAV s'inscrit dans l'engagement le programme de législature énoncé dans le discours du Conseil d'État, prononcé le 5 décembre 2005, à Saint-Pierre : « promouvoir des projets rapidement réalisables [...] sur le site de la Praille-Acacias »¹⁰⁰.

Inscrit directement dans le plan directeur cantonal, c'est un « territoire important avec 250 hectares en centre-ville occupé actuellement par une zone industrielle et artisanale, donc, elle est sous-exploitée, sous-utilisée dans ses gabarits. C'est un potentiel énorme pour la Genève de demain pour en faire une ville contemporaine »¹⁰¹, d'après l'ancienne Directrice du projet Praille-Acacias-Vernets, Pascale LORENZ. L'objectif est de produire 10 000 à 12 000 logements et autant d'emplois et de construire des équipements publics de proximité. François NAEF, Président de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) affirme que « pour le milieu économique, le PAV c'est d'abord une opportunité de garder dans le canton un certain nombre d'activités économiques, ce qui représente un intérêt pour les entreprises du canton. C'est une opportunité unique de repenser l'agrandissement de la ville en imaginant une densité ».

En 2006, le secteur est ainsi présenté comme un enjeu essentiel dans le développement urbain genevois. Le Conseil d'État décide ainsi de lancer ce projet « sous l'égide de la fondation des terrains industriels (FTI) à laquelle on a confié le développement d'une première monture de ce projet, un programme essentiellement accès sur le développement économique, les nouvelles technologies et l'emploi »¹⁰², affirme Albéric HOPF. Autrement dit, un mandat d'études parallèles (MEP) d'urbanisme est lancé « sous le pilotage politique de la Délégation du Conseil d'État aux transports (DELT) »¹⁰³. C'est la FTI, en charge de la conduite du projet, qui l'organise, et ce, « en partenariat avec la direction de l'aménagement du territoire (DAT), l'office cantonal de la mobilité (OCM) et différents services

⁹⁹ Entretien avec Albéric HOPF, service Praille-Acacias-Vernets (PAV), Canton de Genève, réalisé le 8 avril 2014, Genève, ligne 2, p.1

¹⁰⁰ Canton de Genève, *Conférence de presse de la délégation du Conseil d'État au projet « Praille-Acacias-Vernets »*, *Nouvelles conditions de mise en œuvre du projet « Praille-Acacias-Vernets »* [en ligne], 13 juin 2008 à 14h, Genève, p.5 ; disponible sur : <www.ge.ch/dcti/presse/2008-06-13_conf.pdf> (consultée le 23 mai 2014)

¹⁰¹ Genève PAV 2010 français version longue, [en ligne] 22 mars 2010 9min30 ; disponible sur : <<http://www.youtube.com/watch?v=tJlV3F-dhq4>> (consultée le 4 avril 2014)

¹⁰² Entretien avec Albéric HOPF, service Praille-Acacias-Vernets (PAV), Canton de Genève, réalisé le 8 avril 2014, Genève, ligne 9-11, p.1

¹⁰³ Canton de Genève ; disponible sur : <<http://ge.ch/amenagement/praille-acacias-vernets>>

cantonaux et communaux. »¹⁰⁴ Pour cela, après la rédaction d'un cahier des charges, en juillet 2006, huit groupes de mandataires sont chargés, sous la forme d'un appel d'offres, de répondre aux objectifs fixés par le cahier des charges. Le lauréat est le bureau d'architectes-urbanistes, Ernst-Niklaus-Fausch de Zurich.

Cartographie 16 : Masterplan du PAV

Ainsi, dès novembre, ce bureau d'architecture propose un Masterplan, c'est-à-dire, un projet de stratégie de développement du PAV, répondant aux objectifs fixés. Ce Masterplan définit les lignes directrices du projet ainsi que de premières esquisses ; il permet également aux partenaires publics et privés de dialoguer autour du projet et ainsi le rendre cohérent.



Source: Ernst-Niklaus & Fausch, Zürich, 2007

Ce Masterplan est validé en mai 2007, par le Conseil d'État. Ce dernier s'inscrit dans le contexte de Genève : la crise du logement genevoise oblige à densifier en conférant à ce nouveau quartier une nouvelle identité, une mixité, une implantation d'emplois et une qualité paysagère. Le tout en favorisant une accessible multimodale : autoroute, futures gares CEVA de Lancy-Pont-Rouge et Bachet-Carouge, halte CFF de Pont-Rouge, lieu d'échanges intermodal pour le fret, lignes de tram sur la route des Acacias et la route de Saint-Julien, lignes de bus à fréquence urbaine, réseau routier primaire et secondaire ceinturant le périmètre. Ce quartier est déjà relié par les transports publics, bus, tramway, train, auxquels s'ajouteront deux arrêts de la future liaison ferroviaire CEVA et également une remise en valeur de la mobilité douce.

Plus précisément, étendre le centre-ville - avec des transitions, articulations, connexions entre les quartiers et l'agglomération – basé sur la forme urbaine existante, structurer les espaces publics en respectant les éléments naturels, géographiques et historiques (Arve, couronne paysagère, passé industriel, réseaux ferrés), insérer de la nature, planifier des lieux stratégiques (Étoile, Porte-Sud, Pointe-nord), développer la diversité des secteurs, la mixité fonctionnelle, économique et sociale,

¹⁰⁴ Canton de Genève ; disponible sur : < <http://ge.ch/amenagement/praille-acacias-vernets>>

etc. tels sont les objectifs de l'aménagement du PAV. Mixité, voici un terme devenu plus que courant et extrêmement important dans la ville contemporaine¹⁰⁵.

Les orientations sont définies de la manière suivante :

- « Un nouvel espace urbain en extension des centres-villes de Carouge, Genève et Lancy
- Un quartier à vivre au sein d'un environnement de qualité renforcé par une mobilité facilitée
- Un pôle économique d'excellence
- Une inscription dans les grands projets aux alentours : Sovalp, Chapelle-Les Sciers, CEVA. »¹⁰⁶

Ces orientations ont été retranscrites cartographiquement au sein de l'outil d'aménagement, appelé Masterplan, de 2007. Cette cartographie a permis de localiser et de mettre en place plusieurs types études : technique (sous-sol, énergie, bruit), aménagement urbain, espace public et mobilité et stratégique (gestion du foncier et économique). Selon Mathias ARMENGAUD, architecte au bureau AWP à Paris, « l'histoire du PAV nous lègue des rues, donc, il faut étudier si avec ces rues, on pouvait faire des trottoirs, pistes cyclables, pour y vivre de façon plus mixte ».

¹⁰⁵ DONZELOT insuffle que si la mixité est devenue centrale, cela proviendrait éventuellement du fait qu'elle soit associée directement à la ségrégation (gentrification), in COGATO LANZA Elena (dir.) et al., *De la différence urbaine, Le quartier des Grottes / Genève*, Genève, Métis Presses, « vuesDensemble », 2013, p.15

¹⁰⁶ Canton de Genève, *Conférence de presse de la délégation du Conseil d'Etat au projet « Praille-Acacias-Vernets »*, *Nouvelles conditions de mise en œuvre du projet «Praille-Acacias-Vernets»* [en ligne], 13 juin 2008 à 14h, Genève, p.6 ; disponible sur : <www.ge.ch/dcti/presse/2008-06-13_conf.pdf> (consultée le 23 mai 2014)

Schéma 6 : Les dix projets du Masterplan du PAV

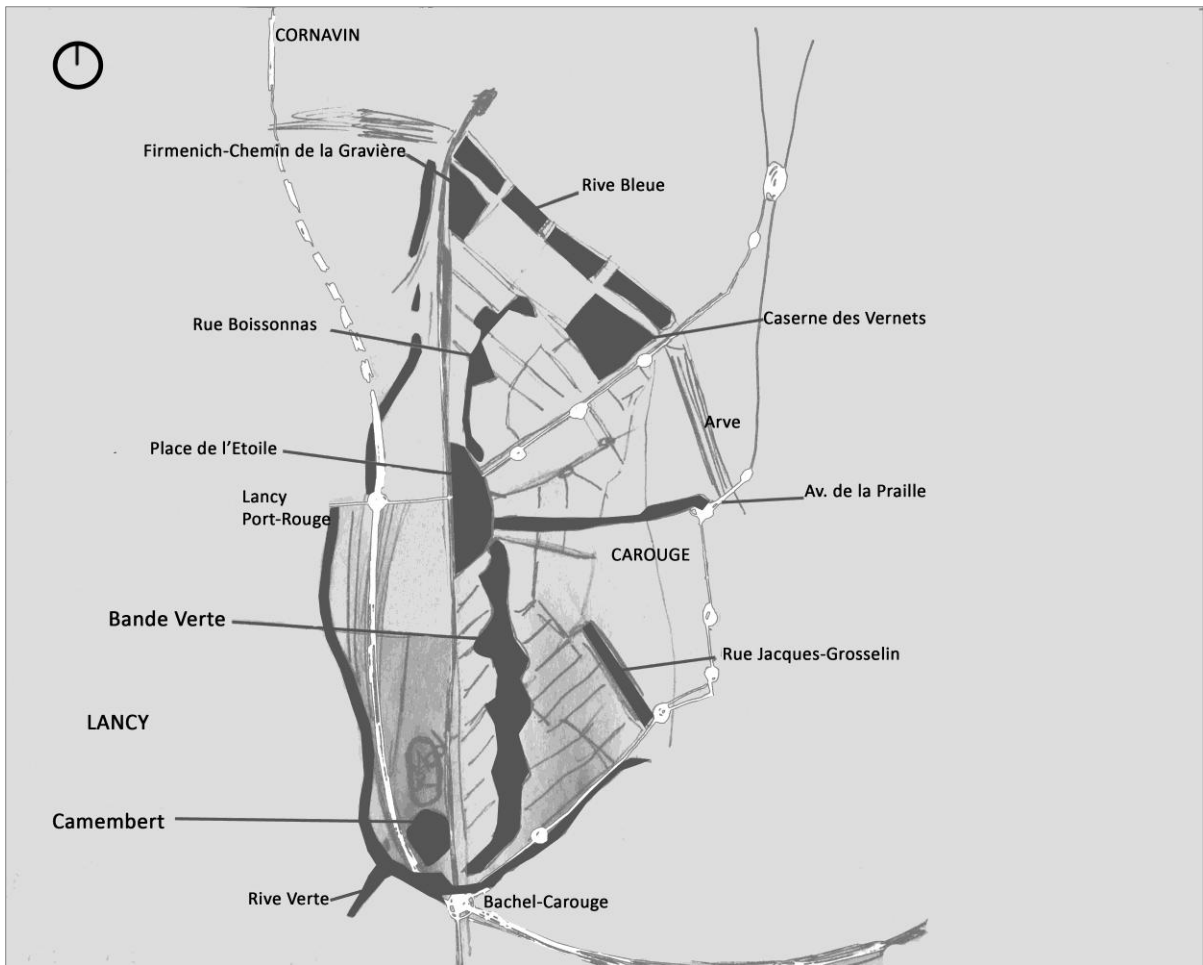
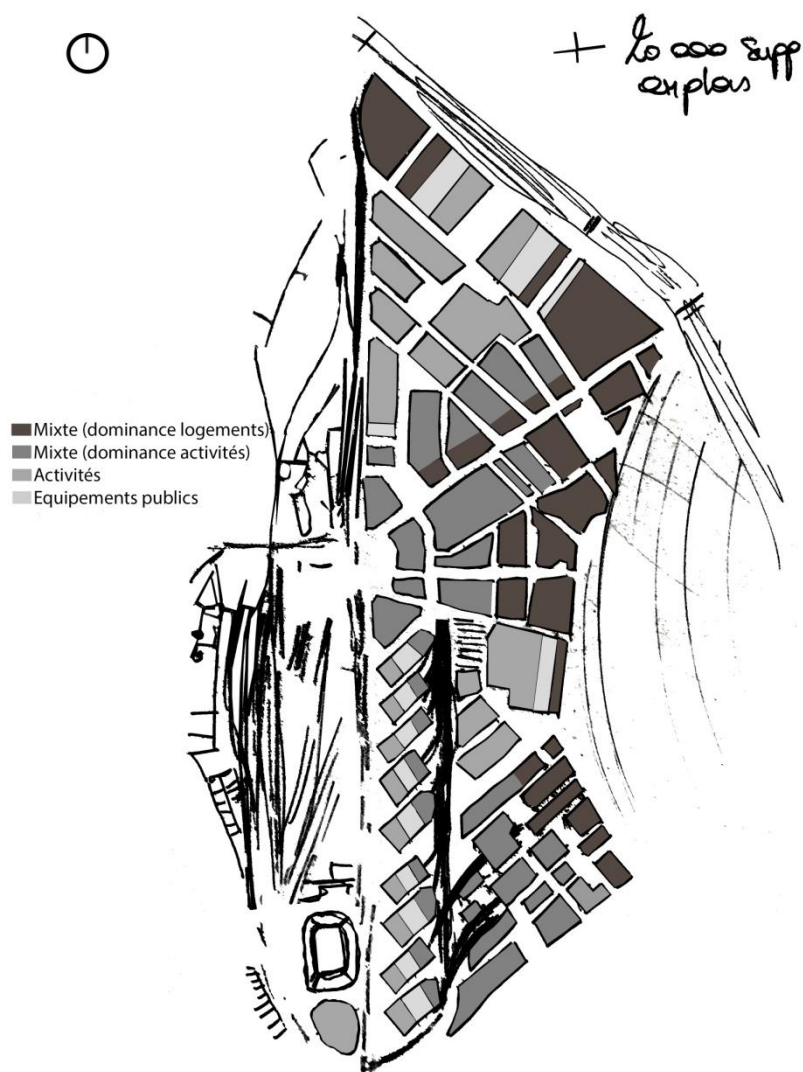


Schéma 7 : Les affectations futures du PAV : une zone mixte



Pour ce faire, ce secteur fait l'objet d'un projet de loi de modification de zones « soumis à une consultation préalable auprès des communes concernées - Genève, Carouge, Lancy - et auprès des services techniques de l'État ».

1.3.3.2 De la constitution de groupe de travail à la nouvelle approche du Masterplan

Fin 2007, la conduite du projet est déléguée au Département des Constructions et Technologies de l'Information (DCTI), ainsi une délégation ad hoc du gouvernement est créée, sous la présidence du conseiller d'État Mark MULLER.

Dès 2008, afin d'encadrer au mieux ce projet, un groupe de travail interdépartemental – composé de hauts-fonctionnaires de l'État et d'experts – est missionné par la délégation du Conseil d'État de définir un cadre d'élaboration et un planning avec les diverses échéances. Ce groupe de réflexion rédige un rapport s'intitulant « La ville en Arve » et remis auprès de la délégation le 15 mai 2008. Albéric HOPF explique :

« Il a préconisé un gros changement de paradigme, puisqu'il ne s'agissait donc plus de développer un secteur d'activité, mais d'étendre le centre-ville, avec toute la mixité qu'elle suppose et une prépondérance donnée aux logements [...] Le projet du PAV est sur la base du rapport « La ville en Arve », un rapport intéressant, car il produit une tout autre approche que celle qui avait été produite par le Masterplan. »¹⁰⁷

Nous comprenons que l'essentiel de ce rapport a été validé par le Conseil d'État. Ainsi, dès juin 2008, la nouvelle orientation du développement du PAV est présentée au public ; une orientation, comme nous l'indique Albéric HOPF, tournée vers la mixité, l'augmentation de logements et d'emplois. Au vue des problématiques, toujours actuelles, concernant la crise du logement, le nombre de construction de logements au sein du PAV est revu à la hausse avec « 9 000 logements (3 000 existants et 6 000 nouveaux) et 41 000 emplois (20 000 existants et 21 000 nouveaux) »¹⁰⁸.

Néanmoins plusieurs orientations du Masterplan sont maintenues :

- « Densifier et valoriser
- Renforcer l'accessibilité multimodale
- Développer l'habitat (6 000 logements au minimum)
- Renforcer l'attractivité, encourager la mixité socio-économique
- Créer des quartiers exemplaires en matière d'environnement
- Développer avec cohérence

¹⁰⁷ Entretien avec Albéric HOPF, service Praille-Acacias-Vernets (PAV), Canton de Genève, réalisé le 8 avril 2014, Genève, p.1

¹⁰⁸ Historique détaillé du projet PAV et les enjeux sur la caserne des Vernets, *Chronologie du projet engagé par le conseil d'État* [en ligne] ; disponible en PDF sur : <<http://www.arv-ge.ch/content/le-projet-pav>> (consultée le 9 avril 2014)

- Donner une nouvelle identité à Genève »¹⁰⁹

De nouveaux moyens s'ajouteront à ces orientations tels que :

- « La création d'un comité de pilotage politique entre l'État et les trois communes (Carouge, Genève et Lancy) pour conduire le projet ;
- Une conduite et suivi de projet en concertation avec les partenaires publics et privés concernés ;
- Dépôt d'un projet de loi de déclassement avec la création d'instruments d'aménagement ad hoc. »¹¹⁰

En automne 2008, une direction générale PAV (DGPAV) est créée au sein du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) avec Mark Muller, conseiller d'État qui la préside, Robert Cramer, conseiller d'État en charge du département du territoire (DT), David Hiler, conseiller d'État en charge du département des finances (DF), et Pierre-François Unger, conseiller d'État en charge du département de l'économie et de la santé (DES). Cette direction s'inscrit dans un double objectif : promouvoir le projet et coordonner les études réalisées et celles à planifier. C'est pourquoi, elle travaille en collaboration avec les services communaux et la FTI. En janvier 2010, elle devient une des directions de la direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT)¹¹¹, appelée la Direction du PAV (DPAV) et en 2011, l'Office de l'urbanisme.

1.3.3.3 D'une « résolution » d'aménagement au projet de loi de déclassement

La résolution n°566¹¹² relative aux « grandes options politiques d'aménagement du périmètre PAV : densité, mixité, qualités des espaces publics et objectifs environnementaux »¹¹³ est votée par le Grand Conseil en 2009¹¹⁴.

Quant au projet de loi de modification de zones, soumis à consultations aux trois communes, est sorti favorable. Toutefois, un référendum¹¹⁵ « contre ces préavis favorables, portant principalement

¹⁰⁹ Canton de Genève, *Conférence de presse de la délégation du Conseil d'État au projet « Praille-Acacias-Vernets »*, *Nouvelles conditions de mise en œuvre du projet « Praille-Acacias-Vernets »* [en ligne], 13 juin 2008 à 14h, Genève, p.6 ; disponible sur : <www.ge.ch/dcti/presse/2008-06-13_conf.pdf> (consultée le 23 mai 2014)

¹¹⁰ Ibid.

¹¹¹ Incorporée en 2009 au DCTI

¹¹² Voir liste en annexe 9 : Liste de la résolution n°566 relative aux grandes options d'aménagement du périmètre PAV, votée en mars 2009 par le Grand Conseil, p.14

¹¹³ Canton de Genève ; disponible sur : <<http://ge.ch/amenagement/praille-acacias-vernets>>

¹¹⁴ Cette résolution évoque également « l'ajout d'une option générale d'aménagement portant sur la prise en compte des besoins culturels, culturels, de formation et artistiques »

sur l'équilibre à trouver entre logements et emplois ainsi qu'entre emplois du secondaire et du tertiaire, sur le type de logements et sur l'avenir du régime de propriété du sol. »

« Le magistrat a décidé de négocier. Cela a pris du temps, car les négociations ont abouti le 4 mars 2010. »¹¹⁶

Ainsi, une convention est signée avec pour objectif de « 1 nouveau logement pour 1 nouvel emploi ».

Début 2011, le projet de loi de modification des zones sur les trois communes est adopté par le Conseil d'État, puis est ensuite transmis au Grand Conseil¹¹⁷. C'est le 23 juin que ce dernier adopte à l'unanimité le plus grand déclassement « du périmètre en zones à activités mixtes de logements et bureaux ». « Un très beau succès »¹¹⁸ qu'a obtenu le Conseiller d'État PLR Mark Muller. « La réorganisation complète de ce secteur en zone urbaine permettra la « réalisation de 10 000 nouveaux logements et la création de 10 000 emplois »¹¹⁹.

Par ailleurs, la loi permet la création de deux outils d'aménagement « ad hoc » :

- un PDQ PAV (Plan directeur de quartier) - portant sur l'ensemble du périmètre PAV - est adapté aux « évolution et l'itération avec l'avancement des études thématiques et sectorielles »¹²⁰.
- sept PLQ PAV (Plan localisé de quartier) - traitant les infrastructures et les espaces publics – réunis en un plan d'affectation pour chacun des sept secteurs : Étoile, Praille sud-ouest (Cammembert), Praille Ouest, Praille est (Grosselin), Acacias (est, ouest et nord) ».

¹¹⁵ « Parce que le magistrat estimait que l'on pouvait prévoir 15 000 emplois, 15 000 logements dans ce périmètre. Évidemment, les associations politiques, syndicales, environnementales et autres ont évalué que c'était largement exagéré, que l'on n'allait pas faire Manhattan sur Léman. C'était peut-être un projet dans lequel il était difficile de se reconnaître et puis surtout un objectif qui n'était absolument pas contrôlé, mesuré, vérifié et illustré par de quelconques études territoriales [...]Référéndum lancé par « parti socialiste de la ville de Genève, la CGAS (conférence des syndicats au niveau cantonal), l'ASLOCA, une association de défense des locataires » in Entretien avec Albéric HOPF, service Praille-Acacias-Vernets (PAV), Canton de Genève, réalisé le 8 avril 2014, Genève, p.2

¹¹⁶ Entretien avec Albéric HOPF, service Praille-Acacias-Vernets (PAV), Canton de Genève, réalisé le 8 avril 2014, Genève, ligne 64-65, p.2

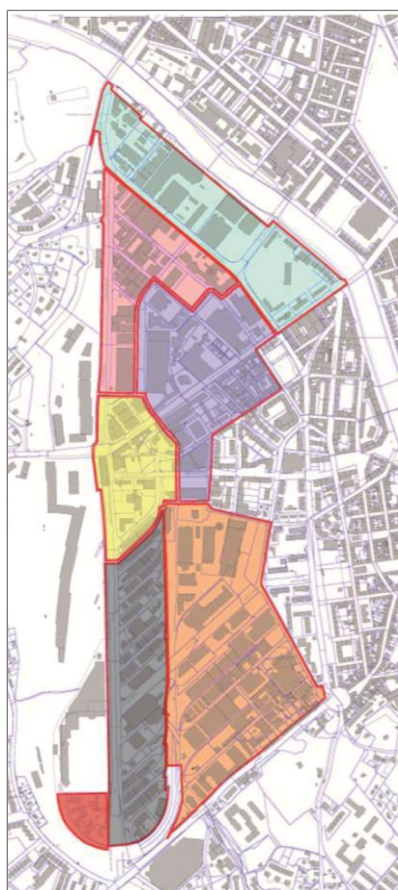
¹¹⁷ Canton de Genève ; disponible sur : < <http://ge.ch/amenagement/praille-acacias-vernets>>

¹¹⁸ WAVRE Rolin, « Le PAV plébiscité » [en ligne], *La droite genevoise*, 24 juin 2011 ; disponible sur : <<http://www.plr-ge.ch/2011/06/24/le-pav-plebiscite/>> (consultée le 1 avril 2014)

¹¹⁹ Ibid.

¹²⁰ Canton de Genève ; disponible sur : < <http://ge.ch/amenagement/praille-acacias-vernets>>

Cartographie 17 : Périmètre PAV divisé en sept secteurs



- L'Étoile
- Praille Sud-ouest-Camembert
- Praille Ouest
- Praille Est – Grosselin
- Acacias Ouest
- Acacias Est
- Acacias – Bord de l'Arve

Cette loi de déclassement implique pour certaines entreprises, qualifiées de « gênantes », à se délocaliser au sein même du périmètre PAV en raison des nuisances incompatibles avec les logements.

Source : inspiré du point de presse du Conseil d'État du jeudi 17 février 2011

D'après Albéric HOPF, ce périmètre est en relation avec FTI¹²¹ pour recenser les opportunités et les disponibilités de mise à disposition de terrains qui pourraient être destinés au relogement temporaire, notamment pour les artistes. Ainsi, l'État, via la FTI, s'est porté acquéreur de nombreux terrains, ce qui facilitera grandement l'évolution des procédures. »¹²²

¹²¹ Fondation pour les terrains industriels

¹²² WAVRE Rolin, « Le PAV plébiscité » [en ligne], *La droite genevoise*, 24 juin 2011 ; disponible sur : <<http://www.plr-ge.ch/2011/06/24/le-pav-plebiscite/>> (consultée le 1 avril 2014)

1.3.3.4 Lancement des concours d'architecture et d'urbanisme

L'État lance le premier concours international d'architecture sur La Marbrerie en septembre 2011 qui ambitionne la réalisation « d'activités et de logements dont 70% seront d'utilité publique¹²³ – celui-ci est remporté par CLR Architectes SA avec le projet « Castor&Pollux », en avril 2012. Le projet est « actuellement en cours. »¹²⁴

Ensuite, en février 2012, un second concours est lancé sur l'aménagement des espaces publics avec « la Promenade des Crêtes ». Le jury est composé « de représentants de l'État de Genève, des Villes de Lancy et de Genève ainsi que d'architecte-paysagistes, d'architectes, de sociologues, de théoriciens et d'historiens du territoire ». Concours, appelé « Continuité du territoire au détail », est gagné par le bureau Proap SA de Lisbonne au Portugal. Tout comme celui de La Marbrerie, ce projet est « actuellement en cours »¹²⁵.

¹²³ Canton de Genève ; disponible sur :< <http://ge.ch/amenagement/praille-acacias-vernets>>

¹²⁴ Ibid.

¹²⁵ Ibid.

Figure 1 : Projet « continuité du territoire au détail », Proap

Ce projet prévoit la création d'une promenade douce entre la future halte CEVA de Carouge-Bachets et le Parc de Surville destinées aux piétons et cyclistes.

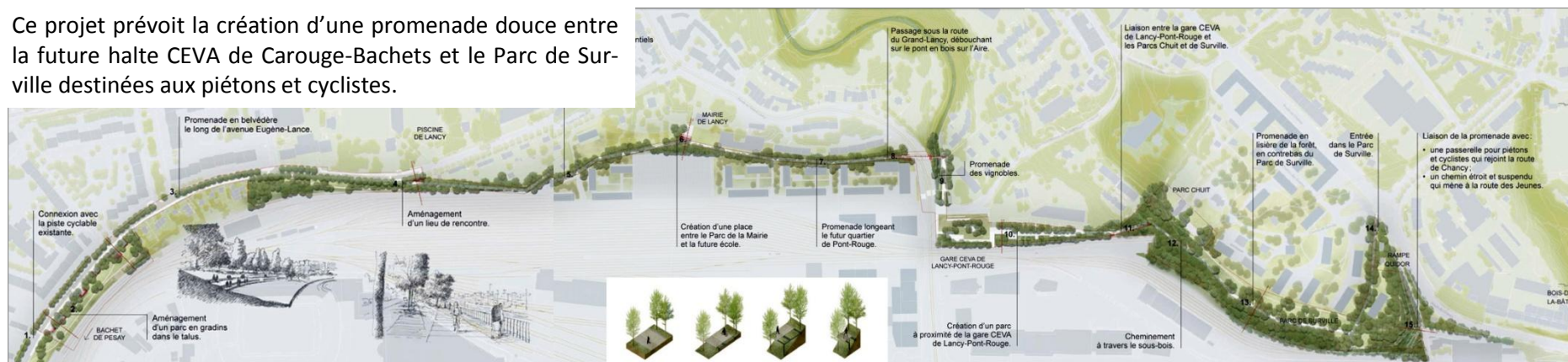


Figure 2 : Bachet, parc en gradins dans le talus



Figure 3 : Piscine de Lancy, aménagement d'un lieu de rencontre



Source : Proap

Afin d'associer deux projets, celui du PAV et les interfaces CEVA, la direction des missions opérationnelles (DMO) est créée en mai 2012.

Toujours dans l'optique de répondre à la crise du logement, la Caserne des Vernets apparaît être alors la solution dans le projet « Opération Les Vernets ». En juin, le Conseil d'État « saisit l'opportunité de la libération des 46 500 m² de terrains occupés par la caserne des Vernets pour mettre ceux-ci à disposition du projet PAV » ; le tout étant consacré exclusivement à de l'habitat. En novembre 2013 est lancé le concours international d'architecture. « Le lauréat [...] est le projet VO des bureaux Fruehauf, Henry & Viladoms Sàrl à Lausanne et Atelier Descombes Rampini SA à Genève. L'opération, qui devrait débiter à l'horizon 2018-2020, permettra de réaliser quelque 1 500 logements et d'accueillir des activités, des commerces ainsi qu'une école »¹²⁶.

Photographie 26 : Caserne des Vernets, Genève, 2013



Source : DR Google¹²⁷

Concernant le MEP¹²⁸ de l'Étoile, le choix du lauréat est prévu en octobre 2014.

¹²⁶ Concours d'architecture Les Vernets : exposition des projets ;

disponible sur : <<http://ge.ch/amenagement/exposition-projets-de-concours-architecture-vernets>>

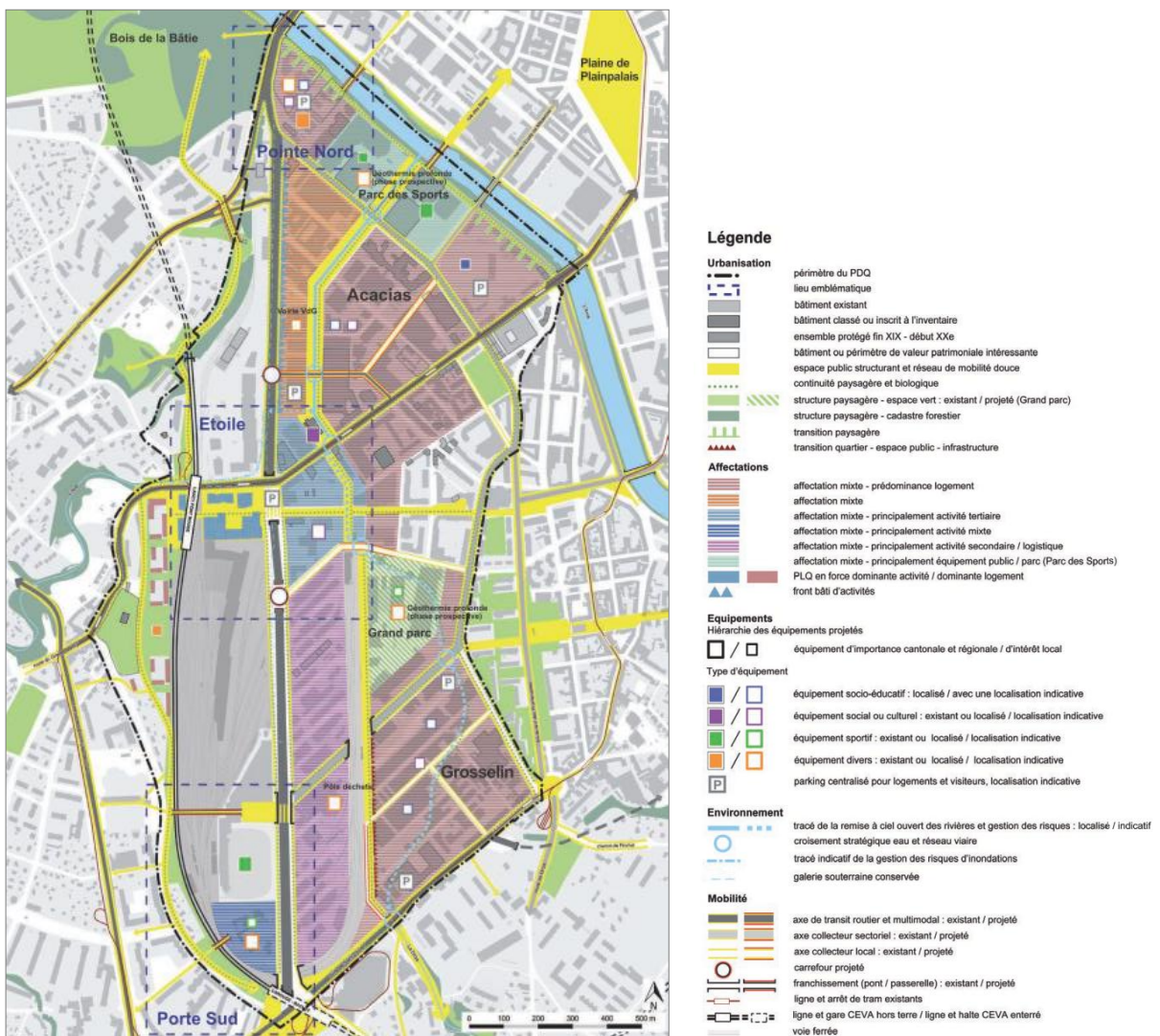
¹²⁷ JFM/ATS/CV « Maurer confirme l'abandon de la caserne de Genève » [en ligne], *Tribune de Genève*, le 26.11.2013 ; disponible sur : <<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/maurer-confirme-abandon-caserne-geneve/story/30236367?track>> (consultée le 3 juin 2014)

¹²⁸ Mandat d'études parallèles

Figure 4 : Le PDQ est actuellement en consultation publique

Du 11 avril 2014 au 12 mai 2014, le Plan directeur de quartier¹²⁹ était en consultation publique. Ceci signifie que l'État de Genève et les villes de Genève, Carouge et Lancy ont approuvé le projet de PDQ PAV. Ce renouvellement urbain demande que le PDQ offre une certaine souplesse, qu'il soit évolutif ou itératif et qu'il exprime, pour chacun des thèmes, une hiérarchie entre les éléments essentiels et/ou invariants (qui doivent s'y exprimer de façon claire et affirmée) de ceux qui peuvent ou doivent évoluer et s'adapter en fonction de l'évolution du contexte, du projet et des planifications localisées. Le PDQ est « un enjeu majeur pour le projet. »

Cartographie 18 : Carte de synthèse du plan directeur de quartier Praille-Acacias-Vernets



¹²⁹ PDQ

Avec 10 ans de projet, pouvons-nous dire que celui-ci en retard ? Pour Albéric HOPF, « 10 ans, c'est très standard pour déboucher sur quelque chose. Je ne considère donc pas que ça soit un projet en retard. Il a été chahuté, beaucoup de changements de gouvernance de pilotage du projet. »¹³⁰

Photographie 27 : Exposition de projets dans le cadre du quartier Praille-Acacias-Vernets



Effectivement, nous apprenons que « Le projet Praille-Acacias-Vernets est à nouveau sans pilote » selon la *Tribune de Genève*. La directrice Nathalie LUYET – en poste depuis environ 2 ans - a elle aussi démissionné. Il est indiqué que ce poste, « maudit » a « déjà usé quatre directeurs en six ans ».

Source : Laurent Guiraud, *Tribune de Genève*

De plus, il faut savoir, selon Albéric HOPF, que « le même jour que la démission de Madame LUYET, est annoncé l'accord des communes pour le plan directeur de quartier – donc c'est l'accord de l'exécutif pour lancer ce plan directeur de quartier en consultation publique – cette nouvelle a été complètement masquée par cette démission de Madame LUYET. »¹³²

Lors de notre entretien avec Albéric HOPF, nous lui avons demandé l'état d'avancement actuel du projet PAV. Il répond :

"D'ici quelque jour, ce Plan directeur sera diffusé publiquement. L'étape d'après, on va recueillir les remarques des associations, riverains, CFF, association de transport, certaines entreprises qui occupent le terrain, mais, il y en a pas mal qui sont bien informées, car on a pas mal de contacts avec elles. On a eu aussi des réunions en présence de toute sorte d'associations, les rapports ne sont pas les mêmes. Les entrepreneurs voient aussi des opportunités, tandis qu'avec les associations c'est souvent un peu plus frontal."¹³³

Cette citation nous permet de faire la transition avec la dernière partie concernant la place des lieux artistiques et culturels au sein de PAV.

¹³⁰ Entretien avec Albéric HOPF, service Praille-Acacias-Vernets (PAV), Canton de Genève, réalisé le 8 avril 2014, Genève, ligne 130-132, p.4

¹³¹ BERNET Christian, « Le projet Praille-Acacias-Vernets à nouveau sans pilote » [en ligne], *Tribune de Genève*, 02.04.2014 ; disponible sur : <<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/projet-prailleacaciasvernets-nouveau-pilote/story/27299955?track>> (Consultée le 2 avril 2014)

¹³² Entretien avec Albéric HOPF, service Praille-Acacias-Vernets (PAV), Canton de Genève, réalisé le 8 avril 2014, Genève, ligne 139-142, p.4

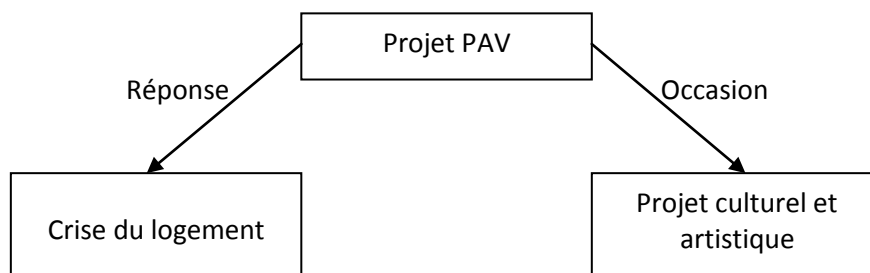
¹³³ Ibid., ligne 160-165, p.5

1.3.4 La place des lieux artistiques et culturels dans le périmètre du PAV

Comme nous venons de le voir, le projet PAV pose la question de la mixité fonctionnelle et sociale, c'est-à-dire la cohabitation entre activités, logements, population, culture, espaces de rencontre et de sociabilité, etc. En intégrant ses conditions, la culture et l'art doivent être abordés. Comme dans de nombreux projets urbains actuels, ces thématiques se voient s'inscrire dans un double cadre, d'abord celui de leur intégration directe dans le projet urbain, puis l'autre, dans la promotion même du projet PAV, voire des villes.

Pour résumer, nous avons montré que ce projet PAV était tant une réponse à la crise du logement genevoise, qu'une occasion d'intégrer des lieux culturels et artistiques pour tenter de perpétuer la tradition de la culture alternative, issue du mouvement squat.

Schéma 8 : Relation entre logement, projet culturel et artistique et le projet PAV



« La direction du PAV souhaite aussi louer temporairement à certains acteurs culturels des bâtiments désaffectés. Malgré cela, d'aucuns s'inquiètent de l'absence de concertation avec les milieux culturels indépendants et du risque de ne voir dans le futur quartier que des structures culturelles institutionnelles emblématiques ou privées, ainsi que des galeries. »¹³⁴

Ce n'est pas par hasard qu'Espace Temporaire a organisé deux tables rondes lors du projet « *Off Spaces* ». Dans la table ronde II, intitulée « Va jouer ailleurs ! / Genève 2050 : entre utopies, projections et réalisations », Espace Temporaire rappelle la crise culturelle indépendante qui persiste depuis 2007 avec la fermeture des squats emblématiques, tels que Rhino et Artamis. Le périmètre du

¹³⁴ Table ronde II, « Va jouer ailleurs ! / Genève 2050 : entre utopies, projections et réalisations », jeudi 6 octobre 2011 à Genève dans le cadre du projet « off spaces » d'Espace Temporaire

PAV apparaît ainsi être une occasion « rêvée » pour les acteurs culturels et artistiques d’anticiper « la mutation du quartier. »¹³⁵

Dans le communiqué de presse conjoint du département de l’instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et du département de l’aménagement, de l’énergie et du logement (DALE), du 16 mai 2014¹³⁶, réalisé à Picto, sur la « Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (fplce) : bilan positif d’un outil incontournable », nous découvrons cette FPLCE.

« La fondation trouve son origine en 2008, année de la fermeture du site Artamis, quelques mois après l’évacuation du squat Rhino. Face aux besoins liés au déménagement des associations, une collaboration entre les collectivités publiques et les acteurs du monde culturel est initiée, donnant naissance en 2009 à la FPLCE. »¹³⁷

Elle a pour but, comme son nom l’indique de promouvoir les lieux culturels et artistiques et « permettre aux artistes de trouver des lieux de création et de diffusion »¹³⁸ dans la ville de Genève. Notons l’intérêt d’évoquer l’originalité de sa composition qui rassemble représentants de l’État (DIP et DALE), Ville de Genève, l’Association des communes genevoises et l’association Picto¹³⁹.

Depuis sa création, elle a « facilité l’installation de 19 projets artistiques, concernant près de 3 000 artistes et acteurs culturels et touchant un public de plus de 600 000 personnes. »¹⁴⁰ Parmi ces projets, nous citons :

- « la reconstruction du Théâtre du Galpon, Théâtre Malandro
- la réhabilitation des espaces inoccupés de l’Usine Kugler¹⁴¹, la Gravière, la Barje

¹³⁵ Espace Temporaire rappelle sa première intervention en son sein avec le projet *Uniforme* réalisé en octobre 2009 dans la zone industrielle de Carouge, alors qu’il n’existait encore aucun espace d’art ; Ce projet sera développé dans la deuxième partie de ce mémoire en présentant le collectif Espace Temporaire

¹³⁶ Présentés par les conseillers d’État Anne Emery-Torracinta et Antonio Hodgers, respectivement chargés de l’instruction publique, de la culture et du sport et de l’aménagement, du logement et de l’énergie, entourés de Monique Boget, conseillère administrative à Meyrin et Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport.

¹³⁷ LECOULTRE Éric, « La culture émergente bientôt sans le sou ? », *Le Courrier*, samedi 17 mai 2014

¹³⁸ Ibid.

¹³⁹ « Créée à l’initiative de l’État grâce à un don de 6 millions de francs de la Fondation Hans Wilsdorf, la fplce est une véritable passerelle entre collectivités publiques, artistes et mécènes »

¹⁴⁰ République et canton de Genève, « Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (fplce) : bilan positif d’un outil incontournable » [en ligne], Communiqué de presse conjoint du département de l’instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et du département de l’aménagement, de l’énergie et du logement (DALE), Picto, le 16 mai 2014, Service communication et information, Département présidentiel ; disponible sur : <www.ge.ch/dale/presse/2014-05-16_conf_communique.pdf>

¹⁴¹ « Pour Harry Janka, membre de la Fédération des artistes de Kugler, la subvention pour le loyer de la Fondation est très importante car elle permet à l’association d’inviter des artistes pour organiser des expositions. Sinon, nous ne serions qu’un simple atelier. » In LECOULTRE Éric, « La culture émergente bientôt sans le sou ? », *Le Courrier*, samedi 17 mai 2014

- la création des nouveaux espaces Motel Campo¹⁴², Piano Nobile et *Embassy of Foreign Artists* au cœur du périmètre Praille-Acacias-Vernets. »

La fondation offre ainsi une chance à des professionnels exigeants de proposer au public des activités culturelles de qualité, tout en dynamisant la vie de quartier »¹⁴³. D'après ce communiqué de presse, cette fondation aurait « modifier le statut de la culture émergente : considérée comme marginale il y a encore une dizaine d'années, cette culture s'inscrit aujourd'hui dans une société en rapide mutation ».

« La démarche de la fplce est aujourd'hui pleinement intégrée dans la politique culturelle de l'État, qui, selon la loi cantonale sur la culture, peut mettre à disposition des acteurs culturels, à titre gratuit ou onéreux, des lieux de création et de diffusion et établir dans ce but un partenariat avec des organismes actifs dans ce domaine (art. 8). La fplce joue un rôle vital pour le tissu culturel genevois, en diversifiant l'accès aux espaces et le type de lieux culturels. Un développement des soutiens privés permettrait à la fondation d'élargir ses perspectives d'action : que ce soit par un accompagnement des mutations urbaines (p.ex. la mise à disposition temporaire de locaux au PAV) ou par la création de nouveaux espaces culturels au sein des grands projets de logement. ».

Comme nous pouvons le constater sur la carte suivante - la localisation des lieux culturels et artistiques - de nombreux lieux culturels et artistiques existent déjà au sein du PAV et ce, depuis plusieurs années. D'ailleurs, onze de ces espaces d'art se sont regroupés en sein d'une association appelée « Le Quartier de l'Étoile ».

Avec *Embassy of Foreign Artists* et Piano Nobile, Motel Campo fait partie du réseau Quartier Étoile qui regroupe aussi des espaces d'art indépendants, des galeries, des marchands d'art et des espaces d'exposition présents dans le périmètre de l'Étoile, au cœur du futur quartier Praille-Acacias-Vernets. Implantée le long de l'Arve, une « zone de culture », c'est-à-dire plusieurs lieux culturels et artistiques, se sont également regroupés prenant le nom d' « Axe du Miel ». La provenance de ce nom permet de rappeler « la menace qui pèse sur ces associations situées sur des terrains très convoités. »¹⁴⁴

Outre, les structures culturelles et artistiques, il existe aussi des actions investies dans l'espace public du PAV, comme l'a déjà exploré à plusieurs reprises, le collectif Espace Temporaire, avec, par exemple le projet « *Off Spaces* » réalisé en 2011 ; les espaces publics investis sont représentés sur la carte par les croix roses. Nous rappelons que ce projet sera développé dans la prochaine partie.

¹⁴² Motel Campo, espace d'art polyvalent, ouvert en 2010, sur la route des Jeunes

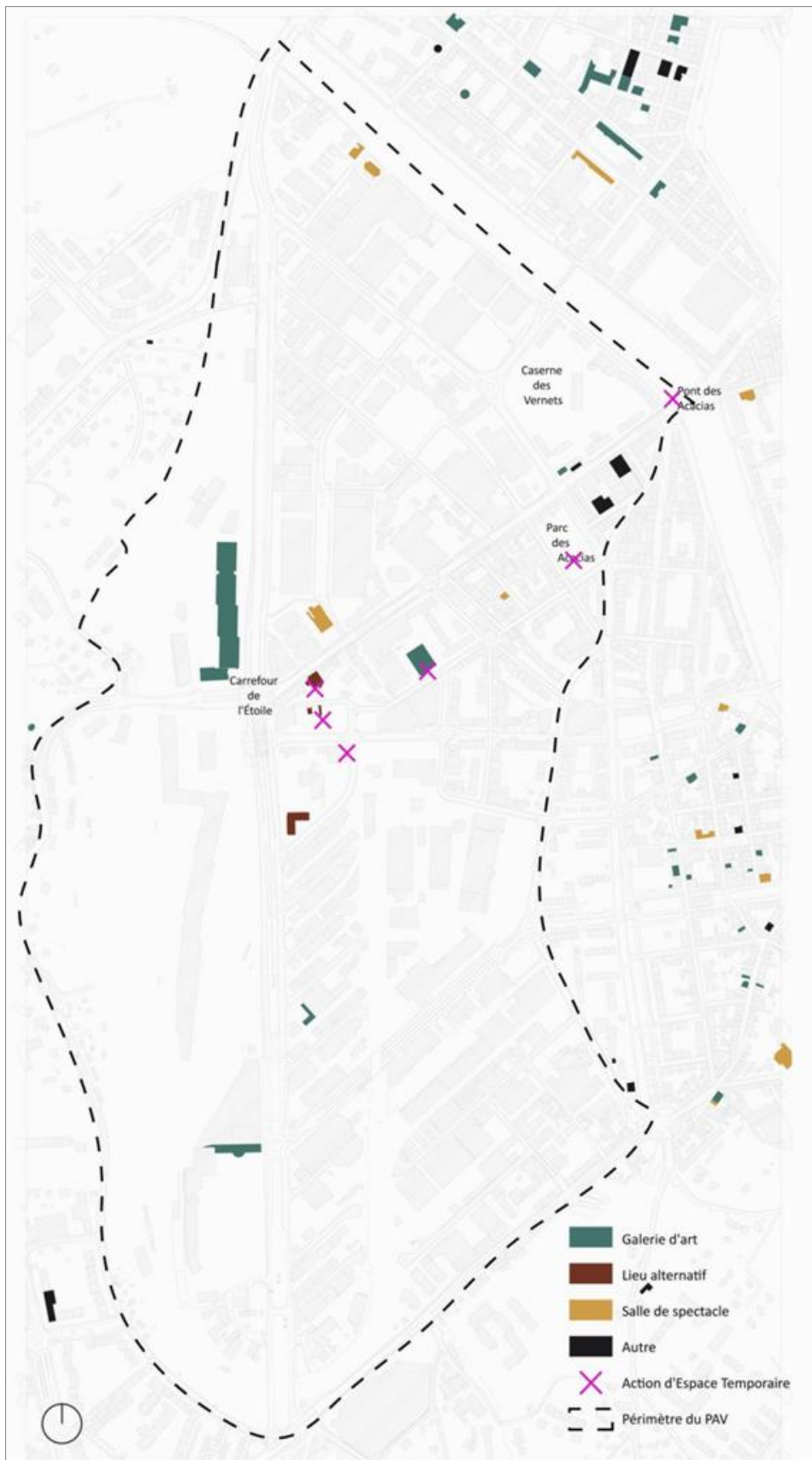
¹⁴³ Ibid.

¹⁴⁴ Usine Kugler, Théâtre du Galpon, Parfumerie, Théâtre du Loup, etc.

Par ailleurs, il y a eu également le projet de la caserne des Vernets, mené par l'Association pour la Reconversion des Vernets (ARV). Celle-ci a travaillé pendant plus de deux ans dans l'optique d'en faire un pôle culturel au cœur du centre-ville de Genève, mais ce projet a été refusé pour y construire du logement¹⁴⁵.

¹⁴⁵ Vous trouverez en Annexe 10 : Le projet "kaZern" de l'Association pour la Reconversion de Vernets (ARV), p.15

Cartographie 19 : Localisation des lieux culturels et artistiques dans le PAV¹⁴⁶



¹⁴⁶ Basée sur l'atlas culturel transfrontalier mis en place par la plate-forme de discussion du RAAC dans le cadre du comité régional Franco-Valdo-Genevois ; disponible sur : <<http://ge.ch/carte/pro/?mapresources=PAV&scale=17500¢er=2498900%2C1115920>>

La présence de ces acteurs culturels et artistiques, aux alentours et au sein du PAV, montre leur intérêt d'investir la ville pour ainsi donner une place à la culture alternative. Les artistes cherchent-ils à faire de l'art une véritable discipline à part entière, si cela n'est déjà pas le cas ?

Éric LECOULTRE écrit dans *Le Courrier* :

"Antonio HODGER¹⁴⁷ [...] espère ainsi profiter du développement de nouveaux quartiers sur le canton durant les prochaines années pour trouver de nouveaux lieux. « Dans chaque nouveau projet de construction, nous devons veiller à ce qu'une place soit réservée par les promoteurs à la culture, à des prix abordables. »"¹⁴⁸

Ainsi, nous posons la question suivante : dans un contexte à forte pression foncière, quelle la place est accordée aux projets artistiques contemporains dans le projet PAV ? Dans notre deuxième partie, nous nous intéresserons à l'artiste Magdalena YBARGUEN, présidente d'Espace Temporaire, qui a investi l'espace public du PAV dans le cadre de son projet "*Off Spaces*".

¹⁴⁷ Conseiller d'État chargé de l'aménagement, du logement et de l'énergie

¹⁴⁸ LECOULTRE Éric, « La culture émergente bientôt sans le sou ? », *Le Courrier*, samedi 17 mai 2014

DEUXIÈME PARTIE

2 LA PRATIQUE ARTISTIQUE À L'ÉPREUVE DU CONTEXTE URBAIN : REGARD SUR ESPACE TEMPORAIRE

Dans les sociétés très normalisées qui étouffent sous le consensus, relèveront de l'art le plus intéressant a priori les créations qui instillent dans la mécanique du contrôle une figure d'indiscipline, d'irréductibilité à la normalisation. La poésie doit être transformative.
(Paul ARDENNE¹⁴⁹)

¹⁴⁹ Issue d'un extrait d'entretien de Paul ARDENNE, in *Mouvement*, n°50, janvier-mars 2009

En 10 jours, du 29 septembre au 9 octobre 2011, Espace Temporaire a choisi d'investir l'espace public du périmètre du PAV et le quartier de Plainpalais, par son projet artistique expérimental et critique «*Off Spaces* ». Il existe une grande proximité entre le squat et l'art expérimental, avec toutefois, une manière d'agir différente. Inspirés par ce collectif, nous chercherons à répondre aux questions suivantes : que cherche-t-il à fabriquer ? Qu'est-ce qu'il produit ? Comment travaille-t-il ? Et pour qui et avec qui travaille-t-il ? Pourquoi le fait-il ? En premier lieu, suite à une présentation brève de sa conception et de ses influences théoriques, nous exposerons une série de trois projets temporaires - expositions et événements - dans l'espace public, tels que la boîte à sardines, Lèche Vitrine et Uniforme, réalisés en 2008-2009, dans le cadre de sa première édition. En second lieu, nous mettrons l'accent avec le premier projet de sa deuxième édition, le projet "*Off Spaces*". Les *Off Spaces* sont des réserves inexploitées de la ville, c'est-à-dire des espaces où il est encore possible d'imaginer, de réinventer, de se réapproprier ou de défendre. C'est en allant à la rencontre du public, qu'Espace Temporaire invite à la critique en proposant de nouvelles expériences du contexte urbain qui encouragent à percevoir notre manière de vivre consciemment. Les caractéristiques du collectif sont communes à tous ses projets artistiques : être temporaire, investir l'espace public et faire participer la population. La participation citoyenne se définit comme une "action consistant à prendre part. Ce terme est surtout utilisé par la réflexion politique pour différencier, selon les régimes, les niveaux d'implication des citoyens dans la décision politique"¹⁵⁰. Nous tâcherons de comprendre ce qu'Espace Temporaire cherche à créer ou à impulser au projet du PAV.

Pour ce faire, nous élargirons nos questions pour ouvrir sur une réflexion plus générale sur l'art dans l'espace public, en passant par la légitimité des acteurs artistiques face aux acteurs politiques, à leur transformation de statut. Serait-ce un rôle qui se substituerait à celui du médiateur, à l'urbaniste en charge de la fabrique urbaine, ou peut-être aux responsables politiques ? Il est bien entendu question, dans cette partie, de réfléchir aux artistes qui investissent l'espace public, et non à ceux qui possèdent leur atelier ou qui exposent leurs œuvres dans des musées d'art ou des galeries.

Espace Temporaire déprogramme-t-il les espaces publics ? Si oui, de quelle façon ? De la même manière, dérouté-t-il les dispositifs de contrôle ? Réinscrit-il un lieu ? Est-il à la recherche d'une certaine « paix sociale » ?

Cette partie résulte majoritairement des paroles de Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, alimentées par celles de Cléa REDALIE, du service de la politique culturelle du canton de Genève et d'Albéric HOPF, du Service Praille-Acacias-Vernets du canton de Genève aussi.

¹⁵⁰ MERLIN Pierre, CHOAY Françoise, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Puf, 1988 [3^{ème} éd. 2010], p.539

2.1 ESPACE TEMPORAIRE, UN PROJET D'ART INDÉPENDANT DANS L'ESPACE PUBLIC

Espace Temporaire se définit comme étant un projet d'art indépendant¹⁵¹, un « laboratoire d'art, d'idées et d'actions collectives qui puise son inspiration dans le quotidien et dans l'espace social et urbain avec et dans lequel il interagit »¹⁵². C'est en quelque sorte une réserve d'idées, de pensées, appelée aussi *think tank*.

2.1.1 Présentation d'Espace Temporaire

2.1.1.1 Une naissance sous influences et contexte genevois

C'est sous l'influence de philosophes et d'artistes du 20^{ème} siècle, comme Michel DE CERTEAU, Hannah ARENDT ou Joseph BEUYS, qu'Espace Temporaire voit le jour en 2005. Se définissant comme « une plate-forme d'art contemporain pluridisciplinaire »¹⁵³, Espace Temporaire est administré par Magdalena YBARGUEN ; une artiste genevoise diplômée de l'École des Beaux-Arts de Genève et de l'Université de Genève en management de projet.

Issue du contexte de fermeture progressive des squats genevois et du manque de lieux culturels indépendants, l'objectif de cette association¹⁵⁴ est « de dénoncer la réduction des espaces pour le travail et la production artistique », et ce, en sortant dans l'espace public, afin d'« être bruyant et visible »¹⁵⁵.

En 2008, Magdalena YBARGUEN créa « Agent double »¹⁵⁶, un espace d'art contemporain situé dans le quartier de Plainpalais, près de l'Arve à Genève. En 2010, elle réalisa le premier événement culturel qui réunit de nombreux espaces d'art, qui, jusque-là, ne s'étaient jamais rassemblés, dans le projet « Nycthémère ».

¹⁵¹ Catalogue de la manifestation « Off Spaces » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.6

¹⁵² Site d'Espace Temporaire ; disponible sur : <<http://www.espacetemporaire.com/a-propos/>>

¹⁵³ Catalogue de la manifestation « Off Spaces » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.10

¹⁵⁴ Selon Magdalena YBARGUEN, il est nécessaire d'être une association pour plus de crédibilité au regard de l'institution, voire de la société urbaine - pour être « écouté et soutenu, sinon on n'est pas crédible » in Entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 86, p.3, 23min18

¹⁵⁵ Ibid., ligne 31, p.3, 24min48

¹⁵⁶ Disponible sur : <<http://www.agentdouble.ch/>>

Photographie 28 : Projet *Nycthémère*



Source : Espace Temporaire

Elle travaille en collaboration avec d'autres espaces d'art genevois, mais cherche avant tout à élargir son réseau vers la Suisse et à l'international. Elle a déjà réalisé quelques projets, comme par exemple *Lokal-int* à Bienne (Suisse), *Standard de Luxe* à Lausanne (Suisse), *Liquidacion Total* à Madrid et *Substitut* à Berlin. Nous reviendrons sur l'importance des réseaux dans la réalisation des projets artistiques.

Par ailleurs, bien que Magdalena YBARGUEN « travaille à 200% »¹⁵⁷ pour Espace Temporaire, ce « travail est non rémunéré », c'est pourquoi elle donne des cours pour payer ses factures¹⁵⁸.

Ce qu'il faut retenir ici, c'est que depuis novembre 2007, Magdalena YBARGUEN a toujours été très active dans la culture alternative genevoise, et ce, en la diffusant dans l'espace public. Pour Michel DE CERTEAU, dans son ouvrage *L'invention du quotidien*, manifester dans l'espace public constitue « les mille pratiques par lesquelles des utilisateurs se réapproprient l'espace organisé par les techniques de la production socioculturelle »¹⁵⁹. Ce sont en quelque sorte des manières de faire, susceptibles de transformer l'espace public. Contrairement à FOUCAULT pour qui, « la résistance a pour limite les termes et les lieux du pouvoir et est l'occasion d'une expérience limite pour transformer les choses (la liberté de sortir du cadre), pour DE CERTEAU, la résistance s'effectue sur le terrain du pouvoir, avec ses règles, et la liberté s'exerce à l'intérieur des limites du pouvoir. L'individu s'immisce dans les « marges de manœuvre » que l'ordre établi semble lui imposer : « [l'individu] se

¹⁵⁷ Entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 364, p.11, 1h31

¹⁵⁸ « Je paye mes factures en donnant des cours » in *ibid.*, ligne 362, p.11, 1h28

¹⁵⁹ DE CERTEAU Michel, *L'invention du quotidien. 1 Art de faire*, Paris, Union Générale d'Éditions, « coll.10/18 », 1980, 350 pages, in BONENFANT Maude, *L'appropriation de l'espace public : le cas de la « manifestation » : Actes du colloque « Comment vivre ensemble ? La rencontre des subjectivités dans l'espace public*, (Université du Québec à Montréal, 20-21 octobre 2007), sous la dir. de Charles PERRATON, Fabien DUMAIS et Gabrielle TRÉPANIÉ-JOBIN [en ligne], 2008 ; disponible sur : <<http://www.gerse.uqam.ca>> (consultée le 16 mai 2014)

crée un espace de jeu pour des manières d'utiliser l'ordre contraignant » (De Certeau, 1980 : 77) et ce, en faisant résonner cet ordre sur un autre registre. »¹⁶⁰

2.1.1.2 Une tentative de définition du projet d'art indépendant

Par projet artistique indépendant, nous entendons liberté d'expression, non soumis à des commandes publiques, c'est-à-dire à des opérations, plus souvent utilisées par les politiques culturelles, qui tendent à mettre en étroite relation l'art dans la ville, en vue de lui octroyer un sens. Par ailleurs, nous soulevons la question, à savoir, si cette commande publique orienterait la démarche artistique critique ? Selon Magdalena YBARGUEN, il semble nécessaire de rester le plus indépendant possible pour éviter de perdre la face et le sens. Nous pouvons vraisemblablement parler d'Espace Temporaire comme un *think tank* ou « réservoir de pensée ». François-Bernard HUYGHE définit cette notion de la manière suivante :

"Une organisation, en principe de droit privé, indépendante, réunissant des experts, vouée à la recherche d'idées ou solutions politiques nouvelles, et cherchant à peser sur les affaires publiques. L'expression provient du vocabulaire militaire. [...] La plupart des définitions des *think tanks* soulignent qu'ils fournissent des solutions relatives au bien commun, sans participer directement au pouvoir politique ni tenter de le conquérir. Leur fonction est donc d'inspiration et d'influence. Ces organisations ne sont, en principe, efficaces et puissantes que par leur séduction intellectuelle et par la pertinence de leurs analyses."¹⁶¹

Cette vision confirme l'influence de la philosophe allemande, Hannah ARENDT, où « l'art contemporain relève d'une expérience de liberté, au même titre que la *praxis*¹⁶² politique ou éthique. Elle nous révèle aussi que si l'œuvre d'art est chose du monde, elle ne vaut pourtant que dans la mesure où elle ouvre le public à un champ de possibles insoupçonnés qui renouvelle sa perception du monde. »¹⁶³

Espace Temporaire soulève de nombreux débats, enjeux, questionnements, d'où sa place dans la recherche et l'expérimentation. Il se définit par, et avant tout, la proximité entre divers acteurs réunis au sein d'un modeste espace public où il développe des actions et des pratiques dites non

¹⁶⁰ BONENFANT Maude, *L'appropriation de l'espace public : le cas de la « manifestation » : Actes du colloque « Comment vivre ensemble ? La rencontre des subjectivités dans l'espace public*, (Université du Québec à Montréal, 20-21 octobre 2007), sous la dir. de Charles PERRATON, Fabien DUMAIS et Gabrielle TRÉPANIÉRIE-JOBIN [en ligne], 2008 ; disponible sur : <<http://www.gerse.uqam.ca>> (consultée le 16 mai 2014)

¹⁶¹ HUYGHE François-Bernard, « Qu'est-ce qu'un *think tank* ? » [En ligne], 23 août 2012 ; disponible sur : <http://www.huyghe.fr/actu_446.htm> (consultée le 17 juin 2014)

¹⁶² Définition issue du dictionnaire *Larousse* : « Chez les marxistes, ensemble des activités visant à transformer le monde. Comportement structuré perçu à travers des actes concrets ».

¹⁶³ CAMBIER Alain, « Hannah Arendt : la part de l'art dans la constitution d'un monde commun d'apparence », *Apparence(s)* [Online], 1 | 2007, Online since 01 June 2007 ; disponible sur : <<http://apparences.revues.org/56>> (consultée le 16 mai 2014)

standardisées. Issu d'un travail d'équipe, nous retrouvons une certaine autonomie, voire responsabilité tenue par ces membres qui se réunissent pour concevoir, puis produire un projet collectif. La question de l'autonomie est une des caractéristiques de ces fabriques d'art de la société civile dans la mesure où ces individus affirment l'indépendance d'un projet, indépendance à l'égard du pouvoir politique ou institutionnel et indépendance à l'égard du marché.

Cette question de l'indépendance est d'autant plus congruente face à la ville de plus en plus normée, régulée et uniformisée. Nous reviendrons plus en détails sur ces caractéristiques, développées par une historienne de l'art et aussi responsable du Fonds cantonal d'art contemporain du canton de Genève (FCAC), Diane DAVAL, dans sa tentative de décryptage du rôle de l'art face à cette régulation urbaine.

2.1.1.3 2008-2009, la première édition de projets artistiques d'Espace Temporaire

Durant la période 2008-2009, cette première édition s'est concrétisée sous la forme de trois projets, que nous présentons brièvement ci-dessous.

1. La *boîte à sardines*, octobre 2008, Pâquis à Genève

Photographie 29 : Projet *boîte à sardines*



Source : Espace Temporaire

Comme nous pouvons l'observer sur les photos ci-dessus, l'espace d'exposition s'est matérialisé par l'installation de voitures dans l'espace public. « Un dispositif atypique mettant en jeu les notions

de mouvement, d'espace privé sur la voie publique et de nomadisme ; une manière ludique de penser l'art en dehors de l'institution, du white cube et de le rendre accessible à un large public. »¹⁶⁴

2. *Lèche Vitrine*, février 2009, quartier de Plainpalais à Genève

Photographie 30 : Projet *Lèche Vitrine*



Source : Espace Temporaire

Ce projet s'est déroulé à la fois, au sein de magasins vides pour laisser place à diverses expositions, et dans les rez-de-chaussée de la ville, qu'Espace Temporaire a qualifié, comme étant « une portion de territoire mixte, entre le dedans et le dehors, entre le chez-soi et la rue ». Pour cela, Espace Temporaire a fait appel à douze artistes nationaux et internationaux pour ainsi prendre « possession de plusieurs locaux commerciaux vides du quartier prêtés ou loués spécialement pour l'occasion. *Lèche Vitrine* s'est inscrit dans l'actualité genevoise : crise du logement et manque d'espaces culturels indépendants et sans but lucratif. »¹⁶⁵

¹⁶⁴ Extrait du site internet d'Espace Temporaire ; disponible sur : <http://www.espacetemporaire.com/projets/> (consultée le 3 mai 2014)

¹⁶⁵ Ibid.

3. *Uniforme*, octobre 2009, zone industrielle de Carouge

Photographie 31 : Projet *Uniforme*



Source : Espace Temporaire

A l'heure où les lieux culturels et artistiques n'existaient pas encore dans ce quartier - hormis la Villa Bernasconi dans le quartier du petit Lancy - Espace Temporaire créait le projet *Uniforme*. C'est un événement qui s'est déroulé dans trois lieux distincts, à savoir : une exposition à Agent Double¹⁶⁶ ; une conférence-performance et le Workshop Multiforma proposés par Serpica Naro au Théâtre du Grütli et son espace White Box ; un défilé-performance puis un concert dans la zone industrielle¹⁶⁷ de Carouge ; « regroupant les créateurs invités dont Solo-Matine et Holygang. »¹⁶⁸

Alors qu'il était attendu entre 500 et 800 personnes, *Uniforme* a réuni plus de 2 200 visiteurs, avec un « vrai mélange de population » ajoute Magdalena YBARGUEN.

"Il n'y a pas de friche à Genève [...] Donc en 2009, une année après la fin d'Artamis¹⁶⁹, il n'avait pas de lieu culturel, car les relogements étaient en cours et dès qu'il y avait un événement, c'était l'évènement du canton. [...] unique pour le moment pour Genève. À une heure du matin, il n'y avait plus d'alcool, alors que l'on avait prévu cette soirée jusqu'à 5h du matin."¹⁷⁰

En contextualisant chacun de ces projets artistiques, Espace Temporaire cherche à échanger avec le public en donnant la possibilité de réfléchir, à construire des pertinences, voire des évidences ou peut-être à donner un sens nouveau ou plutôt possible, en investissant l'espace public sous différentes manières.

¹⁶⁶ Pour rappel : espace d'art contemporain créé par Magdalena YBARGUEN en 2008, situé dans le quartier de Plainpalais à Genève.

¹⁶⁷ Un ancien garage et atelier de mécanique de deux étages, situé au 8, rue Baylon

¹⁶⁸ Site d'Espace Temporaire ; disponible sur : < <http://www.espacetemporaire.com/uniforme/>>

¹⁶⁹ Ancien squat genevois

¹⁷⁰ Issue de l'entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 482-490, p.14, 2h00

2.1.2 L'édition 2011 et le projet "Off Spaces" dans l'espace public du PAV

"La première édition faisait prendre conscience du peu d'espace accordé à l'art contemporain alternatif, notamment au travers d'expositions dans des voitures aux Pâquis. Cette seconde édition se construit autour du concept d'*Off Spaces*, "espaces matériels ou immatériels parfois poétiques, parfois révoltés", mais toujours créatifs et légèrement décalés."¹⁷¹

Figure 5 : Page de couverture du programme



Source : Espace Temporaire

Les interstices représentent ce qui résiste encore dans les métropoles, ce qui résiste aux emprises réglementaires et à l'homogénéisation. Ils constituent en quelque sorte la réserve de disponibilité de la ville.
(Pascal NICOLAS-LE STRAT)

¹⁷¹ G.S, « Des artistes réinventent l'espace public », *La Tribune de Genève*, 08 octobre 2011 ; disponible sur : <<http://journal.tdg.ch/geneve/actu/artistes-reinventent-espace-public-2011-10-07>> (consultée le 1 mai 2014)

Comme nous l'avons déjà précisé dans cette partie, Espace Temporaire a organisé sa deuxième édition en mettant l'accent sur les *Off Spaces*, c'est-à-dire des espaces urbains hors champs, « éphémères, symboliques ou poétiques »¹⁷², qui offrent la possibilité d'imaginer, de voir une autre manière de vivre ou d'investir la ville, de développer de nouveaux usages, etc.

"Du fait de leur statut provisoire et incertain, les interstices laissent deviner ou entrevoir un autre processus de fabrication de la ville, ouvert et collaboratif, réactif et transversal. Ils nous rappellent que la société ne coïncide jamais parfaitement avec elle-même et que son développement laisse en arrière plan nombre d'hypothèses non encore investies. (...) L'interstice se constitue donc à un niveau politique ; il tente de faire rupture avec l'ordonnement classique de la ville."¹⁷³

Un véritable événement artistique qui a réuni une trentaine d'artistes venus de toute l'Europe, où chacun a eu l'occasion de présenter une série d'actions *in situ*, et ce, dans divers espaces et sous nombreuses formes : performances, danses, vidéos, installations sonores, photographies. Un projet qui a aussi invité les citoyens « au déplacement et à la découverte de propositions d'art novatrices et surprenantes. »¹⁷⁴

En complément de ces projets artistiques, deux tables rondes ont été organisées sur l'art et l'espace public, ainsi qu'une soirée « de projection de courts-métrages ».

Espace Temporaire a également publié un catalogue de la manifestation « *Off Spaces* », sur lequel nous nous appuyons pour développer cette deuxième partie. Il s'organise de la manière suivante : une présentation d'Espace Temporaire, alimentée de contributions d'acteurs culturels locaux¹⁷⁵, une explication du projet « *Off Spaces* », ainsi qu'une description des artistes invités, dont deux zooms sur le collectif Raumlabor de Berlin et celui de StudioBASAR de Roumanie.

¹⁷² Catalogue de la manifestation « *Off Spaces* » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.6

¹⁷³ NICOLAS-LE STRAT Pascal, « Multiplicité interstitielle » in Expérimentations politiques, éd. Fulenn, 2007, rééd. 2009, 120 pages

¹⁷⁴ Catalogue de la manifestation « *Off Spaces* » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.6

¹⁷⁵ Michèle PRALONG (Co-directrice du Grü/théâtre du Grütli à Genève), Diane DAVAL (historienne de l'art et responsable du Fonds cantonal d'art contemporain du canton de Genève), Laurent MATTHEY et David GAILLARD (Fondation Braillard Architectes, Genève), Michèle FREIBURGHHAUS (Conseillère culturelle, responsable du Fonds d'art contemporain de la ville de Genève) et David SIMONNIN (Ingénieur en environnement, Président de l'Association pour la Reconversion des Vernets)

2.1.2.1 Contexte et objectifs du projet

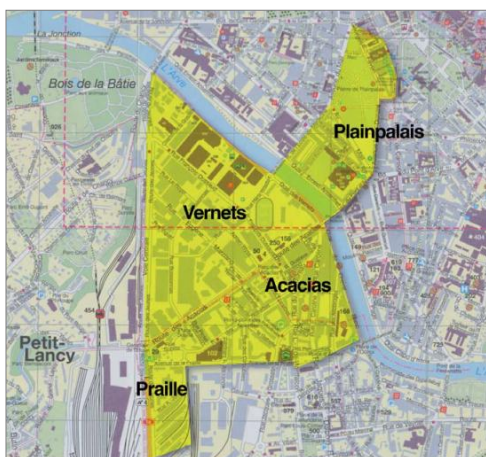
À l'heure de ce projet, Espace Temporaire se composait des cinq membres suivants : Benoît BILLOTTE, Jean-Marie BOLAY, Klara TUSZYNSKI, Séverin GUELPA et Magdalena YBARGUEN.

Tout d'abord, rappelons que ce projet de réflexions artistiques s'anime dans un contexte local découlant directement des constats tirés de notre première partie, tels que :

- la crise du logement ;
- le manque de lieux culturels indépendants pour le travail et la production des artistes ;
- le rôle et la place de l'art dans l'espace public comme outil d'aménagement, de visibilité et de démarche critique.

Off Spaces était un projet d'intervention et d'occupation des friches industrielles et des espaces urbains délaissés en vue de questionner les réserves inexploitées de la ville, c'est-à-dire les espaces qu'il est encore possible d'imaginer, de réinventer, de se réapproprier ou de défendre.

Cartographie 20 : Périmètre d'action du projet « *Off Spaces* »



Effectivement, Espace Temporaire questionne ces interstices urbains au sein du périmètre du PAV et du quartier Plainpalais, un territoire actuellement en pleine mutation qui deviendra, nous rappelons, le futur quartier des affaires de Genève. Magdalena YBARGUEN et Séverin GUELPA, deux artistes de l'équipe de ce projet, expliquent dans la revue *Le Courrier*, paru le 29 septembre 2011, qu'ils se sont « focalisés sur des lieux qui ne sont pas dédiés à l'art le reste de l'année. »

Source : Espace Temporaire, Édition 2011

Photographie 32 : Séverin GUELPA et Magdalena YBARGUEN

"Ils aimeraient aller au-delà du petit cercle des amateurs d'art contemporain, qui peine à grandir. « Aux fêtes organisées en 2009, nous avons 2 000 participants », déclare Magdalena, "Nous devrions parvenir à réunir entre 10 000 et 15 000 personnes en tout, avec la party *Off-Spaces*. " Il ne s'agit cependant pas de lancer une biennale de plus, qui verrait toujours plus grand. "Nous considérons la chose comme un événement ponctuel, rassure Séverin Guelpa. Nous retournerons ensuite à notre carrière d'artiste."¹⁷⁶



Source : *La Tribune de Genève*

Ci-dessous, un extrait issu de l'entretien avec Magdalena YBARGUEN concernant l'objectif du projet « *Off Spaces* » :

"L'idée de ce projet était de dénoncer, et non de décorer, le futur PAV qui sera voué aux grandes banques, commerces et immeubles d'habitation - non pas populaire - mais pour la classe moyenne. C'est donc le nouveau centre de Genève qui va se déplacer. Pour nous, c'était le moment de dénoncer et de rappeler, qu'il fallait aussi penser aux logements sociaux et aux lieux pour la culture."¹⁷⁷

Entre potentialités d'interactions et constructions d'espaces, ce projet artistique a pour but de stimuler tant la réflexion que le dialogue, tournés autour des problématiques de la ville, les manières d'habiter nos espaces de vie, puis plus largement sur les phénomènes de société. Ces projets d'art, de manière générale, suscitent de l'imagination et la créativité en créant des échanges, des interactions et aussi des négociations entre l'institution et les collectifs d'artistes.

Tout comme le militant et activiste, Joseph BEUYS, qui prône le développement des potentialités créatrices de chacun. Cet artiste allemand du 20^{ème} siècle, considéré comme l'artiste majeur de l'art contemporain, a produit un nombre conséquent d'œuvres qui aspirent « au changement de la société » en rappelant que les « conditions de la vie » devaient changer – « la régénération ne vient que du champ élargi de l'art »¹⁷⁸.

¹⁷⁶ DUMONT Etienne, « « Espace Temporaire » veut remodeler la Genève urbaine durant onze jours » [en ligne], *Tribune de Genève*, publié le 9 novembre 2010 ; disponible sur : <<http://journal.tdg.ch/espace-temporaire-veut-remodeler-geneve-urbaine-onze-jours-2010-11-09>> (consultée le 1 mai 2014)

¹⁷⁷ Extrait de l'entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 515-519, p.15, 2h08

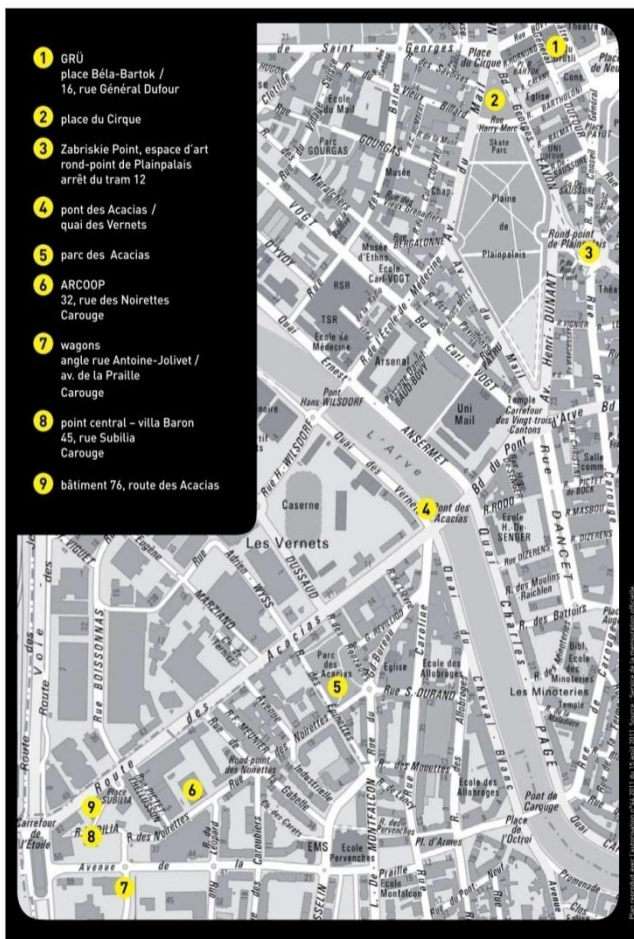
¹⁷⁸ Citation de BEUYS in BÉBIÉ-VALÉRIAN Sandra, « Joseph Beuys, l'art pour tous ? » [En ligne], Conférence organisée par Oudeis, vendredi 21 novembre 2008, p.6 ; disponible sur : < www.oudeis.fr/wp-content/uploads/2009/01/jbeuys.pdf > (consultée le 16 mai 2014)

Par ailleurs, nous apprenons, dans la note de Sandra BÉBIÉ-VALÉRIAN, qu'Hannah ARENDT considère cet artiste, BEUYS, « comme un personnage politique. »¹⁷⁹ « S'exposer à un public, par la parole et par l'action, c'est créer une expérience de liberté et engager un dialogue avec autrui. L'artiste est une force politique car il est force de propositions et de commencement. »¹⁸⁰

Pour Hannah ARENDT, « quiconque commence à agir doit savoir qu'il a déclenché quelque chose dont il ne peut prédire la fin, ne serait-ce que parce que son action a déjà changé quelque chose et l'a rendu encore plus imprévisible ». Sandra BÉBIÉ-VALÉRIAN écrit, en ce sens, que pour Hannah ARENDT et Joseph BEUYS, la *praxis* artistique est politique. Pour eux, l'art est une « manifestation de la liberté ».

2.1.2.2 Actions et artistes invités

Cartographie 21 : Lieux d'intervention



D'après l'article, « des artistes réinventent l'espace public », paru dans *La Tribune de Genève*, en 2011¹⁸¹, ce projet s'est réalisé au travers de « neuf événements pillés dans la zone Plainpalais-Praille-Acacias-Vernets » en commençant du théâtre du Grütli situé dans la rue du Général-Dufour à Genève « jusqu'au bâtiment 76 de la route des Acacias », sous forme d'un « parcours découverte », où « il suffit de suivre les jalons, menus points blancs peints sur la chaussée par le duo lyonnais Insisyphes, accompagnés parfois de « virgules », discrets clins d'œil picturaux ».

¹⁷⁹ Renvoie au *Praxis* politique, signifiant action, désigne l'ensemble des activités humaines susceptibles de transformer le milieu naturel ou de modifier les rapports sociaux » in Ibid.p12

¹⁸⁰ BÉBIÉ-VALÉRIAN Sandra, « Joseph Beuys, l'art pour tous ? » [En ligne], Conférence organisée par Oudeis, vendredi 21 novembre 2008, p.6 ; disponible sur : < www.oudeis.fr/wp-content/uploads/2009/01/jbeuys.pdf> (consultée le 16 mai 2014)

¹⁸¹ G.S, « Des artistes réinventent l'espace public », *La Tribune de Genève*, 08 octobre 2011 ; disponible sur : <<http://journal.tdg.ch/geneve/actu/artistes-reinventent-espace-public-2011-10-07>> (consultée le 1 mai 2014)

Espace Temporaire ne s'arrête pas là et organise des visites guidées à la découverte des différentes associations et maisons de quartiers (Acacias, Carouge, Lancy). Sous forme de parcours explicatifs, les classes d'écoles primaires sont invitées à découvrir aussi les projets artistiques exposés afin d'encourager les élèves « à porter un regard différent sur les rues et quartiers qu'ils fréquentent au quotidien. »¹⁸²

De plus, Espace Temporaire et ses partenaires ont réuni de nombreux artistes venus de toute l'Europe : France, Allemagne, Hollande, Roumanie et Suisse. Installés dans un parc, des wagons, des espaces vides ou au bord de l'Arve, ils ont proposé des séries de projets sous forme de performances, de vidéos, d'œuvres photographiques ou sonores, d'intervention dans l'espace public ou encore d'événements participatifs. Voici la liste des artistes invités, accompagnée d'éléments explicatifs et informatifs : intérêts, contact, adresse, date et horaire des actions.

¹⁸² Dossier de présentation - Théâtre du Grütli , *Espace Temporaire / projet d'art dans l'espace public* [en ligne], Edition 2011 / 29 septembre au 9 octobre 2011, Plainpalais - Vernets - Acacias – Praille ; disponible sur : < www.grutli.ch/2011/dossier%20pdf/Espace%20temporaire%20Grutli.pdf > (consultée le 1 mai 2014)

ARTISTES

Nino BAUMGARTNER (Berne)

www.katzcontemporary.com

L'artiste, originaire de Suisse, se considère comme un peintre de paysage. Il se libère toutefois de la tradition visuelle, pour chercher à recréer ce paysage par des tensions, des mouvements, et en recourant à la gravité.

/ performance *Flag Maneuver*

Point central, villa Baron – 45, rue Subilia, Carouge

je. 29 sept. à 19 h 30 (vernissage)

/ installation *Flag Maneuver*

bâtiment 76, route des Acacias

exposition du 30 sept. au 9 oct.

Fredie BECKMANS (Hollande)

www.atelierrobert.ch

Fredie Beckmans est le CEO du Worstclub (« Club de la saucisse »). Avec celui-ci, l'artiste tente de montrer que la saucisse fait partie intégrante d'un mouvement qui propage un art inesthétique autant que de grande qualité.

/ performance culinaire I *Venez à Vos Sens*

parc des Acacias

me. 5 oct. à 18 h

/ performance culinaire II *Worstclub Meeting*

White Box, GRÜ – 16, rue Général Dufour

je. 6 oct. à 19 h

Aurélien BERGOT (Genève)

www.aurelienbergot.com

Le travail photographique de l'artiste s'intéresse aux représentations du pouvoir dans la société moderne; il vise à créer un index des symboles, des modalités et de l'architecture de celui-ci.

/ photographies *Chemins de Ronde*

bâtiment 76, route des Acacias

exposition du 30 sept. au 9 oct.

Samuel BESTER & Sophie-Charlotte GAUTIER (France)

<http://web.mac.com/samuelbester> — www.editionsdureel.com

Les œuvres vidéo de Samuel Bester et Sophie-Charlotte Gautier, situées dans l'espace public, amènent une touche de poésie à des lieux qui, à force d'être familiers, en deviennent presque transparents.

/ installation vidéo *L'autre Côté*

Zabriskie Point, espace d'art – rond-point de Plainpalais, arrêt tram 12
exposition du 30 sept. au 9 oct.

/ installation vidéo *La Sieste*

Wagons – angle rue Antoine-Jolivet/av. de la Praille, Carouge

exposition du 30 sept. au 9 oct.

Emilie BROUT & Maxime MARION (France)

<http://la-nuit-tombe.net> — <http://manixmemori.net>

Émilie Brout et Maxime Marion concentrent leur réflexion sur les nouveaux services de partage en ligne – photographie, géolocalisation, etc. – dont ils exploitent les bases de données.

/ installation interactive *The Road Between Us*

bâtiment 76, route des Acacias

exposition du 30 sept. au 9 oct.

Alain BUBLEX (France)

www.galerie-vallois.com/artistes/alain-bublex.html

Le travail d'Alain Bublex s'articule autour des notions de déplacement, de fiction, d'utopie et de projet.

Il s'est beaucoup intéressé à l'urbanisme, cherchant à réactualiser des projets non réalisés puisés dans l'histoire de l'architecture.

/ projection vidéo *Plug-in-City*

Wagons – angle rue Antoine-Jolivet/av. de la Praille, Carouge

exposition du 30 sept. au 9 oct.

Rémi DAL NEGRO (France)

Rémi Dal Negro utilise la vidéo et les enregistrements audio pour mémoriser ses expérimentations humoristiques, farfelues ou, au contraire, très sérieuses, d'une post-modernité devenue un milieu naturel saturé d'images et de nouvelles technologies.

/ installation sonore *KINETOPHONIE 2*

bâtiment 76, route des Acacias

exposition du 30 sept. au 9 oct.

Ensemble Vide (Genève)

<http://ensemblevide.net>

Ensemble Vide est une plateforme interdisciplinaire de recherche sur le son contemporain et la création musicale. À travers des concerts, des performances, des installations et des conférences, le groupe propose une réflexion sur la musique aujourd'hui.

/ concert *L'Architecture de survie*

ARCOOP – 32, rue des Noirettes, Carouge

ma. 4 oct. à 19 h

Gaël GRIVET (France)

www.gaelgrivet.com

Les installations de l'artiste mettent en place des protocoles basés sur des doubles sens ou des jeux de mots qui complexifient la nature des choses ou des situations approchées et leur offrent une forme et une signification troublantes.

/ installation *Sans-Titre (Menlo Park)*

Wagons – angle rue Antoine-Jolivet/av. de la Praille, Carouge

exposition du 30 sept. au 9 oct.

Marianne HALTER (Zurich)

www.likeyou.com/mariannehalter

C'est la qualité théâtrale d'une image ou d'une situation publique qui intéresse l'artiste. En l'explorant, Marianne Halter cherche à percer la surface d'une action connue pour en révéler une vérité évidente.

/ projection vidéo *Frontierland*

Wagon, Antoine-Jolivet / av. de la Praille, Carouge

exposition du 30 sept. au 10 oct.

Olivia HEUSSLER (Zurich)

www.oliviaheussler.com

Photographe, Olivia Heussler a toujours su rester près de l'action en immortalisant les préoccupations et les conflits des sociétés actuelles. Elle a ainsi photographié la répression du mouvement des jeunes autonomes lors de l'été 1980 à Zurich.

/ photographies *80 visions d'une révolte*

/ projection vidéo *Zurich, été 1980*

76, route des Acacias

exposition du 30 sept. au 9 oct.

Les Insisyphes (France)

<http://lesinsisyphes.fr>

Les Insisyphes jouent avec des éléments urbains qu'ils s'approprient, souvent avec humour, pour créer, de manière subtile ou flagrante, des situations étonnantes.

/ intervention *DÉMARQUAGES*

tracé de l'événement – Plainpalais-Vernets-Acacias-Prairie

du 30 sept. au 9 oct.

Sylvie KLEIBER (Genève)

Sylvie Kleiber conçoit ses scénographies en termes de plans, de masses, de couleurs et de matières, cherchant à mettre l'espace théâtral en lien avec l'espace public ou la ville.

/ installation *Espaces mobiles #2 / Combien de rêves dans 2 m² ?*

sur 8 lieux de l'événement

/ performance

sa. 1 oct. à 16 h

GRÜ – place Béla-Bartók

/ visite avec l'artiste

sa. 8 oct. à 16 h [durée env. 1 h 30]

RDV au GRÜ – place Béla-Bartók

Kollabor (Bâle-Zurich)

www.kollabor.ch

Le collectif suisse allemand Kollabor imagine des constructions expérimentales et des mises en scène ludiques par des performances qui dégagent de nouveaux champs de vision, d'entente et de pensée, pour réinvestir la réalité.

/ performance *Sinflut*

RDV au point central, villa Baron – 45, rue Subilia, Carouge

sa. 1 oct. à 18 h

Bernard MURIGNEUX (France)

<http://bernard.murigneux.free.fr>

L'artiste créé des constructions hybrides, suspendues, greffées, qui prennent forme de manière organique et surprenante dans la structure urbaine existante.

/ installation *Adresse!P (installation précaire)*

bâtiment 76, route des Acacias /toit côté parking

exposition du 30 sept. au 9 oct.

raumlabor (Allemagne)

www.raumlabor.net

Le collectif berlinois étudie de nouvelles stratégies pour la rénovation urbaine en proposant, entre autres, des lieux temporaires accessibles à tous au sein desquels différentes activités peuvent être envisagées.

/ workshops participatifs I *THE GENERATOR*

point central, villa Baron – 45, rue Subilia, Carouge

ve. 30 sept. [workshop: 11 h-18 h], sa. 1^{er} oct. [workshop: 11 h-18 h ;

projection, bar & tapas : dès 19 h], di. 2 oct. [workshop: 11 h-16 h ;

collective cooking : dès 17 h]

/ workshops participatifs II *THE GENERATOR*

parc des Acacias

ma. 4 oct. [workshops: 11 h-18 h], me. 5 oct. [workshops: 11 h-15 h ;

goûter & musique : dès 16 h / performance culinaire en collaboration

avec Fredie BECKMANS à 18h]

Augustin REBETEZ (Jura)

www.augustinrebetez.com

En mêlant réalité et fiction, photographies, dessins et films en stop motion, Augustin Rebetz crée un univers mystérieux, souvent proche du rêve et de la nuit, mais aussi des gens.

/ photographies *Afterdark*

76, route des Acacias

exposition du 30 sept. au 9 oct.

Christiane SCHULLER, Florian TAMPE et Marion WALTER (Allemagne)

Detox IV est la quatrième version du sauna éphémère imaginé par trois artistes hambourgeois. Interrogeant notre rapport à l'intimité et à la nudité dans l'espace public, les artistes proposent un parcours dans un lieu accessible, visant la détente du corps et de l'esprit.

/ installation participative *Detox IV*

pont des Acacias /quai des Vernets

du 30 sept. au 9 oct. [ma.-ve. 15h-19h et sa.-di. 11h-18h]

/ special event, drinks & sauna *Conquête d'Espace*

sa. 1^{er} oct. dès 17h

studioBASAR (Roumanie)

www.studiobasar.ro

Les roumains de studioBASAR agissent par des interventions d'urbanisme performatif et des installations qui permettent de révéler la banalité, l'improvisation et l'illégalité du tissu citadin.

/ performance *Bathing Time*

sa. 1^{er} oct. à 15h

place du Cirque

/ pétition-performative *Parc du Cirque*

di. 2 oct., ma. 4 oct. et me. 5 oct. (11h-18h)

place du Cirque

Fabian UNTERNÄHRER (Berne)

www.fu-photo.ch

Photographe indépendant suisse, Fabian Unternährer, mêle fantaisie et mises en scène intrigantes dans ses images loufoques ou métaphoriques.

/ photographies *Silent Thoughts*

bâtiment 76, route des Acacias

exposition du 30 sept. au 9 oct.

Parmi les nombreuses propositions, nous en présentons trois d'entre-elles :

La première, intitulée Emma, réalisée par le collectif Raumlabor de Berlin (Allemagne) qui a proposé « la création de micro-espaces de discussion, de négociation et de rencontre. »¹⁸³ Le collectif a mis en place un dispositif de sept tables construit à base de matériaux de récupération, comme une structure pour dîners collectifs, de projections de cinéma, de tables rondes ou comme une cité imaginaire pour enfants.

Photographie 33 : Projet « Emma » du collectif Raumlabor



Source : Espace Temporaire

¹⁸³ Catalogue de la manifestation « Off Spaces » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.14

La deuxième proposition était à la fois une intervention performative et une installation permettant de mettre en évidence la banalité d'un espace en le transformant, d'improviser dans l'espace public et souligner le caractère illégal d'actions pourtant inoffensives dans le tissu urbain. Elle a été proposée par le collectif StudioBASAR (Bucarest).

Photographie 34 : Collectif StudioBASAR



Source : Espace Temporaire

Quant à la troisième proposition, Detox IV, les trois artistes hambourgeois, Schuller, Tampe et Walter ont proposé de se réapproprier les bords de l'Arve en créant un projet de « transpiration et de discussion »¹⁸⁴, grâce à un projet de sauna éphémère surélevé. Detox IV a questionné notre rapport à l'intimité et à la nudité dans l'espace public ; il « teste les limites de chacun [...] il permet de percevoir différents comportements humains et la manière dont les visiteurs réagissent à l'installation artistique, à la bienveillance et à l'ouverture d'esprit des artistes, présents sur le site. »¹⁸⁵

Photographie 35 : Projet « Detox IV » des artistes Schuller, Tampe et Walter (Hambourg)



Source : Espace Temporaire

Des installations vidéo sont aussi à voir dans des wagons à la rue Jolivet, ainsi que plusieurs expositions. Juste à côté, la Villa Baron offre un espace festif couvert qui promet d'être animé samedi soir et dont l'entrée est gratuite. »¹⁸⁶

¹⁸⁴ Catalogue de la manifestation « Off Spaces » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.56

¹⁸⁵ Ibid.

¹⁸⁶ G.S, « Des artistes réinventent l'espace public », *La Tribune de Genève*, 08 octobre 2011 ; disponible sur : <<http://journal.tdg.ch/geneve/actu/artistes-reinventent-espace-public-2011-10-07>> (consultée le 1 mai 2014)

2.1.2.3 Démarche du projet : du concours à la publicité

Tout commence par un appel à concours à l'échelle internationale en 2010. Parallèlement, Espace Temporaire procède également par invitation d'artistes suisses et étrangers. En mars 2011, un jury s'est concerté pour sélectionner les artistes venus de toute l'Europe. Ce jury était composé de Diane DAVAL-BERAN, directrice du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) de Genève, de Michèle PRALONG, co-directrice de la maison des arts du Grütli à Genève, de Luca PATTARONI, professeur en sociologie, chercheur et enseignant à l'EPFL, ainsi que de deux représentants d'Espace Temporaire¹⁸⁷.

Figure 6 : Partenaires principaux, médias et sponsors



Source : Espace Temporaire

Comme pour ses nombreux autres projets, Espace Temporaire s'associe et collabore pour le développement de ce projet : le Théâtre du Grütli, Agent Double/espace d'art, Matthias SOLENTHALER et OFFOFF (plate-forme des espaces d'art indépendants suisses), mais aussi avec les associations et maisons d'habitants de quartier.

De plus, un projet reste soumis très souvent à une médiatisation importante pour se faire connaître. De ce fait, Espace Temporaire entre en contact avec les journaux locaux et les magazines : « le Courrier, le Temps et la Tribune de Genève ainsi qu'avec des revues nationales telles qu'Edelweiss, Fémina et le Kunst Bulletin », sans omettre le réseau du bouche-à-oreille.

Pendant l'événement, des discussions sont organisées autour de débats, de conférences en vue de rassembler plusieurs acteurs de disciplines différentes - artistes, acteurs culturels, urbanistes, architectes - sur le thème de la « prospection artistique de l'espace public », c'est-à-dire sur la situa-

¹⁸⁷ Dossier de présentation - Théâtre du Grütli, *Espace Temporaire / projet d'art dans l'espace public* [en ligne], Edition 2011 / 29 septembre au 9 octobre 2011, Plainpalais - Vernets - Acacias – Praille ; disponible sur : < www.grutli.ch/2011/dossier%20pdf/Espace%20temporaire%20Grutli.pdf > (consultée le 3 mai 2014)

tion artistique et culturelle alternative genevoise. « On a organisé deux conférences en mettant ensemble les autorités pour savoir quel était leur projet futur quartier » :

- Table ronde I, « L'art dans l'espace public, aujourd'hui », réalisée le mardi 4 octobre 2011, proposait « une discussion sur l'évolution de l'art dans l'espace public et ses enjeux »¹⁸⁸ ;
- Table ronde II, « Va jouer ailleurs ! / Genève 2050 : entre utopies, projections et réalisations », réalisée le jeudi 6 octobre 2011, proposait quant à elle, une réflexion sur « la place des artistes et de la culture indépendante dans le développement futur de Genève ».

Pour immortaliser cette occasion, un catalogue est publié relatant des projets artistiques accompagnés de textes des personnes invitées lors des conférences.

Pour résumer, Espace Temporaire met en place des « lieux d'investigation, des territoires d'expérimentation et de diffusion au service de formes d'art en émergence dans un contexte en pleine mutation. Motivé par un souci constant de médiation, ce projet cherche non seulement à tisser des zones d'échanges et de réciprocité entre les artistes et le public, mais aussi à croiser la multitude de langages plastiques existants dans le champ de l'art contemporain. »¹⁸⁹

"A travers Espace Temporaire, les milieux créatifs de la mouvance alternative trouvent un lieu d'expression dans la cité, qui constitue également un espace de dialogue pour les différents milieux de la population."¹⁹⁰

En constatant la relation largement étroite entre les projets artistiques d'Espace Temporaire et le contexte de la société urbaine métropolitaine, nous nous demandons, quelle est la place pour le projet artistique temporaire alternatif dans l'espace public genevois, et plus largement dans l'organisation territoriale ? Quelles conditions de réalisation ?

¹⁸⁸ Catalogue de la manifestation « Off Spaces » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.14-15

¹⁸⁹ Ibid., p.10

¹⁹⁰ G.S, « Des artistes réinventent l'espace public », *La Tribune de Genève*, 08 octobre 2011 ; disponible sur : <<http://journal.tdg.ch/geneve/actu/artistes-reinventent-espace-public-2011-10-07>> (consultée le 1 mai 2014)

2.2 VERS LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RICHESSE CULTURELLE ALTERNATIVE GENEVOISE ?

À travers son projet « *Off Spaces* », Espace Temporaire interroge la place de la culture alternative à Genève. Pour David SIMONNIN, Ingénieur en environnement et Président de l'Association pour la Reconversion des Vernets, ce questionnement est « bien légitime quand on sait que Genève, qui était jusqu'à la moitié des années 2000 une capitale européenne des cultures émergentes, a vu ses lieux emblématiques disparaître les uns après les autres ces dernières années... »¹⁹¹

Comme nous l'avons vu dans notre première partie de ce mémoire, les acteurs artistiques ont subi « les effets d'une politique judiciaire intransigeante et d'une pression foncière sans précédent ». Toutefois, tout comme Espace Temporaire, ces acteurs persistent à « offrir des programmes culturels riches et accessibles » et ce malgré les nombreux défis auxquels ils doivent faire face.

Le périmètre du PAV apparaît alors un terrain de jeu idéal pour tenter des expérimentations urbaines, notre rapport au territoire, nos manières de vivre etc. Des expériences et des réflexions qui peuvent alimenter, voire concevoir le projet urbain en cours.

¹⁹¹ SIMONNIN David, « De nouveaux défis pour la culture à Genève », in catalogue de la manifestation « Off Spaces » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, pp.30-31

2.2.1 Les défis des projets artistiques à l'épreuve de l'espace public : entre organisation territoriale, légitimité et mobilisation collective

Comme nous l'avons déjà évoqué, nous sommes face au constat de la disparition progressive de ces lieux de création, et ce, pour plusieurs raisons :

- la difficulté de pérennisation des emplois,
- la baisse de l'accompagnement de la ville ou de l'État,
- la baisse de subventions,
- l'absorption par le marché ou par la municipalité,

Pour remédier à acquérir plus de garanties, il faudrait un changement de comportement, une réelle prise de conscience de la part des pouvoirs publics, qui pourrait se matérialiser par une rémunération des artistes, par exemple. De par ces faits, les projets artistiques et leur organisation évoluent et seront probablement très différents d'aujourd'hui.

"On se rend compte, que les services de culture, des communes et de l'État sont ici, en tout cas, plutôt un peu réfractaires, voire rigides, par rapport à l'idée qu'il y ait une certaine autonomie dans le fond des acteurs culturels, dans un site, bâtiment ou local et qui aient des revenus... il y a une espèce de gêne à subventionner des gens qui ont la possibilité par ailleurs d'avoir des revenus. C'est clair que ça peut ouvrir à des cas éventuellement abusifs."¹⁹²

Serait-ce un problème de légitimité, de visibilité ? S'il y a un manque de légitimité, serait-ce du fait d'un manque d'organisation de la part des collectifs ou alors serait-ce plutôt un réel désintérêt de la part du politique ? Il y a des efforts¹⁹³ de fait du côté des politiques. Cléa REDALIE¹⁹⁴ qui s'occupe actuellement de la question des lieux culturels à l'État de Genève, semble tout particulièrement sensible à la disparition des lieux culturels alternatifs. Rappelons le communiqué de presse conjoint du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et du département de l'aménagement, de l'énergie et du logement (DALE), du 16 mai 2014, réalisé à Picto¹⁹⁵.

¹⁹² Entretien avec Albéric HOPF, service Praille-Acacias-Vernets (PAV), Canton de Genève, réalisé le 8 avril 2014, Genève, ligne 271-276, p.8

¹⁹³ Albéric HOPF appartient à un groupe de travail dans lequel la culture est intégrée à l'urbanisme : « On est dans un groupe de travail qui est piloté par le département de l'instruction publique parce que la culture est dans ce département. Ils ont un service de la culture du DIP, qui pilote un groupe de travail dans lequel on va trouver des représentants du PAV, les communes, et des représentants des acteurs culturels au travers du RAAC (Rassemblement des Acteurs Culturels). » In Entretien avec Albéric HOPF, service Praille-Acacias-Vernets (PAV), Canton de Genève, réalisé le 8 avril 2014, Genève, ligne 169-173, p.5, 25min54

¹⁹⁴ Ancienne coordinatrice du Forum du RAAC, chargée d'animer l'atelier « culture et urbanisme »

¹⁹⁵ Se référer à la première partie du mémoire. République et canton de Genève, « Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (fplce) : bilan positif d'un outil incontournable » [en ligne], Communiqué de presse conjoint du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et du départe-

2.2.1.1 Regard sur la place du projet artistique temporaire dans l'organisation territoriale

Le temporaire évoque la notion du temps. Il paraît évident que les projets artistiques temporaires ne s'inscrivent pas dans la même temporalité que le projet urbain.

"Le problème, que l'on a, pas qu'avec les artistes d'ailleurs, est celui de la temporalité. Les artistes qui ont un projet culturel ont besoin d'une subvention pour réaliser leur projet, mais souvent ils passent à autre chose. Le temps pour eux de lancer un projet, puis de le faire, c'est 1 à 3 ans. Ce n'est pas 5, 10, 15 ans. Et puis, nous, dans la planification on a des visibilitées entre 5 et 10 ans."¹⁹⁶

Avec cette citation d'Albéric HOPF, nous comprenons bien la difficulté à inscrire du temporaire dans du durable. Ainsi, les urbanistes, les architectes, les politiques et les artistes n'ont pas la même conception du temps.

Michèle PRALONG met, elle aussi, en perspective la difficulté à inscrire la place de l'art, plus précisément les équipements culturels, dans la planification territoriale. Et pour cause, la ville, en s'inscrivant dans « un long temps¹⁹⁷, prioritairement commandé par la fonctionnalité (logement, école, parking, ...) [...], la question des équipements culturels est un peu plus compliquée, parce que décider de la nécessité d'un musée, d'une salle de concert ou d'un théâtre ne relève pas de l'arithmétique. [...] Personne ne peut dire qu'une ville de 500 000 habitants a besoin, mettons, de sept théâtres ou de six musées. C'est certainement pour cela, d'ailleurs, que les chantiers culturels sont en souffrance à Genève : on [entendez : les citoyens et/ou les politiques] finit toujours par penser que ce n'est pas utile, pas prioritaire, trop cher, superflu, pour le seul plaisir des artistes ou que sais-je ? La défense des lieux de production artistiques, souvent liés à des lieux de fête nocturne, est tellement difficile dans notre riche ville qu'on en est arrivé à la situation de crise actuelle. Crise absolue du côté du festif, et relative du côté de l'artistique. »¹⁹⁸

Toujours selon Michèle PRALONG, « personne ne s'oppose en théorie à cette idée que l'art et les artistes s'infiltrèrent dans la ville, occupent l'espace, le détournent, le transforment. Le problème, ce sont les règlements. Justement parce que la ville a de la peine à penser l'éphémère. Parce que les

ment de l'aménagement, de l'énergie et du logement (DALE), Picto, le 16 mai 2014, Service communication et information, Département présidentiel ; disponible sur :

<www.ge.ch/dale/presse/2014-05-16_conf_communique.pdf>

¹⁹⁶ In Entretien avec Albéric HOPF, service Praille-Acacias-Vernets (PAV), Canton de Genève, réalisé le 8 avril 2014, Genève, ligne 331-335, p.9, 46min35

¹⁹⁷ C'est-à-dire en se matérialisant dans la pierre (bâti), soit du durable

¹⁹⁸ PRALONG Michèle, « Vive le temps court de la ville ! », in Catalogue de la manifestation « Off Spaces » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.22-23

autorités craignent l'exception. Parce que les règlements réglementent le durable. [...] L'administration se protège souvent de périls imaginaires ».

2.2.1.2 Entre doutes et légitimité des initiatives privées artistiques

La question que nous nous posons ici, est celle de la légitimité de ces initiatives privées artistiques pour penser le futur urbain. En réponse aux questions précédentes, nous citons un extrait de Michèle FREIBURGHHAUS, conseillère culturelle, responsable du Fonds d'Art Contemporain de la Ville de Genève (FMAC) dans sa contribution au catalogue de la manifestation « *Off Spaces* » d'Espace Temporaire :

"La commande publique a toujours été [...] un processus riche et complexe, parfois long et semé d'embûches, dans lequel se mêlent, dans le désordre, les questions toujours ouvertes de la pertinence de l'intervention et de la définition de ses enjeux artistiques, de la reconnaissance et de la légitimité de l'œuvre publique, de sa réception et de son acceptation, ainsi que celles du rôle des artistes dans la société."¹⁹⁹

Toutefois, la révision de la loi sur les arts et la culture à Genève, nous laisse pressentir que les politiques culturelles ont une réelle volonté de soutenir de plus en plus - d'après leurs discours - les acteurs artistiques via des subventions ou des prêts de locaux. Dans certains cas, les subventions se voient refuser pour des raisons de priorité, voire d'inutilité. Autrement dit, la ville considérerait ne pas avoir besoin des projets artistiques ? La politique contesterait-elle leur légitimité ? Ces initiatives privées artistiques ne seraient-ce alors légitimes seulement lorsque qu'elles sont mises en place par le pouvoir en place ? Cela renvoi à la question de la démocratie. Les artistes sont-ils sursubventionnés ? Doivent-ils être labellisés pour être légitimes et ainsi bénéficier davantage de subventions ?

Les projets ont des critères d'identification. Ce sont des projets fortement liés à leur histoire, leur contexte, à la personnalité des gens qui les ont créés. Que faire face à une diminution des subventions qui ne permet plus de réaliser de projet ? Est-ce un principe de réalité confronté à une politique de l'emploi instable ? Ainsi, il y aurait, ici, deux alternatives pour ces acteurs d'initiatives privées, l'une, devenir intermittents du spectacle²⁰⁰ pour continuer d'exprimer leurs projets, l'autre, faire de nouvelles propositions de projet²⁰¹ aux politiques susceptibles de répondre à leurs besoins pour ainsi être financés et légitimes. Est-ce des concessions envisageables du point de vue de ces acteurs porteurs de projet ? Entre négociation et dialogue entre acteurs artistiques et politiques, il

¹⁹⁹ FREIBURGHHAUS Michèle, « De la commande publique en ville de Genève », in Catalogue de la manifestation « *Off Spaces* » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.21

²⁰⁰ Payés 3 mois et en travailler 12

²⁰¹ Outre les projets développés depuis leur création

semble difficile de modifier ces valeurs ou les causes défendues. Les engagements ou les valeurs défendues par ces artistes peuvent-ils perdurer ? Modifient-ils leur manière de concevoir l'espace public ?

Certains artistes abandonnent et préfèrent se retirer de ces initiatives artistiques, d'autres s'adaptent aux stratégies politiques. Concernant Magdalena YBARGUEN, elle reste très vigilante face à l'instrumentalisation des pouvoirs publics. Cléa REDALIE nous le confirme dans notre entretien²⁰².

"J'avais peur de faire des actions pour les institutions, peur d'amuser la population, de décorer le PAV. Je ne voulais pas qu'Espace Temporaire soit un décorateur ou un animateur. C'est plutôt l'idée d'agent perturbateur ; il faut que ça garde son identité. Même si on n'a pas d'argent. C'est une pièce d'art immatérielle qui ne vend pas et qui évolue. L'idée de demander une carte blanche, c'est important [...] De toute façon l'argent que les politiques vont mettre pour nous financer, c'est l'argent du public donc au moins que ça serve à faire réfléchir ou à donner des idées aux architectes et aux politiques plutôt qu'à décorer."²⁰³

D'ailleurs, pour Cléa REDALIE, il y a, là, un paradoxe entre être indépendant et être soutenu.

"C'est une sorte de paradoxe, intrinsèque à tous ces projets, soit on les fait sans demander de l'argent et sans demander d'autorisation, en étant complètement *freelance* et *punk*, soit on veut un minimum de soutien et d'écoute, mais alors, on est tout le temps dans une tension."²⁰⁴

2.2.1.3 Interpeller le politique par le réseau

Ces problématiques pose la question des interlocuteurs. Est-ce toujours les mêmes acteurs qui sont confrontés à cette baisse de subvention ? Il s'avère donc essentiel pour ces acteurs de se mettre en réseau afin d'interpeller les politiques, dans l'optique d'affirmer leur légitimité et l'importance des lieux culturels en ville. Et faire en sorte que le financement et la reconnaissance de ces lieux entrent dans le droit commun. Comme nous l'a expliqué Magdalena YBARGUEN, le réseau « c'est salutaire, parce que sinon on est seul ». Celui-ci passe par des rencontres, des invitations, « des collaborations avec les artistes locaux et les collaborations intellectuelles où chacun travaille dans leur ville et où on partage nos doutes, nos projets, on présente nos trouvailles [...] Autour d'Espace Temporaire, il y a un réseau qui s'est créé à Berlin, Madrid, Milan, et maintenant ça se crée avec la Suisse Aléma-

²⁰² « C'est vrai que Magdalena, dans toutes les relations que l'on a eu, a toujours été très sensible à être, oui, soutenue mais pas instrumentalisée » in Entretien avec Cléa REDALIE, service de la politique culturelle au canton de Genève, réalisé le jeudi 15 mai 2014, Genève, ligne 124-125, p.4

²⁰³ Entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève ligne 670-672, p.19

²⁰⁴ Entretien avec Cléa REDALIE, service de la politique culturelle au canton de Genève, réalisé le jeudi 15 mai 2014, Genève, ligne 125-128, p.4

nique ». Progressivement, le collectif commence « à recevoir des demandes de réalisation²⁰⁵ ». Le réseau pour Magdalena YBARGUEN c'est surtout permettre d'être visible²⁰⁶, soutenu et écouté. Cela commence par être une association : « quand on n'est pas une association, on n'est pas crédible, [ni] écouté et [ni] soutenu »²⁰⁷.

Afin que ces projets soient autorisés, les artistes ne perdent-ils pas à force leur indépendance ? Nous partons du principe que tout individu à ses convictions et ses propres engagements, dès lors, peu importe le métier, l'individu aura toujours tendance à aller vers ceux-ci. L'art le permet d'autant plus, puisqu'il fait passer des messages.

Nous tenons à préciser, que bien qu'il y ait une institutionnalisation, le caractère expérimental du projet artistique d'Espace Temporaire ne semble pas « se perdre »²⁰⁸. C'est d'ailleurs, ce qu'écrit Muriel BECERRA dans son mémoire avec l'exemple du Théâtre du Loup à Genève :

« Dès les années 70, les lieux comme l'AMR ou le Théâtre du Loup, se sont développés dans un cadre négocié et ont pu être pérennisés à Genève grâce à des subventions, sans toutefois perdre leur caractère expérimental et alternatif. »²⁰⁹

²⁰⁵ « Par exemple, l'année dernière, il y a une demande de transformation d'un espace de rencontre à l'hôpital Belle-Idée » in entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 269-271, p.8, 1h06

²⁰⁶ « Car il n'y a pas seulement l'artiste ou l'art mais aussi le public et aussi le travail en réseau... le tout fait que les actions collectives ont un sens. Ça donne la possibilité que l'on puisse se rencontrer : être bruyant, visible » in entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 649-652, p.19, 2h38

²⁰⁷ Ibid., ligne 86, p.3, 23min18

²⁰⁸ Issue d'une discussion informelle avec Magdalena YBARGUEN

²⁰⁹ BECERRA M., « Pérenniser les lieux culturels alternatifs? Le cas de la ville de Genève » [en ligne], sous la direction de Laurent MATTHEY, mémoire de Master of Science in Geography, Faculté des géosciences et de l'environnement, Université de Lausanne, juin 2012, p.88 ; disponible sur : <<http://mesoscaphe.unil.ch/igul/doc.php?id=TIGL-828.pdf>>

2.2.1.4 L'espace public comme lieu de mobilisation collective

Outre, le financement, pour les projets « pirates » comme les qualifie Magdalena YBARGUEN, il s'avère fondamental de faire des demandes d'autorisation pour investir l'espace public, puisque « sans autorisation le projet est voué à l'échec »²¹⁰. Il paraît alors inconcevable de pouvoir réaliser un projet dans l'espace public sans autorisation en raison d'une possible violence avec les autorités. « À l'époque, on matait bien, puis encore maintenant sûrement, quand on le provoque »²¹¹. L'objectif aussi pour Espace Temporaire est déjà que le projet ait lieu, mais aussi qu'il soit « connu [...] par les politiques »²¹².

C'est pourquoi, Espace Temporaire a choisi d'investir l'espace public. C'est pour être vu, bruyant et visible, nous répond Magdalena YBARGUEN. Elle précise :

"C'est le terrain que je connais le mieux [...] où je trouve ce que je cherche. L'espace public est un des bastions où les révolutions se passent - c'est un espace qui se privatise énormément, qui se normalise, qui est surveillé où il faut circuler. L'espace public, c'est vraiment le tableau de notre société. Ce sont les politiciens qui gèrent l'espace public et celui-ci n'est plus compris comme un espace gratuit, de rencontres, mais un espace de fonctionnalité. L'idée et les questionnements des collègues, artistes d'ailleurs, c'est justement d'investir l'espace public, dire que l'on est là. L'art doit aussi se passer dans cet espace où on doit faire rencontrer les gens et non pas dans les musées ou galeries. Ça doit être un espace gratuit de rencontres." ²¹³

L'espace public, en tant que lieu de mobilisation collective, « évoque couramment des lieux publics de passage, de rencontres, de circulation, de présentation et de représentation. Il répond ainsi à une acceptation spatiale, géographique. Il fait référence à l'espace urbain, construit, architecturé. Thierry PAQUOT désigne ainsi ces « endroits » : accessibles au(x) public(s), arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité. Ce sont des rues et des places, des parvis et des boulevards, des jardins et des parcs, des plages et des sentiers forestiers, campagnards ou montagnoux, bref le réseau viaire et ses à-côtés qui permettent le libre mouvement de chacun, dans le double respect de l'accessibilité et de la gratuité »²¹⁴.

Bien évidemment, c'est dans ce contexte - volonté de contrôler la population - que l'artiste vient critiquer. Notamment lorsque Thierry PAQUOT parle de « gratuité » et « libre mouvement de cha-

²¹⁰ Entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 109-110, p.3

²¹¹ Ibid., ligne 112-113, p.4

²¹² Ibid., ligne 113-114, p.4

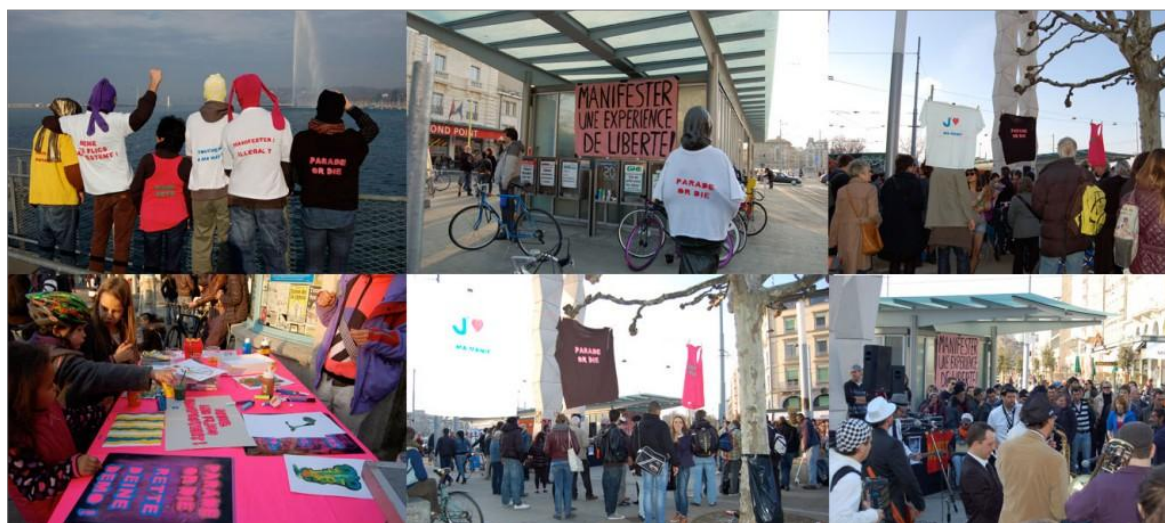
²¹³ Ibid., ligne 629-639, p.18

²¹⁴ PAQUOT Thierry, *L'Espace Public*, Paris, La Découverte, Coll. *Repère*, 2009, p.3, in VEYRAT Marc, 2014, *Arts et espaces publics*, Harmattan, 210 pages

cun ». C'est ce que dénonce Espace Temporaire en thématisant les problématiques dans l'espace public. Le rapport entre artistes, critique et ville semble se renforcer.

Nous illustrons ses propos avec un autre projet d'Espace Temporaire, réalisé en 2012 à Genève. Le projet « Manifeste » dénonce « la multiplication des normes sécuritaires [qui] réduit la marge de manœuvre des acteurs culturels et l'exercice des libertés d'expression des citoyens. Les espaces publics deviennent de plus en plus fonctionnels répondant au seul critère du rendement économique. Aseptisés et surveillés, ces espaces ne sont plus des espaces de gratuité ni de rencontre. »²¹⁵

Photographie 36 : Projet « Manifeste »



Source : Espace Temporaire

Il est inscrit que, depuis 2007, à Genève, « l'affichage libre est interdit, la distribution de tracts est soumise à une autorisation policière, les rassemblements spontanés sont constamment surveillés et/ou réprimés », sous peine d'une amende allant jusqu'à 100'000 CHF²¹⁶. Selon le quotidien, *Le Temps*, paru en 2012 :

"La loi genevoise impose un effet un carcan très strict pour l'organisation de toute manifestation. La mise en place d'un service d'ordre peut être exigée des organisateurs, l'itinéraire du défilé ne doit pas engendrer « de risque disproportionné pour les personnes et les biens », et si le rassemblement engendre des dommages, la responsabilité des organisateurs est engagée. Outre les amendes, d'autres sanctions menacent les organisateurs : lorsque, « même sans [leur] faute, une manifestation donne lieu à des atteintes

²¹⁵ Disponible sur : <<http://www.espacetemporaire.com/projets/>>

²¹⁶ D'après un projet de loi restrictif sur les manifestations voté par les députés genevois en 2011

graves aux personnes et aux biens », il peut leur être interdit de manifester « pendant une période d'un à cinq ans ». ²¹⁷

En ce sens, Espace Temporaire dénonce les « restrictions progressives des libertés de mouvement et d'expression dans les rues genevoises » via deux actions, une pétition et un sit-in festif mobilisant des artistes, musiciens et d'acteurs culturels.

2.2.2 Les particularités des projets artistiques contemporains temporaires dans l'espace public

Selon Magdalena YBARGUEN, l'idée d'être temporaire a eu son succès ²¹⁸ auprès de nombreux collectifs, comme Motel Campo ²¹⁹ par exemple. Car, il faut savoir, pour revenir au contexte, qu'il était presque impensable pour beaucoup d'artistes d'occuper un espace temporairement, bien au contraire, à l'origine les artistes envisageaient plutôt un « relogement d'espace de vie et d'atelier » ²²⁰ ; « le moyen et long terme étaient plus recherchés » ²²¹.

Rappelons que l'idée du projet « *Off Spaces* » est de mettre en avant le caractère ponctuel et unique de l'événement et non d'investir l'espace public de manière permanente. C'est en effet, un élément fondamental dans la conception d'Espace Temporaire, comme son nom l'indique. Pour Michèle PRALONG, directrice du théâtre Grütli :

"Tous les équipements culturels ne peuvent pas être déplacés sans cesse, mais il y a chez certains artistes, dans certaines pratiques, une capacité à s'infiltrer, à bouger, à faire du nomadisme un atout. De nombreux projets de l'événement Espace Temporaire 2^{ème} édition activent justement ces qualités d'occupation souple, interstitielle, opportuniste. Le temporaire. C'est ce que je veux défendre ici, c'est l'intervention artistique ponctuelle, la prise de rue fugace, l'installation démontable le détournement instantané du quotidien. [...] Tout artiste médite un jour ou l'autre la confrontation avec la hors-salle, avec la réalité, avec la

²¹⁷ MORO Sandra, « Genève critiquée pour sa loi sur les manifestations », *Le Temps*, 20 juin 2012 ; disponible sur : <http://www.letemps.ch/Facet/print/Uuid/77436c5a-ba4a-11e1-bdc9-2e040dc7c85/Gen%C3%A8ve_critiqu%C3%A9_pour_sa_loi_sur_les_manifestations>(consultée le 1 mai 2014)

²¹⁸ « À partir des divers projets temporaires dans l'espace public, il y eu Motel Campo qui a pris aussi l'idée de temporaire et ainsi de suite. Il y a des éclaireurs, puis ça donne des idées... finalement l'artiste ou l'art ça donne des idées. C'est en faisant que l'on trouve des idées et si l'on est des éclaireurs, tant mieux » ²¹⁸.

²¹⁹ Rappel : Laboratoire de création offrant aux artistes un espace de travail et de production situé dans le périmètre du PAV, sur la route des jeunes à Carouge

²²⁰ Issue de l'entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 94, p.3, 26min10

²²¹ Ibid., ligne 95, p.3, 26min25

ville. Rien de plus exaltant que la rue, quand on peut se l'approprier et casser le système imposé circulation-publicité."²²²

Cette manifestation aurait-elle été rendue possible grâce à son caractère temporaire ? Effectivement, nous pensons qu'investir l'espace public de manière temporaire permet plusieurs choses.

2.2.2.1 De l'allègement des normes institutionnelles à l'expérimentation de l'art contemporain

Tout d'abord, le temporaire semble faciliter le processus de mise en place du projet artistique dans l'espace public avec des règles plus souples, notamment pour une association qui aurait peu moyens. Elle peut exploiter un lieu sans s'investir dans la durée.

"Être sur le terrain et tester les normes, non normes, c'était intéressant, tout en ayant l'autorisation Le fait d'être temporaire, ça a permis sa réalisation et sa mise en œuvre. Demander pour un week-end, c'était plus facile pour le propriétaire de la ville ou du canton, ou un privé de louer ou prêter, même au niveau des normes de sécurité, il y a moins de contraintes."²²³

Le temporaire s'infiltrer et apporte une image expérimentale, puis « permet aussi de toucher des gens qui n'en ont pas l'habitude et d'amener l'art là où il n'y en a pas, tout comme d'être plus critique politiquement. »²²⁴

"Allant à la rencontre du public dans son cadre quotidien, cet art-là propose, sans imposer et de manière imprévisible, de nouvelles expériences du contexte urbain qui incitent à le vivre plus consciemment plutôt qu'à le subir aveuglément."²²⁵

Le côté décalé, imaginaire, voire provoquant, comme par exemple la proposition du sauna, suscite la curiosité des habitants et des passants. L'art entre directement en contact avec les individus, les maisons de quartier, etc. Autrement dit, l'art pénètre dans leur quotidien. Se mobiliser collectivement autour d'un projet artistique nous rappelle la manière de faire des squatteurs.

²²² PRALONG Michèle, « Vive le temps court de la ville ! », in Catalogue de la manifestation « Off Spaces » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.22-23

²²³ Issue de l'entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 114-118, p.4, 30min27

²²⁴ DAVAL Diane, « Quel peut être le rôle de l'art dans un contexte urbain de plus en plus normé ? » in Catalogue de la manifestation « Off Spaces » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.18-19

²²⁵ Ibid.

2.2.2.2 Des questionnements sur des transformations possibles

Être temporaire peut être utile pour soulever un questionnement sur l'utilisation future de bâtiments provisoirement vides dans le PAV²²⁶, comme par exemple le projet « Liquidation totale » où en janvier 2012, Espace Temporaire organise un vaste événement dans le bâtiment Sicli.

Photographie 37 : Projet « Liquidation totale »



Source : Espace Temporaire

En quelques mots, le Pavillon SICLI est une ancienne usine, née en 1926, par Heinz Isler, située dans le périmètre PAV, au 45, route des Acacias. Ce bâtiment « emblématique, sculptural » - tel qu'il est qualifié sur le site internet du Pavillon SICLI - fait l'objet d'un atout opportun pour le futur aménagement du PAV²²⁷. Sous la propriété de l'État de Genève acquis en 2011, l'objectif initial est de le reconverter en un lieu culturel. De par son architecture qui en « vaut en soi le détour », selon *La Tribune de Genève*²²⁸, en janvier 2012, « les magistrats chargés des départements de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et des constructions et des technologies de l'information (DCTI) ont validé le projet culturel proposé par leurs services et des experts externes visant à cibler les activités du pavillon autour de trois thématiques : l'architecture, l'urbanisme et le design »²²⁹.

C'est en 2012, avec cet événement, que le bâtiment accueille « sa première soirée publique », le temps d'une nuit « en forme de défilé de mode décalé, concert blues déjanté, plus DJ electro jus-

²²⁶ Les acteurs culturels ouvrent ainsi des pistes pour de futures utilisations d'un lieu

²²⁷ Plus de d'informations ; disponible sur : <<http://www.pavillonsicli.ch/historique/>>

²²⁸ GOTTRAUX Fabrice, « Lieu culturel ou festif, le Sicli promet des nuits enflammées », *La Tribune de Genève*, 22 janvier 2012 ; disponible sur : <<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Lieu-culturel-ou-festif-le-Sicli-promet-des-nuits-enflammees/story/10673590>> (consultée le 1 mai 2014)

²²⁹ Issue du site du Pavillon SICLI ; disponible sur : <<http://www.pavillonsicli.ch/usine-sicli/>>

qu'aux matines avec bars dans les coins. »²³⁰ Tout comme nous le confirme Magdalena YBARGUEN, l'événement était bel et bien attendu ; il a su réunir beaucoup de personnes.

"Sur le coup des cinq heures du matin, lorsque la fête prend fin, on fait le bilan : cette Liquidation Totale Party organisée par l'association Espace Temporaire a brassé large, de l'alternatif au plus chic, non sans se départir d'un côté boîte de nuit. Éphémère, la boîte de nuit. Cette soirée était unique. La suite – une programmation permanente que d'aucuns réclament – reste à définir. Avec ce point d'interrogation : Sicli sera-t-il plutôt culture ou plutôt fiesta ? Réponse de l'Administration cantonale ci-contre. Des déçus, il y aura. Mais pas que..."²³¹

La question est posée, à savoir : « Sicli, nouvel espace culturel ? » Selon Joëlle COMÉ, directrice du Service cantonal de la culture, en charge du dossier, explique :

"La halle du Sicli devrait être dévolue à l'architecture et au design. Ce ne sera pas un lieu de spectacle. Une commission d'experts a déjà livré son rapport aux magistrats. Dans quelques mois, nous pourrons lancer un appel à projets. Il devrait aussi y avoir un lieu nocturne dans le sous-sol, à vocation culturelle, avec des prix abordables."²³²

Pour Pierre-Alain GIRARD, secrétaire général adjoint au Département des constructions et des technologies de l'information :

"Au cœur du PAV, le Sicli doit devenir un pôle culturel convivial, attractif, pluridisciplinaire et accessible à tous, dans l'esprit des États généraux de la nuit. Le Sicli, de par son architecture, a une très forte valeur patrimoniale que nous voulons mettre en valeur."²³³

Qu'en est-il aujourd'hui ? Nous posons la question à Magdalena YBARGUEN qui nous répond que « pour l'instant, il n'y a rien qui bouge, le canton à d'autres chats à fouetter. Ils ont prolongé pour quatre ans la gestion à cette société²³⁴ [Arfluvial], à mon avis ça va rester pendant des années »²³⁵.

²³⁰ GOTTRAUX Fabrice, « Lieu culturel ou festif, le Sicli promet des nuits enflammées », *La Tribune de Genève*, 22 janvier 2012 ; disponible sur : <<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Lieu-culturel-ou-festif-le-Sicli-promet-des-nuits-enflammees/story/10673590>> (consultée le 1 mai 2014)

²³¹ Ibid.

²³² Ibid.

²³³ Ibid.

²³⁴ Issue de l'entretien avec Magdalena YBARGUEN : « le canton a donné en gestion cet espace à une société privée, la même qui gère les forces motrices. Il voulait faire cohabiter la relève et l'institution. Mais, là, ils sont en train de changer tout le tableau », ligne 533-535, p.15, 1h12 :54

²³⁵ Ibid., ligne 537-538, p.15, 2h13

2.2.2.3 Des partages de valeurs pour des actions collectives

Au sein de ces lieux artistiques, chaque individu a une fonction : un qui fait, un autre qui regarde, et un qui participe.

Ces projets artistiques fabriquent-ils du lien social par la participation et la rencontre ? Selon certains, ils en créent, puisqu'en investissant l'espace public, ils procurent eux-mêmes une relation forte entre la population et le territoire ; un phénomène reconnu et intégré par les institutions. Effectivement, Espace Temporaire intègre une dimension sociale et citoyenne à son travail, tout en se saisissant, en créant, puis en gérant leur outil de travail. Ce qui diffère d'une gestion par les pouvoirs publics, qui ont, eux aussi, une légitimité pour créer des lieux et des projets culturels et artistiques.

Si l'on s'éloigne du concept d'Espace Temporaire, les artistes trouvent généralement leur place dans les anciennes usines ou les bâtiments réhabilités. Ce n'est pas ce bâtiment qui rassemble ces acteurs, mais plutôt leur partage de valeurs sur ce que doit être une action artistique et culturelle.

Qu'est-ce qui est questionné dans ces fabriques ? Est-ce le lieu ou la convivialité ? Le questionnement est porté par le processus du projet artistique lui-même. C'est ce qui d'ailleurs intéresse l'individu, son élaboration et non le projet artistique finalisé. Alors, par voie de conséquence, nous pouvons dire que ce sont des lieux qui fabriquent du lien et ce, dès le début de la production. Ces fabriques travaillent sur plusieurs choses : la curiosité, la rencontre, le décroisement, la stimulation des goûts, le déplacement des pensées, la fabrique du désir et le questionnement de la perception de chacun sur la réalité que lui renvoi le projet artistique. L'art dans l'espace public apporte une attention particulière par le soin que ces projets portent à l'attention de la population et au public, selon Philippe CHAUDOIR, Président de Lieux Publics, centre national des arts de la rue. C'est un « partage du sensible ».

2.2.2.4 Une dimension poétique des projets artistiques dans l'espace public

Les artistes s'emparent et s'approprient ces lieux ou ces espaces libres - souvent sous emprise d'autorité publique - afin d'exercer leur travail, leur passion et leur création.

Nous posons la question suivante : en quoi ces espaces dits poétiques sont-ils aussi politiques ? Serait-ce comme parler de cohabitation entre le végétal et le béton, entre l'animal et l'homme, entre

la poésie et l'institution ?²³⁶ Il existerait de nombreuses façons d'introduire du poétique. D'après une psychologue, philosophe du vivant, Vinciane DESPRET, « le poétique, c'est une exploration des marges, des marges du langage de ce que l'on perçoit, de nos manières de voir les choses, d'exercer une petite torsion sur nos perceptions sensibles. Un anthropologue, par exemple, se poserait la question de comment composer un monde avec des usages très différents du monde - pour le sociologue, comment composer une société avec des définitions très différentes des sociétés ? »²³⁷ Effectivement, il y a des façons tellement différentes de percevoir le monde, d'être au monde ou même d'utiliser le monde.

L'individu désire la nature et la nature se fait désirer par l'individu. Pouvons-nous dire la même chose pour l'esthétisation de l'espace public ? Serait-ce un désir poétique ou politique ? Un désir poétique qui provoque un désir de se rassembler²³⁸.

D'après Roger DES PRES, artistes de *La Ferme du Bonheur* à Nanterre, « la pensée du révolutionnaire a pour origine une dimension poétique »²³⁹. On assiste à une volonté du « désir du beau »²⁴⁰, qu'il définit par « l'art (musique, danse, cinéma, théâtre, art plastique etc.), c'est le jardin, l'animal et même l'idée de la ferme ». Il précise également qu'il a « besoin de la ville, mais aussi de la nature », d'où son choix d'avoir créé une ferme en ville, à Nanterre. « Et, il y a du monde, donc [...] c'est que les gens s'y retrouvent, voilà la notion politique. C'est faire advenir mes désirs de beau, pour ma gueule, c'est reconnu par le public qui vient prendre sa part régulière, voilà le politique ».

Selon Gilles CLEMENT, jardinier, paysagiste, le « poétique et le politique ne sont pas toujours équivalents, l'un est dépendant de l'autre ou l'un habite l'autre. Le politique touche obligatoirement à la société, à l'espace public et à partir du moment où l'on touche au vivant, il y a quelque chose d'imprévisible qui apparaît. C'est à cette dimension que le poétique se situe ; c'est donc ce qui n'est pas attendu. Il y a d'autres situations, comme le délaissé comme territoire poétique, mais c'est aussi un territoire politique fondamentalement ». Cela pose la question de la capacité des artistes à remettre en cause l'existant, de ce que l'on fait dans le quotidien et ainsi à imaginer l'imprévisible. Tel

²³⁶ Art [espace] public, « De l'espace politique à l'espace poétique » [en ligne], 15 janvier au 2 avril 2010, Paris ; disponible sur : <http://www.dailymotion.com/video/xcwazp_de-l-espace-politique-a-l-espace-po_creation> (consultée le 3 mars 2014)

²³⁷ Ibid., 1min17

²³⁸ D'après Vinciane DESPRET, psychologue et philosophe du vivant, art [espace] public, « De l'espace politique à l'espace poétique » [en ligne], 15 janvier au 2 avril 2010, 3min43 Paris ; disponible sur : <http://www.dailymotion.com/video/xcwazp_de-l-espace-politique-a-l-espace-po_creation> (consultée le 3 mars 2014)

²³⁹ D'après Roger DES PRES, artistes de *La Ferme du Bonheur* à Nanterre, art[espace] public, « De l'espace politique à l'espace poétique » [en ligne], 15 janvier au 2 avril 2010, 3min51 Paris ; disponible sur : <http://www.dailymotion.com/video/xcwazp_de-l-espace-politique-a-l-espace-po_creation> (consultée le 3 mars 2014)

²⁴⁰ Ibid., 4min05

est le « grand pouvoir de ce qui est poétique [...] on situe la poésie dans l'impossible, le marginal, dans le surréalisme... »²⁴¹.

Pour résumer, il y a, là, un paradoxe évident qui se soulève. Ces projets artistiques sont capables de proposer des solutions opérantes et efficaces en réponse à un certain nombre de questions – création, diffusion, travail avec la population. À l'inverse, de l'accompagnement des pouvoirs publics. Il y a une certaine reconnaissance de l'art, au sens large - qui a laissé une place à la société civile - mais la puissance publique aide tout particulièrement les initiatives artistiques entreprises par celle-ci.

Outre ce paradoxe et ces défis à relever, l'étude de cas d'Espace Temporaire prouve que le projet artistique n'est plus synonyme uniquement d'œuvre physique ou matérielle. Serait-ce l'apparition d'une dimension nouvelle, de formes culturelles et sociales qui répondent aux réalités urbaines contemporaines ?

²⁴¹ D'après Gilles CLEMENT, jardinier, paysagiste, art[espace] public, « De l'espace politique à l'espace poétique » [en ligne], 15 janvier au 2 avril 2010, Paris ; disponible sur : <http://www.dailymotion.com/video/xcwazp_de-l-espace-politique-a-l-espace-po_creation> (consultée le 3 mars 2014)

2.2.3 Vers la conception d'une forme de projet artistique immatériel

Tout d'abord, rappelons qu'Espace Temporaire est issu de la culture alternative²⁴² et est, par conséquent, un acteur de cette culture. Dès lors, nous cherchons à comprendre, au-delà de la pratique artistique dans l'espace public, sa critique générale sur la société. Pour cela, nous nous basons essentiellement sur notre entretien réalisé auprès de Magdalena YBARGUEN d'Espace Temporaire.

2.2.3.1 Les politiques « ont oublié d'être contre le *trend* »²⁴³

Bien que Magdalena YBARGUEN se maintienne "très très loin des politiques"²⁴⁴ et préfère entretenir une « relation tout à fait fonctionnelle »²⁴⁵ en utilisant « les mêmes droits que tous les citoyens : proposer une idée pour avoir un financement, tout le monde, peut le faire. J'utilise mes droits de pouvoir occuper avec autorisation un espace.»²⁴⁶ Chaque projet artistique fait l'objet de demandes de financement à la ville – « le canton est presque démuné - et les fondations vées²⁴⁷ »²⁴⁸. Les interlocuteurs officiels vont « du ministre de la culture aux personnes du département de la culture »²⁴⁹. Magdalena YBARGUEN nous dit que lors des demandes d'autorisation ou de subvention, les autorités choisissent « un jury qui correspond au *trend* »²⁵⁰.

"Voilà la critique du système ou de l'administration, ils ont oublié d'être contre le trend, plutôt que de faire respecter, d'aider, soutenir ceux qui n'ont pas beaucoup de moyens ou d'assurer la relève [...] Le *trend*, c'est aider ceux qui sont déjà sur le marché."²⁵¹

D'après le dictionnaire du Centre national de Ressources Textuelles et lexicales²⁵², le « *trend* » se définit de la manière suivante :

"Mouvement de longue durée, tendance fondamentale que l'on peut observer et mesurer dans l'évolution d'un phénomène économique. Trend trentenaire, séculaire. Pour d'autres économistes contemporains, ce qui importe toujours davantage, c'est la lutte contre quelque mal fondamental, contre une tendance ou un

²⁴² Rappel : culture alternative est définie dans l'introduction.

²⁴³ Issue de l'entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 304, p.9

²⁴⁴ Ibid., ligne 467-468, p.13-14

²⁴⁵ Ibid., ligne 470, p.14

²⁴⁶ Ibid., ligne 467-470, p.13-14, 1h57

²⁴⁷ Magdalena YBARGUEN fait référence : « Service industriel, Migros au niveau de la Suisse Alémanique. Ici, il y a encore les communes même si elles donnent peu, elles donnent, puis Rolex », ligne 262-263, p.8

²⁴⁸ Ibid., ligne 259-260, p.8, 1h04

²⁴⁹ Ibid., ligne 301-302, p.9, 1h14

²⁵⁰ Ibid., ligne 302, p.9, 1h14

²⁵¹ Ibid., ligne 302-305, p.9, 1h14

²⁵² Disponible sur : < <http://www.cnrtl.fr/definition/trend>>

« trend » sous-jacent et qui, du fait même de son caractère de très longue durée, impliquent l'action sur les structures plus encore que sur la conjoncture (Univers écon. et soc. 1960, p. 34-11). Le terme est synonyme de tendance. Cependant, alors que la notion de trend désigne exclusivement le mouvement de longue durée, celle de tendance peut être également employée pour caractériser une évolution conjoncturelle (Bern.-Colli1981)."

D'après Magdalena YBARGUEN, l'art est « tombé dans cette idée depuis déjà longtemps »²⁵³, celle d'être visible, rentable, productif, etc. « Il faut qu'un artiste corresponde au marché »²⁵⁴. Toutefois, elle précise que cette tendance a évolué avec les problématiques environnementales, économiques et sociétales – « des autorités, professeurs ou penseurs critiquent ce trend, il y en a à Berlin, Madrid, New York, Ottawa au Canada, et ce depuis une bonne dizaine d'années »²⁵⁵.

"L'art autrement, comme l'art qui contextualise des événements sociaux, des périodes comme la crise, guerres, ça commence à être pris en considération et au sérieux. Avant, c'était dénigré. Maintenant, par la force des choses, on commence à parler de l'art comme outil de changement, un moyen de création des espaces, de critiques, de rencontres. Il y a de plus en plus de biennales, comme Berlin ou un événement artistique en Autriche. Ils commencent à problématiser les problématiques sociales. On donne une place plus large à ce type de critique et questionnement."²⁵⁶

En ce sens, nous lui avons demandé ce qu'était l'art avant ce trend. Elle nous répond que pendant les Trente Glorieuses, tout allait bien, alors « il n'y avait pas à critiquer »²⁵⁷. L'art se trouvait plutôt « dans ce qu'il fallait vendre. En même temps l'artiste faut qu'il vive de son art »²⁵⁸.

Cette banalisation de ce *trend* devient-elle une mode ? Est-ce inquiétant ?

"Pour le moment, on ne va pas dire que c'est une mode, mais plutôt un besoin, une nécessité. C'est tant mieux que l'art s'occupe aussi de ça, car à travers l'art, on peut parler de choses très sérieuses ou dramatiques²⁵⁹ et ce sans forcément se heurter aux résistances."

²⁵³ Issue de l'entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 307-308, p.9, 1h15

²⁵⁴ Ibid., ligne 307, p.9, 1h15

²⁵⁵ Ibid., ligne 310, p.9, 1h16

²⁵⁶ Ibid., ligne 312-317, p.9, 1h17

²⁵⁷ Ibid., ligne 3190-320, p.9, 1h19

²⁵⁸ Ibid., ligne 322, p.9, 1h19

²⁵⁹ Ibid., ligne 329-331, p.10, 1h21

2.2.3.2 L'art, l'écho du réel

Avec l'art, pouvons-nous oser parler de tout, surtout lors des demandes d'autorisation pour avoir la possibilité de réaliser son projet artistique dans l'espace public ? Magdalena YBARGUEN nous répond que nous sommes en « Suisse et pas ailleurs »²⁶⁰. Bien au contraire, elle voit en l'art une occasion de dire certaines vérités.

" L'idée, c'est d'évoluer : apprendre, travailler. Quand on veut que le travail se développe, qu'au niveau intellectuel la démarche se construise, on est obligé de se mettre un peu en retrait sur son propre travail [...]. On est obligé d'être sérieux, de parler en intégrant et en s'intégrant. Je ne veux pas dire qu'il faille perdre son âme. Ça veut dire que ça dépend où et quand on doit dire les choses. Par exemple, quand on m'a demandé de parler du travail d'Espace Temporaire, le fait de contextualiser Genève m'a permis de dire certaines vérités à Zurich. Donc tout dépendra quand et où il faut dire les choses et avec qui. Il faut être capable d'avoir un discours où l'on va être pris au sérieux. Si vous allez sur le site internet, vous verrez que les angles ne sont pas arrondis."²⁶¹

Pour Magdalena YBARGUEN, « ça, c'est de l'art. On peut faire beaucoup de choses et sous forme de métaphores, on peut parler de beaucoup de choses. C'est la force. C'est ça qui me fait avancer et durer, qui est passionnant, avec l'art, on peut beaucoup dire et faire »²⁶². Magdalena YBARGUEN voit en l'art un outil « qui permet de thématiser des problèmes de société »²⁶³. Nous l'avons constaté dans les différents projets présentés précédemment avec, par exemple, la problématique du manque d'espace pour la culture, car depuis la « fermeture des squats, il y a moins ou peu d'espaces pour la création, moins de diversité ... cela permet de contextualiser »²⁶⁴.

2.2.3.3 « Lutter contre le contexte, c'est fatigant »²⁶⁵

C'est pourquoi, Magdalena YBARGUEN juge bon de « laisser la place aux jeunes. »²⁶⁶

"Selon leur contexte, ils vont aussi lutter contre autre chose. À chaque fois, il y a un contexte différent. Il faut lutter contre tout finalement : l'environnement, crise, surveillance, fascisme, insécurité de la vie, de

²⁶⁰ Issue de l'entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 340, p.10, 1h24 :39

²⁶¹ Ibid., ligne 275-287, p.8

²⁶² Ibid., ligne 289-297, p.8, 1h12 :12

²⁶³ Ibid., ligne 424, p.12, 1h47

²⁶⁴ Ibid., ligne 425-426, p.12, 1h47

²⁶⁵ Ibid. ligne 440, p.13

²⁶⁶ Ibid., ligne 391, p.11, 1h38 :20

l'emploi... Tout est à revoir, mais en même temps, ça devient une machine très sophistiquée et compliquée. [...] c'est horrible ce qu'il se passe. La lutte contre qui ? Ça devient 1984²⁶⁷.²⁶⁸

De plus, elle précise que les individus se mettent des œillères pour ne pas voir le tableau noir de la société.

"Je ne sais pas quelle peur ou réaction psychologique, ils ne veulent pas voir ce qu'il se passe. Ils sont comme des autruches : « Je ne veux pas voir, tout va bien, tout va bien ». Alors que non ça ne va pas : la sécurisation mondiale, l'environnement qui se détruit, les ressources naturelles élémentaires pour tous êtres humains se privatisent : l'eau, semence, monoculture, l'industrialisation alimentaire... Avant, dans le temps des grecs, je ne pense qu'ils aient vécu ça : la pollution de la terre, du sol, ça devient horrible."²⁶⁹

Nous lui demandons si nous pouvons considérer l'art comme un outil de sensibilisation de masse ? Elle répond que « chacun peut faire à son niveau. L'art ou quiconque n'est pas Dieu [...] Donner à l'art cette responsabilité d'être le bouclier, je crois que c'est une fausse route »²⁷⁰.

D'ailleurs, Magdalena YBARGUEN se lance dans une nouvelle recherche sur des artistes qui travaillent sur le contexte socio-économique et qui « thématisent des problématiques sociales »²⁷¹. Elle se justifie en disant que « ce type de projet n'est pas encore bien développé en Suisse ou alors ça se développe très gentiment parce qu'en Suisse tout va bien. Une des questions que je me pose c'est : le contexte ou le climat de paix social favorise ou empêche la révolte ? »²⁷². Une question que nous considérons très intéressante, notamment dans ce pays, qui est la Suisse.

Nous constatons que le mot « lutte » ressort souvent, lors de notre entretien. Est-elle en lutte ?

"Je suis une personne atypique, même pour ma famille. Je me suis occupée beaucoup de mes frères et sœurs, des autres, beaucoup étaient dans la lutte car il fallait le faire, mais après réflexion, ce travail, je me rends compte que c'est fini cette lutte, faisons autrement, maintenant la survie est terminée. On va s'occuper de la partie métaphysique de la vie. Mais, j'ai toujours été concernée autant dans la situation familiale que sociale, et ce depuis toujours. C'est ce qui m'a guidée. Il y a certaines choses que je me serais passée. Bon, on ne peut pas refaire l'histoire. [...] C'est pour ça que je ne parle plus de lutte. La lutte, c'est fatigant ! Puis faut lutter à un moment donné, mais pas tout le temps. On a besoin d'un regard, de sortir

²⁶⁷ Roman apocalyptique de George ORWELL, 1984, traduit par Amélie Audiberti, Gallimard, « Folio », 1972, 438 pages

²⁶⁸ Issue de l'entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 393-401, p.11, 1h38:26

²⁶⁹ Ibid., ligne 408-413, p.12 1h43

²⁷⁰ Ibid., ligne 415-422, p.12, 1h47

²⁷¹ Ibid., ligne 335-338, p.10, 1h17

²⁷² Ibid., ligne 341, p.10, 1h24:50

et de pouvoir analyser ce que l'on a fait pour mieux avancer. Je le souhaite à tout le monde de ne pas lutter toute leur vie entière."²⁷³

À travers ses projets, Magdalena YBARGUEN ne se donne pas le devoir de faire prendre conscience aux publics. Son principal objectif est « déjà rencontrer les gens, les jeunes et expérimenter. Après, c'est aux gens de prendre ou pas la proposition. »²⁷⁴ En ne se donnant pas de devoir, elle avoue prendre du plaisir dans ce qu'elle fait : « le devoir n'est plus là, il y a une recherche de rencontres, d'apaisement, malgré ce champ de bataille qui est sur nous. »²⁷⁵

Nous résumons cette partie avec un extrait de David GAILLARD et Laurent MATTHEY, issu du catalogue « *Off Spaces* » ; une citation qui nous permet de faire également la transition avec la partie suivante, en introduisant quelques éléments contextuels et théoriques.

*Dans un contexte caractérisé par une convocation de l'art dans l'espace public et une propension à une plus grande sophistication des dispositifs de contrôle des usages du domaine public, la question est celle de trouver une transposition contemporaine de l'appel situationniste à placer des interrupteurs sur les candélabres (qu'il faut comprendre comme un appel à un droit à l'exercice sur son cadre de vie). Cette transposition tient en deux mots : déprogrammer et dérouter.*²⁷⁶

²⁷³ Issue de l'entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 434-454, p.13, 1h50

²⁷⁴ Ibid., ligne 465-457, p.13 1h54 :52

²⁷⁵ Ibid., ligne 460-461, p.13, 1h55 :36

²⁷⁶ GAILLARD D. et MATTHEY L., « L'art à l'épreuve de l'espace public », in *Off spaces*, catalogue de la manifestation Espace Temporaire, Genève, Espace Temporaire, 2011, p.28

2.2.4 Un véritable tournant artistique ?

Historiquement - mais également géographiquement et socialement - la définition même de l'art a évolué en même temps que les mutations urbaines et l'évolution de la société. Tout comme nous sommes devenus des individus de plus en plus mobiles. Nous pensons à la « ville-mobile » d'Yves CHALAS et sa tentative de décryptage de la ville contemporaine du XXI^{ème} siècle et ses sept figures²⁷⁷. « Aujourd'hui, quand une intervention dans l'espace public est confiée à un artiste, il ne s'agit plus forcément de l'installation d'une œuvre statique dans un lieu bien exposé. Le concept de l'art dans l'espace public s'étend en fait de plus en plus souvent à des actions mobiles ou éphémères. »²⁷⁸ Les artistes cherchent à être en interaction avec son public, à observer les effets de l'œuvre tant sur les participants, habitants ou les passants que l'influence éventuelle sur les rapports à la ville. Ils s'inscrivent dans un rôle de facilitateur de rencontres au sein même de l'espace public.

C'est pourquoi, en matière d'aménagement des territoires (qualité urbaine, qualité de vie), les politiques se préoccupent de plus en plus des interventions artistiques dans l'espace public et plus largement dans le processus de la fabrique urbaine. Elles s'inscrivent dans un contexte urbain « de plus en plus stéréotypé » et « cherchent à dessiner d'autres modèles d'urbanité. Ces actions offrent la possibilité d'actualiser la ville, de réinventer en permanence son espace social et politique. »²⁷⁹ Cette production d'art a-t-elle aujourd'hui un rôle légitime à jouer dans cette fabrique urbaine métropolitaine ?

²⁷⁷ "La ville mobile, la ville-territoire, la ville-nature, la ville polycentrique, la ville au choix, la ville-vide et la ville à temps continu"

²⁷⁸ Espace Temporaire, Table ronde I « l'art dans l'espace public, aujourd'hui », mardi 4 octobre 2011, Genève

²⁷⁹ Ibid.

2.2.4.1 Une démarche artistique issue du courant situationnisme

Outre la vision contextualisée d'Espace Temporaire, un retour en arrière théorique, nous, semble nécessaire et complémentaire pour comprendre sa démarche artistique. Sa pensée s'animerait dans le situationnisme²⁸⁰. Le situationnisme est le prolongement de la pensée marxiste. C'est un mouvement qui cherche à « changer le monde en bouleversant le quotidien par des actions artistiques et culturelles, qui contestent la société du spectacle. »²⁸¹

Nous pensons à Guy DEBORD²⁸² et sa tentative de décryptage radical d'une société fondée sur les industries culturelles, des modes de vie et de consommation, du pouvoir spectaculaire... Dans *La société du spectacle* - spectacle comme système d'oppression – nous comprenons que DEBORD considère que la société dans laquelle nous vivons n'est intolérable, voire inacceptable parce que l'Homme est profondément aliéné et colonisé par l'image (culture, pouvoir, médias, communication, publicité, etc.) et le spectaculaire nous conditionnent et nous dictent ce que l'on doit être ou ce que l'on devrait être. Il nous semble que de plus en plus d'individus, professionnels ou non de la critique, convergent dans ce sens et revendiquent, sous différentes formes, le droit d'y résister.

« On ne rappellera sans doute jamais assez à quel point les pratiques urbaines expérimentées dans les laboratoires sulfureux du surréalisme, du lettrisme et du situationnisme auront fondamentalement informé nos manières de vivre et pratiques de la ville contemporaine »²⁸³. Le situationnisme « aspire à « détourner » la normativité des structures urbaines pour proposer de nouveaux usages, susceptibles de refonder la société. Ce mouvement connaîtrait un âge d'or, celui du climax de la culture rock, à la fin des années 1960. »²⁸⁴

²⁸⁰ Lui-même aspiré par celui du lettrisme et du surréalisme. Le surréalisme « remet en cause les préoccupations esthétiques et morales contrôlées par la raison (Breton : 1924) » In BECERRA M., « Pérenniser les lieux culturels alternatifs? Le cas de la ville de Genève », mémoire de Master of Science in Geography, sous la direction de Laurent MATTHEY, Lausanne, UNIL, Faculté des géosciences et de l'environnement, Juin 2012, p.11

²⁸¹ Ibid.

²⁸² Révolutionnaire avec un art largement politique et cinéaste

²⁸³ GAILLARD D. et MATTHEY L., « L'art à l'épreuve de l'espace public » [en ligne], in Off spaces, catalogue de la manifestation Espace Temporaire, Genève, Espace Temporaire, 2011, pp. 26-29 ; disponible sur : <<http://www.brillard.ch/fr/recherches/lart-a-lepreuve-de-lespace-public/>> (consultée le 9 mai 2014) in Bernard Yves et Capt Vincent, « Dérive et dérivation. Le parcours urbain contemporain, poursuite des écrits situationnistes ? » [En ligne], Articulo-Journal of Urban Research, Hors-série n°2, 2009 ; disponible sur : <<http://articulo.revues.org/1111>> (consultée le 10 mai 2014)

²⁸⁴ Marcus G., *Lisptick traces, une histoire secrète du vingtième siècle*, Paris, Gallimard, 1998

2.2.4.2 Les années 60, la sortie des artistes dans l'espace public

Pour comprendre le rôle de l'art dans l'espace public à l'heure actuelle, un bref retour historique semble opportun. Pour cela, nous citons un extrait de l'historienne de l'art, Diane DAVAL :

"Après la période de repli dans les ateliers – initiée par Rodin et en conséquence de l'incompréhension des commanditaires d'œuvres d'art public face à la liberté de forme et de contenu revendiquée par les artistes modernistes – il faut attendre les années 1960 pour que le lien entre l'art et l'espace public commence enfin à se renouer et cela selon deux modalités antithétiques, l'une officielle, l'autre plus clandestine. La première découle d'une volonté politique, qui a considérablement évolué au cœur de ces cinquante dernières années."²⁸⁵

Espace Temporaire s'inscrit dans ce tournant et en fait la critique. Celui-ci qui est également évoqué, par Martine BOUCHIER²⁸⁶, dans le séminaire « Territoires Esthétiques », du mardi 4 mars 2014, « Tournant culturel de la relation art/ville »²⁸⁷. Dans la fiche de présentation, il est écrit que l'on « constate aujourd'hui les effets » ; des effets qui se seraient proliférés depuis les années 1960, comme le rappelle Diane DUVAL. C'est la période où les artistes ont commencé à « arpenter » l'espace public pour « légitimer par leur présence les expressions visuelles de la démocratie. Des projets curatoriaux de toutes envergures, prenant l'espace urbain comme scène et la construction d'une identité « créative » comme objectif, donnent aux villes un visage riant où se marient idylquement le dynamique développement économique et de conservation. » C'est pourquoi, il est si difficile de distinguer « l'esthétisation temporaire de la ville des opérations de *branding* qui répondent à la désindustrialisation des territoires par l'industrialisation culturelle des arts visuels. »²⁸⁸ Nous reparlons plus en détails de cette tendance « créative » dans notre dernière partie de ce mémoire.

"Dès les années 1960 – décennie lors de laquelle de nouvelles formes d'art apparaissent, qui induisent des rapports immédiats au public [...] il ne s'agit pas pour l'artiste de décorer, mais d'éprouver, la ville devenant à la fois atelier et leur matériau. Dès lors, de nombreux artistes sont descendus dans la rue pour lui

²⁸⁵ DAVAL Diane, « Quel peut être le rôle de l'art dans un contexte urbain de plus en plus normé ? » in Catalogue de la manifestation « Off Spaces » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.18-19

²⁸⁶ Professeure d'esthétique et d'arts visuels à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine et chercheur au Centre de Recherche sur l'Habitat / Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement et responsable actuellement du Séminaire de recherches doctorales « Territoires Esthétiques »

²⁸⁷ BOUCHIER M. et DEHAIS D., « Tournant culturel de la relation art/ville » [en ligne], Séminaire doctoral « Territoires Esthétiques », mardi 4 mars 2014 ; disponible sur : <territoiresthétiques.files.wordpress.com/.../terest-5-tournant-culturel.pdf> (consultée le 3 avril 2014)

²⁸⁸ Ibid.

conférer une dimension sensible, poétique et/ou politique, s'infiltrant dans les interstices de l'uniformisation et de la régulation."²⁸⁹

2.2.4.3 Un nouveau rapport au public : entre interactions, représentations et expériences du sensible

Nous avons bien compris avec l'étude de cas d'Espace Temporaire, que via les projets artistiques d'expérimentation et de réflexion sur les enjeux contemporains et les problématiques sociétales, le collectif se trouve dans une position de médiateur²⁹⁰ à l'interface entre plusieurs acteurs (politiques, habitants, associations, experts, etc.). L'espace public, quant à lui, joue également un rôle – comme « espace intermédiaire entre le privé et le public »²⁹¹ - en permettant cette médiation et ce relationnel.

"Selon les artistes qui se sont succédés tout au long du 19^{ème} et 20^{ème} siècle jusqu'après la Seconde Guerre Mondiale, la ville a en effet été une source inépuisable d'inspiration et de production d'images. Intensément vécue de jour comme de nuit, de Balzac à Benjamin, elle fut une immense vitrine mettant la marchandise en spectacle. D'André Breton à Guy Debord, elle fut le territoire idéal pour des marches sans fin, le terrain des rencontres, celui de la créativité permanente, du hasard, de l'action politique. Les pratiques physiques de l'espace, l'arpentage, la psycho géographie, ont été et restent encore un important vecteur de médiation entre l'espace réel et l'espace représenté."²⁹²

Nous pensons à l'ouvrage de Kevin LYNCH, *L'image de la cité*, traduit par Marie-Françoise VÉNARD et Jean-Louis VÉNARD de *The Image of the City* (1960) et sa notion d'« imagibilité », la compréhension des représentations individuelles imaginaires de la ville grâce à un outil d'analyse, la carte mentale.

L'art dans l'espace public produit des interactions. Entre représentations de la ville, perceptions d'un espace et émotions d'ordre sensible, l'art infère de nouveaux usages et pratiques, également émotionnelles propres à chaque individu. Cet espace, dès lors, s'esthétiserait à notre contact²⁹³.

²⁸⁹ DAVAL Diane, « Quel peut être le rôle de l'art dans un contexte urbain de plus en plus normé ? » in Catalogue de la manifestation « Off Spaces » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.18-19

²⁹⁰ "Il [artiste] est médiateur, qu'il le veuille ou non." in Entretien avec Albéric HOPF, service Praille-Acacias-Vernets (PAV), Canton de Genève, réalisé le 8 avril 2014, Genève, ligne 465, p.13

²⁹¹ David GAILLARD et Laurent MATTHEY en se référant au philosophe, historien et critique d'art berlinois, Walter Benjamin

²⁹² BOUCHIER M. et DEHAIS D., Séminaire doctoral Territoires Esthétiques ; Disponible sur : <territoiresthetiques.files.wordpress.com/> (consultée le 3 avril 2014)

²⁹³ "Dans la période actuelle caractérisée par le tournant culturel de la relation art/ville, l'esthétisation de l'espace public est un mécanisme alimenté par non seulement les artistes sortis dans le monde pour se rappro-

2.2.4.4 Une transformation du statut de l'artiste ?

Tout comme Martine BOUCHIER, Espace Temporaire se pose la question de la « conquête artistique de l'espace public au XXI^{ème} siècle [qui] laisse la porte ouverte à de nombreuses interrogations »²⁹⁴. Dans la fiche de présentation du séminaire doctoral "Territoires Esthétiques" du mardi 8 avril 2014, intitulée « la nouvelle figure de l'artiste, les transformations professionnelles d'un métier », organisé par Martine BOUCHIER, il est écrit qu'il y aurait eu « un changement de paradigme [qui] ne s'est pas fait brusquement » :

"L'artiste n'est plus considéré comme devant faire nécessairement de l'art (au sens archaïque de la production d'artéfacts esthétiques). Il ne se définit plus par rapport à un médium parce que les médiums traditionnels ne lui sont plus d'aucune utilité dans la résolution de questions qui lui sont soumises. Il n'est plus le « médiateur poétique » à travers lequel se réalisent les utopies, les idéaux, les fantasmes, les rêves. [...] Si, pour H. Arendt, critiquant les effets pervers de l'industrie culturelle, l'artiste reste le « dernier individu dans la société de masse », cette figure individuelle, n'a pas résisté à « la mort de l'auteur » selon Roland Barthes (1968) ni au développement actuels des collectifs. Par ailleurs, l'artiste comme être autonome, dont l'action n'est asservie à aucun besoin d'utilité et d'efficacité (Bergson) est également une figure dépassée puisque les instances culturelles le désigne comme un acteur capable de mettre en œuvre la démocratie culturelle, de résoudre « la fracture sociale » en impliquant les habitants dans des projets co-conçus ou co-construits. Cette « défonctionnalisation » de l'artiste (P. Ardenne) ouvre des possibles, en dehors du champ de l'art qui depuis le début du XX^e siècle s'est révélé trop petit, pour l'exercice de cet acteur, devenu polytechnique et polycompétent."²⁹⁵

Le séminaire pose les questions de « quelles sont les nouvelles compétences de l'artiste contemporain qui occupe une place clé dans les appareils complexes des politiques urbaines ? Quelle est la valeur ajoutée par sa participation à la transformation urbaine ? » Il est souvent question de la place des artistes dans l'espace public en termes d'implantations géographiquement parlant, certes,

cher de la vie, mais également par les publics invités de plus en plus nombreux à jouir de la qualité esthétique de leur environnement et à légitimer, par leur présence en foule, les expressions culturelles de la démocratie." in dans l'ouvrage collectif, *Esthétisation de l'espace public*, sous la dir. de Gilles ROUET et François SOULAGES, qui paraîtra en 2014 où l'idée générale de Martine BOUCHIER est de dire « que l'esthétisation de l'espace public conduit à la dé esthétisation de l'art, non pas que l'art se vide de son potentiel esthétique par un transfert littéral à l'espace public, mais sous l'effet d'un design global et systémique qui utilise l'attractivité des arts en général exposés dans l'espace public pour servir diverses causes, dont les principales sont économiques et politiques » in BOUCHIER M. et DEHAIS D., Séminaire doctoral « Territoires Esthétiques »; disponible sur : <territoiresthetiques.files.wordpress.com/> (consultée le 8 juin 2014)

²⁹⁴ Espace Temporaire, Table ronde I, « l'art dans l'espace public, aujourd'hui », mardi 4 octobre 2011, Genève

²⁹⁵ BOUCHIER M. et DEHAIS D., « la nouvelle figure de l'artiste, les transformations professionnelles d'un métier » [en ligne], Séminaire doctoral « Territoires Esthétiques », mardi 8 avril 2014 ; disponible sur : <territoiresthetiques.files.wordpress.com/> (consultée le 8 juin 2014)

mais quand est-il réellement de leur visibilité artistique ? Dès lors, où les acteurs artistiques font projet, celui-ci révèle en dessinant de nouveaux usages, des significations latentes.

Ainsi, nous faisons l'hypothèse que les pratiques artistiques serviraient le projet urbain. De ce fait, l'art sortirait de sa dimension purement esthétique. Nous pensons à Martine BOUCHIER et à son colloque de clôture du séminaire « Territoires Esthétiques », du mercredi 18 juin 2014, avec l'invité Paul ARDENNE.

Figure 7 : Affiche de Paul ARDENNE



"Aujourd'hui, la sortie des arts hors de l'esthétique s'est généralisée et même globalisée. Fonctionnalisé, l'art « sert » à rendre visibles des projets de développement urbain et territorial, il sert à appareiller le corps social en impliquant les artistes dans des dispositifs culturels, il sert d'attracteur contribuant à mobiliser les foules et les investisseurs. Mais en contrepartie, le territoire, la ville, l'espace public se trouvent transfigurés par les arts, esthétisés au contact de l'art public, l'art in situ, l'art contextuel, et par leur intermédiaire, le rapport de l'usager à l'espace public se transforme et s'enrichit de dimensions autres que fonctionnelles."

En d'autres termes, depuis l'institutionnalisation des projets artistiques, ces derniers auraient une réelle utilité dans la stratégie de développement urbain, c'est-à-dire dans la fabrique d'une visibilité territoriale. En ce sens, cette stratégie implique directement les artistes dans ce processus d'institutionnalisation culturelle et artistique, ce qui se traduit par des interventions spatiales, des dispositifs de participations et de mobilisations citoyennes au sein des espaces publics. Ainsi, ces artistes participent directement en tant qu'acteurs du développement urbain, animateurs et concepteurs de la fabrique urbaine métropolitaine.

TROISIÈME PARTIE

3 LE PROJET ARTISTIQUE AU SECOURS DE LA FABRIQUE URBAINE MÉTROPOLITAINE ?

*Il se pourrait que nous soyons entrés aujourd'hui
dans une nouvelle phase de cet aménagement du territoire à l'heure de la société du spectacle.*
(Laurent MATTHEY)

Comme nous l'avons déjà précisé dans l'introduction, la culture alternative apparaît en opposition à la culture dominante - appelée aussi « culture de masse » - et plus largement au système capitaliste et à « ses logiques marchandes »²⁹⁶. Magdalena YBARGUEN voit en l'art un "outil de changement, un moyen de création des espaces, de critiques, de rencontres"²⁹⁷, mais aussi "un outil qui permet de thématiser des problèmes de société"²⁹⁸. Nous nous interrogeons, alors, sur nos manières de faire, de concevoir, voire de fabriquer la ville et ce, au travers de théories et de concepts.

Les projets artistiques sont-ils devenus de véritables arguments de vente, réduisant la culture alternative à une culture de consommation ? L'art comme argument de vente d'un espace ? En ce sens, et plus largement, l'art serait un prétexte de développement économique - l'art comme projet économique ? Cela se normalise-t-il ? Est-ce devenu une règle ? Peuvent-ils être considérés comme un élément composant de l'espace urbain et ainsi faire partie intégrante de l'aménagement des territoires et de leur attractivité ?

Pouvons-nous actuellement encore parler d'appropriation artistique de l'espace public ? Si c'est le cas, cette appropriation reste-t-elle efficace et conséquente, si elle l'a déjà été ? Nous sommes ainsi dans une nouvelle lecture de la ville guidée par l'enchantement des récits politiques ou autres ; on parle ici de notre quotidien, de qualité de notre cadre de vie. Est-ce cette tendance qui a fait de la participation citoyenne une condition *sine qua non* à la réussite d'un projet urbain ? Nous voyons là, une opportunité, celle d'impliquer le citoyen, de démocratiser l'accès à l'art. Qu'en est-il aujourd'hui dans nos villes contemporaines ? On parle de concertation et de participation habitante, est-ce l'idée de notre opportunité ? Cette opportunité permet-elle de rendre ces espaces publics neutres et offensifs, s'ils ne le sont pas déjà ?

Cette partie nous permettra ainsi, de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit la démarche artistique d'Espace Temporaire. En premier lieu, nous définirons la notion du projet urbain, comme l'instrument de la ville et plus largement de la fabrique urbaine métropolitaine. Parallèlement, nous intégrerons le concept de Laurent MATTHEY et sa tentative de décryptage sur un urbanisme émergent, qu'il nomme « urbanisme fictionnel ». Il précise que l'intégration des projets artistiques dans les projets urbains serait rendue possible par une nouvelle gouvernance urbaine. Pour comprendre cette réflexion, nous changerons d'échelle pour élargir nos connaissances sur la possible influence de la « ville créative » de Richard FLORIDA. Une relation étroite émerge entre l'artiste critique et la

²⁹⁶ BECERRA M., « Pérenniser les lieux culturels alternatifs? Le cas de la ville de Genève », mémoire de Master of Science in Geography, sous la direction de Laurent MATTHEY, Lausanne, UNIL, Faculté des géosciences et de l'environnement, Juin 2012, p.13

²⁹⁷ Entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, ligne 314, p.9

²⁹⁸ Ibid. ligne 424, p.12

transformation des modes de production économique dans le processus de la fabrique urbaine métropolitaine. La politique culturelle, en s'associant au développement économique (Florida, 2002), s'inscrirait dans une « industrie culturelle » (Debord, 1967). Dans l'ouvrage *L'utopie et la ville après la crise épisodiquement*, du sociologue Jean-Louis VIOLEAU, il est écrit :

"L'utopie et la ville après la crise épisodiquement, que le [projet] "moderne" portait en lui un sens de l'Histoire, mais le "contemporain", non. Instable, trop vague, plus de sens, plus de front, plus de flèche. Ou alors chiffonnée, place à l'hybridation généralisée. On le voit bien avec "l'art contemporain": l'ancienne « avant-garde » qui n'a plus d'autre définition qu'institutionnelle, est devenue art d'investissement pour rendement à court terme au creux d'un mouvement paradoxal avec des œuvres insistant sur le sujet politiquement engagé alors que sa production est tombée sous l'empire de l'argent du luxe, des grandes galeries et des mégacollectionneurs. "L'art moderne" pour sa part renvoyait encore à une idée de l'art (et un absolu en rupture)."²⁹⁹

Cette récupération des pratiques artistiques alternatives modifierait-elle en profondeur la manière de penser le projet urbain ?

²⁹⁹ VIOLEAU Jean-Louis, *L'utopie et la ville après la crise épisodiquement*, Paris, Broché, 2013, p.41

3.1 LE PROJET URBAIN, L'INSTRUMENT DE PRODUCTION DE LA VILLE

Fabriquer une ville est un processus relativement long et complexe. La ville est sans cesse en mouvement, en interaction, mais n'est jamais figée. « Peut-être le mouvement ne résume-t-il pas la ville, mais sans mouvement, pas de ville »³⁰⁰.

Le projet urbain l'organise, la planifie, la projette dans l'avenir, ainsi il participe à sa fabrique et à son évolution.

3.1.1 Tentative de définition du projet urbain

3.1.1.1 Une notion aux contours flous

Toutefois, le projet urbain reste une notion aux contours flous³⁰¹. Elle « était déjà à la mode dans les années 1970, principalement employée par les architectes comme synonyme de « composition urbaine ». Ils y associaient aussi l'idée d'un projet d'architecture « à grande échelle ». Autrement dit, la notion de « projet » classique, processus technique du ressort de l'architecte, l'emportait sur celle, plus large, d'« urbain » qui se réfère à la ville et qui renvoie de ce fait à des compétences multiples et donc pas uniquement aux problèmes d'organisation spatiale. Cette double dénomination de « projet » et d'« urbain » a favorisé une certaine ambiguïté de la notion »³⁰².

3.1.1.2 Une manière de "faire" projet urbain en France

Dans le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* de Françoise CHOAY et Pierre MERLIN, la manière de faire le projet urbain aurait évolué depuis les années 1980 et ce pour deux raisons principales. La première serait la modification radicale des « modalités de la planification urbaine »³⁰³ avec la mise en place de « méthode de la planification stratégique »³⁰⁴ occupant, désormais, une « place centrale » dans le projet urbain. Ces nouvelles stratégies de développement territorial, modi-

³⁰⁰ VINCENDON Sibylle, Le mouvement, c'est la ville [en ligne], *Libération*, le 21 février 2013 ; disponible sur : <http://www.liberation.fr/evenements-libe/2013/02/21/le-mouvement-c-est-la-ville_883580> (consultée le 24 mai 2014)

³⁰¹ INGALLINA Patrizia, *Le projet urbain*, 3^e éd., Paris, P.U.F. « Que sais-je ? », 2008, p. 7-7 ; disponible sur : <www.cairn.info/le-projet-urbain--9782130566106-page-7.htm> (consultée le 24 mai 2014)

³⁰² Ibid.

³⁰³ « Les outils traditionnels de l'urbanisme opérationnel ne permettaient pas aux maires de faire face aux problèmes qu'ils devaient régler : la baisse de l'activité économique ou l'exclusion sociale » in MERLIN Pierre, CHOAY Françoise, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Puf, 1988 [3^{ème} éd. 2010], p.640

³⁰⁴ Pratiques courantes des villes métropolitaines

fiant la manière de faire du projet urbain, seraient rendues possibles depuis l'autonomie financière des communes (loi de décentralisation 1982).

La seconde raison s'apparenterait à la montée en puissance de l'image du « maire-manager » à la gestion d'une entreprise³⁰⁵ - le maire « gère sa ville comme une entreprise ». La compétition entre villes, régions, etc. entre en jeu. « L'urbanisme devient indispensable pour attirer les activités et les investissements ». D'ailleurs, ce phénomène justifie la montée en puissance de la commande publique artistique contemporaine dans le cadre d'embellissement.

Christian DEVILLERS parle de « démonstration »³⁰⁶ :

"La lutte des villes pour s'affirmer (notamment sur le plan de l'implantation des entreprises) conduit à devoir afficher de manière « éclatante » que l'on a une claire stratégie de développement dont le projet urbain est garant. Ainsi, ce mot est vidé de son sens en se référant à des actions très disparates et qui restent parfois au simple stade d'intentions dont le seul but est de faire rêver les habitants par des images attrayantes : des aménagements de vastes territoires, *no man's land* que le projet urbain devrait aider à mettre en valeur."

En résumé, le projet urbain se réfère à l'idée de la ville en tant que produit de marque à vendre, entrant ainsi dans une logique de compétition et de concurrence. Pour y accéder, les stratégies sont diverses, comme la valorisation des lieux pour captiver l'attention du citoyen.

3.1.1.3 Des normes et des réglementations pour les architectes...

Pour Patrizia INGALLINA³⁰⁷ et Marcel RONCAYOLO³⁰⁸, « la dimension architecturale et urbanistique du projet urbain est néanmoins importante, même si elle n'est pas la première »³⁰⁹. Chez les architectes, le projet urbain « serait exclusivement une question de formes régies par des normes : il serait en somme garant de l'ordre spatial, opposé au chaos urbain et à la fragmentation ». Cette

³⁰⁵ « Les entreprises sont des acteurs essentiels, non seulement de la croissance économique, mais du développement urbain, et sont aussi porteuses d'un modèle de gestion qu'on tend à appliquer à la ville. » in MERLIN Pierre, CHOAY Françoise, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Puf, 1988 [3^{ème} éd. 2010], p.640

³⁰⁶ La volonté des maires « de plus en plus pressante, de lancer des « projets urbains » comme démonstration (et parfois aussi comme caution) d'une politique de l'action », in INGALLINA Patrizia, *Le projet urbain*, 3^e éd., Paris, P.U.F. « Que sais-je ? », 2008, p. 7-7 ; disponible sur : <www.cairn.info/le-projet-urbain--9782130566106-page-7.htm> (consultée le 24 mai 2014)

³⁰⁷ INGALLINA Patrizia, professeure à l'Université d'Artois et aussi auteure *Le projet urbain*, 3^e éd., Paris, P.U.F. « Que sais-je ? », 2008

³⁰⁸ Marcel RONCAYOLO (directeur honoraire de l'Institut d'urbanisme de Paris (Université de Paris XII Paris-Val-de-Marne)

³⁰⁹ MERLIN Pierre, CHOAY Françoise, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Puf, 1988 [3^{ème} éd. 2010], p.642

définition du projet urbain soulève la critique chez les « chercheurs en sciences sociales qui considèrent que les architectes raisonnent en fonction des formes et non des usagers, alors qu'il n'y a pas d'adéquation nécessaire entre formes et sociétés ».

3.1.1.4 ... La question des usages pour d'autres

Christian DEVILLERS, bien qu'architecte, va dans le même sens : « le projet urbain serait « une démarche ayant pour but de rendre l'espace à l'usage », démarche qui implique « une multiplicité d'acteurs qui ne peuvent pas être maîtrisés par une seule pensée ». Aspects sociaux et aspects spatiaux sont alors, également importants : gestion et créativité doivent coexister ». D'ailleurs, « il est toujours dangereux », écrit Marcel RONCAYOLO se référant à Henri LEFEBVRE, « de considérer le territoire comme simple support alors que le définir en termes de construction territoriale rappelle une dimension fondamentale des sciences sociales » (1990). Et des architectes aussi ont pris conscience de la complexité et de la dialecticité des rapports espace et société : c'est Christian DEVILLERS qui le résume le mieux : « Il est d'usage de considérer les phénomènes spatiaux comme de simples conséquences du développement social et économique... Or si l'espace est jusqu'à un certain point le produit des rapports sociaux, il a par rapport à eux une existence spécifique, car il est en même temps le lieu préexistant dans lequel ils s'effectuent et l'un de leurs enjeux les plus importants. Il faut dès lors (...) chercher dans l'histoire des rapports sociaux les informations nécessaires à la compréhension des espaces et celle qui informe la connaissance (...) des rapports sociaux par l'analyse des configurations spatiales »³¹⁰ (1981)³¹¹. Nous comprenons avec l'architecte-urbaniste, Patrizia INGALLINA dans son ouvrage, *Le projet urbain*, que « Bernard HUET et Henri RAYMOND contribuent à l'enrichissement de cette approche qui associe choix spatiaux et comportements sociaux. Les écrits de Philippe PANERAI et Jean CASTEX vont dans le même sens »³¹².

³¹⁰ DEVILLERS Christian et HUET Bernard, *Le Creusot, Naissance et développement d'une ville industrielle, 1782-1914*, Seyssel, Champ Vallon, 1981, in HAYOT Alain, « Pour une anthropologie de la ville et dans la ville : questions de méthodes », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 18 - n°3 | 2002, 12 octobre 2004 ; disponible sur : <<http://remi.revues.org/2646>> (consultée le 24 mai 2014)

³¹¹ HAYOT Alain, « Pour une anthropologie de la ville et dans la ville : questions de méthodes », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 18 - n°3 | 2002, 12 octobre 2004 ; disponible sur : <<http://remi.revues.org/2646>> (consultée le 24 mai 2014)

³¹² INGALLINA Patrizia, *Le projet urbain*, 3^e éd., Paris, P.U.F. « Que sais-je ? », 2008, p. 7-7 ; disponible sur : <www.cairn.info/le-projet-urbain--9782130566106-page-7.htm> (consultée le 24 mai 2014)

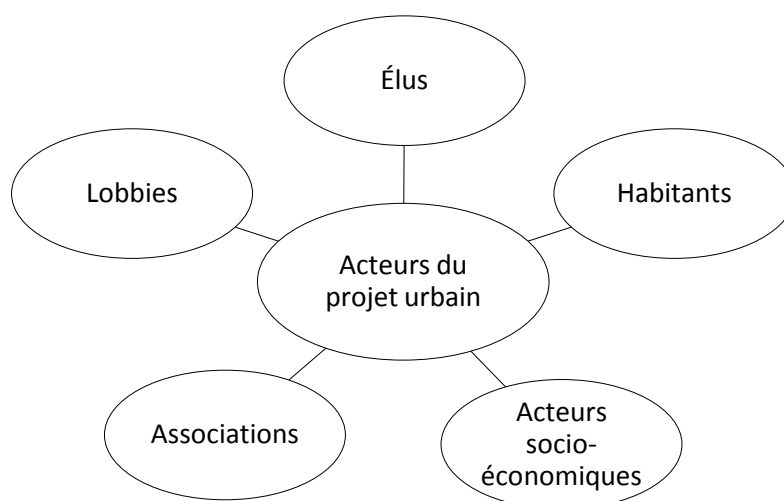
3.1.2 Caractéristiques de la fabrique urbaine métropolitaine

3.1.2.1 Une mobilisation d'acteurs aux compétences diverses...

Plusieurs personnes compétentes se concertent autour du projet. Nous l'avons également vu avec la composition des jurys concernant les études d'aménagement qui rassemblent « des représentants de l'État de Genève, des Villes de Lancy et de Genève ainsi que d'architecte-paysagistes, d'architectes, de sociologues, de théoriciens et d'historiens du territoire. »³¹³

Ce panel de compétences diverses peut se justifier de la manière suivante : en s'inscrivant dans une logique plutôt large – économique, sociale, culturelle, environnementale - le projet urbain requiert la mobilisation d'acteurs possédant ces compétences, pour ainsi éviter ou limiter les éventuels « problèmes techniques », pour reprendre les termes de Patrizia INGALLINA et de Marcel RONCAYOLO dans le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* de MERLIN Pierre et CHOAY Françoise.

Schéma 9 : Les acteurs du projet urbain



Ensemble, les acteurs tentent d'organiser et de façonner le futur quartier ou future ville.

David GAILLARD et Laurent MATTHEY poussent le raisonnement beaucoup plus loin, complexifiant ainsi la mise en projet de la fabrique urbaine. Nous les citons, sans développer davantage leur pensée :

"Ce bien qui est produit dans le cadre d'une usine (la fabrique urbaine) a ses « producteurs » (promoteurs, architectes, urbanistes, édiles, grands commis de l'État, coopératives...) et ses « consommateurs » (vous, nous, eux). Bien entendu, cette opposition s'effondre dès lors qu'on considère que certains des « consom-

³¹³ En référence à la première partie de ce mémoire

mateurs» sont des «producteurs» et que tout «producteur» est inexorablement un «consommateur» en ce qu'il habite quelque part. [...] Cette opposition entre ceux qui font la ville et ceux qui doivent s'en accommoder a généré une proposition théorique qui s'articule à une ontologie. Car quand, dans les années 1970, la critique urbaine a commencé à demander «quelle ville voulons-nous ?», c'est la question de l'épaisseur humaine de l'environnement urbain qui s'est trouvée posée. Et par là, la place des «consommateurs» de la ville. D'autant que, comme le relève le géographe David Harvey, questionner la ville que l'on souhaite revient à questionner l'humanité à laquelle on aspire³¹⁴.³¹⁵

Pour résumer, le projet PAV cherche à mobiliser les dimensions environnementales, économiques, sociales et culturelles (densité, démographie, mixité urbaine, mobilité, innovation, qualité de vie, écologie, art et culture), le tout s'animant dans une gouvernance fondée sur la concertation - ce que Laurent MATTHEY appelle la « nouvelle gouvernance urbaine » - entre les différents acteurs du projet urbain.

3.1.2.2 ... Pour dessiner la ville

Le projet urbain se dessine pour être vu, pour faire rêver, pour dialoguer. Nous l'avons vu avec le Masterplan du PAV adopté, en 2007³¹⁶ ou la carte de synthèse du plan directeur de quartier Praille-Acacias-Vernets³¹⁷ ainsi qu'avec les images réalisées pour projeter la future transformation urbaine du périmètre PAV.

Figure 8 : Projet lauréat du concours international d'architecture pour le site des Vernets



Source : Canton de Genève, avril 2014

Figure 9 : Le projet de logements et d'activités La Marbrerie, dans le secteur Grosselin



³¹⁴ HARVEY David, *Le capitalisme contre le droit à la ville : néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris, éditions Amsterdam, 2011

³¹⁵ GAILLARD D. et MATTHEY L., « Pour qui tourne la fabrique urbaine ? », *Le courrier*, lundi 16 janvier 2012 ; disponible sur : < http://www.lecourrier.ch/pour_qui_tourne_la_fabrique_urbaine > (consultée le 8 mai 2014)

³¹⁶ « Ce Masterplan [...] permet également aux partenaires publics et privés de dialoguer autour du projet et ainsi le rendre cohérent. » Extrait issu de notre première partie

³¹⁷ En référence à notre première partie

Des images qui permettent de nous représenter la future réalité, le quartier achevé. En d'autres termes, du fait de ces représentations, nous devinons l'image de la ville finale.

Nous faisons l'hypothèse qu'il existerait une vision complètement instrumentale dans la visualisation de nos projets urbains à travers l'image et la représentation. Serait-ce un phénomène lié à la médiatisation et au développement durable³¹⁸ ?

Ces représentations seraient probablement une des raisons d'une « mise en péril » de la possibilité pour les individus d'agir sur leur cadre de vie³¹⁹ avec un certain « désir de réalité pour la réalité elle-même »³²⁰.

3.1.2.3 La position centrale et paradoxale de l'habitant

Nous venons de voir que la mobilisation des acteurs du projet s'organisait dans la cadre de cette nouvelle gouvernance urbaine, qui aspire à plus de participation citoyenne dans la fabrique urbaine³²¹, et ce, au nom de la qualité urbaine et du bien-être, de « moments urbains heureux »³²². Nous voyons bien la réelle complexité et la cohérence que doit requérir et relever le projet urbain, notamment dans la position « paradoxale »³²³ dans laquelle se trouve l'habitant.

Puisque cette fabrique urbaine apparaît d'autant plus complexe, lorsque ce même auteur, en se référant au célèbre auteur Guy DEBORD, remet quelque peu en question ce principe de participation des individus dans son concept de l' « urbanisme fictionnel », que nous développerons par la suite :

³¹⁸ Ce qui justifierait la présence de la couleur verte quasi omniprésence sur les images des projets urbains de manière générale

³¹⁹ « C'est la capacité concrète des individus à agir sur leur cadre de vie qui est mise en péril » in MATTHEY Laurent, « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle » [en ligne], *Métropolitiques*, 28 octobre 2011 ; disponible sur : <<http://www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-l-action.html>> (consultée le 14 avril 2014)

³²⁰ « Toutefois, quand des habitants – piégés par le libellé d'une visite – en viennent à prendre un désir de réalité pour la réalité elle-même, on peut se dire qu'il y a quelque chose de vicié dans la production de la ville. » in *ibid.*

³²¹ *New urban governance*, c'est « plus de participation, dans le même temps qu'on cherche à mobiliser plus de parties prenantes » in *ibid.*

³²² « Actions adaptées à la production d'un cadre de vie de qualité (golf urbain, opération Paris plage, etc.) », in GAILLARD D. et MATTHEY L., « Pour qui tourne la fabrique urbaine ? », *Le courrier*, lundi 16 janvier 2012 ; disponible sur : <http://www.lecourrier.ch/pour_qui_tourne_la_fabrique_urbaine> (consultée le 8 mai 2014)

³²³ « Si bien que l'habitant a désormais, dans la fabrique urbaine, une présence paradoxale » in *ibid.*

"Ils sont conviés à des tables rondes qui spectacularisent la parole experte. Ils circulent entre des maquettes et des panneaux didactiques qui leur expliquent les enjeux d'un développement urbain, comme ils se déplaceraient dans un musée d'art, ébahis devant l'évidence de l'œuvre et la technicité du geste."³²⁴

Malgré cette position tout à fait centrale de l'habitant - une participation au projet urbain, que les responsables politiques veulent bien leur accorder - Laurent MATTHEY soulève la problématique de la complexité dans la compréhension des documents d'urbanisme en écrivant que « ces études sont rarement accessibles à l'homme sans qualité »³²⁵; une position confirmée par Albéric HOPF, lorsqu'il dit : "le problème dans nos sociétés démocratiques, c'est que l'on est dans une telle technicité que l'on n'arrive pratiquement pas à communiquer ce que l'on voudrait vis-à-vis du public et des électeurs et des citoyens. Le débat est extrêmement tronqué."³²⁶

"Participe-t-il de manière informée à la fabrique de ce bien commun qu'est la ville ? Car finalement, la question est bien celle-là : comment les connaissances accumulées sur un territoire donné sont-elles mises en circulation dans le collectif des citoyens ?"³²⁷

Pourtant, la démarche de la concertation s'inscrit bel et bien dans la logique de la compréhension de tous. C'est d'ailleurs, ce que défendent certains « continuateurs d'Henri LEFEBVRE [qui] se sont consacrés à fonder théoriquement le droit à la ville comme un droit collectif. [...] Un droit qui implique que l'information soit symétriquement accessible et que différents groupes puissent s'en saisir pour imaginer leur ville à venir. »³²⁸

³²⁴ MATTHEY Laurent, « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle » [en ligne], *Métropolitiques*, 28 octobre 2011 ; disponible sur :

<<http://www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-l-action.html>> (consultée le 14 avril 2014)

³²⁵ « Si le marché des études d'urbanisme (études d'impacts ; études de premier, deuxième, troisième degrés ; mandats d'études parallèles...) s'est considérablement développé depuis les années 1970, il est remarquable que ces études sont rarement accessibles à l'homme sans qualité (nous, hors de nos rôles sociaux respectifs). » in *ibid.*

³²⁶ Il justifie ainsi l'intérêt des artistes dans les projets urbains et de leur rôle de médiateur, " que ce rôle soit critique ou pas, peu importe, il [artiste] peut faire passer un message que nous, on n'est incapable de faire passer. [...] Donc, produire un autre discours et c'est ça la condition pour avoir un débat démocratique. Pour moi, les artistes, [...] vont apporter de véritables lumières sur ce qu'il est en train de se passer." in Entretien avec Albéric HOPF, service Praille-Acacias-Vernets (PAV), Canton de Genève, réalisé le 8 avril 2014, Genève, ligne 466-476, p.13

³²⁷ MATTHEY Laurent, « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle » [en ligne], *Métropolitiques*, 28 octobre 2011 ; disponible sur :

<<http://www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-l-action.html>> (consultée le 14 avril 2014)

³²⁸ « Or certains des continuateurs d'Henri Lefebvre se sont consacrés à fonder théoriquement le droit à la ville comme un droit collectif. Un droit qui implique que l'information soit symétriquement accessible et que différents groupes puissent s'en saisir pour imaginer leur ville à venir. Le droit à la ville présuppose ainsi que l'information relative à la fabrique urbaine soit mise à disposition de manière exhaustive. Il implique aussi que l'on rende les habitants à même de s'en emparer. » In GAILLARD D. et MATTHEY L., « Pour qui tourne la fabrique urbaine ? », *Le courrier*, lundi 16 janvier 2012 ; disponible sur :

<http://www.lecourrier.ch/pour_qui_tourne_la_fabrique_urbaine> (consultée le 8 mai 2014)

En ce sens, les deux auteurs suggèrent le développement de « dispositifs participatifs qui « capabilisent » - et non pas domestiquent, selon le principe résumé dans le vieux slogan « participation piège à cons » – les parties prenantes. » Ils font référence à l'association Robin des villes à Lyon. « Les outils existent donc. »

"Ramenés à un contexte genevois, il reste à en préciser les articulations inédites. Tout comme il reste à préciser le calendrier de leur mobilisation, considérant que les autorités politiques souhaitent développer la participation depuis 2008 au moins³²⁹. Enfin, il reste à espérer que l'habitant saura ne pas se laisser piéger par des dispositifs qui peuvent aussi le priver de son droit à la ville."³³⁰

➤ Regard sur la gouvernance du PAV

Comme nous l'avons précisé, ce type de gouvernance est au cœur des projets urbains ; le PAV n'y échappe pas. David GAILLARD écrit que le PAV, n'étant pas une friche, en accueillant entreprises et logement, la question de la « participation est au cœur du PAV. » Cette concertation se justifie au nom des diverses compétences des acteurs, comme nous l'avons vu dans la partie précédente : « une mobilisation d'acteurs aux compétences diverses... ».

Au début, les communes étaient faiblement intégrées, créant ainsi leur frustration³³¹, tout comme les acteurs de la « société civile »³³². Selon David GAILLARD, « ce n'est cependant pas suffisant pour parler de gouvernance ouverte et négociée. [...] Les modalités de la participation renvoient à des rapports de forces, des jeux d'acteurs tendus portés par des conceptions idéologiques différentes de ce qu'est la ville, de ce qu'elle représente et de comment elle devrait être produite. »³³³ Rappelons que le Masterplan a permis le dialogue. Suite à la mise en place d'un nouveau mode de gouvernance, l'auteur indique que le projet PAV « est resté jusqu'ici prisonnier d'un modèle de gouvernance encore trop hiérarchique et très peu participative³³⁴. La manière dont certaines associations ont été intégrées dans le projet renvoie à un modèle encore très hiérarchique³³⁵. »³³⁶

³²⁹ David GAILLARD, « Praille-Acacias-Vernets. Débats en cours », *Tracés*, 1, pp.13-18, 2010

³³⁰ GAILLARD D. et MATTHEY L., « Pour qui tourne la fabrique urbaine ? », *Le courrier*, lundi 16 janvier 2012 ; disponible sur :

< http://www.lecourrier.ch/pour_qui_tourne_la_fabrique_urbaine > (consultée le 8 mai 2014)

³³¹ « Au début, l'intégration des parties prenantes au projet - notamment des communes-a été plutôt faible, et a créé une importante frustration des autorités locales. Depuis lors, un rapprochement a été opéré avec les autorités communales » in GAILLARD David, « Praille-Acacias-Vernets. Débats en cours », *Tracés*, 1, p.18, 2010

³³² En outre, peu de place a été laissée aux acteurs de la société civile (associations, riverains, usagers actuels et futurs) in *ibid.*

³³³ GAILLARD David, « Praille-Acacias-Vernets. Débats en cours », *Tracés*, 1, p.18, 2010

³³⁴ CALLON M., LASCOURMES P. et BARTHE Y., 2001 : *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil

³³⁵ CALLON M., 1997 : « Modèles hiérarchique et modèle négocié ». In Bonnet M. (dir.). *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*

En ce sens, après la mise en consultation publique du PDQ, les avis et les réactions sont recueillis. Si ces derniers s'avèrent contrastés, alors le PDQ se verra impacter et entraînera sa modification. Nous confirmons ce propos par un extrait issu de notre entretien avec Albéric HOPF :

« D'ici quelques jours, ce Plan directeur sera diffusé publiquement. L'étape d'après, on va recueillir les remarques des associations, riverains, CFF, association de transport. »³³⁷

Ainsi, pour David GAILLARD, ces réactions « ne sont pas mobilisées dans le processus de conception lui-même. Pas suffisant donc pour parler d'un véritable modèle négocié. Peut-on faire autrement et ouvrir le débat sur les pratiques urbanistiques ? C'est aussi ce que propose Yves CHALAS avec la notion d'urbanisme à pensée faible³³⁸; pour agir dans un monde incertain^{339, 340}; pour élaborer en commun des solutions acceptées par tous. On constate toutefois une évolution. »

L'auteur fait référence à deux éléments. Le premier, dans une interview de Mark MÜLLER dans *Le Temps*, le 10 avril 2008, où il aurait annoncé sa volonté à faire davantage de participation ; le second concerne le mandat « parole de voisin et d'usagers », lancé en avril 2009 par le collectif BazarUrbain de Grenoble, avec Marie-Christine COUIC, sociologue et urbaniste et Jean-Michel ROUX, urbaniste. Cette étude n'a malheureusement « jamais complètement abouti »³⁴¹ nous confie Albéric HOPF. Mais, selon David GAILLARD, elle aurait pu « ouvrir la voie à un urbanisme négocié³⁴²; avec à la clé un diagnostic participatif ? Et ainsi (enfin) permettre l'intégration de savoirs profanes utiles au projet. Pour offrir les conditions pour un vrai débat public ; un débat pour faire le projet. »³⁴³

³³⁶ GAILLARD David, « Praille-Acacias-Vernets. Débats en cours », *Tracés*, 1, p.18, 2010

³³⁷ Entretien avec Albéric HOPF, service Praille-Acacias-Vernets (PAV), Canton de Genève, réalisé le 8 avril 2014, Genève, ligne 160-161, p.5

³³⁸ CHALAS Y., 2007, *L'urbanisme à pensée faible*, disponible sur Internet : <<http://www.lrdb.fr/file/Chalas.pdf>>

³³⁹ BECK U. 2001, *La société du risque Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier

³⁴⁰ CALLON M., LASCOUMES P. et BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil

³⁴¹ « Une étude malheureusement qui n'a jamais complètement abouti qui s'appelle « parole de voisin », c'est un relevé *in situ* d'interviews d'usagers du PAV » in Entretien avec Albéric HOPF, service Praille-Acacias-Vernets (PAV), Canton de Genève, réalisé le 8 avril 2014, Genève, ligne 76-78, p.3

³⁴² « Le mandat attribué à BazarUrbain prendra fin en novembre 2009. Les résultats de leur travail nourriront à la fois le débat public, politique et technique (mise à disposition de ces résultats aux équipes mandataires en charge de l'urbanisme), tout en contribuant à la mise en place des conditions nécessaires à un dialogue de qualité (les résultats de leurs études devraient être communiqués au public). Base pour un vrai débat public sur le sujet ? » In GAILLARD David, « Praille-Acacias-Vernets. Débats en cours », *Tracés*, 1, p.18, 2010

³⁴³ Ibid.

3.1.3 « Du récit d'urbanisme à un urbanisme de récit »³⁴⁴

Outre les compétences et les intérêts propres de chacun, la fabrique d'une ville paraît délicate, dans le sens où chaque ville a sa culture profondément ancrée avec ses valeurs, son histoire tant des lieux que des habitants. Pouvons-nous réellement défendre ces valeurs avec la définition actuelle du projet urbain ? Le projet PAV semble le défendre en promouvant, dans son dépliant PDQ PAV, un « quartier urbain mixte où il fera bon vivre et travailler », un quartier durable basé sur la prise « en compte de l'existant et de trouver les meilleures solutions aux besoins des habitants et utilisateurs actuels et futurs. »

Pouvons-nous prétendre connaître puis représenter une qualité de vie des habitants ? Réalité ou mythe ?

Comme dans la plupart des projets urbains, nous faisons le constat du même récit, celui de faire un projet urbain au nom de la qualité de vie et du bien-être des habitants³⁴⁵. D'ailleurs, depuis la transformation du mode de gouvernance – on parle ici de la « nouvelle gouvernance urbaine » de Laurent MATTHEY – la fabrique urbaine serait passée « du récit d'urbanisme à un urbanisme de récit » :

Le récit d'urbanisme renvoie à cette correspondance, identifiée par Bernardo SECCHI³⁴⁶, entre fabrique de la ville et fabrique de l'histoire. Cette correspondance s'élaborait autour de la figure d'un héros : l'urbaniste.³⁴⁷

➤ Le PAV : un chantier virtuel ?

Selon Laurent MATTHEY, le PAV serait une affaire de chantier virtuel. En effet, l'article, « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle »³⁴⁸ anime le débat.

³⁴⁴ MATTHEY Laurent, « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle » [en ligne], *Métropolitiques*, 28 octobre 2011 ; disponible sur : <<http://www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-l-action.html>> (consultée le 14 avril 2014)

³⁴⁵ « Ils [nouveaux quartiers mixtes] donneront une large priorité au logement et à la qualité de vie » in Extrait du « Dépliant 4 pages PDQ PAV (avril 2014) » [en ligne] ; disponible sur : <<http://ge.ch/amenagement/praille-acacias-vernets-pdq-concours-vernets>> (consultée le 2 juin 2014)

³⁴⁶ Bernardo Secchi, *Il Racconto urbanistico*, Torino, Einaudi, 1984 in GAILLARD D. et MATTHEY L., « Pour qui tourne la fabrique urbaine ? », *Le courrier*, lundi 16 janvier 2012 ; disponible sur : <http://www.lecourrier.ch/pour_qui_tourne_la_fabrique_urbaine> (consultée le 8 mai 2014)

³⁴⁷ Ibid.

³⁴⁸ MATTHEY Laurent, « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle » [en ligne], *Métropolitiques*, 28 octobre 2011 ; disponible sur : <<http://www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-l-action.html>> (consultée le 14 avril 2014)

L'auteur relate un fait du printemps 2011, lors d'une visite à Genève, « proposant de découvrir la ville au spectre de ses chantiers urbains », dont le périmètre du projet PAV, pour discuter de ce futur quartier. « Le titre était délibérément métaphorique. » Toutefois, comme Laurent MATTHEY l'évoque, certains participants ont pris cette métaphore « au pied de la lettre », puisqu'ils sont venus accompagnés de leurs casques de chantier. Pourtant, comme nous l'avons vu dans notre première partie, le PAV se dessine progressivement et aucun chantier n'avait pas commencé. C'est sûrement pour cela, qu'il qualifie cette expérience à la fois « amusante », puis « étonnante », pour reprendre ses termes. Il y a bien, ici, un problème de communication ou plutôt « que dans les faits, on avait donc affaire à des chantiers très virtuels ».

En ce sens, assiste-t-on à une véritable mise en scène du projet urbain ?

Nous allons comprendre ce raisonnement dans l'article « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle » de l'enseignant-chercheur à l'Institut de Géographie de l'Université de Lausanne et aussi directeur scientifique de la Fondation Braillard Architectes, Laurent MATTHEY.

3.2 L'ÉMERGENCE D'UN « URBANISME FICTIONNEL » AU SERVICE DES « VISIBILITÉS URBAINES »

Laurent MATTHEY, dans son célèbre article dans la revue *Métropolitiques*, se positionne de manière critique, en soulevant la façon dont les acteurs fabriquent la ville. Pour ce faire, il part du postulat que les « projets urbains deviennent de plus en plus "bavards" », il évoque « l'émergence d'un urbanisme « fictionnel » qui privilégie la mise en spectacle des projets au détriment de la mise sur pied de véritables outils d'appropriation de la ville ». Comme nous venons de le voir précédemment, il illustre son raisonnement par un fait réel au sein du périmètre Praille-Acacias-Vernets à Genève.

3.2.1 L'articulation des « trois raisons d'un urbanisme fictionnel »

Toujours selon Laurent MATTHEY, « ces anecdotes s'inscrivent dans un mouvement qui se rapproche des visibilitées urbaines qu'interroge l'équipe du laboratoire Langages, actions urbaines, altérités (LAUA) de l'École d'architecture de Nantes. Elles procèdent d'un mouvement par lequel les villes se rendent visibles à elles-mêmes [...] dans un processus susceptible de faire naître une conscience urbaine, un peu comme les classes sociales passent de l'en-soi au pour-soi chez Marx »³⁴⁹. Ces visibilitées urbaines agissent sur la manière de faire autrement le projet urbain. Pour Laurent MATTHEY, il s'agit d'un urbanisme dit « fictionnel », c'est-à-dire l'idée que cette « forme émergente d'urbanisme [...] se superpose à la production réelle de ville et de territoire ». Cette nouvelle forme d'urbanisme reposerait sur les trois raisons suivantes.

3.2.1.1 La *new urban governance*

Cette nouvelle gouvernance urbaine aspire à « plus de participation, dans le même temps qu'on cherche à mobiliser plus de parties prenantes et, éventuellement, assurer un cofinancement (public, privé) de la production territoriale », et ce dans une optique où les citoyens pourraient « exercer plus de pouvoir » sur leur cadre de vie. Cela passerait par des « actions de proximité et de l'animation socioculturelle ». Ainsi, cette nouvelle gouvernance urbaine créerait du « temporaire et de la fictionalisation des interventions un motif d'animation et de mise en visibilité d'une ville en train de se faire, se défaire et de se réinventer de manière continue, insinuant une logique de l'événement (au sens d'évent) là où primaient des logiques de pérennisation ».

³⁴⁹ MATTHEY Laurent, « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle » [en ligne], *Métropolitiques*, 28 octobre 2011 ; disponible sur : <<http://www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-l-action.html>> (consultée le 14 avril 2014)

3.2.1.2 Le *storytelling*

Le *storytelling* se définit comme étant une « mise en récit de la communication politique. Il repose sur le postulat qu'une bonne histoire vaut mieux que des faits rébarbatifs ». Il existe plusieurs manières de rendre visible ce récit via de la publicité, ouvrages, expositions, actions, etc. en vue de nous « rattacher à une histoire collective ». Autrement dit, cette stratégie prépare de citoyen à « la belle histoire d'un projet » pour y adhérer ensuite. On peut ainsi parler de manipulation des foules où le pouvoir institutionnel s'empare « telle une arme de contrôle et de manipulation des consommateurs et des citoyens ». Pour Christian SALMON dans son ouvrage, *La machine à fabriquer les images et à formater les esprits*³⁵⁰, il écrit que le *storytelling* ou « l'art de raconter des histoires », « a investi les imaginaires collectifs en devenant la technique de communication des États et des centres de pouvoir économique du capitalisme ».

Les projets urbains seraient ainsi, sous l'influence de notre société, tournée vers la technologie de l'information et de la communication ; les récits coloniseraient et aliéneraient-ils les citoyens par l'image ?

3.2.1.3 Le *new public management*

Le *new public management* évoque, outre une certaine « optimisation du fonctionnement des services publics »³⁵¹, la « culture de l'évaluation et des procédures qualité ». Ce qui signifie qu'une « action efficace » conduit à une « satisfaction » en passant par « l'intermédiaire de la standardisation de procès de production ».

Pour Laurent MATTHEY, ces trois causes d'une transformation de l'action publique sont bien évidemment imbriquées : la nouvelle gouvernance passe par le récit, qui lui-même est permis par la participation et les animations auxquelles, il est possible par la nouvelle gestion publique de réaliser un questionnaire d'évaluation. « Les images aidant à visualiser le projet qui prochainement existera. Le tout permet de produire de la satisfaction, malgré une certaine grogne. »³⁵²

³⁵⁰ SALMON Christian, *Storytelling. La machine à fabriquer les images et à formater les esprits*, Paris, La Découverte, 2007, 240 pages

³⁵¹ MATTHEY Laurent, « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle » [en ligne], *Métropolitiques*, 28 octobre 2011 ; disponible sur : <<http://www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-l-action.html>> (consultée le 14 avril 2014)

³⁵² Ibid.

Ce que nous retenons dans cet article, c'est le piège des discours et des représentations où la population prend « un désir de réalité pour la réalité elle-même, on peut se dire qu'il y a quelque chose de vicié dans la production de la ville. »³⁵³

3.2.2 Une critique inscrite dans le prolongement de Guy DEBORD

Dans cet article³⁵⁴, Laurent MATTHEY fait référence à Guy DEBORD³⁵⁵ et sa tentative de décryptage radical d'une société fondée sur les industries culturelles, des modes de vie et de consommation, du pouvoir spectaculaire... Cependant, il est opportun d'approfondir ce raisonnement. Pour cela, nous citons un extrait, issu toujours du même article de Laurent MATTHEY :

"Guy Debord (1967) entrevoyait l'apocalypse sous l'action territoriale à l'heure de la société du spectacle ». Chez G. Debord, cette apocalypse avait un nom : l'urbanisme unitaire. C'est-à-dire cette propension à produire des espaces banalisés, cet appel à « *dissoudre l'autonomie et la qualité des lieux* » (1967, chapitre 7, thèse n° 165) constitutif de l'urbanisme fonctionnaliste. Cet urbanisme relève de la société du spectacle en ce qu'il s'inscrit dans ce même processus qui a transformé les choses et les êtres en marchandise, éloignant « *tout ce qui était directement vécu* » au profit de la « *représentation* » (thèse n° 1 de *La Société du spectacle*). Il se pourrait que nous soyons entrés aujourd'hui dans une nouvelle phase de cet aménagement du territoire à l'heure de la société du spectacle. Une phase caractérisée par une radicalisation et un affinage des dispositifs spectacularistes typiques de ce que Debord (1988) appelait un « *spectaculaire intégré* ». "³⁵⁶

C'est en se référant à Guy DEBORD, que l'analyse de Laurent MATTHEY vient renforcer la notre. Nous pensons à notre tentative de décryptage du projet urbain et les normes « fonctionnelles »³⁵⁷ et réglementaires qui façonneraient la fabrique urbaine métropolitaine.

"Dans ce mouvement où « *tout ce qui était directement vécu* [s'éloigne] *dans une représentation* », c'est bien la question du droit à la ville qui se pose, à savoir la capacité des habitants à intervenir effectivement sur leur cadre de vie. "³⁵⁸

³⁵³ MATTHEY Laurent, « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle » [en ligne], *Métropolitiques*, 28 octobre 2011 ; disponible sur : <<http://www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-l-action.html>> (consultée le 14 avril 2014)

³⁵⁴ Ibid.

³⁵⁵ En référence à notre deuxième partie

³⁵⁶ MATTHEY Laurent, « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle » [en ligne], *Métropolitiques*, 28 octobre 2011 ; disponible sur : <<http://www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-l-action.html>> (consultée le 14 avril 2014)

³⁵⁷ « La mise en spectacle de la production territoriale s'est muée en norme fonctionnelle de la bonne conduite de projet urbain. » in Ibid.

³⁵⁸ Ibid.

L'utilisation de ces méthodes permet de découvrir la ville autrement, d'informer les citoyens sur l'état d'avancement des projets urbains en les conviant autour de dispositifs participatifs.

Être acteur de la construction de la fabrique urbaine, se sentir maître de son destin, avoir une histoire commune liée à une identité et une attache territoriale, sont autant de valeurs et de sentiments que recherche l'individu et qui seraient permis par ces méthodes de communication. Celles-ci, généralement accompagnées d'images et de représentations, peuvent être une manière d'interpeller et de sensibiliser l'individu. Serait-ce une façon de faire, pour que ce dernier se sente concerné et surtout intéressé dans la participation de la fabrique urbaine métropolitaine ? Probablement.

Comme nous l'avons vu dans notre étude de cas, Espace Temporaire saurait saisir l'intérêt des citoyens en les faisant participer aux projets artistiques. Le projet artistique, serait-ce un moyen d'interpeller le citoyen pour qu'il endosse son rôle, celui d'être acteur du projet urbain ? En ce sens, les urbanistes, architectes ou paysagistes, ne seraient-ils pas les seuls acteurs de la conception, voire fabrication de notre cadre de vie ?³⁵⁹

³⁵⁹ Table ronde I « L'art dans l'espace public, aujourd'hui », mardi 4 octobre 2011 à Genève dans le cadre du projet « off spaces » d'Espace Temporaire

3.2.3 Le projet artistique rendu possible par la nouvelle gouvernance ?

Comme nous l'avons démontré dans nos parties précédentes, les projets artistiques participeraient largement à la fabrique urbaine métropolitaine³⁶⁰ ; une pratique qui serait d'autant plus fidèle dans les subtiles mises en scène du projet urbain. Ces projets artistiques s'animent dans un double enjeu.

Le premier, d'abord. Ils faciliteraient les citoyens à devenir acteurs du projet urbain, par une intervention de type éphémère sur l'espace public - comme lieu de sociabilité, de confrontation, d'expression, de « libre mouvement de chacun » selon Thierry PAQUOT - intégrant la notion de cohésion sociale dans la volonté d'un meilleur vivre-ensemble. Ensuite, le second. Les projets artistiques apporteraient du sens à certains lieux en termes de valeurs, d'identité, de nouveaux regards, et ce dans l'esprit de la visibilité urbaine³⁶¹, que nous avons déjà préalablement explicité dans la partie précédente.

Véritables enjeux, issus de la transformation du rôle des artistes, le projet artistique serait en effet un facteur de qualité de vie, de créativité, d'innovation, qui attirerait et rendrait attractive une ville. Il serait alors vecteur de croissance et d'emploi. Ce qui expliquerait la priorité des acteurs politiques d'inscrire ces actions artistiques dans de véritables stratégies territoriales, elles-mêmes retranscrites dans les projets urbains. Ainsi, les acteurs artistiques sont de plus en plus nombreux à être appelés dans les projets urbains, pas seulement pour leur rôle de décorateur ou d'animateur, mais aussi pour leur capacité à fédérer la population à permettre l'accès à la connaissance, l'embellissement des espaces publics, l'épanouissement des habitants, etc.

³⁶⁰ Les initiatives artistiques s'accroissent dans les grands projets urbains genevois in GAILLARD D. et MATTHEY L., « Pour qui tourne la fabrique urbaine ? », *Le courrier*, lundi 16 janvier 2012 ; disponible sur : <http://www.lecourrier.ch/pour_qui_tourne_la_fabrique_urbaine> (consultée le 8 mai 2014)

³⁶¹ Pour rappel : Mouvement de « Visibilité urbaine » issu du Laboratoire Langages, actions urbaines, altérités (LAUA) de l'École d'architecture de Nantes

3.2.3.1 La commande publique : une relation étroite entre art et ville

Dans sa contribution pour la manifestation du projet "*Off Spaces*", « De la commande publique en ville de Genève »³⁶², Michèle FREIBURGHHAUS³⁶³ nous rappelle l'évolution de la conception de l'art dans l'espace public du point de vue du FMAC. Ce dernier est créé en 1950, et depuis, il a vu ses missions évoluer.

À sa création, portant le nom de Fonds de décoration, jusqu'en 1997, il avait pour missions d'aider les artistes et de « décorer les édifices publics, places, rues, quais et sites municipaux ». L'art était lié à la monumentalité, la statue, l'ornementation et la commande publique dans une optique de décoration, commémoration, voire éducation : une conception de l'art qui resta jusqu'à la fin des années 1980³⁶⁴. L'auteure précise que, durant cette période, « nombreuses sont les œuvres de la collection qui apparaissent comme le placage d'un art subordonné à l'architecture ou sans « prise » avec les lieux qui les accueillent, leur conférant parfois un statut anecdotique ou superflu ».

Toutefois, depuis quelques années, la relation entre art et ville semble s'être resserrée.

"La commande publique en Ville de Genève s'oriente vers une relation plus étroite de l'art avec la ville en parallèle aux préoccupations et aux investigations des artistes qui ne se confinent plus à l'espace de l'atelier ou du musée, mais interrogent l'espace collectif, son organisation, son architecture, ses usages et ses usagers cherchant ainsi à renverser les habitudes selon lesquelles l'espace public se veut du ressort privilégié des architectes, des paysagistes, des urbanistes et des services techniques."³⁶⁵

Nous comprenons qu'en ce sens, la ville de Genève souhaite, non plus, seulement orner sa ville, mais lui donner un sens par des projets artistiques dans l'espace public. La conception de l'art aujourd'hui s'orienterait davantage vers des « interventions artistiques qui, libérées des références habituelles, sont pensées en étroite relation avec leur contexte ».

Cette « mutation » de pratique artistique contemporaine serait ainsi capable de « s'immiscer furtivement dans le quotidien et même de susciter des liens sociaux par des formes moins imposantes que le monument. Nous nous référons à Espace Temporaire. Pour l'auteure, il y aurait une réelle prise de conscience de la part des « responsables politiques » ; en ce sens, loin de l'idée de l'art

³⁶² FREIBURGHHAUS Michèle, « De la commande publique en ville de Genève », in Catalogue de la manifestation « Off Spaces » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.20-21

³⁶³ Conseillère culturelle, responsable du Fonds d'Art Contemporain de la Ville de Genève (FMAC)

³⁶⁴ FREIBURGHHAUS Michèle, « De la commande publique en ville de Genève », in Catalogue de la manifestation « Off Spaces » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.20

³⁶⁵ Ibid., p.20

comme uniquement esthétique... Ainsi, nous ressentons l'engouement intense des responsables politiques de donner une place à ces lieux dits « créatifs » ; une conception qui s'est déjà considérablement développée depuis le début du XXI^{ème} siècle.

"Pour cela, les décideurs politiques sollicitent de manière croissante les mondes de la culture et des arts afin de les façonner. Pourquoi ? Parce que ces individus sont les porte-drapeau du secteur, considéré comme très dynamique, de l'économie créative."³⁶⁶

L'art tomberait-il dans une certaine contradiction ou, au contraire, il s'adresse à tous ? Il est difficile de parler de visibilité urbaine, sans évoquer la conception de notre nouvelle économie – nous parlons ici de la ville "créative" développée par Richard FLORIDA, en 2002. Cet aparté nous permettra de comprendre le contexte actuel.

Avec ce que nous venons de voir sur la notion de l' « urbanisme fictionnel », nous posons la question si cette initiative publique ne s'inscrirait-elle pas dans une stratégie de développement territorial ? Probablement. Dans un contexte de crise économique et de remise en cause du système capitaliste dans lequel nous sommes, la nouvelle économie semble, elle, se révéler et s'étendre. « Alimentée par la puissance des réseaux, elle donnerait même naissance à une nouvelle classe créative, selon l'analyse qu'en fait l'urbaniste américain Richard Florida »³⁶⁷. Autrement dit, au centre des débats contemporains du devenir des villes post-industrielles, la question de la ville créative émerge.

3.2.3.2 Sous l'influence de la « classe créative » de Richard FLORIDA

Une brève explication de la ville créative s'impose en vue d'aider à comprendre les enjeux culturels et artistiques, et notamment la difficulté de l'urbanisme à se saisir de la culture alternative dans nos villes d'aujourd'hui.

Richard FLORIDA met en relation les politiques culturelles et le développement économique d'une ville, comme nouveau concept de l'économie de la connaissance. Concrètement, une ville créative serait vectrice de dynamisme, de développement et de compétition des villes à l'échelle internationale. Cette théorie, destinée ainsi à vendre, se veut inscrite directement dans une stratégie - prête à l'emploi - d'un marketing territorial. Elle repose sur le principe d'une volonté d'attirer une nouvelle population créative - scientifiques, ingénieurs, designers, architectes, etc. - à forte valeur

³⁶⁶ CHANTELOT Sébastien, « L'air de la ville rend-il créatif ? » [En ligne], *Métropolitiques*, 22 février 2013 ; disponible sur : <<http://www.metropolitiques.eu/L-air-de-la-ville-rend-il-creatif.html>> (consultée le 4 juin 2014)

³⁶⁷ DELAYE Fabrice, « La classe créative étend son pouvoir » [en ligne], *Bilan*, 25 Avril 2013 ; disponible sur : <<http://www.bilan.ch/economie-les-plus-de-la-redaction/la-classe-creative-etend-son-pouvoir>> (consultée le 18 mars 2014)

ajoutée en demande de culture et d'art, appelée ainsi la « classe créative ». Cette fabrication d'une esthétique - style « bohème » - peut être rendue possible par les reconversions d'anciennes zones industrielles en transformant ses bâtiments en quartiers culturels ; l'architecture iconique peut également en faire partie (Musée Guggenheim – Bilbao). Cette classe rechercherait la diversité, la qualité, la tolérance, la vie culturelle etc. le tout s'animant dans leur environnement quotidien. Cette promotion d'une esthétique contribue à la conquête de la « classe créative ».

Pour évaluer si une ville peut être qualifiée de créative ou non, Florida a créé des indicateurs. Voici les cinq indices qui permettent de définir et ainsi de positionner une ville dite « créative » :

1. « indices de haute technologie (pourcentage d'exportation des biens et services liés à la haute technologie),
2. d'innovation (nombre de brevets par habitant),
3. de gays, comme représentatifs de la tolérance (pourcentage de ménages gays),
4. de « bohémiens » (pourcentage d'artistes et de créateurs)
5. de talent (pourcentage de la population ayant au moins le baccalauréat) »³⁶⁸.

Ce classement détermine une « ville branchée ». D'après Florida, « les villes sans gays et sans groupes de rock perdent la course du développement économique ».

Mais les pièges sont nombreux : dès lors, démarre un engrenage de stratégies, lobbying, principes et valeurs pour les acteurs de la ville : attirer la « classe créative », transformer, améliorer l'espace public, se rendre attractif, développer sa compétitivité à internationale, etc. Néanmoins, certaines critiques opposées à ces principes stratégiques ont soulevé certaines incohérences et limites. Ces indicateurs risquent-ils notamment d'exclure ou freiner une certaine diversité culturelle en se focalisant et valorisant la seule « classe créative » au détriment de toutes les autres classes, en particulier populaires/locales ? Par ce phénomène largement mondialisé, la concurrence entre les villes ne fait-elle pas de ces villes de pures vitrines ou des laboratoires de la globalisation culturelle ? Si oui, l'urbanisme ne serait-ce alors qu'un aspect de la labellisation « créative », s'inscrivant dans une seule et même logique de marketing territorial, autant que dans l'ordre capitaliste/libéral ?

³⁶⁸ BOURDIN Alain, « La « classe créative » existe-t-elle ? », Dossier : La ville marketing, *Urbanisme*, N°344, Sept.-Oct. 2005

3.2.3.3 Le projet urbain sous la régie de l'économie créative ?

L'urbaniste deviendrait-il économiste et inversement ? Nous souhaitons clore cette partie sur quelques questionnements pour ouvrir ou plutôt de poursuivre le débat. C'est pourquoi, nous citons Sébastien CHANTELOT pour sa mise en relation entre économie créative et aménagement des territoires :

"Ce biais politique bienveillant en faveur de l'économie créative impose des choix spécifiques au niveau de l'urbanisme et de l'aménagement des quartiers de la ville. Comme le précise à juste titre l'introduction de Jean-Jacques Terrin, la culture et les activités créatives ont désormais une importance accrue au sein des villes contemporaines : elles se sont dotées d'une organisation politique et administrative, largement diffusée en Europe et plus généralement dans les villes des sociétés occidentales, jusqu'à justifier les initiatives des décideurs locaux. L'économie créative influence, dicte et bouleverse parfois la forme des villes."³⁶⁹

En effet, cette théorie « ville créative » de Richard FLORIDA serait une solution pour de nombreuses communes qui souffrent d'une baisse d'attractivité liée à la désindustrialisation. Alors, nous nous demandons si cette théorie ne serait pas un récit qui enchanterait et guiderait nos villes contemporaines vers une programmation urbaine ? La ville créative comme un outil de communication politique et d'aménagement du territoire ? L'urbaniste valoriserait le potentiel du territoire tout en y intégrant de l'innovation et de l'expérimentation, ce qui bouleversait l'éthique même des professions³⁷⁰ ?

3.2.3.4 Le projet artistique : un outil de communication du projet urbain ?

Dans l'article de David GAILLARD et Laurent MATTHEY, « Pour qui tourne la fabrique urbaine ? », paru dans *Le Courrier*³⁷¹, le lundi 16 janvier 2012, un petit aparté intitulé « Du discours au contre-discours : de l'art, faire participation ? » nous amène à interroger les initiatives artistiques au sein du PAV. Nous citons le paragraphe.

"Les initiatives artistiques se multiplient autour de certains des grands projets urbains genevois. Ces interventions interrogent, certes, la place des artistes dans la ville, mais elles fonctionnent aussi comme des propositions d'autres visibilités urbaines. Parallèlement au récit de communication du projet urbain,

³⁶⁹ CHANTELOT Sébastien, « L'air de la ville rend-il créatif ? » [En ligne], *Métropolitiques*, 22 février 2013 ; disponible sur : <<http://www.metropolitiques.eu/L-air-de-la-ville-rend-il-creatif.html>> (consultée le 4 juin 2014)

³⁷⁰ Avec une révision des compétences, de la composition des équipes, des moyens et méthodes

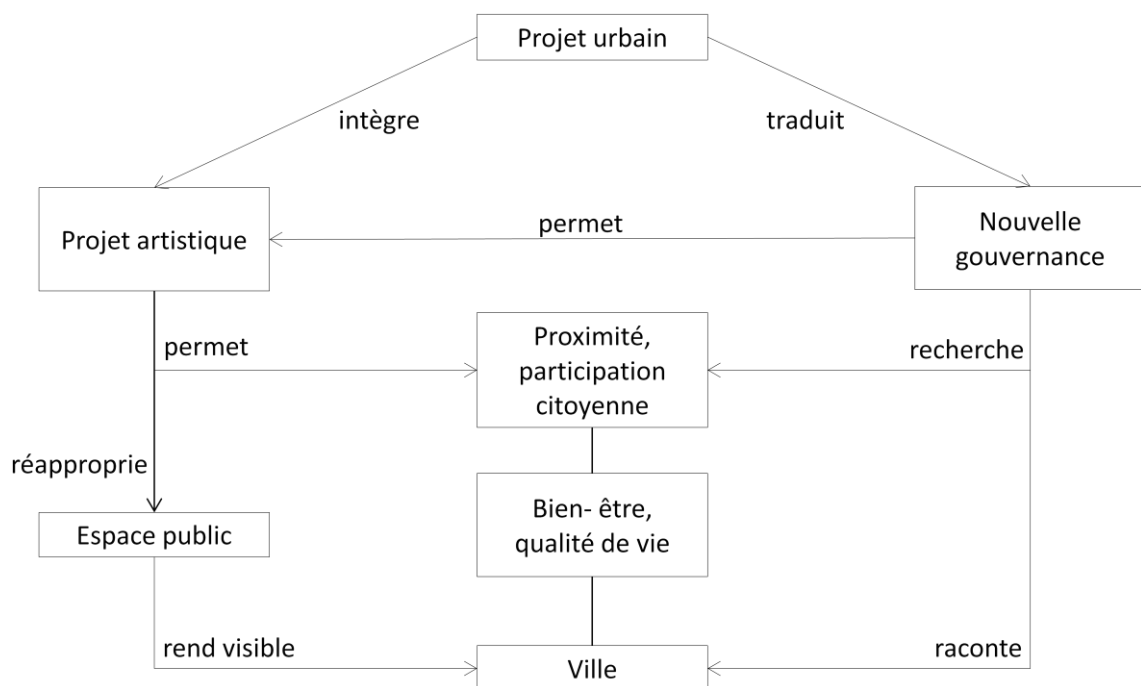
³⁷¹ GAILLARD D. et MATTHEY L., « Pour qui tourne la fabrique urbaine ? », *Le courrier*, lundi 16 janvier 2012 ; disponible sur : <http://www.lecourrier.ch/pour_qui_tourne_la_fabrique_urbaine> (consultée le 8 mai 2014)

d'autres façons de raconter les lieux sont proposées. La manifestation Espace Temporaire nous fait comprendre qu' « on peut déjà faire des choses au PAV maintenant ! ». Elle appelait les gens à regarder différemment un périmètre sur lequel beaucoup a été écrit (par la presse, par des experts, par des militants...), mais dont le collectif des citoyens ne sait que peu de chose finalement. On le sait depuis les expériences situationnistes : les pratiques artistiques sont au cœur des pratiques de la ville à venir. Contrepoint heureux à des dispositifs participatifs parfois trop contrôlés.³⁷²

L'intégration du projet artistique dans le projet urbain semblerait être une pratique largement courante dans notre fabrique urbaine métropolitaine. Serait-ce devenue une condition *sine qua non* à la réussite de nos projets urbains ?

« Typique d'un certain air du temps », la visibilité de l'art dans l'espace public serait rendu possible par la nouvelle gouvernance urbaine, l'une des trois raisons de l'« urbanisme fictionnel ». Nous venons de voir que cette nouvelle gouvernance urbaine s'orientait vers la réappropriation de la ville - au nom de la qualité urbaine – par la participation citoyenne en vue de tendre vers une amélioration du cadre de vie et d'un bien-être.

Schéma 10 : La place du projet artistique dans le projet urbain



³⁷² GAILLARD D. et MATTHEY L., « Pour qui tourne la fabrique urbaine ? », *Le courrier*, lundi 16 janvier 2012 ; disponible sur : < http://www.lecourrier.ch/pour_qui_tourne_la_fabrique_urbaine > (consultée le 8 mai 2014)

Rappelons que les projets artistiques et culturels permettent deux choses essentielles : ils ouvrent la concertation, le partenariat, la collaboration³⁷³ entre les acteurs de la ville et stimulent une certaine visibilité urbaine. Pourquoi ces deux caractéristiques ne pourraient-elles pas cohabiter ? Éventuellement, parce que nous parlons, ici de culture alternative et de projets artistiques à but non lucratif, et où les politiques s'avèrent plutôt « rigides »³⁷⁴ face à ce type d'initiative. Serait-ce une rigidité justifiée par la peur de l'inconnu³⁷⁵ ?

En prônant la concertation et la participation citoyenne via les projets artistiques dans le projet urbain, celui-ci se laisse apparaître comme une certaine vertu, une valeur de garantie de tolérance et dialogue. Ainsi, ce propos positionne le bien-fondé du rôle et de la place des artistes dans la fabrique urbaine. Outre, ce dispositif participatif, le projet artistique participe à la fabrique urbaine par son symbolisme, son expérience sensible et poétique, sa représentation et l'image, voire l'imaginaire qu'il laisse entrevoir. Il offre à la ville la possibilité de se mettre en scène pour devenir un spectacle, et ainsi se réinventer, se raconter et s'ouvrir au monde extérieur.

Ces acteurs permettent, comme nous l'avons déjà évoqué, de stimuler notre imaginaire sur des questions de modes d'habiter, de la valorisation de nouveaux espaces urbains, etc. Nous nous référons à Cléa REDALIE et sa volonté de laisser une place aux « espaces de liberté », au marginal, c'est-à-dire aux artistes qui cultivent la liberté et l'appropriation des espaces urbains. Dans cette citation, elle fait référence au projet « *Off Spaces* » d'Espace Temporaire.

"L'aspect critique, dans le sens inviter à une position critique, c'est ce qui est le plus intéressant du projet [...]. Je ne suis pas sûre que beaucoup de gens haut placés, qui ont à prendre des décisions, aient été vraiment touchés par ça, malheureusement, mais au moins, ça existe quelque part. Je pense qu'il faudrait maintenant recommencer et refaire une démarche artistique et culturelle, qui, à la fois propose un contenu artistique, qui donne et révèle quelque chose à voir, et qui interpelle les décideurs, qui peuvent être aussi les privés dans le cas du PAV, qui les questionne et qui leur dit en gros « réfléchissez à ce que vous êtes en train de faire, pensez à la population, pensez à créer des espaces de liberté »."³⁷⁶

³⁷³ « Créer des occasions de dialogue et de rencontre entre des personnes sur un terrain qui n'est pas trop idéologique, polarisé, je trouve cela très intéressant. Ce qui n'empêche pas qu'il faille aller dans la rue si faut y aller, écrire des lettres. Mon travail c'est ça, de créer des moments de dialogue et de rencontre sur ces terrains là. » In Entretien avec Cléa REDALIE, service de la politique culturelle au canton de Genève, réalisé le jeudi 15 mai 2014, Genève, ligne 269-272, p.7

³⁷⁴ Constat tiré de nos différents entretiens

³⁷⁵ Dans le sens où le politique n'a aucune maîtrise, ni contrôle sur le projet artistique, sachant que celui-ci a pour but de pousser toujours plus loin les limites du conformisme ; rappel : selon Michèle PRALONG, « les autorités craignent l'exception. [...] L'administration se protège souvent de périls imaginaires ».

³⁷⁶ Entretien avec Cléa REDALIE, service de la politique culturelle au canton de Genève, réalisé le jeudi 15 mai 2014, Genève, ligne 128-135p.4

Ainsi, cet imaginaire serait induit par le projet artistique et sa capacité à inviter les individus à la réflexion et à l'immatériel. C'est un processus important, et largement constitutif de notre société urbaine métropolitaine. C'est pourquoi, nous introduisons la notion de design urbain avec une présentation brève du projet de design urbain, « European city » à Birmingham³⁷⁷, qui, selon nous, illustre la mise en relation que nous avons établie entre la recherche d'une nouvelle image, voire identité et la volonté d'une participation citoyenne au projet urbain, le tout s'inscrivant dans le contexte actuel, décrit précédemment.

"La volonté de faire de Birmingham « la deuxième ville du Royaume-Uni pour la créativité et l'innovation et une véritable ville européenne de la culture » (B. City Council/AWM, 2002) anime le débat sur la régénération d'Eastside, identifiée comme une opportunité idéale pour développer un nouveau cadre d'accueil pour des structures culturelles, des entreprises innovantes et des industries créatives."³⁷⁸

L'idée principale serait de montrer que le design urbain irait au-delà de l'aménagement des territoires et de l'attractivité territoriale, en intégrant la notion d'image, voire d'imaginaire et d'identité de la ville.

³⁷⁷ Nous avons étudié ce projet de design urbain dans le cadre du module « Espace et territoire » du master 2 Design urbain, présenté par Marcus ZEPF (Directeur de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble)

³⁷⁸ MORELLI Roberta, « Urbanisme de Projet : Acteurs et Outils d'un processus en évolution », Birmingham, La transformation urbaine de Eastside, École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val-de-Seine, PUCA

3.3 LE DESIGN URBAIN, L'IMAGE DE LA VILLE À LA CONFLUENCE ENTRE ART ET URBANISME

Le projet de design urbain, « European city »³⁷⁹ est un projet ambitieux qui s'inscrit, dès les années 70-80, au cœur d'une politique de transformation et de régénération urbaine amorcée par la ville de Birmingham (plus d'un million d'habitants).

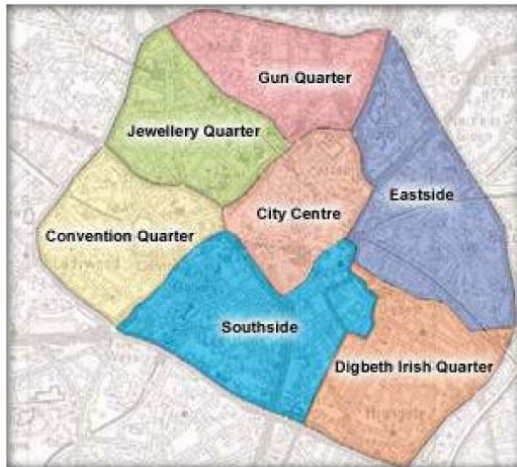
Ensuite, nous allons à travers plusieurs définitions³⁸⁰ du design urbain et un aperçu de son développement historique comprendre que l'urbanisme s'est toujours saisi de l'art. Ce n'est pas un phénomène nouveau malgré sa médiatisation à connotation très *branding*. Si cette intégration de l'art dans l'urbain apparaît réellement comme l'innovation actuelle, alors nous pouvons nous demander si notre société a beaucoup progressé depuis ces derniers siècles ?

³⁷⁹ MORELLI Roberta, « Urbanisme de Projet : Acteurs et Outils d'un processus en évolution », Birmingham, La transformation urbaine de Eastside, École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val-de-Seine, PUCA

³⁸⁰ Se référer à l'annexe 11 : Tableau de signification des termes du « design urbain », p.16-17

3.3.1 « European city », un projet de design urbain à Birmingham

Plan 1 : Quartiers de Birmingham



L'objectif de celui-ci, et de cette politique, est d'impulser une nouvelle dynamique en se basant sur un projet de territoire. La ville de Birmingham a fondé sa prospérité et sa renommée sur des activités commerciales et industrielles, du fait de sa position géographique stratégique, considérée notamment comme le fleuron de l'industrie anglaise, depuis la période de la révolution industrielle, en accueillant des entreprises automobiles comme Jaguar, Rover et Austin. Après la Seconde Guerre, elle est tombée dans la décroissance, tant économique que physique. L'industrie, qui était la force de la ville, devient finalement « son mal », et plonge celle-ci dans la crise.

C'est pourquoi, Birmingham a décidé, dans les années 70, de mettre en place une stratégie de régénération urbaine, c'est-à-dire de transformer et requalifier l'espace urbain, afin de changer son image, d'insuffler une nouvelle dynamique et de rééquilibrer les quartiers entre eux. Nous pouvons assurer que c'est un vrai projet de territoire, non pas sectoriel, mais touchant à de nombreux domaines : social, économique, physique y compris infrastructurel.

C'est véritablement un projet de design urbain ayant pour objectif de donner de la qualité aux espaces publics et de véhiculer une nouvelle image, tout en suscitant une transition économique par une modification de la structure de l'emploi, passant du secteur secondaire au secteur tertiaire (tourisme) et également en créant un centre d'affaires à dimension européenne. En effet, pour pallier à cette crise structurelle, il nous semble opportun de revoir intégralement le fonctionnement et les bases de la ville, de manière à la fois, à se rapprocher des besoins de la population et également de baser l'économie dans le secteur en plein développement ; le but étant de changer son image à l'échelle européenne.

Les décideurs du projet ont tenté d'améliorer le mode d'habiter de la population en leur fournissant des espaces publics ouverts et en améliorant leur habitat.

Le centre commercial Bull Ring, un grand centre commercial européen du cabinet d'architecture *Future Systems*, nouvellement construit, repose sur une architecture contemporaine et innovante

(bâtiment en forme de vague rappelant le corps d'une femme) dans le seul but d'attirer les commerces du monde entier et d'être ainsi attractif.

Photographie 38 : Centre commercial Bull Ring, Birmingham³⁸¹



Véritable succès, cette architecture créée de nouveaux rapports avec les citoyens, mais bouleverse l'architecture vernaculaire.

Une démarche de concertation et d'accompagnement de la population dans le processus de projet du territoire a été mise en place.

Le point de départ de ce projet repose sur la volonté du Conseil municipal de Birmingham City : regrouper des experts à la fois privés et publics pour réfléchir sur le devenir de cette ville. Cette phase dans le processus peut être considérée comme la phase de réflexion quant aux transformations nécessaires. La procédure prône également la démocratie locale, une implication, une participation et une transparence dans la procédure engagée. La procédure a tenté de concilier les expertises des experts et du public, sous la forme de groupes d'intérêts. Nous trouvons intéressant de noter que la procédure retenue par les élus de Birmingham déroge avec la tradition très libérale du Royaume-Uni, qui repose sur des initiatives privées en matière d'aménagement. Ici, au contraire, la ville de Birmingham a refusé de recourir uniquement aux privés, et a souhaité fonder sa démarche sur des partenariats publics-privés.

L'ensemble des aménagements réalisés et des études menées ont été financés par la ville, l'État anglais et les Fonds Européens. La ville a la responsabilité de la planification territoriale, en matière d'utilisation du sol et de transformations économiques, sociales et physiques, et ce, par des projets inscrits dans une réflexion globale.

Par voie de conséquence, elle s'avère être le moteur des opérations en fixant des stratégies et en finançant les travaux réalisés par le privé (développeurs et promoteurs). De plus, la ville exerce un contrôle à la fin des travaux. Celle-ci apparaît donc comme la pièce maîtresse, l'acteur-phare qui dirige et prend son avenir entre ses mains sous la forme de politique publique.

Nous nous arrêtons là pour la synthèse de ce projet, malgré l'intérêt que nous y portons. Ainsi, pour conclure, nous constatons l'importance du design urbain dans la ville et son évolution. Cet exemple nous a permis d'apporter quelques éléments de définition et de cerner les enjeux du design

³⁸¹ HERZOG Freddie, "Birmingham Voted Least Romantic and Most Boring City" [en ligne], article publié le 12 juillet 2011 ; disponible sur : <<http://www.redbrick.me/2011/07/birmingham-voted-least-romantic-and-most-boring-city/>>

urbain, mais surtout d'illustrer nos arguments précédents, ceux de la conception de la fabrique urbaine métropolitaine à grande échelle ; une vision considérant les enjeux nationaux et internationaux pour les résoudre à l'échelle locale. Et, ce qui est intéressant ici, c'est que la réussite d'un projet résiderait dans une symbiose, une alchimie entre l'interdisciplinarité des acteurs, le contexte, les moyens mis en œuvre et le projet en tant que tel. C'est en effet du cas par cas. C'est bien à nous de cerner les éléments indispensables, et ce à toutes les échelles pour la réussite d'une ville. Le projet de Birmingham a monopolisé des ressources essentielles (outils, matériels, financiers, humains, etc.), et a eu recours aux partenariats (public/privé) ; c'est ce dont a besoin un projet de design urbain.

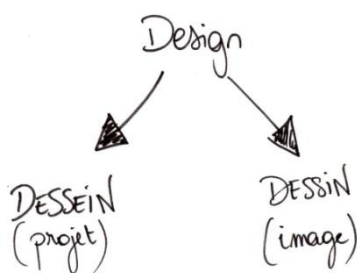
Dans ce cas, nous nous demandons si la réussite de ce projet est liée à cette prise en compte de tous ces éléments cités précédemment ?

3.3.2 L'ici et l'ailleurs du design urbain

Par ce titre, nous insinuons qu'il existe une différence entre la réalité telle qu'on la perçoit et celle que l'on souhaite voir. Pouvons-nous lire les réalités urbaines ? Si oui, alors comment ? Peut-être grâce au processus de fabrication d'un certain imaginaire – à échelles multiples - des projets artistiques.

3.3.2.1 Tentative de définition

Schéma 11 : Composition du design urbain



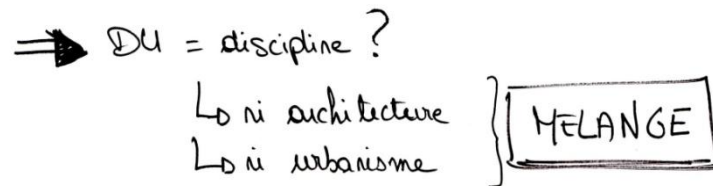
Le design urbain se situerait « à mi-chemin entre l'architecte (échelle du bâti) et l'urbaniste (regard sur l'ensemble des projets afin de créer une harmonie, une cohérence pour répondre aux besoins futurs) »³⁸².

C'est un processus de conception et de mises en forme à diverses échelles, allant de la rue à la ville dans sa globalité, ayant pour principe de créer des liens entre l'espace physique et les individus. Nous insistons sur le fait que le design urbain est un concept qui met en avant la conception et la

³⁸² MERLIN P., CHOAY F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Puf, 1988 [3^{ème} éd. 2010], p.249

gestion du domaine public comme lieu d'expérimentation et d'utilité à caractère esthétique, d'apparence et de qualité³⁸³.

Schéma 12 : Serait-ce une discipline à part entière ?



Ce concept suscite une interdisciplinarité de professions, telles que l'architecte, le paysagiste, l'urbaniste, le géographe, les acteurs de la planification urbaine, du génie municipal, de l'art et de la culture, etc. Sans omettre toutes les spécialités qui ont récemment émergé, les acteurs spécialisés dans l'eau, le paysage, le durable, l'environnement, etc. En bref, cette nouvelle discipline nécessite une très large connaissance et compréhension de disciplines : économie, immobilier, développement durable, sciences sociales, géographie, politiques, etc.

Concernant les acteurs du design urbain, nous n'entrerons pas dans le débat sur la légitimité des professions (architecte, urbaniste, ingénieur, paysagiste, usagers, habitants, designers, artistes, élus, groupes d'intérêts, etc.), car nous considérons, par leur complémentarité, que tous, sont des acteurs du design urbain. Pourtant, à l'origine, le design urbain, en ce sens artistique, était associé directement aux architectes, étant donné qu'ils étaient considérés comme les principaux producteurs d'images de la ville.

L'espace, le social et l'économie, voici les trois domaines du design urbain. Contrairement à l'urbanisme, qui correspond à la planification d'une ville, le design urbain repense les lieux, considérés comme abandonnés ou inexploités³⁸⁴, ayant un caractère sensible. De plus, l'urbanisme et le design urbain diffèrent dans leur échelle d'intervention, ce qui, dans les méthodes, les compétences et les moyens, modifie leur rapport à l'espace.

- Lorsque nous parlons d'espace au sens large, nous pensons au paysage, à l'architecture, au mobilier urbain, à la technique, sans omettre la dimension humaine.
- La prise en compte de la population (habitant, usager, etc.) est inévitable dans le sens où elle fait partie intégrante de l'espace (perception, psychologie, imaginaire etc.).

³⁸³ Une définition qui revoit aux projets artistiques dans l'espace public d'Espace Temporaire

³⁸⁴ Nous renvoie au projet « *off spaces* » d'Espace Temporaire et à l'historienne de l'art, Diane DUVAL, « Dès lors, de nombreux artistes sont descendus dans la rue pour lui conférer une dimension sensible, poétique et/ou politique, s'infiltrant dans les interstices » in DAVAL Diane, « Quel peut être le rôle de l'art dans un contexte urbain de plus en plus normé ? » in Catalogue de la manifestation « Off Spaces » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.18-19

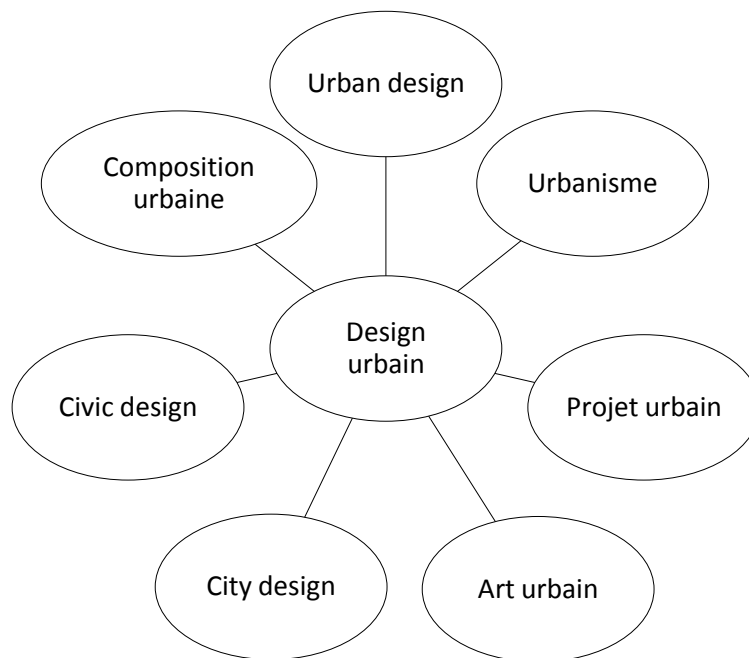
- L'aspect économique correspond de manière évidente à l'investissement, la production, la valorisation, la création... des richesses d'une ville (foncier).

Se situant entre la planification et la mise en œuvre d'un projet, le design urbain se veut de garantir la durabilité des projets en s'inscrivant dans un processus.

3.3.2.2 Le vocabulaire foisonnant du design urbain

De nombreux termes employés³⁸⁵ sont bien souvent confondus du fait de leur évolution dans un contexte différent.

Schéma 13 : Existe-t-il un sens commun à ces termes ?



Dans un souci de communication et compréhension, le design urbain oblige-t-il les acteurs à repenser les termes³⁸⁶ ? Car, ils peuvent avoir, effectivement, une autre connotation selon la discipline ou le praticien. Ce que nous retenons, ici, est que, la notion du design urbain n'est pas préétablie, puisqu'il faut toujours redéfinir selon son cas : territoire, échelle, intervention, objet, outils, analyse, etc. et, de par sa pluridisciplinarité, elle reste toujours difficile de le définir précisément.

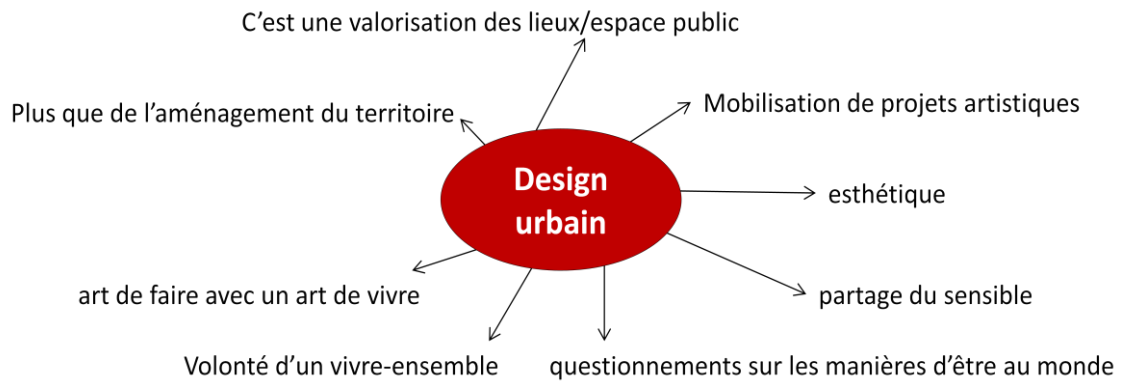
³⁸⁵ Se référer à l'annexe 11 : Tableau de signification des termes du « design urbain », p.16-17

³⁸⁶ Par exemple : rue, square, parc, jardin, avenue, cour, boulevard,

3.3.2.3 Vers un nouveau régime de l'art dans la fabrique urbaine métropolitaine ?

Nous faisons l'hypothèse que la mobilisation de projet artistique dans l'espace public participerait à l'apparition d'une certaine esthétique, où elle-même induirait une image, voire un imaginaire. Ainsi, cet imaginaire serait un élément constitutif important du territoire. Si, telle est l'explication du design urbain, alors, nous pouvons avancer que le projet « *Off Spaces* » d'Espace Temporaire, en agissant dans l'espace public du PAV, a fait de ce périmètre, un véritable projet de design urbain. Puisque, l'expérimentation, la réflexion sur des enjeux sociétaux et la participation citoyenne, sont des caractéristiques qui servent le projet urbain, et qui entrent directement dans la définition du design urbain.

Schéma 14 : Synthèse du design urbain



Le design urbain serait de penser le projet urbain au-delà de ses limites temporelles ou règles qui lui sont fixées. Ainsi, il donnerait à la diversité des acteurs du design urbain, le droit de soulever des problématiques. En plus de son approche esthétique, sensible et poétique des espaces publics, il fonctionnerait comme un processus, et non comme un projet-procédure, avec un début et une fin. Il serait ainsi un processus de fabrique urbaine métropolitaine « indéfini ».

Ainsi, si nous évoquons la potentialité d'un nouveau régime de l'art, ce dernier ne sera plus pensé uniquement comme une œuvre d'art figée dans un musée ou dans une galerie, mais plutôt à l'art dans l'espace public, un espace public qui deviendra le lieu de liberté et d'expérimentation. La ville, elle-même deviendra art ? Nous pensons à l'art urbain, l'ancêtre du design urbain, qui se définit de la manière suivante :

"Ce ne sont pas des monuments qui font à Venise ou à Rome un art urbain dans la ville. C'est la ville tout entière qui est œuvre d'art. [...] L'Art urbain, loin d'être aujourd'hui un passéisme, est au contraire une utopie et rien ne se fait de neuf, rien ne se fait de grand, rien ne se fait de prospectif, sans utopie. Il est des notions qu'il faut réinventer. C'est le cas de l'Art urbain. [...] La beauté n'est pas forcément monumen-

tale. L'art urbain de demain sera certainement technologique, mais s'il n'est pas en même temps démocratique, nous nous préparons de tristes lendemains."³⁸⁷

Cependant, aujourd'hui, l'art urbain est, ici, plutôt assimilé à l'art dans les espaces publics³⁸⁸. Par ailleurs, le séminaire Robert AUZELLE complète ces définitions, comme « ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement. »³⁸⁹

En guise de résumé, le design urbain questionne les enjeux et les défis urbains contemporains³⁹⁰, tels que l'écologie, la mixité des fonctions, l'agriculture urbaine, sans oublier la culture, l'art, le loisir, la société du spectacle, l'industrie culturelle, l'esthétisation formelle et aussi informelle, les politiques culturelles, etc. Le projet de design urbain de Birmingham en est l'exemple. Le design urbain s'apparente à la réalité³⁹¹, au sens large (problématiques, crises et besoins économiques, sociaux, environnementaux, etc.), contrairement au projet urbain qui, à l'heure d'aujourd'hui, n'est plus que récit³⁹² et réglementation. Le design urbain chercherait-il à combattre le récit « fictionnel » en le remettant sur le chemin de la réalité des enjeux contemporains ? Ou alors, pour nuancer, dans ce contexte de crise, ce récit « fictionnel » permettrait de masquer la crise par le rêve et l'utopie ? Pour reprendre la question de Jean-Louis VIOLEAU dans son ouvrage *L'utopie et la ville après la crise épisodiquement*, « l'utopie ne serait-elle qu'un exutoire à l'exaspération de notre attente qui rend insupportable notre présent ? »³⁹³

Effectivement, accompagné d'un imaginaire, il encourage la réflexion sur la potentialité d'un nouveau vivre-ensemble, de nouvelles manières d'art de faire et de vivre dans nos villes contemporaines. Un système qui serait permis par les artistes, enrôlés comme acteurs économiques, structuraux, fédérateurs de l'animation, voire concepteurs de la fabrique de la société urbaine métropolitaine. Il apparaît alors, une manière de faire autrement le projet³⁹⁴. Le projet artistique serait ainsi le nouveau paradigme du projet urbain, plus largement, du développement urbain. Il y a, là, une huma-

³⁸⁷ RAGON M., *Les trois pouvoirs de l'Art urbain* ; disponible sur : < www.arturbain.fr >

³⁸⁸ *L'art et la ville, urbanisme et art contemporain*, Skira, Genève, Paris : Secrétariat du Groupe Central des Villes Nouvelles, 1990

³⁸⁹ *Extrait du Vocabulaire français de l'Art urbain* [en ligne], par Robert-Max ANTONI ; Disponible sur : < www.arturbain.fr >

³⁹⁰ C'est en regardant quelques programmes de formation d'universités, comme celui du master Design urbain de Grenoble et celui-ci des beaux-arts de Bruxelles

³⁹¹ Espace Temporaire le permet grâce à deux choses : sa volonté de créer du dialogue entre les citoyens et de donner la possibilité de voir le monde, dans lequel nous vivons, autrement

³⁹² Laurent MATTHEY avec l'urbanisme fictionnel remet en question la manière de faire le projet urbain.

³⁹³ VIOLEAU Jean-Louis, *L'utopie et la ville après la crise épisodiquement*, Paris, Broché, 2013, p.69

³⁹⁴ Implique également une remise en question des professions actuelles.

nité et une urbanité à réinventer, qui suppose une rupture avec nos manières actuelles de faire. Ainsi, le projet urbain se réinventerait pour laisser place au design urbain.

Outre les profonds questionnements que façonne le design urbain, nous nous demandons si le design urbain pourrait être non seulement un discours de l'ordre et du pouvoir, mais aussi un processus contre-culturel ? Voici ce que nous inspire la réflexion de ce mémoire, et ce vers quoi nous aimerions orienter notre futur sujet de thèse.

CONCLUSION

La logique générale de ce mémoire met en relation pratiques artistiques dans l'espace public, projet urbain et design urbain ; trois démarches de conception de la fabrique urbaine métropolitaine, largement imbriquées les unes aux autres. Cette recherche a révélé plusieurs points, puis soulevé quelques questionnements.

En premier lieu, le projet « *Off Spaces* » d'Espace Temporaire a prouvé à de nombreux acteurs, notamment politiques, deux éléments essentiels, en réponse à notre problématique. Le premier, d'abord. En dix jours, Espace Temporaire a investi l'espace public du périmètre du projet PAV pour questionner ses *Off Spaces*, les réserves inexploitées du périmètre, c'est-à-dire les espaces où il est encore possible d'imaginer, de réinventer, de se réappropriier ou de défendre. En d'autres termes, Espace Temporaire a interrogé la place de la culture alternative genevoise. Ensuite, le second. Espace Temporaire a montré qu'il pouvait se passer des événements artistiques dans le périmètre du PAV³⁹⁵, et ce, dès 2011. Alors, aujourd'hui, en 2014, avec l'avancement du projet, nous pourrions en envisager tout autant, voire davantage ?

Malgré la fermeture des squats, en tant que lieu de diffusion de culture alternative, Espace Temporaire continue de la perpétuer dans la ville de Genève. Et, à l'heure où l'art s'est démocratisé et institutionnalisé, par le dialogue, les demandes de subventions et les autorisations d'investir l'espace public avec les acteurs politiques, les projets artistiques expérimentaux et alternatifs deviennent partie intégrante de la vie de l'espace public. Serait-ce une nouvelle forme de manifestation de la culture alternative qui pourrait faire de Genève, la capitale européenne des cultures émergentes, comme elle était jusqu'à la moitié des années 2000³⁹⁶ ?

Toutefois, ce questionnement requiert un éclaircissement quant à la définition de la culture alternative. Puisque la conception³⁹⁷, même, des associations ou des lieux qui se disent « alternatifs » ou « indépendants » semble divergente.

³⁹⁵ La manifestation Espace Temporaire nous fait comprendre qu' « on peut déjà faire des choses au PAV maintenant ! ». in GAILLARD D. et MATTHEY L., « Pour qui tourne la fabrique urbaine ? », Le courrier, lundi 16 janvier 2012 ; disponible sur : < http://www.lecourrier.ch/pour_qui_tourne_la_fabrique_urbaine> (consultée le 8 mai 2014)

³⁹⁶ SIMONNIN David, « De nouveaux défis pour la culture à Genève », in Catalogue de la manifestation « Off Spaces » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, p.p.30-31

³⁹⁷ Plus largement, quelle différenciation faisons-nous entre culture émergente, culture indépendante et contre-culture ?

En deuxième lieu, le caractère éphémère du projet « *off spaces* » a soulevé une série de thématiques en intégrant de multiples questionnements : la participation citoyenne dans l'espace public, comme lieu de mobilisation et de liberté d'expression, les problématiques sociétales, le « *trend* », le rôle de l'artiste dans la société, l'image et l'identité d'un territoire ou encore l'imaginaire et le rêve procurés par l'art. Ce sont des thématiques, qui sont toutes incluses aux stratégies d'aménagement territorial, elles-mêmes représentées dans le dessin du projet urbain, l'instrument de la fabrique urbaine métropolitaine.

En effet, l'illustration d'Espace Temporaire a guidé notre réflexion, en mettant l'accent sur l'existence d'une réelle convergence vers deux phénomènes : l'un dans un contexte où l'art dans l'espace public est caractérisé par la commande publique, l'autre, par l'appel du situationnisme. Une problématique qui a plongé Espace Temporaire, et son projet « *off spaces* », dans une « bataille » entre sophistication de dispositifs de contrôle public pour agir dans l'espace public et l'exercice de son droit à placer de nouvelles expériences du contexte urbain qui encouragent à percevoir notre manière de vivre consciemment.

Espace Temporaire se confronte aux réalités contemporaines de la politique culturelle et urbaine genevoise. Ce qui justifie le double discours, celui de la volonté de pérenniser la culture alternative dans l'espace public genevois, et l'autre sur la difficulté à l'intégrer dans la planification urbaine. Un discours que nous avons développé dans notre deuxième partie - accompagné de plusieurs citations d'Albéric HOPF, du service Praille-Acacias-Vernets (PAV) au Canton de Genève et de Michèle PRA-LONG, directrice du théâtre Grütli à Genève - où nous avons évoqué la notion de la temporalité.

Quoi qu'il en soit, pour Espace Temporaire, et comme, il est aussi, écrit par Muriel BECERRA, dans son mémoire de Master « Pérenniser les lieux culturels alternatifs ? Le cas de la ville de Genève », une volonté politique se révèle essentielle pour la pérennisation des lieux culturels alternatifs dans la ville de Genève.³⁹⁸

"La valorisation de la place de la culture en ville passe par l'assurance du soutien financier à la culture, la mise en place d'un cadre l'égal favorable aux lieux culturels et la création de nouveaux outils³⁹⁹ permettant l'intégration de la dimension culturelle à l'urbanisme."⁴⁰⁰

³⁹⁸ BECERRA M., « Pérenniser les lieux culturels alternatifs? Le cas de la ville de Genève » [en ligne], sous la direction de Laurent MATTHEY, mémoire de Master of Science in Geography, Faculté des géosciences et de l'environnement, Université de Lausanne, Juin 2012, p.81 ; disponible sur : <http://mesoscaphe.unil.ch/igul/doc.php?id=TIGL-828.pdf>

³⁹⁹ « Selon elle [Cléa REDALIE], le manque d'outils de planification de la culture dans toute sa diversité est une réalité, et les autorités genevoises réfléchissent actuellement à des moyens d'intégrer davantage la dimension culturelle à l'urbanisme. » in *ibid.*, p.81

Bien qu'il y ait une réelle volonté des politiques à pérenniser la culture alternative, au travers de projets artistiques, tels que le pratique Espace Temporaire⁴⁰¹, ou autres associations, Genève manque de place⁴⁰². Comme nous l'avons vu en première partie, la forte pression foncière et le durcissement des politiques des années 2000 (avec la fermeture des squats) ont fait disparaître progressivement les lieux créatifs disponibles. Ces lieux de diffusion de la culture alternative, jusqu'alors considérés comme marginaux, voire informels, suscitent l'intérêt des acteurs politiques à vouloir les réintégrer, au nom d'un certain besoin collectif. Toutefois, le discours de légitimité revient toujours au même.

Malgré ce paradoxe (pérenniser la culture alternative et difficulté à l'intégrer dans la planification urbaine), Espace Temporaire a largement appréhendé le territoire, via son projet « *off spaces* », et a ainsi interrogé la programmation urbaine. Il n'hésite pas à remettre en question, critiquer, proposer, concevoir, fabriquer, voire produire d'autres investigations possibles. En ce sens, ce projet deviendrait-il un véritable outil d'aménagement et de transformation urbaine ?

Les projets artistiques apporteraient des solutions, comme nous l'avons exprimé dans notre deuxième partie, avec notamment le projet « Liquidation totale » d'Espace Temporaire et sa tentative de questionnement sur l'utilisation future du bâtiment Sicli dans le PAV. De plus, par des rencontres expérimentales et réflexives dans un espace public commun, ces projets permettent l'observation des pratiques ordinaires et la réflexion des individus ainsi que la compréhension des contextes.

Pour revenir, de manière plus concrète, aux projets artistiques dans le projet PAV, il nous semble difficile de se prononcer sur leur place accordée en son sein, ni même sur la place des lieux alternatifs⁴⁰³. Quelques questionnements se posent tout de même. Il serait intéressant d'observer - après l'achèvement des projets actuels sur le périmètre du PAV, tels que le projet CEVA, les réaménagements des espaces publics, les réhabilitations d'infrastructures, etc. - la place de l'art. Une place avérée, selon les propos soutenus par les acteurs⁴⁰⁴, et développés dans ce mémoire. Ainsi, des ques-

D'ailleurs, nous précisons que « dans l'atelier « culture et urbanisme », une plateforme de discussion sur la place des lieux culturels à Genève avait été créée fin 2009, composé d'une délégation du RAAC, ACG (Association des communes genevoises), représentation de l'État de Genève, de la ville de Genève du Département des constructions et des techniques de l'information (DCTI) et du Département de l'instruction publique (DIP). », *ibid.*, p81-82

⁴⁰⁰ *Ibid.* p.81

⁴⁰¹ Espace Temporaire n'a toujours pas de locaux, malgré ses demandes

⁴⁰² À Genève, il n'y a ni friche, ni locaux disponibles.

⁴⁰³ Et ce, malgré l'atlas culturel transfrontalier qui recense les équipements culturels dans l'agglomération du Grand Genève

⁴⁰⁴ Rappel : Albéric HOPF appartient à un groupe de travail pour l'intégration de la culture et de l'art dans le projet PAV.

tions se soulèvent au prisme de cet emblématique projet d'envergure. Entre théorie et réalité, quel mode de gouvernance a-t-il été adopté ? Quelle place est laissée aux associations, aux habitants : un simple avis ou une réelle prise en compte dans les décisions politiques ? Comment les responsables politiques se sont-ils saisis de l'art ? Art comme promoteur du PAV ou art comme projet indépendant ?

Les acteurs politiques genevois vont-ils tirer profit de ces événements à caractère temporaire et ce, en les intégrant dans le projet urbain ? Quelle place est accordée aux acteurs artistiques en dehors de leurs projets artistiques temporaires dans l'urbanisme ? Puisque, outre les initiatives artistiques dans l'espace public, la tendance, comme nous le savons, depuis quelques années est la reconversion d'un patrimoine bâti industriel en lieu culturel, tels que par exemple, le musée de La Piscine Musée d'art et d'industrie André Diligent à Roubaix, installé dans une ancienne piscine, le Magasin à Grenoble, une ancienne fiche industrielle reconvertie en un lieu d'art contemporain, etc. Les acteurs culturels et artistiques investissent les lieux délaissés. L'avantage de ces bâtiments sous-occupés est la possibilité de se loger à coût réduit et de manière provisoire.

En s'infiltrant dans les interstices de la régulation et de l'uniformisation de la ville, la critique et l'expérimentation d'Espace Temporaire montrent la rigidité et la peur des politiques à laisser une place dans l'espace public à ces artistes, pour leur approche originale et imaginaire qui s'inscrit dans le cadre réglementaire, normatif et sécuritaire de l'espace public.

"Les pratiques urbaines expérimentées dans les laboratoires sulfureux du surréalisme, du lettrisme et du situationnisme auront fondamentalement informé nos manières de vivre et pratiques de la ville contemporaine⁴⁰⁵, ne serait-ce que dans la formulation d'un certain exotisme du proche, la volonté de retrouver une outre-ville sous la ville quotidienne..."⁴⁰⁶⁻⁴⁰⁷

La question de la place des artistes dans la ville ne saurait se limiter à la détermination de leur localisation optimale dans un tissu urbain. C'est bien plus les pratiques de la ville à venir qui sont au cœur de l'épreuve qui consiste à passer l'art à la question de l'espace public."⁴⁰⁸

⁴⁰⁵ BONARD Y., CAPT V., « Dérive et dérivation. Le parcours urbain contemporain, poursuite des écrits situationnistes ? », *Articulo – Journal of Urban Research*, 2009, HS n°2 [Online]

⁴⁰⁶ MATTHEY L., *Le quotidien des systèmes territoriaux : lecture d'une pratique habitante. Généalogie et description herméneutique des modalités de l'habiter en environnement urbain*, Berne, Peter LANG, 2008

⁴⁰⁷ BONARD Y., GUINAND S., MATTHEY L., "Esthétique des paysages urbains et tourisme de proximité", WEST-PHAL B., (éd.), FLABBI L., (éd.), *Espaces, tourisme, esthétiques*, Limoges, Presses universitaires de l'Université de Limoges, 2009, pp.177-187

⁴⁰⁸ GAILLARD D. et MATTHEY L., « L'art à l'épreuve de l'espace public », in *Off spaces*, catalogue de la manifestation Espace Temporaire, Genève, Espace Temporaire, 2011, p.28

En troisième lieu, l'art, en tant qu'élément central dans la fabrique urbaine, s'anime dans un développement double : l'une de la qualité de vie des habitants, l'autre de la visibilité et de la promotion urbaine. Ces caractéristiques lui confèrent un rôle non négligeable, notamment dans son inscription comme modèle de développement urbain, et plus largement du capitalisme. Dès lors, les enjeux de la ville contemporaine sont nombreux.

Cette recherche, telle que nous la présentons, nécessite de questionner les conditions et les formes de la ville créative ainsi que les pratiques artistiques alternatives à l'échelle locale. Sous les efforts politiques et urbanistiques, nous voyons là, une relation forte entre la diffusion de la culture alternative dans l'espace public et la logique de stratégie territoriale avec l'industrie culturelle. Il apparaît ainsi une occasion de féconds débats sur la question de l'instrumentalisation, à savoir, si la première (les projets artistiques dans l'espace public) ne serait instrumentalisée par la seconde (la nouvelle gouvernance urbaine et la recherche de visibilité). Ce qui signifierait que les projets artistiques investis dans l'espace public, à vocation temporaire, seraient façonnés par des compromis avec l'institution publique, elle-même soumise au système dominant. Ainsi, le projet artistique serait instrumentalisé, ce qui voudrait dire, si l'on reprend l'exemple d'Espace Temporaire et son projet d'art critique, que sa critique ne serait pas totale ? Si oui, alors, les projets artistiques se "videraient" de leur dimension critique. De plus, cette instrumentalisation de l'art n'aurait-elle pas tendance à réduire considérablement la diversité et la richesse des lieux créatifs, qui pourtant, si convoités dans la fabrique urbaine métropolitaine ?

Alexandre BLEIN, doctorant au Laboratoire des Techniques Territoires et Sociétés, École des Ponts à l'Université Paris- EST Marne-La-Vallée, évoque une « instrumentalisation des pratiques artistiques et créatives dans la production des espaces urbains ». Dans la fiche de présentation du séminaire de clôture « Territoires Esthétiques », il résume son intervention, intitulée « Les industries créatives comme outil d'aménagement urbain »⁴⁰⁹ de la manière suivante :

"Dans ces « territoires esthétiques » ou « territoires créatifs », l'instrumentalisation des pratiques artistiques et créatives dans la production des espaces urbains, témoigne de nouvelles stratégies de marketing territorial (Harvey, 1989) où la culture prend une place considérable dans l'espace urbain. [...] L'art et la culture ne sont plus une fin en soi, et le soutien aux industries créatives apparaît davantage comme l'instrument du projet urbain dans le cadre d'une stratégie d'aménagement du territoire [...]."

Pour prolonger cette hypothèse, le projet urbain, quant à lui, serait valorisé par une certaine esthétisation du territoire, elle-même rendue possible par le projet artistique. Reprenons la fiche de

⁴⁰⁹ « Travail de recherche a été réalisé en collaboration avec Anna Aubry et Elsa Vivant sur Plaine Commune, « Territoire de la culture et de la création » du Grand Paris. »

présentation de clôture du séminaire "Territoires Esthétiques" avec la doctorante, Clotilde KULLMANN de l'École Doctorale de Géographie de Paris à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne qui synthétise son intervention, intitulée « Valorisation du projet urbain par la culture : Quelles perspectives ? » Nous reprenons ces termes :

"L'esthétique est « une expérience sensible, sociale et spatiale que tout individu fait de l'environnement construit dans lequel il se meut, évolue et vit » (Charles AMBROSINO, 2012). Dans quelle mesure la notion d'esthétique du territoire nous permet-elle d'enrichir notre compréhension de la fabrication d'un nouveau quartier ?

Depuis les années 1950, les opérateurs urbains se préoccupent de plus en plus de la notion « d'identité » des territoires en mutation, de la manière dont ils sont perçus et appropriés par les populations. Ce changement de comportement a joué un rôle sur l'esthétisation des espaces publics, qui se traduit par la mise en place d'actions d'embellissement produisant un sentiment positif et d'attachement.

Outre les formes urbaines, dont le traitement se justifie davantage par des intentions techniques, en termes d'usages, de fonctionnalités, les actions artistiques ou le design appliqué au mobilier urbain sont aujourd'hui convoquées au titre de l'esthétisation de l'espace public des secteurs en mutation. Elles sont utilisées, d'une part, pour mettre en valeur une opération d'aménagement et, d'autre part, pour valoriser la mémoire et préfigurer le nouveau territoire, issu de cette opération d'aménagement. [...]"⁴¹⁰

La recherche de Clotilde KULLMANN conforte l'organisation de notre mémoire - notamment lorsqu'elle évoque l'importance des « identités »⁴¹¹ des territoires en mutation. Ce dernier fabriquerait, ainsi un certain imaginaire ; un imaginaire qui serait un élément constitutif important du territoire.

"L'imaginaire serait le fruit d'une imagination d'une conscience individuelle, donc, c'est la relation classique entre image, imagination, et imaginaire [...] se déroule autour d'un imaginaire d'une conscience individuelle que peut bien évidemment être celle de l'artiste."⁴¹²

Nous pensons à l'« imagibilité » avec *L'image de la cité* de Kevin LYNCH et sa tentative de décryptage sur la création mentale d'images des individus, liée à notre environnement. Les artistes en contribuant à cet imaginaire ne seraient donc pas uniquement des médiateurs ou des facilitateurs

⁴¹⁰ Résumé d'intervention de KULLMANN Clotilde, « Valorisation du projet urbain par la culture : Quelles perspectives ? », École Doctorale de Géographie de Paris à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, du séminaire Territoires Esthétiques BOUCHIER M. et DEHAIS D., mercredi 18 juin 2014, Paris

⁴¹¹ Une notion introduite dans l'illustration du projet de design urbain de Birmingham, en troisième partie, p.145

⁴¹² CORMERAIS Franck, "De l'imaginaire des villes au design urbain" [en ligne], *Imaginaire(s) : scènes nouvelles des villes*, Vendredi 30 novembre 2012 15:00-19:00 -MSHA Bordeaux, 3:04-3.21; disponible sur :<http://www.youtube.com/watch?v=KyUr_k9R-s> (consultée le 25 mai 2014)

d'attractivité territoriale. Ainsi, cette dimension offre de nouvelles perceptions, pratiques à la fois poétiques, sensibles et ludiques.

Cet imaginaire serait induit par le projet artistique et sa capacité à inviter les individus à la réflexion et à l'immatériel. C'est un processus important, et largement constitutif de notre société urbaine métropolitaine. C'est pourquoi nous avons introduit la notion de design urbain. Une notion ancienne, certes, mais qui semble légitime dans le contexte actuel.

L'idée principale est de montrer que le design urbain dépasse celle de l'aménagement des territoires, de la programmation ou même de l'attractivité territoriale. En effet, l'image de la ville et l'esthétique des scènes artistiques entreraient en jeu. Le design urbain fabriquerait une identité soit l'image de la ville (Birmingham). Par là, nous insinuons que bien qu'il ait des commandes publiques, des territoires comme vitrines urbaines, cet imaginaire porterait bien au-delà, puisqu'il encourage la réflexion sur la potentialité d'un nouveau vivre-ensemble, de nouvelles manières d'art de faire et de vivre dans nos villes contemporaines. Un système qui serait permis par les artistes. Ainsi, ces derniers, en se positionnant comme acteurs économiques, structuraux, fédérateurs de l'animation, voire même de la fabrique et de la conception de la société urbaine métropolitaine, nous voyons là un nouveau modèle du développement urbain, passablement comparable aux valeurs du mouvement squat à Genève. Il y a là, la recherche d'un vivre-ensemble, d'une esthétique, comme un nouveau « partage du sensible »⁴¹³, avec une humanité et une urbanité à réinventer, qui suppose une rupture avec nos manières de faire actuelles.

Ainsi, nous formulons l'hypothèse suivante : à l'heure où les projets artistiques font partie intégrante du processus de la fabrique et de la conception urbaine métropolitaine, la transformation de l'éthique artistique est-elle programmée dans ce cadre-là ?

⁴¹³ Une réflexion qui serait intéressante à approfondir avec le philosophe, Jacques RANCIÈRE et sa notion du « partage du sensible », du « régime esthétique des arts [qui] bouleverse, on l'a vu, le partage des espaces. »

BIBLIOGRAPHIE

SITE OFFICIEL

Canton de Genève, *Conférence de presse de la délégation du Conseil d'État au projet « Praille-Acacias-Vernets »*, *Nouvelles conditions de mise en œuvre du projet « Praille-Acacias-Vernets »* [en ligne], 13 juin 2008 à 14h, Genève, 108 pages ; disponible sur : <www.ge.ch/dcti/presse/2008-06-13_conf.pdf> (consultée le 23 mai 2014)

Canton de Genève, *Secteur Praille-Acacias-Vernets, étude historique et patrimoniale* [en ligne], DCTI – DPS – service des monuments et des sites ; disponible sur : <www.geneve.ch/patrimoine/> (consultée le 7 avril 2014)

Fondation pour les terrains industriels de Genève, *Histoire* [en ligne] ; Disponible sur : <http://www.fti.geneva.ch/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=907&Itemid=86&lang=fr> (Consultée le 7 avril 2014)

Historique détaillé du projet PAV et les enjeux sur la caserne des Vernets, *Chronologie du projet engagé par le conseil d'État* [en ligne] ; disponible en PDF sur : <<http://www.arv-ge.ch/content/le-projet-pav>> (consultée le 9 avril 2014)

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) ; disponible sur : <http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=09_02> (consultée le 6 mars 2014)

République et canton de Genève, « Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (fplce) : bilan positif d'un outil incontournable » [en ligne], Communiqué de presse conjoint du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et du département de l'aménagement, de l'énergie et du logement (DALE), Picto, le 16 mai 2014, Service communication et information, Département présidentiel ; disponible sur : <www.ge.ch/dale/presse/2014-05-16_conf_communique.pdf>

Ville de Genève ; disponible sur : <<http://www.ville-geneve.ch>>

O U V R A G E

BEAUD M., *L'art de la thèse*, Paris, La découverte, *Grands Repères/Guides*, 2006, 202 pages

BREVIGLIERI M., « Les habitations d'un genre nouveau : le squat urbain et la possibilité d'un « conflit négocié » sur la qualité de vie », in PATTARONI L., KAUFMANN V. et RABINOVICH A., *Habitat en devenir. Enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse*, Lausanne, PPUR, « Espace en société – logique territoriale », 2009, p.97-112

COGATO LANZA E. (dir.) et al., *De la différence urbaine, Le quartier des Grottes / Genève*, Genève, Métis Presses, « vuesDensemble », 2013, 344 pages

DEBORD, G., *La société du spectacle*, Paris, éditions Buchet/Chastel, 1967, 175 pages

INGALLINA P., *Le projet urbain*, 3^e éd., Paris, P.U.F. « Que sais-je ? », 2008, 128 pages

MERLIN P., CHOAY F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, puf, 1988 [3^{ème} éd. 2010], 843 pages

PAQUOT T., *L'Espace Public*, Paris, La Découverte, Coll. *Repère*, 2009, 125 pages

PATTARONI L., « Les friches du possible », p.95-118, in GREGORIO Julien, *Squats, Genève 2002-2012*, Ed. Labor et Fides, 2012, 130 pages

PATTARONI L., KAUFMANN V. et RABINOVICH A., *Habitat en devenir. Enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse*, Lausanne, PPUR, « Espace en société – logique territoriale », 2009, 331 pages

SALMON C., *Storytelling. La machine à fabriquer les images et à formater les esprits*, Paris, La Découverte, 2007, 240 pages

SURCHAT-VIAL N. (Dir.) et al. [Réd. Richard Quincerot, Michèle Tranda-Pittion, Christoph Loetscher], *Genève Agglo 2030, un projet pour dépasser les frontières = ein grenzüberschreitendes Projekt für die Agglomeration*, Marseille, Parenthèses, *Projet urbain*, 2010, 219 pages

VEYRAT M., *Arts et espaces publics*, Harmattan, 210 pages, 2014

VIOLEAU J-L., *L'utopie et la ville après la crise épisodiquement*, Paris, Broché, 2013, 109 pages

ARTICLE

AMBROSINO C., « Ces esthétiques qui fabriquent la ville » [en ligne], in TERRIN J.-J. (dir.), *La ville des créateurs*, Saint Etienne, Parenthèses, 2012 ; disponible sur : <http://www.bazarurbain.com/wp-content/uploads/2013/09/V3_Ces-esthe%CC%81tiques-qui-frabrique-la-ville.pdf>

BERNET C., « Le projet Praille-Acacias-Vernets à nouveau sans pilote » [en ligne], *Tribune de Genève*, 02.04.2014 ; disponible sur : <<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/projet-prailleacaciasvernets-nouveau-pilote/story/27299955?track>> (Consultée le 2 avril 2014)

BOURDIN A., « La « classe créative » existe-t-elle ? », Dossier : La ville marketing, *Urbanisme*, N°344, Sept.-Oct. 2005

BREVIGLIERI M., « ville garantie », Barbara Tirone, Elena Cogato Lanza, Luca Pattaroni, Mischa Piraud, *De la différence urbaine, Le quartier des Grottes / Genève*, 2013

BURNAND F., « Que reste-t-il des squats genevois ? » [En ligne], *Swissinfo*, 20 juillet 2007 ; disponible sur : <http://www.swissinfo.ch/fre/societe/Que_reste-t-il_des_squats_genevois.html?cid=6011766> (consultée le 25 mai 2014)

CHANTELOT S., « L'air de la ville rend-il créatif ? » [En ligne], *Métropolitiques*, 22 février 2013 ; disponible sur : <<http://www.metropolitiques.eu/L-air-de-la-ville-rend-il-creatif.html>> (consultée le 4 juin 2014)

DELAYE F., « La classe créative étend son pouvoir » [en ligne], *Bilan*, 25 Avril 2013 ; disponible sur : <<http://www.bilan.ch/economie-les-plus-de-la-redaction/la-classe-creative-etend-son-pouvoir>> (consultée le 18 mars 2014)

DUMONT E., « « Espace Temporaire » veut remodeler la Genève urbaine durant onze jours » [en ligne], *Tribune de Genève*, publié le 9 novembre 2010 ; disponible sur : <<http://journal.tdg.ch/espace-temporaire-veut-remodeler-geneve-urbaine-onze-jours-2010-11-09>> (consultée le 1 mai 2014)

GAILLARD D. et MATTHEY L., « L'art à l'épreuve de l'espace public » [en ligne], in *Off Spaces*, catalogue de la manifestation Espace Temporaire, Genève, Espace Temporaire, 2011, pp. 26-29 ; disponible sur : <http://www.brillard.ch/fr/recherches/lart-a-lepreuve-de-lespace-public/> (consultée le 9 mai 2014)

GAILLARD D. et MATTHEY L., « Pour qui tourne la fabrique urbaine ? », *Le courrier*, lundi 16 janvier 2012 ; disponible sur : <http://www.lecourrier.ch/pour_qui_tourne_la_fabrique_urbaine> (consultée le 8 mai 2014)

HAYOT A., « Pour une anthropologie de la ville et dans la ville : questions de méthodes » [En ligne], *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18 - n°3 | 2002, 12 octobre 2004 ; disponible sur : <<http://remi.revues.org/2646>> (consultée le 24 mai 2014)

KEIL R. et BOUDREAU J-A., « Le concept de la ville créative : la création réelle ou imaginaire d'une forme d'action politique dominante » [En ligne], *Métropoles*, 7 | 2010, mis en ligne le 09 juillet 2010 ; disponible sur : <<http://metropoles.revues.org/4339>> (consulté le 19 février 2014)

LECOULTRE É., « La culture émergente bientôt sans le sou ? », *Le Courrier*, samedi 17 mai 2014

MATTHEY L., « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle » [en ligne], *Métropolitiques*, 28 octobre 2011 ; disponible sur : <<http://www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-l-action.html>>

MORO S., « Genève critiquée pour sa loi sur les manifestations », *Le Temps*, 20 juin 2012 ; disponible sur : <http://www.letemps.ch/Facet/print/Uuid/77436c5a-ba4a-11e1-bdc9-12e040dc7c85/Gen%C3%A8ve_critiqu%C3%A9e_pour_sa_loi_sur_les_manifestations> (consultée le 1 mai 2014)

PATTARONI L., KAUFMANN V. et RABINOVICH A., "L'habitat en questions" [en ligne], Lausanne, Ppur, 2009 ; Disponible sur : <http://www.espacestemp.net/articles/lrsquohabitat-en-questions/> (consultée le 17 mars 2014)

PATTARONI L., In Bassand M., Kaufman V., Joye D., « La ville plurielle, Quand les squatters ébranlent l'ordre urbain », 2007 (2eéd.), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, PPUR, 283-314.

PATTARONI L., Le nouvel esprit de la ville : les luttes urbaines sont-elles recyclable dans le « développement urbain durable » ?, *Mouvements*, n°65, janvier – mars 2011

PETROCCHI M., « La scène alternative doit inventer un nouveau mode de fonctionnement », *Genève Active*, Jeudi 4 octobre 2007, » ; disponible sur : <<http://www.geneveactive.com/blog/blog/fin-dune-epoque-pour-une-scene-alternative-qui-doit-inventer-un-nouveau-mode-de-fonctionnement/>> (consultée le 27 avril 2014)

PETROCCHI M., « Squats : la période heureuse des contrats de confiance de Claude Haegi » [en ligne], *GenèveActive*, Jeudi 4 octobre 2007 ; disponible sur : <<http://www.geneveactive.com/blog/blog/quand-un-squatter-coutait-moins-cher-a-la-collectivite-quun-locataire-lambda-de-la-ville-de-geneve/>>(consultée le 28 avril 2014)

Swissinfo et les agences, « La fin du squat emblématique de Genève » [en ligne], *swissinfo*, 24 juillet 2007, disponible sur :

<http://www.swissinfo.ch/fre/societe/La_fin_du_squat_emblematique_de_Geneve.html?cid=6020952> (consultée le 12 mai 2014)

VINCENDON S., « Le mouvement, c'est la ville » [en ligne], *Libération*, 21 février 2013 ; disponible sur : <http://www.liberation.fr/evenements-libe/2013/02/21/le-mouvement-c-est-la-ville_883580> (consultée le 24 mai 2014)

WAVRE R., « Le PAV plébiscité » [en ligne], *La droite genevoise*, 24 juin 2011 ; disponible sur : <<http://www.plr-ge.ch/2011/06/24/le-pav-plebiscite/>> (consultée le 1 avril 2014)

MONOGRAPHIE

BECERRA M., « Pérenniser les lieux culturels alternatifs? Le cas de la ville de Genève » [en ligne], sous la direction de Laurent MATTHEY, mémoire de Master of Science in Geography, Faculté des géosciences et de l'environnement, Université de Lausanne Juin 2012, 105 pages ; disponible : <<http://mesoscaphe.unil.ch/igul/doc.php?id=TIGL-828.pdf>>

BONENFANT M., *L'appropriation de l'espace public : le cas de la « manifestation » : Actes du colloque « Comment vivre ensemble ? La rencontre des subjectivités dans l'espace public*, (Université du Québec à Montréal, 20-21 octobre 2007), sous la dir. de Charles PERRATON, Fabien DUMAIS et Gabrielle TRÉPANIÉR-JOBIN [en ligne], 2008 ; disponible sur : <<http://www.gerse.uqam.ca>> (consultée le 16 mai 2014)

Catalogue de la manifestation « *Off Spaces* » Espace Temporaire, 2^{ème} édition, Art contemporain dans l'espace public, Genève, 2011, 89 pages

SÉMINAIRE – TABLE RONDE

BOUCHIER M. et DEHAIS D., Séminaire doctoral « Territoires Esthétiques », 2014 ; disponible sur : <territoiresthetiques.files.wordpress.com/>

CORMERAIS Franck, "De l'imaginaire des villes au design urbain" [en ligne], *Imaginaire(s) : scènes nouvelles des villes*, Vendredi 30 novembre 2012, 15:00-19:00 -MSHA Bordeaux; disponible sur : <http://www.youtube.com/watch?v=KyjUr_k9R-s> (consultée le 25 mai 2014)

Table ronde I « L'art dans l'espace public, aujourd'hui », mardi 4 octobre 2011 à Genève dans le cadre du projet « *Off Spaces* » d'Espace Temporaire

Table ronde II, « Va jouer ailleurs ! / Genève 2050 : entre utopies, projections et réalisations », jeudi 6 octobre 2011 à Genève dans le cadre du projet « *Off Spaces* » d'Espace Temporaire

ENTRETIEN

Entretien avec Albéric HOPF, service Praille-Acacias-Vernets (PAV) Canton de Genève [CD-ROM], réalisé le 8 avril 2014, Genève, 15 pages

Entretien avec Stefan PRESS, architecte, atelier au Vélodrome [CD-ROM], réalisé le 27 février 2014, Genève, 21 pages

Entretien avec Cléa REDALIE, service de la politique culturelle au canton de Genève [CD-ROM], réalisé le jeudi 15 mai 2014, Genève, 8 pages

Entretien avec Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire [CD-ROM], réalisé le 26 mars 2014, Genève, 20 pages

VIDÉO

art[espace] public, « De l'espace politique à l'espace poétique » [en ligne], 15 janvier au 2 avril 2010, 9min02, Paris ; disponible sur : <http://www.dailymotion.com/video/xcwazp_de-l-espace-politique-a-l-espace-po_creation> (consultée le 3 mars 2014)

Genève PAV 2010 français version longue,[en ligne] 22 mars 2010 9min30 ; disponible sur : <<http://www.youtube.com/watch?v=tJIV3F-dhq4>> (consultée le 4 avril 2014)

ANNEXE

ANNEXE 1 : ENTRETIENS RÉALISÉS	1
ANNEXE 2 : ENTRETIENS NON RÉALISÉS	2
ANNEXE 3 : GRILLE D'ENTRETIEN POUR LES ARTISTES.....	3
ANNEXE 4 : LISTE DES ENTRETIENS SUR LE CD-ROM.....	5
ANNEXE 5 : PARCOURS COMMENTÉ DU PÉRIMÈTRE PRAILLE-ACACIAS-VERNETS À GENÈVE.....	6
ANNEXE 6 : SCHÉMAS À LA MAIN COMPLÉMENTAIRES ILLUSTRANT LE MASTERPLAN DU PAV	10
ANNEXE 7 : FRISE SUR L'ÉVOLUTION DU SQUAT EMBLÉMATIQUE RHINO À GENÈVE.....	11
ANNEXE 8 : COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 28 JUILLET 2008 DU CONSEIL D'ÉTAT.....	12
ANNEXE 9 : LISTE DE LA RÉOLUTION N°566 RELATIVE AUX GRANDES OPTIONS D'AMÉNAGEMENT DU PÉRIMÈTRE PAV, VOTÉE EN MARS 2009 PAR LE GRAND CONSEIL	14
ANNEXE 10 : LE PROJET "KAZERN" DE L'ASSOCIATION POUR LA RECONVERSION DE VERNETS (ARV).....	15
ANNEXE 11 : TABLEAU DE SIGNIFICATION DES TERMES DU « DESIGN URBAIN ».....	16

Annexe 1 : Entretiens réalisés

Type d'entretien	interviewé	Lieu - date	Fonction de l'interviewé	Note	contact
Exploratoire	Stefan PRESS	Vélodrome, 27/02/2014	Architecte indépendant	Histoire mouvement squat relogement des artistes	Cf. Luca
	Mikaël MEYER	Hépia, 31/03/2014	Paysagiste, Assistant d'enseignement à l'HEPIA+ en formation continue à l'IUG	Travaille sur l'urbanisation autour du CEVA Présentation du projet CEVA Projets d'urbanisme en cours	mikael.meyer@hesge.ch
	David SIMONNIN, Association pour la Reconversion des Vernets	Café Gavroche à Genève, 31/03/2014	Ingénieur en environne- ment, Président de l'ARV	Projet reconversion de la Caserne des Vernets en lieu culturel	david.simonnin@gmail.com
Spécifique au PAV	Magdalena YBAR- GUEN, Espace Temporaire	Maison de l'association à Ge- nève, 26/03/2014	Artiste, Présidente du collectif Espace Tempo- raire	Mouvement squat Projet d'art critique dans espace public du PAV – plus de logements sociaux/ lieux culturels	info@espacetemporaire.com 0041 (0) 79 458 65 64
	Albéric HOPF, Ser- vice Praille- Acacias-Vernets (PAV)	Canton de Genève, 08/04/2014	Architecte, Direction du Projet PAV, Office de l'urbanisme, État de Genève	Projet PAV : naissance, évolution, actualité réflexion sur la mise en place de projets culturels éphémères	rue David-Dufour 5, 3e étage, à gauche en sortant de l'ascenseur, n° 355 +41 (0)22 546 00 47 alberic.hopf@etat.ge.ch
	Cléa REDALIE	Canton de Genève, 15 /05/ 2014	Politique culturelle	Espace Temporaire et son projet « <i>Off Spaces</i> » Avis sur la position critique d'Espace Temporaire place de la culture alternative en ville	clea.redalie@etat.ge.ch

Annexe 2 : Entretiens non réalisés

	interviewé	Fonction de l'interviewé	Note
PAV	Francesco DELLA CASA	architecte cantonal de Genève	Était président du jury lors du 1 ^{er} concours d'architecture du PAV + avis sur la place et le rôle des artistes dans les projets d'urbanisme et plus largement sur la place de la culture - lieux culturels - dans ces projets. Est-ce que des actions artistiques étaient prévues dans le projet au départ ? Est-ce que le projet du PAV est une autre manière de faire projet ou pas ? non
	Comé JOËLLE (DIP)	Politique culturelle de la ville de Genève	Ville possède un budget important pour la culture
	Virginie KELLER, Ville de Genève	Cheffe de service et Conseillère culturelle théâtre, actions culturelles et médiation	Virginie.keller@ville-ge.ch Déjà réalisé le 11 mars 2014 par l'équipe du projet de recherche
	Parole habitante du PAV	Micros-trottoirs	Portrait chinois des habitants : âge, profession, connaît le PAV/ne connaît pas le PAV, habiter le PAV ou non ? ; a déjà assisté à une action culturelle ou artistique ? => on va voir s'ils évoluent dans le monde des arts ? s'ils sont complètement déconnectés ?
Complémentaire	Matthias SOLENTHALER	Réalisateur film ?	problématique du lien entre zone industrielle, urbanisme et culture
	Madeleine AMSLER, maison Baron		utilisation de SICLI
	Luca PATTARONI	sociologue	spécialiste des mouvements alternatifs à Genève et leur institutionnalisation
	Stéfan PRESS	architecte	projets de container
	Dan ACHER, Genève	Artiste indépendant	« Boîtes d'échange entre voisin » ; événements qui génèrent des expériences fortes et participatives, engageant la population hors de sa routine et dans le moment présent.

Nom :

Lieu :

Date :

Note :

Annexe 3: Grille d'entretien pour les artistes

	Questions	Relances	Pré-codage	Notes
A.	Pouvez-vous vous présenter ?			
B. 1.	Pouvez-vous nous parler de votre parcours ? - dans la culture genevoise <i>Racontez-nous, en détails, comment êtes-vous arrivé dans ce collectif ?</i>	Formation Vie professionnelle Connaissance-réseau		
2.	<i>Comment cette décision d'intégrer/créer ce collectif s'est prise ?</i>	Décision collective/individuelle Durée		
C. 1.	Racontez-nous l' histoire de la création de ce collectif	Revendication suite à la fermeture des squats Visée politique Lutte des squatteurs ? Lutte contre quoi ? qui ?		
2.	<i>Combien y a-t-il de personne au sein de ce collectif ? Quelles sont, à peu près les disciplines ?</i>	Arts plastiques ? Artisans ?		
3.	<i>Quel est son fonctionnement ?</i>	y a-t-il des contraintes, règles ? êtes-vous contrôlés ? par qui ? payez-vous un loyer ? recevez-vous des subventions ?		
4.	<i>Faites-vous des représentations ouvertes au public ?</i>	événement, exposition, concert ...		
5.	<i>Quel rapport entretenez-vous avec les politiques ?</i>	quel interlocuteur vous vous adressez ? et pourquoi ? c'est sa fonction il est accessible il est issu du mouvement squat		
D. 1.	Quel est le processus ou démarche pour mettre en place un projet ?	y a-t-il des négociations ? quelle durée ? quelle période ?		
2.	<i>Existe-t-il une institutionnalisation dans les actions, pratiques ? Comment se traduit-elle ?</i>	êtes-vous légitime ? vous sentez vous légitime auprès des politiques ?		
3.	<i>Quels sont vos projets en cours ?</i>	Objectif Lieu Durée		

		Acteurs Visée politique Financement		
E. 1.	Quelle relation y a-t-il entre le collectif et le PAV ? <i>Pourquoi agir dans le PAV ?</i>	Attractivité ? Friches ? Quel potentiel ?		
2.	<i>Comment concrètement le collectif s'inscrit dans le PAV ?</i>	Type d'actions		
3.	<i>êtes-vous en communication, sensibilisation, échange avec la population du PAV ?</i>	Vous informez la population ? De quelle manière ?		
4.	<i>Quelle relation y a-t-il avec les lieux culturels du PAV comme les galeries</i>	projets communs ?		
5.	<i>Quelle relation y a-t-il avec les autres collectifs d'artistes genevois</i>	Solidarité ? Concurrence ? projets communs ?		
F. 1.	Quelle perspective pour les collectifs d'artistes dans le PAV ? <i>à Genève ?</i>			
	Pouvez-vous nous donner votre avis sur la nouvelle loi sur l'art et la culture ?	Rajout d'un article ?		
3.	<i>Comment voyez-vous l'évolution des artistes à Genève ?</i>	Durable ? difficultés ? type d'actions ? évoluons de la manière d'agir dans l'espace public ?		
4.	Avez-vous des inquiétudes, soulagements, espérance, attentes, souhaits ?	Lesquels ?		
5.	Que pensez-vous de la place et du rôle des artistes dans l'espace public aujourd'hui ?	- ont-ils un rôle ? - fabrique t-il l'esthétique ? - produit-il l'espace public ?		

A. personne interviewée ; **B.** Son parcours dans la culture genevoise ; **C.** collectif d'artistes ; **D.** processus de mise en place d'un projet ; **E.** collectif d'artistes et le PAV ; **F.** perspectives

ENTRETIEN " EXPLORATOIRE "

- Mikael MEYER, Paysagiste, Assistant d'enseignement à l'HEPIA et en formation continue à l'Institut d'Urbanisme à Grenoble, réalisé le 31 mars 2014 à Genève
- Stefan PRESS, Architecte indépendant, réalisé le 27 février 2014 à Genève
- David SIMONNIN, Ingénieur en environnement et président de l'Association pour la Reconversion des Vernets, réalisé le 31 mars 2014 à Genève

ENTRETIEN " SPÉCIFIQUE AU PAV " ET RETRANSCRIT

- Albéric HOPF, service Praille-Acacias-Vernets (PAV), Canton de Genève, réalisé le 8 avril 2014, Genève, 15 pages
- Cléa REDALIE, service de la politique culturelle au canton de Genève, réalisé le jeudi 15 mai 2014, Genève, 8 pages
- Magdalena YBARGUEN, artiste et présidente d'Espace Temporaire, réalisé le 26 mars 2014, Genève, 20 pages

VISITER LE PÉRIMÈTRE PRAILLE-ACACIAS-VERNETS LE TEMPS D'UN WEEK-END ...

Commençons par le début. Pour connaître son terrain d'étude, rien de mieux que de le dessiner à main levée. Tout a commencé par une reproduction schématique du périmètre dans ses multiples facettes : le PAV et ses 10 projets, ses différents types de propriété, ses affectations futures, sa mobilité, ses espaces accessibles aux publics et ses espaces verts, etc.

Le principe de cette exploration de ce futur centre de Genève est d'adopter le regard à la fois de l'urbaniste et du touriste ! Cette visite rythme avec découverte, balade, détente et ouverture de l'appétit ! Pour cela, nous avons adopté pour la méthode du parcours commenté.

Un parcours commenté peut être perçu comme un entretien « en marche », c'est-à-dire comme une mise en récit en temps réel du parcours. C'est une technique d'enquête qualitative, mise en place par Michèle GROSJEAN et Jean-Paul THIBAUD, et présenté dans leur ouvrage, *L'espace urbain en méthode*⁴¹⁴.

Le principe et la méthode du parcours commenté sont relativement simples. Une personne marche sur un parcours déterminé ou non et décrit ce qu'il ressent et ce qu'il voit. C'est une manière de percevoir notre terrain d'étude, les ambiances urbaines qui s'y dégagent et tout simplement de le découvrir, en adoptant un point de vue extérieur. Le parcours commenté permet la rencontre entre le sensible, le construit et le social.

Nous avons fait le choix de ne pas suivre à la lettre la méthodologie « classique » du parcours commenté, puisque, nous sommes dans un double rôle, celui de l'enquêteur, puis de l'acteur qui découvre le terrain et qui apporte, sous la forme d'un récit, le « matériel ». L'analyse de ce matériel doit nous permettre de conduire à un récit traduisant l'expérience vécue, alimenté par une sélection de photographies que nous avons prises et qui traduisent au mieux ce que nous pouvions voir et ressentir.

« Cette expérience vécue d'un lieu est le fruit d'une interaction permanente entre l'espace physique que les individus expérimentent et l'espace imaginaire. »⁴¹⁵

⁴¹⁴ GROSJEAN M. et THIBAUD J.P., *L'espace urbain en méthode*, Éditions Parenthèses, 624 pages

⁴¹⁵ COUSIN-MARCY D. et VILLE OUVERTE, « Exploration sensible et parcours commentés », [en ligne] ; *Étude sur la dimension métropolitaine des halles*, synthèse, 20 novembre 2009 ; disponible sur : <www.paris.fr/viewmultimediacdocument?multimediacdocument-id=77892> (consultée le 22/06/2014)

Ce discours doit également traduire au mieux les ruptures d'ambiances urbaines et les différences de perceptions. Le but de la restitution doit conduire à être interactive et compréhensible par tous, d'où notre volonté de produire une carte illustrant notre déambulation dans le PAV. Ce parcours ne fut pas programmé ; nous nous sommes laissés aller au rythme de nos envies et de nos ressenties en essayant d' « investir » l'ensemble du quartier.

Plusieurs règles sont fixées avant le départ :

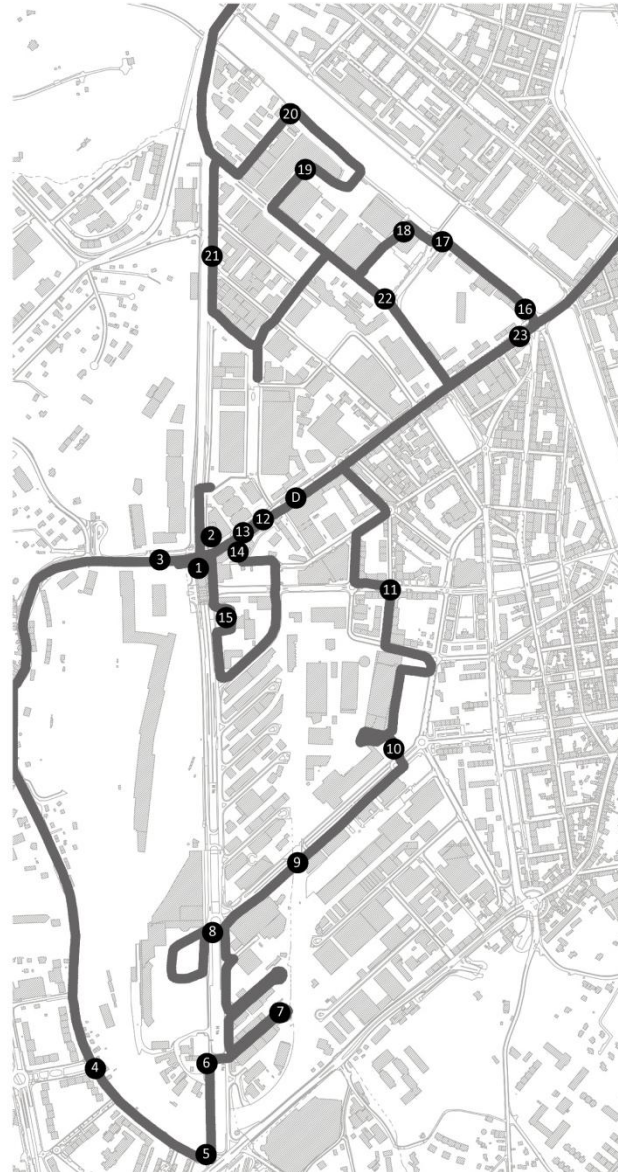
- Comprendre ce qu'est le PAV
- Ressentir le lieu
- Localiser les lieux culturels
- Rencontrer la population
- Boire un café en terrasse, s'il le temps le permet ; l'occasion de discuter avec les habitants !
- puis surtout ne pas se perdre, le temps y est compté, un week-end, c'est déjà bien trop peu !

D : Départ du parcours, arrêt de tram, J. Pictet-Thellusonla

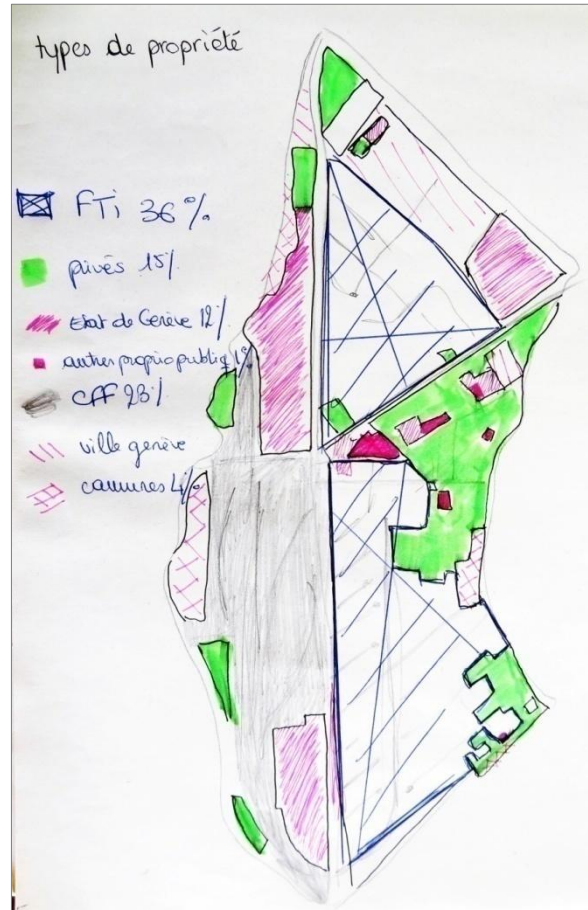
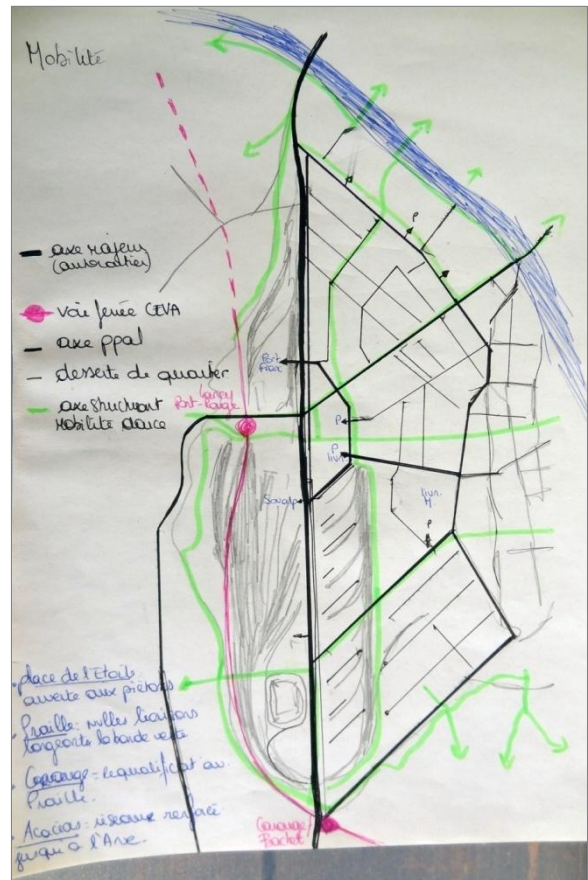
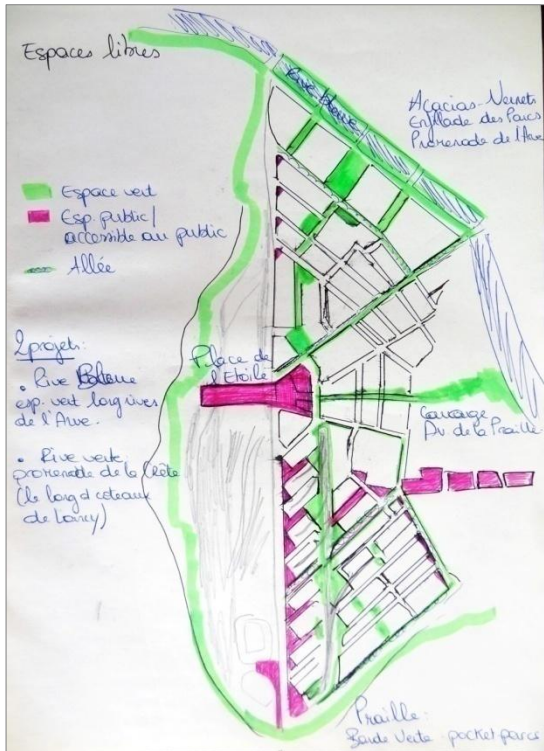
1. Direction le parking relais Place de l'Étoile pour avoir une vue panoramique sur le PAV
2. Boire un café au Mac Donald, une première pause stratégique pour mieux organiser le parcours idéal et efficace, tirer les premiers ressentis, puis surtout aller à la rencontre de quelques habitants ...
3. Descendre au sud en longeant les rails du tram 15 direction « Palettes » pour ensuite remonter à pied, tel est le maître mot
4. Étrange sensation : à droite une zone résidentielle de la commune de Lancy composée de barres d'immeubles, crée une sorte de délimitation ou une frontière physique avec le périmètre du PAV, puisqu'à gauche, des jardins partagés, un boulodrome, puis un parc, situés sur la crête font la transition avec le chemin de fer qui est, lui, situé sur le périmètre du PAV
5. Observation et état des lieux du futur projet « Camembert » pouvant s'apparenter à une zone complètement délaissée et sans vie
6. Entre la Route des Jeunes et l'autoroute, une zone bien trop bruyante et dangereuse pour un piéton. Espace réservé uniquement à la voiture
7. Rue déserte et pourtant les entreprises sont actives avec des voies ferrées désaffectées, drôle de perception ... demi-tour la route est sans issue ! L'impression d'être dans une zone d'activité, et non dans un centre urbain
8. Voici un grand rond-point sans passage piéton. Comment faire pour accéder à la zone commerciale de la Praille et au Village du Servette FC ? courir vite entre deux voitures !
9. Vers l'est ... un tunnel joliment décorés de tags indiquant la « lutte continue » ! mais quelle lutte ? intrigant ...

10. La *Migros* (supermarché) et sa grande nappe de parking à gauche, à droite d'autres barres d'habitation, l'autre délimitation du périmètre
11. Traversée de logements collectifs et petits commerces au rez-de-chaussée ; encore un nouvel univers dans ce quartier diversifié
En direction de la Route des Acacias à la recherche des lieux culturels et artistiques
12. Le Pavillon Sicli, un lieu étonnant et presque surréaliste avec son architecture moderne au sein d'une architecture plus « classique »
13. Piano Nobile, un espace d'art indépendant en vue de promouvoir les artistes
14. Maison baron, une jolie maison accueillant des artistes étrangers « *embassy of foreign artists* »
15. et ... Motel Campo – qualifié de laboratoire culturel - difficile à trouver !
16. Rien de telle qu'une petite balade près de l'Arve pour une sensation de calme garantie au cœur d'un écrin de verdure, loin du bruit de la ville
17. Ne pas tarder pour découvrir la fameuse Caserne des Vernets tant convoitée par les acteurs culturels et artistiques
18. Surprise, le Centre sportif des Vernets avec patinoire et piscines
A travers la vitre d'un bar, passe à la TV le championnat de France de natation à Chartres. Petit pincement au ventre qui rappelle là d'où je viens !
19. Mais que se passe-t-il au centre sportif de la Queue-d'Arve ? C'est dimanche 13 avril, il y a la Course des Ponts, une course autour des ponts sur le Rhône et l'Arve.
20. Découverte d'une zone de culture, l' « axe du miel », un collectif de 9 associations d'artistes ayant pour but de développer la culture alternative à Genève
21. Circulation routière intensive. Heureusement qu'il existe le parking des entreprises pour longer la Route des Jeunes
22. Bâtiment Rolex... quelle mise en scène de l'espace avec sa fontaine artificielle et ses canaux !
23. Parcours terminé, le ventre crie famine ... en route vers le tram 15, arrêt Acacias en direction de la gare Cornavin !

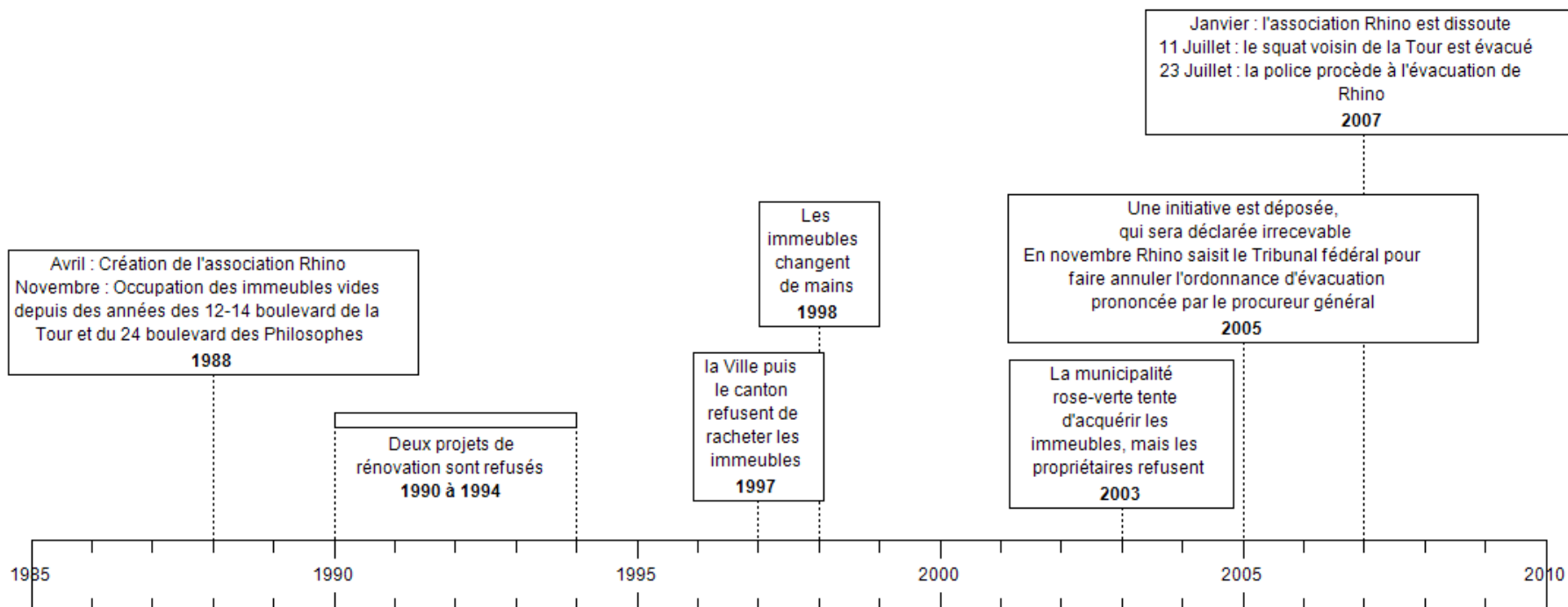
Cartographie : Parcours commenté du périmètre PAV



Annexe 6 : Schémas à la main complémentaires illustrant le Masterplan du PAV



Annexe 7 : Frise sur l'évolution du squat emblématique Rhino à Genève⁴¹⁶



⁴¹⁶ Inspirée de l'article de PETROCCHI Marion, « La scène alternative doit inventer un nouveau mode de fonctionnement », *Genève Active*, Jeudi 4 octobre 2007, » ; disponible sur : <http://www.geneveactive.com/blog/blog/fin-dune-epoque-pour-une-scene-alternative-qui-doit-inventer-un-nouveau-mode-de-fonctionnement/> (consultée le 27 avril 2014)

POLITIQUE D'ÉVACUATION DES SQUATS

« Le Conseil d'État a fait de la lutte contre la pénurie de logements l'une des priorités de la législature, annoncée dans le discours de St-Pierre.

Pour mettre en œuvre cette priorité politique, le Conseil d'État s'est fortement engagé pour parvenir à l'accord sur le logement ; il a lancé le projet Praille-Acacias-Vernets et obtenu du Grand Conseil le vote de la loi instituant les LUP et prévoyant un montant de Fr 300'000'000 sur 10 ans en faveur du logement social ; il a aussi obtenu du Grand Conseil le vote de plusieurs lois de déclassement permettant la construction de logements, notamment aux communaux d'Ambilly.

S'agissant de la problématique des squats, le Conseil d'État n'accepte ni le maintien d'immeubles de logements vides à des fins spéculatives, ni le squat. On rappellera les efforts, couronnés aujourd'hui de succès, pour la transformation de l'hôtel Carlton, et si le Conseil d'État préfère agir par la persuasion, il rappelle aussi qu'il dispose de moyens légaux permettant d'obliger les propriétaires récalcitrants à effectuer les travaux ou de réquisitionner les logements laissés abusivement inoccupés et il n'hésitera pas à faire usage de ces moyens si les circonstances les justifient.

En ce qui concerne les squats, plusieurs cas de figure doivent être précisés :

- En cas de flagrant délit, et pour autant que le propriétaire d'un immeuble dépose plainte pénale en exigeant l'évacuation de son immeuble immédiatement après l'occupation du site, l'immeuble est évacué, au besoin avec l'assistance des forces de police.
- Lorsque le propriétaire d'un immeuble occupé omet de déposer plainte ou dépose plainte en indiquant qu'il ne requiert pas pour autant l'évacuation, l'évacuation ne pourra être ordonnée que si le propriétaire est au bénéfice d'un jugement ou d'une décision administrative exécutoire et en force.
- L'exécution d'un jugement ou d'une décision administrative d'évacuation est toujours précédée d'un avertissement clair indiquant aux occupants que, passé un délai raisonnable fixé dans l'avertissement, ils s'exposent à une évacuation forcée.

⁴¹⁷Canton de Genève, Communiqué de presse du 28 juillet 2008 « Politique d'évacuation des squats » du Conseil d'État ; disponible sur : < https://www.ge.ch/conseil_etat/2005-2009/communiqués/20080728.asp > (consultée le 25 mai 2014)

- Le procureur général a la faculté, afin d'éviter que des locaux destinés au logement ne demeurent vides, de faire coïncider l'exécution du jugement ou de la décision avec l'ouverture du chantier.

Pour les immeubles squattés appartenant à l'État, outre les principes ci-dessus, le DCTI ne sollicitera l'évacuation que pour autant qu'un projet concret soit prêt à démarrer immédiatement après l'évacuation.

Il résulte de ces principes que si un squat a été toléré par le propriétaire, l'évacuation ne pourra avoir lieu que sur la base d'un jugement ou d'une décision administrative exécutoire et en force de sorte que l'éventuelle interpellation de squatteurs sur ordre du procureur général, dont c'est la compétence, ne pourra en aucun cas conduire à une évacuation ».

Annexe 9 : Liste de la résolution n°566 relative aux grandes options d'aménagement du périmètre PAV, votée en mars 2009 par le Grand Conseil

- La mixité socio-économique du logement et la mixité des activités, cette dernière permettant dans la mesure du possible le relogement des emplois existants dans le périmètre ;
- La référence au Masterplan adopté par le Conseil d'État en mai 2007 en tant que base pour l'élaboration d'une image directrice du périmètre ;
- Le développement d'équipements publics en suffisance et l'engagement d'une réflexion relative à la réalisation d'un ou de plusieurs équipements publics emblématiques ;
- La générosité des espaces publics et l'élaboration d'une trame de ces derniers, qui profitera non seulement aux usagers du quartier mais plus largement à l'ensemble de la population ;
- La réalisation d'un quartier exemplaire sur le plan du respect de l'environnement, notamment par le renforcement du réseau des transports publics et l'encouragement à la mobilité douce ;
- La cohérence du projet PAV avec les quartiers et les grands projets de développement voisins ainsi qu'avec le plan directeur cantonal et le projet d'agglomération franco-Valdo-genevois ;
- La possibilité d'édifier des tours dans le périmètre concerné ;
- La création d'instruments d'aménagement nouveaux et adaptés au projet PAV ;
- L'engagement d'une procédure de concertation avec les divers acteurs privés et publics du projet, de même qu'avec la population, au fur et à mesure de l'avancement du projet.

En complément des options générales d'aménagement, le projet de résolution prévoit :

- de proposer un plan d'affectation du sol et un outil de planification directrice ad hoc adaptés aux caractéristiques propres du PAV (défini dans le projet de loi de déclassement présenté en février 2009) ;
- d'inviter le Conseil d'État à présenter au Grand Conseil, simultanément au dépôt du projet de loi de déclassement, un rapport sur l'avancement des études thématiques et sectorielles liées au périmètre.

Si le Grand Conseil n'a apporté que peu de modifications par rapport au projet que lui avait soumis le Conseil d'État, celles-ci sont significatives et portent sur :

- la volonté forte d'augmenter sensiblement la part faite au logement au sein du périmètre, les valeurs indicatives prévues par le Masterplan étant considérées comme "notablement insuffisantes". A noter que cette détermination rejoint celles exprimées par les Villes de Genève, Carouge et Lancy, entendues par la commission de l'aménagement dans le cadre de ses travaux ;
- l'ajout d'une option générale d'aménagement portant sur la prise en compte des besoins culturels, culturels, de formation et artistiques ;
- la volonté de favoriser le relogement des entreprises fortement gênantes par la création de nouvelles zones industrielles.

Ce projet rappelle, qu'à l'issue de la fermeture progressivement de plusieurs lieux culturels et artistiques alternatifs genevois, il est encore possible d'en recréer sur le site de la Caserne des Vernets. Cette possibilité a fait l'objet de consultations entre de nombreuses associations largement favorables à ce projet de pôle culturel au cœur du centre-ville de Genève.

Figure 10 : La Caserne des Vernets : Un potentiel pour la zone Praille-Acacias-Vernets



Source: Masterplan PAV, Ernst Niklaus Fausch architectes, 2007

« La disparition de ces espaces de création et de diffusion culturelle ne correspondait alors pas à un déclin de la scène alternative genevoise, mais en partie à des mises aux normes environnementales, à des changements politiques et surtout aux dommages collatéraux d'une pression foncière sans précédent. La situation foncière et son inertie ne permettant pas de penser que cette nouvelle donne serait provisoire, les membres fondateurs de l'Association pour la Reconversion des Vernets ont alors pensé qu'une nouvelle manière de défendre l'existence de lieux alternatifs devait émerger, ayant pour but d'insérer la notion de lieux culturels dans les projets d'aménagement. C'est donc dans cette optique qu'a été créée l'ARV et son projet kaZern »⁴¹⁸.

Pourquoi ce site ? L'ARV évoque plusieurs raisons :

- « Sa centralité répondait au souhait de l'ARV de voir exister des lieux culturels au cœur de la ville, a contre-courant du mouvement d'exclusion du centre-ville imposé par l'augmentation des prix de location.
- le site constituant l'une des portes d'entrée du futur quartier renouvelé du PAV, l'existence d'un tel site public permettrait de faire le lien entre l'hypercentre et ce nouveau quartier en mutation.
- le propriétaire du site étant l'État de Genève, la promotion du projet kaZern pouvait se concentrer sur un interlocuteur bien identifié, ayant à vocation la sauvegarde de l'intérêt public »⁴¹⁹.

Ce projet n'a pas abouti. L'ARV critique en s'appuyant sur « le fait que le projet de loi stipule que (art 2, al.2) », la volonté, énoncée dans le Plan directeur du quartier Praille-Acacias-Vernets, d'inscrire dans celui-ci « des terrains nécessaires pour les équipements publics de niveau cantonal et de proximité (scolaires, sportifs, sociaux, culturels, de sécurité publique, etc.) ».

⁴¹⁸ « Projet kaZern » ; disponible sur : <<http://www.arv-ge.ch/content/projet-kazern>> (consultée le 23 mai 2014)

⁴¹⁹ Ibid.

Annexe 11 : Tableau de signification des termes du « design urbain »

Vocabulaires	Lieu et date d'apparition	Champ d'intervention	Liens entre les vocabulaires
Art urbain	Né avec François I ^{er} à Paris (ouverture de la ville sur les quais de la Seine)	« Dessin urbain » : Grands projets à caractère esthétique et symbolique, fondés sur l'image ou plutôt la vitrine politique, devenue fondamentale dans la représentation du pouvoir des villes (règles, tracés, plantations, mobiliers, etc. sont imposés).	Ancêtre du design urbain et s'apparente à l'Urban design
City Beautiful	Issu des Beaux-arts, 1890-1900	Dimension esthétique <u>Objectif</u> : « <i>Cité Monumentale, on entreprit des grandes études sur des systèmes de boulevards de style baroque [...], ce fut la mode du Centre Monumental, inspiré de celui de l'exposition de 1893. Les unes après les autres, les grandes villes construisirent leur centre administratif ou leur centre culturel. Les édifices publics étaient disposés le long d'un boulevard comme le Benjamin Franklin Parkway à Philadelphie, le long d'une promenade comme le Centre du Gouvernement à Cleveland ou en bordure d'un espace vert comme le Centre Administratif à San Francisco.</i> » ⁴²⁰	
Civic Design	Université de Liverpool, 1909	Lieux et monuments institutionnels ; incarnation physique du pouvoir dans la ville	Successeur du terme « City Beautiful »
Urban Design	USA, années 1950 dans l'enseignement, et 1956 dans sa diffusion lors d'une conférence	Au sens restrictif du terme, déclinaison de l'urbanisme, correspond aux esthétiques de la qualité architecturale et de l'aménagement des espaces publics en passant par le mobilier urbain. Pour José Luis SERT, l'Urban design traite la forme de la ville (physiquement). Pour Jane JACOBS, l'Urban design intègre les dimensions esthétiques, spatiales, sociales, environnementales, politiques et économiques ». <u>Nouvelle signification d'aujourd'hui</u> : Notion de contrôle de la forme urbaine, de l'esthétique, de l'usage, des pratiques, du paysage, etc.	Successeur du terme « Civic Design » Même pratique que le design urbain.

⁴²⁰ JACOBS J., *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Editions Mardaga, avril 1995, p.37 (Traduction de Claire PARIN-SENEAUD, « *The Death and Life of great American Cities* », 1961

		Outil de fabrication de l'espace urbain (projection, production et contrôle urbain)	
Composition urbaine	Europe	Aménagement des espaces publics selon une hiérarchie d'importance, mise en scène de la ville	Correspond au Civic design. Différent de l'urbanisme qui prévoit la ville à travers la planification
Design urbain	Europe, année 1970 ; mais pour aller plus loin, la naissance du design urbain pourrait être 1853 où Haussmann prend sa fonction à la ville de Paris	Même pratique que l'Urban design ; échelle d'une population Pour Bernard HUET, le design urbain est « <i>un savoir et une pratique relativement anciens, distincts de l'urbanisme et de l'architecture, qui permettent de donner une forme à la ville et plus particulièrement aux espaces publics. C'est l'art de dessiner un espace ouvert comme on projette un ensemble d'architecture</i> » ⁴²¹ .	A remplacé la composition urbaine, et a été remplacé par le « projet urbain », qui reste encore utilisé aujourd'hui, suite à l'utilisation dans la langue courante du mot design
New Urbanism	Né aux USA dans les années 80	<u>Objectif</u> : minimiser le phénomène de <i>Sprawl</i> en renouant avec les pratiques de l'Urban design ⁴²²	Déclinaison actuelle de l'Urban Design
Urbanisme	Né avec Cerdà, « <i>La théorie générale de l'urbanisation</i> », 1867	Planification du territoire (économique, démographique, fonctionnelle, sociale, spatiale etc.) : réseau, aménagement	
City design		Plus généralement employé par Kevin Lynch (Lynch, Kevin, <i>City Sense and City Design: Writings and Projects of Kevin Lynch</i> , Tridib Banerjee et Michael Southworth, MIT Press, Cambridge MA and London, novembre 1990, 866 pages	

⁴²¹ HUET B., « Espaces publics, espaces résiduels », in CHARRE (Alain, sous la dir. de), *Art et espaces publics*, OMAC-Maison du Rhône, 1992

⁴²² DUTTON J.A., *New Urbanism. Re-forming the suburban metropolis*, Milan, Skira, 2000, 223 pages; CALTHORPE P., FULTON W., *The regional city. Planning the end of the sprawl*, Island Press, 2001, 304 pages

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES CARTOGRAPHIES

CARTOGRAPHIE 1 : LE PAV : UNE « ZONE MIXTE » SITUÉE AU CŒUR DE L'AGGLOMÉRATION GENEVOISE	5
CARTOGRAPHIE 2 : LOCALISATION DE LA SUISSE ET DE GENÈVE	15
CARTOGRAPHIE 3 : PLAN DE LA VILLE DE GENÈVE EN 1777 PAR C.G. GLOT.....	18
CARTOGRAPHIE 4 : LOGEMENTS CONSTRUITS, PAR COMMUNE, ENTRE 1960 ET 2011	22
CARTOGRAPHIE 5 : TRACÉ DU CEVA	23
CARTOGRAPHIE 6 : LES TERRITOIRES DU GRAND GENÈVE : 212 COMMUNES	24
CARTOGRAPHIE 7 : LE PAV, INSCRIT DANS LE SCHÉMA D'AGGLOMÉRATION – HORIZON 2030, GRAND GENÈVE.....	39
CARTOGRAPHIE 8 : ENTRE GENÈVE, CAROUGE ET LANCY : LE PÉRIMÈTRE DU PAV	40
CARTOGRAPHIE 9 : SITE DU PAV	42
CARTOGRAPHIE 10 : LE SITE DE L'EXPOSITION NATIONALE, 1896 (CIG)	44
CARTOGRAPHIE 11 : LE « GRAND SERPENTIN », LA « GARE CENTRALE » AUX VERNETS ET « GENÈVE AU XX ^E SIÈCLE », TROIS PROJETS DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE FAISANT DE LA PRAILLE LA NOUVELLE ZONE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN (CIG)	45
CARTOGRAPHIE 12 : « PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION URBAINE », 1953, (DT).....	45
CARTOGRAPHIE 13 : « PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION URBAINE », 1953, (DT)	46
CARTOGRAPHIE 14: EXTRAIT DE LA CARTE NATIONALE, 1967 (DT).....	48
CARTOGRAPHIE 15 : EXTRAIT DE LA CARTE NATIONALE, 1967 (DT)	49
CARTOGRAPHIE 16 : MASTERPLAN DU PAV.....	54
CARTOGRAPHIE 17 : PÉRIMÈTRE PAV DIVISÉ EN SEPT SECTEURS.....	61
CARTOGRAPHIE 18 : CARTE DE SYNTHÈSE DU PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER PRAILLE-ACACIAS-VERNETS.....	65
CARTOGRAPHIE 19 : LOCALISATION DES LIEUX CULTURELS ET ARTISTIQUES DANS LE PAV	71
CARTOGRAPHIE 20 : PÉRIMÈTRE D'ACTION DU PROJET « OFF SPACES ».....	82
CARTOGRAPHIE 21 : LIEUX D'INTERVENTION	84

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : PROJET « CONTINUITÉ DU TERRITOIRE AU DÉTAIL », PROAP	63
FIGURE 2 : BACHET, PARC EN GRADINS DANS LE TALUS	63
FIGURE 3 : PISCINE DE LANCY, AMÉNAGEMENT D'UN LIEU DE RENCONTRE.....	63
FIGURE 4 : LE PDQ EST ACTUELLEMENT EN CONSULTATION PUBLIQUE.....	65
FIGURE 5 : PAGE DE COUVERTURE DU PROGRAMME.....	80
FIGURE 6 : PARTENAIRES PRINCIPAUX, MÉDIAS ET SPONSORS.....	90
FIGURE 7 : AFFICHE DE PAUL ARDENNE	117
FIGURE 8 : PROJET LAURÉAT DU CONCOURS INTERNATIONAL	125

FIGURE 9 : LE PROJET DE LOGEMENTS ET D'ACTIVITÉS.....	125
FIGURE 10 : LA CASERNE DES VERNETS : UN POTENTIEL POUR LA ZONE PRAILLE-ACACIAS-VERNETS (ANNEXE)	15

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

PHOTOGRAPHIE 1 : L'EMBLÉMATIQUE JET D'EAU DU LAC LÉMAN, GENÈVE, SUISSE	16
PHOTOGRAPHIE 2 : PALAIS WILSON, HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME (HCDH), GENÈVE.....	17
PHOTOGRAPHIE 3 : MUR DES RÉFORMATEURS, PARC DES BASTIONS, GENÈVE, 1909	17
PHOTOGRAPHIE 4 : L'HORLOGE FLEURIE, JARDIN ANGLAIS, GENÈVE, 1955	17
PHOTOGRAPHIE 5 : CITÉ DU LIGNON, GENÈVE, 1969	20
PHOTOGRAPHIE 6 : CANONS À EAU ET GAZ LACRYMOGÈNES ONT MARQUÉ LA FIN DU SQUAT RHINO	34
PHOTOGRAPHIE 7 : MANIFESTATION PLACE NEUVE, GENÈVE, 28 JUILLET 2007	35
PHOTOGRAPHIE 8 : LE CARREFOUR DE L'ÉTOILE.	41
PHOTOGRAPHIE 9 : LA RIVE GAUCHE DE L'ARVE À LA HAUTEUR DE LA QUEUE D'ARVE (CIG, 1901)	42
PHOTOGRAPHIE 10 : L'AIRE PEU AVANT SON EMBOUCHURE (CIG, 1926)	42
PHOTOGRAPHIE 11 : LA PLAINE DE LA PRAILLE ET L'AIRE, VUE PRISE DEPUIS LE PETIT-LANCY (BOISSONNAS, 1919)	42
PHOTOGRAPHIE 12 : CULTURES À LA QUEUE D'ARVE, VERS 1900 (CIG)	43
PHOTOGRAPHIE 13 : ÉLEVAGE BOVIN À LA PRAILLE, VERS 1900 (CIG)	43
PHOTOGRAPHIE 14 : LE PÔLE D'ACTIVITÉS DE LA QUEUE D'ARVE.....	43
PHOTOGRAPHIE 15 : CONSTRUCTION RÉSEAUX	47
PHOTOGRAPHIE 16 : LA PRAILLE LORS DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FERROVIAIRES DE LA ZONE INDUSTRIELLE SUD, 1962 (FIPA, 1984)	48
PHOTOGRAPHIE 17 : LES ACACIAS EN 1957 (PHOTOMONTAGE, CIG). AU CENTRE, LA CASERNE DES VERNETS	48
PHOTOGRAPHIE 18 : LES ACACIAS EN 1957 (CIG)	48
PHOTOGRAPHIE 19 : LE CARREFOUR DE L'ÉTOILE EN 1969 (CIG).....	49
PHOTOGRAPHIE 20 : LE PASSAGE SUR VOIE DE LA ROUTE DES JEUNES	49
PHOTOGRAPHIE 21 : LA ROUTE DES JEUNES ENTRE LE CARREFOUR ET LE VIADUC, 1975 (CIG)	49
PHOTOGRAPHIE 22 : COUVERTURE DU DERNIER SEGMENT DE L'AIRE, 1969 (CIG)	49
PHOTOGRAPHIE 23 : LES VERNETS, AVEC LA BANDE DE TERRAIN DESTINÉE AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA VILLE DE GENÈVE, 1967 (NÉRI).....	50
PHOTOGRAPHIE 24 : LES VERNETS ET LA QUEUE D'ARVE EN 1968 (CIG)	50
PHOTOGRAPHIE 25 : LES VERNETS VERS 1970 (CÉSAR BERGHOLZ)	50
PHOTOGRAPHIE 26 : CASERNE DES VERNETS, GENÈVE, 2013	64
PHOTOGRAPHIE 27 : EXPOSITION DE PROJETS DANS LE CADRE DU QUARTIER PRAILLE-ACACIAS-VERNETS	66
PHOTOGRAPHIE 28 : PROJET <i>NYCTHÉMÈRE</i>	75
PHOTOGRAPHIE 29 : PROJET <i>BOÎTE À SARDINES</i>	77
PHOTOGRAPHIE 30 : PROJET <i>LÈCHE VITRINE</i>	78
PHOTOGRAPHIE 31 : PROJET <i>UNIFORME</i>	79
PHOTOGRAPHIE 32 : SÉVERIN GUELPA ET MAGDALENA YBARGUEN.....	83

PHOTOGRAPHIE 33 : PROJET « EMMA » DU COLLECTIF RAUMLABOR.....	87
PHOTOGRAPHIE 34 : COLLECTIF STUDIOBASAR	88
PHOTOGRAPHIE 35 : PROJET « DETOX IV » DES ARTISTES SCHULLER, TAMPE ET WALTER (HAMBOURG)	89
PHOTOGRAPHIE 36 : PROJET « MANIFETE »	99
PHOTOGRAPHIE 37 : PROJET « LIQUIDATION TOTALE ».....	102
PHOTOGRAPHIE 38 : CENTRE COMMERCIAL BULL RING, BIRMINGHAM.....	146

TABLE DES SCHÉMAS

SCHÉMA 1 : SYSTÈME DU DESIGN URBAIN	12
SCHÉMA 2 : NAISSANCE DE LA CULTURE ALTERNATIVE GENEVOISE.....	26
SCHÉMA 3 : BREF CADRAGE HISTORIQUE DU SQUAT	28
SCHÉMA 4 : FRISE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOUVEMENT SQUAT GENEVOIS.....	29
SCHÉMA 5 : HISTORIQUE DU PROJET PAV.....	52
SCHÉMA 6 : LES DIX PROJETS DU MASTERPLAN DU PAV	56
SCHÉMA 7 : LES AFFECTATIONS FUTURES DU PAV : UNE ZONE MIXTE	57
SCHÉMA 8 : RELATION ENTRE LOGEMENT, PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE ET LE PROJET PAV	67
SCHÉMA 9 : LES ACTEURS DU PROJET URBAIN	124
SCHÉMA 10 : LA PLACE DU PROJET ARTISTIQUE DANS LE PROJET URBAIN	141
SCHÉMA 11 : COMPOSITION DU DESIGN URBAIN	147
SCHÉMA 12 : SERAIT-CE UNE DISCIPLINE À PART ENTIÈRE ?	148
SCHÉMA 13 : EXISTE-T-IL UN SENS COMMUN À CES TERMES ?	149
SCHÉMA 14 : SYNTHÈSE DU DESIGN URBAIN.....	150

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : TERRAINS EN ZONE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE	47
---	----

